



AVRIL 2008 – Bulletin des séances du Grand Conseil

APRIL 2008 – Memorial des Grossen Rates

Abgottspon Beat (CVPO)

Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über den Umsetzungsstand des Dekrets betreffend die strukturellen Massnahmen), AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Addor Jean-Luc (UDC/SVP)

Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) et du règlement du Grand Conseil (RGC) (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Développement interpellation 2.117, AVRIL 2008 (09.04.2008)

Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) (modification), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Règlement du Grand Conseil (RGC) (modification), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Développement et traitement interpellation urgente 2.124, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Traitement postulat 1.184 Thomas Lott (suppl.), AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Développement interpellation 1.194, AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Bourgeois Gaël (suppl.), (PS/AdG)

Développement motion 6.021, AVRIL 2008 (09.04.2008)

Développement postulat 1.191, AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Bridy Pascal (PDCC)

Développement postulat 1.200, AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Bruchez Jean-Daniel (PDCB)

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'Association Valais de Cœur pour la construction d'un foyer pour personnes cérébro-lésées à Sion, AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Brunner Thomas (CSPO)

Traitement postulat 3.129 Beat Abgottspon (Behandlung des Postulates 3.129 Beat Abgottspon), AVRIL 2008 (08.04.2008)

Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über den Umsetzungsstand des Dekrets betreffend die strukturellen Massnahmen), AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Burgener-Imoberdorf Zita (Suppl.), (CSPO)

Décision concernant la participation financière cantonale pour la sécurité sismique des hôpitaux du RSV de Sion et de Viège, ainsi que des locaux pour l'approvisionnement en sang, analyses et médicaments de l'ICHV à Sion (Beschluss über die finanzielle Beteiligung des Kantons an den Kosten für die Erdbebensicherheit der Spitäler Sitten und Visp des GNW und der Räumlichkeiten für die Versorgung mit Blut, Analysen und Medikamenten des ZIWS in Sitten), AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Buttet Jérôme (PDCB)

Développement motion 4.105 Felix Ruppen, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Cachat Didier (GRL)

Traitement postulat 3.125, AVRIL 2008 (08.04.2008)

Caillet Alexandre (UDC/SVP)

Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles, AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Casays Patricia (PDCB)

Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Chappot Florian (suppl.), (PS/AdG)

Développement motion 1.202 Jacqueline Bovier (suppl.), AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Clausen Diego (CSPO)

Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Hilfe an Opfer von Straftaten (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Développement interpellation 2.119 (Entwicklung der Interpellation 2.119), AVRIL 2008 (09.04.2008)

Constantin René (GRL)

Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles, AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Cornuz Serge (suppl.), (UDC/SVP)

Développement motion 1.202 Jacqueline Bovier (suppl.), AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Coudray Jacques-Roland (GRL)

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'Association Valais de Cœur pour la construction d'un foyer pour personnes cérébro-lésées à Sion, AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Développement et traitement interpellation urgente 4.113, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Développement et traitement interpellation urgente 1.219, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Développement motion 1.199, AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Crettenand Narcisse (GRL)

Développement postulat 2.121, AVRIL 2008 (09.04.2008)

Crettol Camille (PS/AdG)

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre et décision concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection et la transformation de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre, AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

D'Avila Mittaz Roxanne (suppl.), (GRL)

Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (I), AVRIL 2008, débat final (10.04.2008_2)

Denis Bertrand (PDCC)

Décision concernant la participation financière cantonale pour la sécurité sismique des hôpitaux du RSV de Sion et de Viège, ainsi que des locaux pour l'approvisionnement en sang, analyses et médicaments de l'ICHV à Sion, AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

De Preux Philippe (GRL),

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre et décision concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection et la transformation de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre, AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre, AVRIL 2008, débat final (10.04.2008_2)

Diserens Brigitte (GRL)

Développement motion 7.008, AVRIL 2008 (08.04.2008)

Dumont Jean-Henri (PS/AdG)

Développement motion 2.118 Pascal Rey, AVRIL 2008 (09.04.2008)

Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles, AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) (modification), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Développement et traitement motion urgente 1.218, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Traitement postulat 1.184 Thomas Lott (suppl.), AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Ecoeur Marie-Claude (GRL)

Décision concernant la participation financière cantonale pour la sécurité sismique des hôpitaux du RSV de Sion et de Viège, ainsi que des locaux pour l'approvisionnement en sang, analyses et médicaments de l'ICHV à Sion, AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Eggel Rolf (Suppl.), (SPO)

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre et décision concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection et la transformation de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre (Beschluss zum Gesuch auf einen Zusatzkredit betreffend die Subvention im Zusammenhang mit der Instandsetzung und dem Umbau des Instituts Notre-Dame de Lourdes in Siders und Beschluss betreffend die Gewährung einer Subvention für die Instandsetzung und den Umbau des Instituts Notre-Dame de Lourdes in Siders), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Eyer German (SPO)

Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles (Bericht der Geschäftsprüfungskommission über den Umsetzungsstand des Dekrets betreffend die strukturellen Massnahmen), AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Règlement du Grand Conseil (RGC) (modification), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) et du règlement du Grand Conseil (RGC) (I), (Abänderung des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten (GORBG) und des Reglements des Grossen Rates (RGR) (I), AVRIL 2008, débat final (10.04.2008_1)

Développement motion 4.105 Felix Ruppen (Entwicklung der Motion 4.105 Felix Ruppen), AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Développement interpellation 1.196 Rolf Eggel (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 1.196 Rolf Eggel (Suppl.), AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Follonier Guy (suppl.), (PDCC)

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre et décision concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection et la transformation de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre, AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Développement motion 1.201 Robert Sarbach, AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Furrer Carole (suppl.), (PDCC)

Développement postulat 2.114, AVRIL 2008 (09.04.2008)

Gauchat Marc-Henri (GRL)

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'Association Valais de Cœur pour la construction d'un foyer pour personnes cérébro-lésées à Sion, AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008) / débat final (10.04.2008_2)

Décision concernant la participation financière cantonale pour la sécurité sismique des hôpitaux du RSV de Sion et de Viège, ainsi que des locaux pour l'approvisionnement en sang, analyses et médicaments de l'ICHV à Sion, AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Développement postulat 2.113, AVRIL 2008 (09.04.2008)

Grand Erno (CVPO)

Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Hilfe an Opfer von Straftaten (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) (modification), (Gesetz über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten (GORBG) (Abänderung), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Règlement du Grand Conseil (RGC) (modification), (Reglement des Grossen Rates (RGR) (Abänderung), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Grandjean Böhm Michelle (PS/AdG)

Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) (modification), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) et du règlement du Grand Conseil (RGC) (I), AVRIL 2008, débat final (10.04.2008_1)

Hugo-Lötscher Susanne (SPO)

Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Hilfe an Opfer von Straftaten (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008) / débat final (10.04.2008_2)

Règlement du Grand Conseil (RGC) (modification), (Reglement des Grossen Rates (RGR) (Abänderung), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Hutter Hans (CVPO)

Développement motion 1.199 Jacques-Roland Coudray (Entwicklung der Motion 1.199 Jacques-Roland Coudray), AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Imesch-Studer Irmina (Suppl.), (CSPO)

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'Association Valais de Cœur pour la construction d'un foyer pour personnes cérébro-lésées à Sion (Beschluss über die Gewährung eines Beitrages an den Verein Valais de Cœur für den Bau eines Heimes für hirnverletzte Personen in Sitten), AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Kalbermatter Marc (Suppl.), (SPO)

Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) et du règlement du Grand Conseil (RGC) (I), (Abänderung des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten (GORBG) und des Reglements des Grossen Rates (RGR) (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Léger Laurent (PDCB)

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre et décision concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection et la transformation de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre, AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Développement et traitement interpellation urgente 2.125, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'Association Valais de Cœur pour la construction d'un foyer pour personnes cérébro-lésées à Sion, AVRIL 2008, débat final (10.04.2008_2)

Lehner Thomas (CVPO)

Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) et du règlement du Grand Conseil (RGC) (I), (Abänderung des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten (GORBG) und des Reglements des Grossen Rates (RGR) (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008) / AVRIL 2008, débat final (10.04.2008_1)

Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) (modification), (Gesetz über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten (GORBG) (Abänderung), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Locher Marcel (Suppl.), (CSPO)

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre et décision concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection et la transformation de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre (Beschluss zum Gesuch auf einen Zusatzkredit betreffend die Subvention im Zusammenhang mit der Instandsetzung und dem Umbau des Instituts Notre-Dame de Lourdes in Siders und Beschluss betreffend die Gewährung einer Subvention für die Instandsetzung und den Umbau des Instituts Notre-Dame de Lourdes in Siders), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Loretan René (Suppl.), (CVPO)

Développement interpellation 2.120 (Entwicklung der Interpellation 2.120), AVRIL 2008 (09.04.2008)

Lott Thomas (suppl.), (GRL)

Développement interpellation 5.082, AVRIL 2008 (09.04.2008)

Traitement postulat 1.184, AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Luisier Gabriel (PDCB)

Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) (modification), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Règlement du Grand Conseil (RGC) (modification), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Développement interpellation 4.101, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Lutz-Marti Franziska (CVPO)

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'Association Valais de Cœur pour la construction d'un foyer pour personnes cérébro-lésées à Sion (Beschluss über die Gewährung eines Beitrages an den Verein Valais de Cœur für den Bau eines Heimes für hirnverletzte Personen in Sitten), AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Décision concernant la participation financière cantonale pour la sécurité sismique des hôpitaux du RSV de Sion et de Viège, ainsi que des locaux pour l'approvisionnement en sang, analyses et médicaments de l'ICHV à Sion (Beschluss über die finanzielle Beteiligung des Kantons an den Kosten für die Erdbebensicherheit der Spitäler Sitten und Visp des GNW und der Räumlichkeiten für die Versorgung mit Blut, Analysen und Medikamenten des ZIWS in Sitten), AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Mariétan Georges, président (PDCB)

Allocution inaugurale, AVRIL 2008 (08.04.2008)

Divers, séance du mardi 8 avril 2008 / séance du mercredi 9 avril 2008 / séance du jeudi matin 10 avril 2008 – séance de relevée du jeudi 10 avril 2008

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mardi 8 avril 2008 / séance du mercredi 9 avril 2008 / séance du jeudi matin 10 avril 2008 – Heure des questions – Urgences / séance de relevée du jeudi 10 avril 2008

Intervention finale, AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Massy Laetitia (GRL)

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre et décision concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection et la transformation de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre, AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Michaud Patrice (suppl.), (PDCB)

Décision concernant la participation financière cantonale pour la sécurité sismique des hôpitaux du RSV de Sion et de Viège, ainsi que des locaux pour l'approvisionnement en sang, analyses et médicaments de l'ICHV à Sion, AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Développement motion 6.021 Gaël Bourgeois (suppl.), AVRIL 2008 (09.04.2008)

Monnet-Terrettaz Marcelle (PS/AdG)

Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) et du règlement du Grand Conseil (RGC) (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Développement interpellation 3.134 Gaël Bourgeois (suppl.), AVRIL 2008 (08.04.2008)

Développement postulat 4.102 Grégoire Raboud (suppl.), AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Développement motion 1.199 Jacques-Roland Coudray, AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Mottier Raymond (GRL)

Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Nicolo Pascal (suppl.), (PS/AdG)

Développement motion 4.105 Felix Ruppen, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Nigro Pascal (suppl.), (PDCB)

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre et décision concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection et la transformation de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre, AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Oggier Claudine (PS/AdG)

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'Association Valais de Cœur pour la construction d'un foyer pour personnes cérébro-lésées à Sion, AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Décision concernant la participation financière cantonale pour la sécurité sismique des hôpitaux du RSV de Sion et de Viège, ainsi que des locaux pour l'approvisionnement en sang, analyses et médicaments de l'ICHV à Sion, AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Pellouchoud François (suppl.), (UDC/SVP)

Développement motion 4.105 Felix Ruppen, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Développement motion 1.201 Robert Sarbach, AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Perraudin-Bertholet Karin (PDCB)

Développement postulat 1.191 Gaël Bourgeois (suppl.), AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Perruchoud Edmond (UDC/SVP)

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre et décision concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection et la transformation de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre, AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Développement motion 6.021 Gaël Bourgeois (suppl.), AVRIL 2008 (09.04.2008)

Pitteloud Albert (UDC/SVP)

Développement interpellation 5.081, AVRIL 2008 (09.04.2008)

Porcellana Daniel (PDCC)

Développement motion 1.198, AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Quinodoz André (PDCC)

Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles, AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) (modification), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Rey Bernard (GRL)

Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) et du règlement du Grand Conseil (RGC) (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008) / débat final (10.04.2008_1)

Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) (modification), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Règlement du Grand Conseil (RGC) (modification), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Rey Jérémie (suppl.), (PDCC)

Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Rey Pascal (PDCC)

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'Association Valais de Cœur pour la construction d'un foyer pour personnes cérébro-lésées à Sion, AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Rossier Jean (PDCC)

Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles, AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Développement interpellations 1.189 et 1.190, AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Rouvinez Jean-Pierre (PDCC)

Développement et traitement interpellation urgente 2.126, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Ruppen Felix (CVPO)

Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Hilfe an Opfer von Straftaten (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008) / débat final (10.04.2008_2)

Développement motion 4.105 (Entwicklung der Motion 4.105), AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Sarbach Robert (SPO)

Développement motion 1.201 (Entwicklung der Motion 1.201), AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Schmid Jean-Marie (CVPO)

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre et décision concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection et la transformation de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre (Beschluss zum Gesuch auf einen Zusatzkredit betreffend die Subvention im Zusammenhang mit der Instandsetzung und dem Umbau des Instituts Notre-Dame de Lourdes in Siders und Beschluss betreffend die Gewährung einer Subvention für die Instandsetzung und den Umbau des Instituts Notre-Dame de Lourdes in Siders), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre (Beschluss zum Gesuch auf einen Zusatzkredit betreffend die Subvention im Zusammenhang mit der Instandsetzung und dem Umbau des Instituts Notre-Dame de Lourdes in Siders), AVRIL 2008, débat final (10.04.2008_2)

Schmidhalter-Näfen Doris (SPO)

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'Association Valais de Cœur pour la construction d'un foyer pour personnes cérébro-lésées à Sion (Beschluss über die Gewährung eines Beitrages an den Verein Valais de Cœur für den Bau eines Heimes für hirnerkrankte Personen in Sitten), AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Développement interpellation 2.116 (Entwicklung der Interpellation 2.116, AVRIL 2008 (09.04.2008)

Développement interpellations 1.205 Susanne Hugo-Lötscher, 1.206 Laura Kronig (suppl.) et 1.207(Entwicklung der Interpellationen 1.205 Susanne Hugo-Lötscher, 1.206 Laura Kronig (suppl.) et 1.207), AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Développement motion 1.202 Jacqueline Bovier (suppl.), (Entwicklung der Motion 1.202 Jacqueline Bovier (Suppl.), AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Schnyder Philipp (Suppl.), (CSPO)

Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) et du règlement du Grand Conseil (RGC) (I), (Abänderung des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten (GORBG) und des Reglements des Grossen Rates (RGR) (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008) / débat final (10.04.2008_1)

Schnydrig Georges (CSPO)

Développement et traitement interpellation urgente 5.086 (Entwicklung und Behandlung der dringlichen Interpellation 5.086), AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Théoduloz David (PDCC)

Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) et du règlement du Grand Conseil (RGC) (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008) / débat final (10.04.2008_1)

Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) (modification), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Truffer Markus (CVPO)

Développement postulat 4.106 (Entwicklung des Postulates 4.106), AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Turin Alexis (GRL)

Développement et traitement motion urgente 1.217, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Varone Gérald (PS/AdG)

Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008) / discussion de détail (10.04.2008_2)

Voide Nicolas (PDCB)

Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) et du règlement du Grand Conseil (RGC) (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008) / débat final (10.04.2008_1)

Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles, AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) (modification), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Règlement du Grand Conseil (RGC) (modification), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Volpi Fournier Marylène (SPO)

Développement motion 6.022 Gaël Bourgeois (suppl.), AVRIL 2008 (09.04.2008)

Développement postulat 4.107, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Walker Salzmann Graziella (CSPO)

Développement interpellation 1.195 (Entwicklung der Interpellation 1.195), AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Willa Stefan (Suppl.), (UDC/SVP)

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'Association Valais de Cœur pour la construction d'un foyer pour personnes cérébro-lésées à Sion (Beschluss über die Gewährung eines Beitrages an den Verein Valais de Cœur für den Bau eines Heimes für hirnverletzte Personen in Sitten), AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Zufferey Molina Francine (suppl.), (PS/AdG)

Développement motion 4.105 Felix Ruppen, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Zurbriggen Felix (CSPO)

Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) et du règlement du Grand Conseil (RGC) (I), (Abänderung des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten (GORBG) und des Reglements des Grossen Rates (RGR) (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008) / débat final (10.04.2008_1)

Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) (modification), (Gesetz über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten (GORBG) (Abänderung), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Règlement du Grand Conseil (RGC) (modification), (Reglement des Grossen Rates (RGR) (Abänderung), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie

Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'Association Valais de Cœur pour la construction d'un foyer pour personnes cérébro-lésées à Sion (Beschluss über die Gewährung eines Beitrages an den Verein Valais de Cœur für den Bau eines Heimes für hirnerkrankte Personen in Sitten), AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Décision concernant la participation financière cantonale pour la sécurité sismique des hôpitaux du RSV de Sion et de Viège, ainsi que des locaux pour l'approvisionnement en sang, analyses et médicaments de l'ICHV à Sion (Beschluss über die finanzielle Beteiligung des Kantons an den Kosten für die Erdbbensicherheit der Spitäler Sitten und Visp des GNW und der Räumlichkeiten für die Versorgung mit Blut, Analysen und Medikamenten des ZIWS in Sitten), AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008) / débat final (10.04.2008_2)

Développement interpellation 2.115 Graziella Walker Salzmännli (Entwicklung der Interpellation 2.115 Graziella Walker Salzmännli), AVRIL 2008 (09.04.2008)

Développement interpellation 2.116 Doris Schmidhalter-Näfen (Entwicklung der Interpellation 2.116 Doris Schmidhalter-Näfen), AVRIL 2008 (09.04.2008)

Développement interpellation 2.117 Jean-Luc Addor, AVRIL 2008 (09.04.2008)

Développement interpellation 2.119 Diego Clausen (Entwicklung der Interpellation 2.119 Diego Clausen), AVRIL 2008 (09.04.2008)

Développement interpellation 2.120 René Loretan (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 2.120 René Loretan (Suppl.)), AVRIL 2008 (09.04.2008)

Heure des questions, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Développement et traitement interpellations urgentes 2.124 Jean-Luc Addor et 2.125 Laurent Léger, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Développement et traitement interpellation urgente 2.126 Jean-Pierre Rouvinez, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et du territoire

Heure des questions, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Développement et traitement interpellation urgente 4.113 Jacques-Roland Coudray, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Développement et traitement motions urgentes 1.217 Alexis Turin et 1.218 Jean-Henri Dumont, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Développement et traitement interpellation urgente 1.219 Jacques-Roland Coudray, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (I), (Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Hilfe an Opfer von Straftaten (I), AVRIL 2008, débat final (10.04.2008_2)

Traitement postulat 1.184 Thomas Lott (suppl.), AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Développement interpellation 1.188 Viviane Zehnder, AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Développement interpellations 1.189 Jean Rossier et 1.190 Jean Rossier, AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Développement interpellation 1.194 Jean-Luc Addor, AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Développement interpellations 1.195 Graziella Walker Salzmann, 1.205 Susanne Hugo-Lötscher, 1.206 Laura Kronig (suppl.) et 1.207(Entwicklung der Interpellationen 1.195 Graziella Walker Salzmann, 1.205 Susanne Hugo-Lötscher, 1.206 Laura Kronig (suppl.) et 1.207), AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Développement interpellation 1.196 Rolf Eggel (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 1.196 Rolf Eggel (Suppl.), AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Développement interpellation 1.197 Rolf Eggel (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 1.197 Rolf Eggel (Suppl.), AVRIL 2008 (10.04.2008_2)

Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité

Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Rey-Bellet Jean-Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement

Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) et du règlement du Grand Conseil (RGC) (I), AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008) / débat final (10.04.2008_1)

Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles, AVRIL 2008, entrée en matière (09.04.2008)

Développement interpellation 5.081 Albert Pitteloud, AVRIL 2008 (09.04.2008)

Développement interpellation 5.082 Thomas Lott (suppl.), AVRIL 2008 (09.04.2008)

Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) (modification), AVRIL 2008, discussion de détail (10.04.2008_1)

Heure des questions, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Développement et traitement interpellation urgente 5.086 Georges Schnydrig, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre et décision concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection et la transformation de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre, AVRIL 2008, entrée en matière (08.04.2008)

Traitement postulat 3.129 Beat Abgottspon, AVRIL 2008 (08.04.2008)

Développement interpellation 3.134 Gaël Bourgeois (suppl.), AVRIL 2008 (08.04.2008)

Heure des questions, AVRIL 2008 (10.04.2008_1)

Décision relative à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre, AVRIL 2008, débat final (10.04.2008_2)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire d'avril 2008

Séances des 8, 9 et 10 avril 2008

Séance du mardi 8 avril 2008

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mardi 8 avril 2008, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

M. le président Georges Mariétan, prononce l'allocution inaugurale suivante:

Monsieur le président du Gouvernement,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Messieurs les vice-présidents du Grand Conseil,

Mesdames et Messieurs les députés,

Mesdames et Messieurs les responsables du Service parlementaire, de la technique et de la traduction,

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Chères téléspectatrices et Chers téléspectateurs,

Chers utilisateurs d'Internet,

C'est avec un plaisir renouvelé et non dissimulé que je vous retrouve pour cette session mensuelle d'avril 2008, mon avant-dernière session, celle où je m'autorise quelques réflexions personnelles et politiques, mais je le ferai avec le sourire.

Vous aussi, vous avez le sourire et je vous comprends. Vous venez de découvrir que le compte de l'Etat du Valais 2007 bat tous les records avec un bénéfice qui frise les 100 millions et une marge d'autofinancement de plus de 300 millions. Déjà, vous vous creusez la tête: mais que faire de tout cet argent? Et vous sentez bien que vos voisins de députés vont répondre à votre place si vous n'esquissez pas un geste ou une pensée ou un souffle tout au moins. Alors donc, le Valais se porte bien et son ministre des finances aussi, apparemment. Son chômage est une nouvelle fois en recul au mois de mars (3,1% seulement), son tourisme termine l'exercice hivernal on ne peut mieux avec de la neige et des succès en abondance.

Même nos instituts bancaires que sont la Banque Cantonale et les Banques Raiffeisen, dont plus de 105'000 Valaisans sont membres ou sociétaires, annoncent des résultats exceptionnels en échappant aux tourments subis par les grandes banques du pays qui ont préféré, aux vertus d'une politique de proximité et de réalité, les mirages d'un Monopoly à l'américaine.

Alors, c'est vrai que nous pouvons aujourd'hui nous réjouir de cet état de prospérité qui est bien loin de cet état désolant dans lequel certaines âmes attristées voudraient que la Suisse soit prostrée comme si elle courait ce risque parce qu'elle continue, malgré les vents contraires, à cultiver ses valeurs fondamentales que sont le fédéralisme et la démocratie.

Cette semaine est celle de l'intégration. Elle consacre une politique d'ouverture, d'accueil envers les migrants, qui a donné ses lettres de noblesse à la Suisse dans le concert des nations. Or, notre pays a particulièrement bien réussi sa politique d'intégration en s'inspirant des vertus qui sont liées au fédéralisme.

C'est pourquoi il y a lieu de se réjouir des grands élans qui ont marqué le séminaire sur le fédéralisme qui a rassemblé, à Baden, les 27 et 28 mars dernier, tous les gouvernements et parlements de nos cantons. J'y ai représenté notre Noble Assemblée en compagnie de notre collègue Marcelle Monnet-Terrettaz et j'ai été sensible notamment aux appels de notre conseillère fédérale, Mme Eveline Widmer-Schlumpf en faveur de la concurrence, de l'efficacité, de la proximité avec les citoyens, de la séparation des pouvoirs et de la protection des minorités.

Avec tous ces ingrédients, nous pouvons sans autre aborder l'ordre du jour qui nous attend. Nous sommes bien au cœur de nos relations entre les pouvoirs.

Ordre du jour

Entrée en matière

1. Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) et du règlement du Grand Conseil (RGC) (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Abänderung des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten (GORBG) und des Reglements des Grossen Rates (RGR) (*erste Lesung*)

Développement / Entwicklung: Grand Conseil / Grosser Rat

2. Motion de la députée Brigitte **DISERENS** et cosignataires concernant la modification du règlement du Grand Conseil au sujet des commissions thématiques (08.11.2007) (7.008)
Motion von Grossrätin Brigitte **DISERENS** und Mitunterzeichnenden betreffend Abänderung des Reglements des Grossen Rates in Sachen thematische Kommissionen (08.11.2007) (7.008)

Entrée en matière

3. Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions
(*première lecture*)

Eintretensdebatte

Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Hilfe an Opfer von Straftaten
(*erste Lesung*)

Entrée en matière

4. Décision relative à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre
Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection et la transformation de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre

Eintretensdebatte

Beschluss zum Gesuch auf einen Zusatzkredit betreffend die Subvention im Zusammenhang mit der Instandsetzung und dem Umbau des Instituts Notre-Dame de Lourdes in Siders

Beschluss betreffend die Gewährung einer Subvention für die Instandsetzung und den Umbau des Instituts Notre-Dame de Lourdes in Siders

Traitements / Behandlungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

5. Postulat du groupe GRL, par le député Didier **CACHAT**, concernant l'équipement informatique des enseignants (09.10.2007) (3.125)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Didier **CACHAT**, betreffend Informatikausrüstung der Lehrpersonen (09.10.2007) (3.125)
6. Postulat des députés Franziska **LUTZ-MARTI** (CVPO), Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO), Lucia **NÄFEN** (suppl.) (CVPO), Beat **ABGOTTSPON** (CVPO), Markus **TRUFFER** (CVPO) et cosignataires concernant le renforcement de l'espace économique et de vie du Haut-Valais et de la Haute Ecole Spécialisée dans le Haut-Valais (09.10.2007) (3.126) (*en collaboration avec le DET*)
Postulat der Grossrätinnen Franziska **LUTZ-MARTI** (CVPO), Verena **SARBACH-BODENMÜLLER** (CVPO), Lucia **NÄFEN** (Suppl.) (CVPO), der Grossräte Beat **ABGOTTSPON** (CVPO), Markus **TRUFFER** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Stärkung des Wirtschafts- und Lebensraumes Oberwallis und der Fachhochschule Wallis im Oberwallis (09.10.2007) (3.126) (*in Zusammenarbeit mit dem DVR*)

7. Postulat des députés Beat **ABGOTTSPON** (CVPO), Thomas **BRUNNER** (CSPO), Matthias **EGGEL** (GRL) et cosignataires concernant la création d'un poste d'interlocuteur cantonal pour le sport (11.10.2007) (3.129)
Postulat der Grossräte Beat **ABGOTTSPON** (CVPO), Thomas **BRUNNER** (CSPO), Matthias **EGGEL** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Schaffen einer kantonalen Ansprechstelle für Sport (11.10.2007) (3.129)
8. Postulat des députés Gaël **BOURGEOIS** (suppl.) (PS/AdG), Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG), Laura **KRONIG** (suppl.) (SPO) et cosignataires concernant: adapter l'octroi des bourses et prêts d'honneur au nouveau calendrier universitaire (11.10.2007) (3.131) (*motion transformée en postulat*)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS**, der Grossrätinnen Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) und Laura **KRONIG** (Suppl.) (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Anpassung der Gewährung von Stipendien und Ausbildungsdarlehen an den neuen akademischen Kalender (11.10.2007) (3.131) (*Motion in ein Postulat umgewandelt*)

Développement / Entwicklung: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

9. Interpellation des députés Gaël **BOURGEOIS** (suppl.) (PS/AdG) et François **GIANADDA** (GRL) concernant: fonctionnement et financement des CASPO (06.11.2007) (3.134)
Interpellation der Grossräte Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.) (PS/AdG) und François **GIANADDA** (GRL) betreffend Funktionsweise und Finanzierung der Integrationsklassen auf nachobligatorischer Stufe (CASPO) (06.11.2007) (3.134)

Entrée en matière

1. MODIFICATION
de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) et
du règlement du Grand Conseil (RGC) (*première lecture*)

Eintretensdebatte

ABÄNDERUNG
des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen
zwischen den Gewalten (GORBG) und
des Reglements des Grossen Rates (RGR) (*erste Lesung*)

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen
Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Le groupe PDCB n'entend pas redire ici tout ce qui l'a été en avril 2007, il y a une année exactement, lors du débat d'opportunité sur la révision de la LOCRP et du RGC.

Nous avons globalement salué le texte proposé par le groupe de travail en tant qu'il codifiait une pratique donnant actuellement satisfaction dans plusieurs domaines du fonctionnement de notre Parlement.

Force est de constater que la commission des institutions et de la famille a travaillé dans ce même esprit et que nous ne pouvons, dès lors, aujourd'hui qu'entrer en matière.

Je m'arrêterai ainsi uniquement sur les quelques dispositions ayant provoqué un débat dans notre groupe et/ou débouchant sur des propositions d'amendement.

S'agissant des délais, c'est à une courte majorité, tout d'abord, que les députés DC du Bas veulent privilégier le confort de travail des députés, nonobstant le risque de confusion naissant de la possession de documents concernant plusieurs sessions simultanément.

Les délais des articles 63 et 64 LOCRP, de même que ceux des articles 123 et 124 RGC et de l'annexe 2 de ce même règlement devraient être prolongés d'un mois.

A l'article 63 LOCRP, nous refusons de laisser aux organes chargés de la traduction des rapports des commissions la possibilité d'influencer le calendrier des sessions et optons pour un retour au texte adopté par le groupe de travail (texte vert), texte codifiant parfaitement la pratique actuelle, satisfaisante à nos yeux, vu la mise à disposition immédiate sur Internet des rapports dans la langue dans laquelle ils ont été rédigés.

S'agissant de l'existence même des commissions thématiques, les avis sont partagés entre ceux qui y voient une professionnalisation salubre et ceux qui dénoncent leur adoubement au département concerné.

Il est temps de mener sérieusement ce débat.

La suppression pure et simple des commissions thématiques n'est certainement pas judicieuse et nous saluons en cela le retrait déjà annoncé, ou subodoré, de la motion dont le développement est prévu au point suivant de l'ordre du jour.

Pour assurer le suivi d'un domaine (contrats politiques et budgets par exemple), une certaine stabilité et une certaine expérience sont nécessaires. L'apport des commissions thématiques est précieux dans ce sens.

Par contre, dès lors qu'elles sont, de par la loi et le règlement, chargées de l'examen de tous les objets relevant de leur domaine en première lecture, les commissions thématiques courent le risque de céder à l'influence du département et de perdre leur sens critique.

Il conviendrait donc d'assouplir la règle en renonçant à l'automatisme de l'attribution aux commissions thématiques des objets en première lecture, ce qui permettrait d'ailleurs à l'ensemble des députés de redevenir de vrais généralistes ayant la chance d'être confrontés à de nombreux autres domaines que celui pour lequel on a voulu les professionnaliser.

La discussion est ouverte et devra être concrétisée d'une manière ou d'une autre avant la deuxième lecture.

Pour en finir avec la LOCRP, notre groupe salue l'initiative de la délégation aux affaires extérieures et l'introduction de l'article 51bis LOCRP.

Dans le règlement du Grand Conseil, nous ne formulerons qu'une proposition d'amendement demandant le retour au texte du groupe de travail, c'est-à-dire au texte actuellement en vigueur, à l'article 25 alinéa 3, ce pour maintenir le principe que les membres des commissions de haute surveillance ne devraient pas siéger dans d'autres commissions, mais sans en faire une règle absolue privant les groupes et le Parlement de la possibilité de déroger à ce principe dans des cas tout à fait particuliers.

Nous terminerons ce tour d'horizon avec une remarque.

Pas plus le groupe de travail que la commission IF n'ont abordé l'annexe 1 du règlement, à savoir le listing des indemnités parlementaires. Certes, Chers collègues, le sujet est délicat, mais doit-il paraître tabou? Nous ne le pensons pas et invitons la deuxième commission à se pencher sur cette annexe.

Comme annoncé tout à l'heure, les députés DC du Bas entrent en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Thomas Lehner (CVPO):

Die CVPO-Fraktion hat sich eingehend mit dem Gesetz über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten sowie dem Reglement des Grossen Rates befasst. Die Revision von Gesetz und Reglement sowie die damit verbundene Neuorganisation des Grossen Rates erfolgte im Jahre 2002. Die damaligen Zielsetzungen wie Stärkung des Grossen Rates, Aufwertung der Rolle der Abgeordneten sowie Effizienzsteigerung des Parlaments konnten mehr oder weniger erreicht werden. Trotzdem ist der Zeitpunkt gekommen, um nach fünf Jahren gewisse Anpassungen vorzunehmen.

Die von der Kommission in erster Lesung vorgeschlagenen Anpassungen können von der CVPO-Fraktion mehrheitlich unterstützt werden. Durch die Beibehaltung der thematischen Kommissionen wird die Stellung des Grossen Rates gegenüber der Regierung und der Verwaltung gestärkt. Das Vermeiden von Doppelspurigkeiten, eine höhere Flexibilität sowie eine bessere Terminplanung gehören zu den wichtigsten Anpassungen. Anpassungen, welche die Arbeit im Parlament erleichtern.

Mit der Aufnahme von Artikel 132bis ins Gesetz kann sich jedoch die CVPO-Fraktion nicht einverstanden erklären. Der Staatsrat hat heute die Möglichkeit zu einem Bericht einer Aufsichtskommission im Plenum des Grossen Rates Stellung zu beziehen. Eine Stellungnahme des Staatsrats vor der Schlussabstimmung innerhalb der Aufsichtskommission

betrachten wir als eine mögliche Druckausübung und Beeinflussung gegenüber den Kommissionsmitgliedern. Die Stärkung des Grossen Rates war ein Hauptziel der Neuorganisation. Mit diesem Artikel bewirken wir jedoch das Gegenteil. Wir verlangen deshalb eine ersatzlose Streichung von Artikel 132bis.

Ansonsten ist die CVPO für Eintreten.

Ich danke.

M. le député Bernard Rey (GRL):

La majorité des modifications apportées par le groupe de travail ainsi que par la commission thématique à la LOCRP et au RGC conviennent au groupe radical-libéral.

A ce titre, nous aimerions souligner que les efforts de transparence introduits tant dans la loi que dans le règlement proviennent de motions déposées en son temps par notre groupe. Ainsi, à l'article 18, la paternité de la publication des liens d'intérêts des députés revient au député Alexis Turin. Pour continuer dans la même ligne, il nous paraîtrait intéressant que les liens d'intérêts des conseillers d'Etat soient également publiés. C'est pourquoi nous soutiendrons, tout à l'heure, la motion des députés Gaël Bourgeois (suppl.), Marylène Volpi Fournier et cosignataires.

Toujours dans l'esprit de la transparence, c'est une motion déposée au nom du groupe radical-libéral par le député (suppl.) Patrick Bérod qui a permis l'introduction du vote nominal pour tous les votes finaux. Cette modification permettra à chaque électeur de pouvoir déterminer comment son député s'est comporté.

Nous déposerons, malgré tout, quelques amendements, tant sur la loi que sur le règlement. Au niveau de la loi, en plus de quelques modifications rédactionnelles, nous proposerons une nouvelle formulation de l'article 132bis. Cet article concerne le droit du Conseil d'Etat d'être entendu, ce que nous ne contestons en aucun cas. Cependant, la formulation actuelle donne l'impression que le Conseil d'Etat pourrait vouloir négocier le contenu du rapport avant le vote. Nous proposerons donc de remplacer cette formulation par la version vaudoise de la loi sur le Grand Conseil.

Au niveau du RGC, son article 63 stipule: "Au début de la session constitutive, ainsi qu'à la session de mai, le Grand Conseil se rend en corps, en principe, à la cathédrale où un service divin est célébré pour appeler les bénédictions de Dieu sur ses travaux et sur la Patrie." Loin de nous l'idée de nous opposer au service divin. Cependant, la dernière partie de cet article a mis le groupe radical-libéral dans l'embarras. En effet, que se passerait-il si Dieu n'entendait pas, si Dieu, à ce moment-là, était occupé à autre chose? Afin de Lui éviter d'éventuelles poursuites, nous proposerons que l'article s'arrête après la mention de la célébration.

Il faut le reconnaître, même si les modifications apportées à la LOCRP et au RGC sont intéressantes, elles sont malgré tout cosmétiques. Deux points très importants n'ont pas été abordés: les problématiques du rythme des sessions ainsi que des commissions thématiques ont été totalement occultées.

A notre avis, le rythme des sessions est effréné et essoufflant, tant pour nous que pour le Service parlementaire. Il tend à faire de nous des miliciens, mais des miliciens professionnels. On professionnalise la fonction de député, mais on la professionnalise à bon marché. Nous devenons des miliciens professionnels, mais quasiment bénévoles. La cadence rapide ne nous permet pas d'aborder les dossiers avec toute la sérénité et le recul nécessaires. Nous devons absolument éviter de travailler dans la précipitation. A ce titre, nous demanderons également un prolongement du délai d'envoi des documents.

Nous ne déposerons pas d'amendement à propos du rythme des sessions, mais nous nous permettons de soumettre ce sujet à la réflexion de la deuxième commission. Pourquoi, par exemple, ne pas planifier quatre sessions annuelles ainsi qu'une session complémentaire pour le budget et une autre pour les comptes?

Au niveau de la planification, il nous apparaît comme essentiel que les présidents de commission puissent décider eux-mêmes de la planification de leurs projets, sans avoir à subir des pressions de la part du Conseil d'Etat. Cela évitera de boucler des rapports dans l'urgence et de les transmettre également dans l'urgence à la députation.

Concernant la problématique des commissions thématiques, nous traiterons tout à l'heure de la motion déposée par notre collègue Brigitte Diserens qui demande purement et simplement leur suppression. D'aucuns jugeront cette motion trop radicale. Elle a au moins le mérite de lancer le débat et nous ne devons en tout cas pas nous priver de l'exercice de réflexion.

A notre avis, les commissions thématiques, par leur organisation actuelle, courent le risque d'être instrumentalisées par l'Administration. Les liens d'amitié qui ne manquent pas de se créer entre les différents commissaires peuvent leur faire perdre une partie de leur sens critique. Les commissions thématiques ont également tendance à faire de nous des miliciens, mais cette fois-ci des miliciens spécialistes.

Une solution qui pourrait améliorer ces constats, et que le groupe radical-libéral soumet également aux réflexions de la commission de deuxième lecture, est l'accélération du rythme. En effet, si on limite la durée de participation à une commission à deux ans et la durée de la présidence à une année, cela pourrait résoudre les problématiques relevées plus haut.

Avant de terminer, j'aimerais souligner une omission. En session de septembre 2006, la commission de gestion, la commission des finances et la commission de justice déposaient une motion demandant d'adapter la LOCRP afin que leurs rapports donnent lieu, sur demande de la commission en question, à une réponse écrite du Conseil d'Etat. La Présidence, dans sa réponse, précisait ceci: "Considérant que le Parlement cantonal va se pencher prochainement sur l'initiative concernant la révision de la LOCRP et du règlement du Grand Conseil, nous proposons que le traitement de la présente motion intervienne dans ce cadre." Ne trouvant aucune trace de résolution de cette question dans le projet soumis, nous demandons donc à la commission de deuxième lecture de se pencher sur cette motion.

Il va de soi que le groupe radical-libéral entre en matière.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):

Die CSPO ist für Eintreten auf die beiden Vorlagen und wird einige ergänzende Abänderungsvorschläge noch einbringen.

So muss nach Meinung der CSPO bezüglich der Fraktionsbildung noch geregelt werden, was für eine Auswirkung eine gesamtkantonale einheitliche Fraktion auf die Abgeordneten dieser Partei in den einzelnen verfassungsmässigen Regionen hat. Können diese etwa eine eigene Fraktion bilden oder müssen sie Mitglieder der gesamtkantonalen Fraktion sein?

Die CSPO begrüsst insbesondere, dass die vorberatende Kommission, entgegen des Entwurfs der Arbeitsgruppe gesetzlich verankern will, dass die Berichte der Kommissionen in beiden Sprachen dem Büro und somit auch den Abgeordneten für die Vorbereitung der Session zugestellt werden müssen. Ein Teil der Fraktion wollte diesbezüglich noch weiter gehen und befürwortete auch die Zustellung der Sitzungsprotokolle der Kommissionen in beiden Sprachen. Da der Bericht jedoch praktisch immer identisch ist mit dem Protokoll, liess die Fraktion diese zusätzliche, mit grossem Aufwand verbundene Forderung, fallen.

Mit Genugtuung hat die CSPO auch zur Kenntnis genommen, dass mit dem neu eingefügten Artikel 51bis des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten einer eigenen Motion zum grössten Teil Nachachtung verschafft wurde. Mit dem neu eingefügten Artikel werden die Mitwirkungsrechte des Grossen Rates bei der Genehmigung von interkantonalen und internationalen Abkommen optimal gewährleistet.

Was den Sessionsrhythmus anbetrifft, ist die CSPO mit der Kommission für die vorgeschlagene flexible Lösung in Artikel 62 GORBG. Damit wird dem Büro grösstmögliche Freiheit gelassen, in welchen Abständen und in welchem Rhythmus die Sessionen stattfinden sollen. Die Festlegung eines festen Rhythmus, wie dies die Motion Schmidhalter verlangt, ist mit der Fassung von Artikel 62 nicht notwendig und die Motion wird somit hinfällig. Es sei denn, man wolle den Sessionsrhythmus absolut in Stein gemeisselt im Gesetz festgehalten wissen.

In diesem Sinne ist die CSPO natürlich für Eintreten.

Ich danke.

Le président:

Je donne la parole au député David Théoduloz..., ah!, il semble qu'il y ait un petit ennui technique sur le plan informatique.

Nous allons donc observer une minute de silence pour la disparition du système informatique!

(...)

Nous allons poursuivre avec ce petit ennui informatique qui va peut-être subsister encore quelques instants.

J'invite ainsi les intervenants à s'annoncer comme au bon vieux temps en levant la main et en venant s'exprimer directement ici au pupitre.

M. le député David Théoduloz (PDCC):

Comme mon temps de parole a été écourté, je prendrai plus que 10 minutes, si vous le permettez!

Le groupe PDCC a pris connaissance avec intérêt et attention du rapport de la commission IF relatif à la révision de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et à la révision du règlement du Grand Conseil.

A cette occasion, il a également rappelé à son bon souvenir le rapport du groupe de travail destiné à débattre de l'opportunité d'une telle révision. Cette opportunité avait d'ailleurs connu, en avril de l'année dernière, un large soutien se traduisant par la faveur de 115 parlementaires.

Les amendements du groupe de travail initial ont, dans l'ensemble, été suivis par la commission thématique.

Les principales modifications apportées touchent aux articles 69 et 126 de la LOCRP imposant la recevabilité de tout amendement lors de la discussion de détail et adaptant le rythme des procédures de naturalisation à la nouvelle loi sur le droit de cité.

La commission thématique propose également un nouvel article 132bis autorisant le Conseil d'Etat à s'exprimer sur un rapport de surveillance avant son approbation par dite commission. Le groupe PDCC considère que les commissions de haute surveillance doivent disposer de toute la latitude et la liberté nécessaires à l'analyse des dossiers. Si elles devaient commettre des erreurs matérielles sans une communication préalable avec l'Exécutif gouvernemental, elles se verraient rapidement mises en difficulté lors du traitement dudit rapport au Parlement. La méthode actuellement usitée, qui comprend par ailleurs quasi-systématiquement la consultation préalable du Conseil d'Etat, responsabilise les commissions de haute surveillance et les contraint à une analyse détaillée des différentes situations. Pour ces raisons, le groupe PDCC proposera l'abrogation de ce nouvel article.

Après discussion, le groupe PDCC ne proposera pas d'amendement à la nouvelle formulation de l'article 55 LOCRP. Cette mouture permet finalement la représentation de chaque parti disposant d'au moins un député et améliore la transparence, s'il en était besoin, des décisions du Bureau provisoire.

L'article 63 alinéa 4 LOCRP fera également l'objet d'un amendement intégrant la notion des deux langues officielles.

Au niveau du règlement du Grand Conseil, le groupe PDCC soutient la nouvelle formulation de l'article 48 qui assurera que l'ensemble des représentants d'un parti d'une région constitutionnelle appartient au même groupe politique. L'application stricte de cet article permettra d'éviter la constitution de groupes qui ne disposent pas d'une vraie cohésion et d'une véritable organisation. La commission de validation aurait notamment pour charge d'examiner la régularité de la composition des groupes politiques.

Enfin, l'article 73bis alinéa 2 du règlement du Grand Conseil fera l'objet d'un amendement visant à ce que les membres du Grand Conseil reçoivent au plus tard 15 jours avant le début de la session l'ensemble des documents nécessaires à cette dernière. Ce délai correspond par ailleurs à celui de la convocation avant chaque session.

Le groupe PDCC a également largement débattu de la question de l'existence et du fonctionnement des commissions thématiques. Cette question pertinente reviendra tout à l'heure à l'ordre du jour par le développement de la motion 7.008 réclamant un retour aux commissions ad hoc. Sans une prise de position ferme, le groupe PDCC estime, dans sa majorité, qu'il serait prématuré, après six ans d'activité, de refondre l'organisation du Grand Conseil alors même que nous ne disposons pas d'un bilan précis nous indiquant les forces et les faiblesses de ce système de fonctionnement. Il s'agit également d'envisager les problèmes pratiques inhérents à un fonctionnement par commissions ad hoc tant au niveau de leur nomination que de leur organisation.

Finalement, nous avons constaté que l'annexe 1 du règlement n'a fait l'objet d'aucune remarque. Considérant qu'il est maintenant temps d'analyser ces articles avec une véritable ouverture d'esprit, le groupe PDCC y reviendra lors du débat final.

Compte tenu de ces remarques et amendements, le groupe PDCC entre en matière.

Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):

Jede echte Demokratie beruht auf einigen zentralen Säulen. Neben verschiedenen Grundrechten sind dies die Wahlgesetze sowie die Parlamentsgesetze. Dort werden die zentralen Eckwerte der Demokratie definiert.

Darum behandeln wir hier und heute ein sehr wichtiges Geschäft, welches sich mit Fragen beschäftigt wie:

- Welche Möglichkeiten der Einflussnahme und wie viel Macht sollen Exekutive und Legislative haben?
- Welche Diskussionsregeln setzen wir uns und wie viel Debatte wollen wir?
- Wie wichtig ist uns die Transparenz nach aussen?
- Welche Fairness lassen wir gegenüber Minderheiten walten etc.?

Die Fraktion der SPO/Linke Allianz hat sich durch die insgesamt über 70 Seiten Gesetzestext durchgeackert und dabei noch einigen Nachbesserungsbedarf entdeckt.

Hier seien nur die zentralen Punkte erwähnt:

Stichwort Transparenz

Wir begrüßen die Tatsache, dass das Parlament endlich ansatzweise umsetzen will, was wir bereits im Juni 2001 gefordert haben, nämlich die Offenlegung des Abstimmungsverhaltens der Abgeordneten und Suppleanten.

Unserer Meinung nach reicht es jedoch nicht aus, dass das Öffentlichkeitsprinzip nur für die Schlussabstimmungen gelten soll. Die wirklich interessanten Fragen stellen sich meistens schon vorher. Also mindestens für Eintretensabstimmungen sowie bei Abstimmungen über Vorstösse müsste das Öffentlichkeitsprinzip ebenfalls gelten.

Stichwort Fairness

Erstens kann es nicht sein, dass die Mehrheitspartei die prestigeträchtigen Ämter im Präsidium dauerhaft für sich hortet und dann im Zweifelsfalle lieber den bürgerlichen Kuschelkollegen überlässt.

Zweitens kann es nicht sein, dass die Frauen nicht einmal alle Schaltjahre im Präsidium vertreten sind. Hier muss das Parlament nochmals über die Bücher und wir haben die passenden Vorschläge parat.

Stichwort Diskussionskultur

Debatten sind da um geführt zu werden. Und die zweite Lesung eines Gesetzes ist dazu da, dass neue Köpfe sich mit einem Thema beschäftigen und dabei vielleicht Perspektiven entdecken, welche ihren Vorgängern noch nicht aufgefallen waren.

Insbesondere seit die thematischen Kommissionen immer die erste Lesung von Erlassen vorberaten, ist dies besonders relevant. Bei den Mitgliedern der thematischen Kommissionen kann es durch "déformation professionnelle" oder mangelnde Distanz zum Gegenstand zu Fehlern kommen. Solche Fehler kann meistens nur eine weitere Lesung beheben. Daher ist es wichtig, dass nicht bloss eine einfache Mehrheit des Parlaments die Debatte abwürgen und eine zweite Lesung verhindern kann. Hier muss die Latte auf eine Zweidrittelmehrheit gesetzt werden.

Betreffend Artikel 132bis, der neu eingeführt wurde.

Wir wenden uns auch gegen eine Einmischung der Regierungsmitglieder in die Oberaufsichtskommissionen. Hier hat die freie Debatte ganz klar Vorrang. Wir werden die Streichung beantragen.

Stichwort Innovation und Professionalisierung

Der Grosse Rat, spätestens aber die zweite Kommission, würde gut daran tun einen Blick über die Berge Richtung Norden zu werfen. Der Kanton Bern hat seit dem Jahr 2000 bedeutende Reformen durchgemacht. Stichworte hierzu sind unter anderem die wirkungsorientierte Gesetzgebung, Steuerung durch Gesetz und ein konsequentes Gesetzescontrolling. Auch hierzu haben wir erste Diskussionsvorschläge parat.

Werte Kolleginnen und Kollegen, wir haben hier die Chance uns selbst zeitgerechte Leitplanken zu setzen, die professionelles Arbeiten, Demokratie und Transparenz fördern. Nutzen wir die Chance. Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke, Herr Grossrat (Suppl.).

Voilà, le miracle s'est produit! L'informatique et ses mystères ont trouvé un aboutissement grâce à M. Gapany, notre responsable technique.

Je peux donc donner la parole aux députés qui peuvent rester à leur place.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

On se sent presque un petit peu défavorisé de devoir intervenir tout d'un coup depuis le dernier banc, mais... on a l'habitude, alors ce n'est pas grave!

(Brouhaha dans la salle)

Mais non, je dis ça..., mais c'est parfait le dernier banc. C'est parfait, on n'a pas de plainte.

Pour l'essentiel, les modifications proposées à cette loi et à ce règlement consistent à les adapter à une pratique qui ne soulève généralement guère de contestations.

Nous saluons en particulier l'effort qui, sur divers points, est réalisé pour assurer une plus grande transparence au fonctionnement de ce Parlement. Je pense en particulier à la publication des liens d'intérêts sur Internet (les citoyens, en effet, ont le droit de savoir, si j'ose dire, qui est qui et qui représente quoi). Je pense aussi au vote nominatif généralisé pour les votes finaux.

Le groupe UDC/SVP veut, toutefois, aller un peu plus loin dans la transparence. Dans ce sens, nous proposons notamment que non seulement les votes finaux, mais également les votes d'entrée en matière (quand il y en a, bien sûr) soient systématiquement nominatifs.

Le groupe UDC/SVP poursuit un deuxième objectif: c'est d'assurer une meilleure représentation des groupes politiques et des groupes politiques minoritaires, bien sûr. Dans ce sens, nous demandons que chaque groupe politique dispose d'au moins un représentant par commission. Cela concerne bien sûr les commissions permanentes et en particulier les commissions de haute surveillance.

Enfin, nous demandons, un peu à l'instar de ce qui a été dit tout à l'heure par certains groupes, que la deuxième commission se penche de manière plus approfondie que cela n'a été fait jusqu'ici sur deux points importants:

- d'abord, le rythme des sessions, sans doute trop élevé et pour lequel nous devons essayer de trouver une solution tout à la fois compatible avec, d'une part, la condition d'un parlementaire de milice et, d'autre part, les exigences d'efficacité;
- dans le sens suggéré par la motion qui figure au point suivant de l'ordre du jour, nous devons aussi réfléchir à l'opportunité de maintenir les commissions thématiques. Certes, celles-ci permettent à leurs membres d'assurer un bon suivi des affaires du département ou des services dont elles sont en quelque sorte responsables. Mais, à cause d'une proximité parfois trop grande avec le chef du département et les fonctionnaires concernés, ces commissions ne travaillent pas toujours avec l'indépendance nécessaire et leur spécialisation les empêche parfois d'avoir une vision d'ensemble des affaires de l'Etat.

Sous ces quelques réserves, le groupe UDC /SVP entre naturellement en matière sur ces deux projets.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terretaz (PS/AdG):

La nécessité d'une révision de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et du règlement du Grand Conseil n'est plus à démontrer. Après la révision de 2001 pour codifier les changements du rythme des sessions et l'introduction des commissions thématiques, il nous faut, maintenant, adapter la loi et le règlement aux exigences d'une plus grande visibilité des débats et des votes et à une transparence totale des liens d'intérêts des députés et suppléants.

Ce toilettage, certes superficiel car il n'apporte aucune réforme importante, devrait permettre plus de démocratie dans les débats et plus de clarté dans le fonctionnement des commissions, du Bureau et de la Présidence.

Les commissions thématiques, instaurées lors de la dernière législature, apportent un meilleur suivi des dossiers et une connaissance supérieure du département par les membres de ces commissions, ce qui facilite l'analyse des budgets et des comptes. Cependant, il faut bien le reconnaître, ces commissions sont déséquilibrées. Certaines ne peuvent plus fonctionner de manière optimale, car elles croulent sous le travail et sont à la limite des possibilités d'un Parlement de milice alors que d'autres n'ont que très peu d'objets à traiter. Un autre constat doit être fait: La complicité inévitable qui s'installe entre les commissions, le Gouvernement et les services du fait de rencontres fréquentes rend parfois plus difficile le maintien d'un esprit critique nécessaire à l'étude des projets. Un bilan devrait être fait pour améliorer le fonctionnement des commissions thématiques.

Cette révision n'a pas non plus fait une analyse du travail parlementaire qui devient de plus en plus lourd et complexe, et qui exige des connaissances et une étude pointue des dossiers afin de fournir un travail de qualité. Nous sommes des miliciens et lorsque l'on est membre d'une commission qui demande un investissement en temps important, on se retrouve parfois à la limite d'un système de milice qui ne tient compte que du temps passé en commission ou au Parlement, mais ne comptabilise pas les heures passées à étudier les dossiers et à préparer les séances de commissions et les interventions parlementaires.

Le cumul d'un travail professionnel, qu'il est parfois impossible de diminuer, et de la charge de député pose pourtant le problème de la disponibilité des élus et, dans les commissions permanentes où on ne peut se faire remplacer, on doit constater une participation irrégulière des membres qui ne trouvent plus le temps matériel de siéger. Heureusement que notre canton connaît un système de suppléance, mais il faudra peut-être, à l'avenir, mieux analyser la réalité de la charge de député, de manière à ce que les partis trouvent des candidats pour assurer la relève.

Le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière et propose plusieurs amendements.

A l'article 7, qui traite de la documentation, nous demandons que le Bulletin Officiel soit communiqué aux parlementaires afin de faciliter leur information.

A l'article 63, qui traite de la préparation des sessions, nous désirons supprimer l'ajout qui demande que les rapports soient remis dans les deux langues. Nous sommes conscients de la difficulté des commissions à rendre leur rapport dans les délais du fait du rythme des sessions et de voir les traduire avant qu'ils ne soient transmis au Bureau augmenterait encore cette difficulté à respecter les délais.

Nous demandons aussi des modifications de l'article 71 qui définit les majorités.

Nous revenons aussi sur la nécessité de préciser, dans un article, la nécessité d'une représentation équitable de tous les groupes politiques lors du tournus pour la Présidence. La démocratie exige le respect des minorités et ce Parlement aura certainement la sagesse de définir un tournus sur le long terme qui garantisse une juste représentation des groupes parlementaires à la Présidence.

Pour finir, la deuxième commission devrait tenir compte de la motion concernant le registre et publicité des liens d'intérêts du Conseil d'Etat, si elle est acceptée cette semaine par le Parlement.

Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Nous avons entendu, sauf erreur, les porte-parole des huit groupes.

Est-ce qu'il y a des demandes de parole individuelles?

Ce n'est pas le cas.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Das Gesetz über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten wurde letztmals im Jahr 2002 geändert.

Mit dem vorliegenden Gesetzes- und Reglementsentwurf will man aufgrund der eingetretenen Veränderungen und Erfahrungen die notwendigen Anpassungen vornehmen.

Die Kommission arbeitete hierbei auf der Basis des Entwurfs der Arbeitsgruppe.

Der Gesetzes- und Reglementsentwurf ist nicht revolutionär. So lässt man zum Beispiel Sessionsrhythmen, Statut der Suppleanten, den Anhang – um nur drei Themenbereiche zu nennen – unverändert. Mit der Arbeitsgruppe war jedoch die Kommission der Meinung, dass dem Büro für die Einberufung der Sessionen grosse Flexibilität zukomme. Das Büro kann nämlich – nach Anhörung des Staatsrats – zum Beispiel auf eine Session verzichten. Diese Flexibilität will man nicht durch Gesetzesvorschriften einschränken.

Nicht in den Gesetzesentwurf aufgenommen wurde auch eine allfällige Bestimmung über den Turnus für das Präsidium des Grossen Rates. Die Kommission war der Meinung, dass eine solche Bestimmung nicht in ein Gesetz gehört.

Die Vorlage ist aber eine konsequente Anpassung an die durchgeführten Reformen und an die vorhandenen Bedürfnisse. So wurde dem Einfluss der Elektronik, der Informatisierung des Parlaments Rechnung getragen. Der Transparenz wurde grosse Aufmerksamkeit geschenkt. Die Abgeordneten müssen ihre Interessenbindungen offen legen. Die Behandlungen und Beschlüsse des Grossen Rates werden ohne Verzug auf der offiziellen Internetseite des Kantons veröffentlicht. Auch wurde bezüglich der kantonalen und interkantonalen Vereinbarungen und der internationalen Verträge eine Bestimmung eingeführt.

Die Kommission hofft, dass die neuen Entwürfe des Gesetzes und Reglements einen reibungslosen Ablauf der Sessionen und Kommissionsarbeiten gewährleisten. Der Rahmen liegt vor, das Bild des Grossen Rates zeichnen wir, liebe Kolleginnen und Kollegen, jedoch selber.

Abschliessend noch eine organisatorische Bemerkung.

Die Kommission IF trifft sich direkt nach der Session in der 3. Etage des Grossen Rates. Recht herzlichen Dank.

Le président:

Danke, Herr Grossrat.

Je me tourne vers le président du Gouvernement. C'est à lui qu'il revient de s'exprimer au nom du Conseil d'Etat.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Nous sommes ici en présence de dispositions de 2002, donc récentes pour ce qui concerne une loi, mais une loi qui s'applique à des travaux quasi-permanents, ceux du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Donc, après cinq ans d'expérience, il était logique que ces dispositions soient revues. Celles-ci sont revues sur la base d'un processus quasi-essentiellement parlementaire puisque le rapport et le projet ont été élaborés par vous; mais cette loi et ce règlement touchent aussi, concernent aussi l'activité du Conseil d'Etat. Il est, par là, judicieux de constater que son titre a été conservé.

En tant que représentant du Gouvernement dans ce débat, je pourrais dire, et c'est fondamentalement vrai, que rien de ce qui est parlementaire n'est étranger au Gouvernement. En effet, ne serait-ce qu'au niveau personnel, quatre des cinq conseillers d'Etat actuels ont passé sur les bancs que vous occupez maintenant et sont encore tout imprégnés des souvenirs d'un travail parlementaire qui n'est certainement pas facile et qui doit toujours rechercher un but: celui de l'efficacité.

Il y a de nombreuses formules différentes pour obtenir cette efficacité. Elles ont été essayées par intervalles de 10 ou 15 ans. Chacune montre à la fois des avantages et des inconvénients. C'est le cas, par exemple, pour les commissions thématiques. Lors de la première période, en 1981, que j'effectuais devant ce Parlement, la proposition de commissions thématiques avait déjà été introduite. Elle a pris beaucoup de temps avant d'être effective et, finalement, elle est encore remise en question aujourd'hui. Il y a, en effet, des avantages à un certain professionnalisme des députés, mais il y a aussi des avantages à un certain universalisme de chacune et de chacun d'entre vous. Votre manière d'assurer une certaine efficacité, c'est évidemment de faire en sorte que les délais ne soient pas exagérément allongés. Le souci du travail bien fait, c'est forcément bien; des délais trop longs, cela nuit à l'efficacité du Parlement dans une société qui, vous le savez, a tendance à s'accélérer. Je pense ici qu'il conviendrait de différencier le traitement des travaux législatifs en tant que tels de celui des décisions; mais, enfin, vous vous déterminerez vous-mêmes puisqu'il s'agit de votre façon de travailler.

La chose la plus étonnante que j'ai entendue ce matin ici, et vous me voyez arborer un sourire de circonstance, c'est évidemment lorsque j'entends, ici ou là, parler des pressions que le Conseil d'Etat exerce sur le Grand Conseil. Mesdames et Messieurs les députés, soyons sérieux! Dans une commission parlementaire où 13 députés, tous inspirés par une force populaire qu'ils ont reçue, se sentent impressionnés par un pauvre conseiller d'Etat tout seul..., voyons, voyons, voyons! On est dans une situation qui est carrément surprenante. Et je n'ai jamais eu le sentiment de détenir un tel pouvoir!

Maintenant, si j'examine plus en détail ces propositions d'exclusion du Conseil d'Etat devant les députés qui siègent en commission, j'en arrive pratiquement à dire qu'un conseiller d'Etat, pour certains députés, c'est un étranger à chasser ou un adversaire à combattre. A mon avis, ce n'est pas du tout cela, et vous le savez, Mesdames et Messieurs les députés, nous recherchons un seul et même but: le bien des Valaisannes et des Valaisans. Alors, j'ose espérer que le droit d'être entendu sera tout de même conservé dans cette législation. Même les accusés ont le droit de s'exprimer avant le jugement. Alors, Mesdames et Messieurs les députés, ayez un peu de retenue! Nous en aurons aussi.

Mais voilà que je me lance déjà dans le débat. Mon but n'est pas celui-là. Je ferai preuve, tout au long de ces débats parlementaires, d'une très grande retenue puisque, comme je l'ai dit, cet objet est d'abord le vôtre.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

J'ai une demande de parole de la députée Marcelle Monnet-Terrettaz pour une rectification matérielle.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Ce ne sont pas des pressions que vous faites, Monsieur le conseiller d'Etat, c'est de la séduction, et c'est parfois plus pervers!

Le président:

Bien! Nous prenons bonne note de cette remarque. Je crois qu'elle tombe à point nommé puisque c'est la semaine de l'intégration!

Voilà, nous avons terminé notre discussion **d'entrée en matière qui n'est pas combattue; celle-ci est donc réputée acceptée.**

(Suite et fin de l'examen, *séance du jeudi matin 10 avril 2008.*)

**Développement / Entwicklung:
Grand Conseil / Grosser Rat**

2. MOTION

**de la députée Brigitte Diserens et cosignataires concernant la
modification du règlement du Grand Conseil au sujet des commissions
thématiques (08.11.2007) (7.008)**

MOTION

**von Grossrätin Brigitte Diserens und Mitunterzeichnenden betreffend
Abänderung des Reglements des Grossen Rates in Sachen thematische
Kommissionen (08.11.2007) (7.008)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL):

Supprimer les commissions thématiques..., pourquoi une telle demande?

Tout simplement car, depuis 2002, cette façon de fonctionner n'est pas très optimale, et un certain nombre d'entre vous l'ont reconnu, tout à l'heure, lors de l'entrée en matière sur la LOCRP.

Il faut, tout d'abord, expliquer pourquoi ces commissions existent. Il s'agissait, avec l'introduction des mandats de prestations, d'optimiser la manière de travailler et ainsi de donner aux députés la possibilité de suivre l'évolution du budget et des comptes dans les différents services. Cette façon de faire aurait pu être satisfaisante, mais seulement en ce qui concerne ces domaines.

Seulement, on a donné à ces commissions des tâches législatives de première lecture, en nommant des commissions de spécialistes. Et ça, c'est un leurre. Nous sommes un Parlement de milice. Certes, il y a des spécialistes et des gens qui s'y connaissent très bien dans certains secteurs, mais, pour ma part et je suis sûre que beaucoup d'entre vous peuvent me rejoindre, je pense que le travail de député doit être celui d'un généraliste et que nous devrions avoir une vision d'ensemble de l'Etat plutôt qu'une vision restreinte de tel ou tel secteur. Cette vision globale n'est possible que si les députés ont l'occasion de fonctionner dans plusieurs domaines.

Alors, que se passerait-il si les commissions thématiques disparaissaient, perdraient-elles toute leur substance et les personnes susceptibles d'amener leurs connaissances n'y seraient plus représentées? Pour vous rassurer, pas du tout, ce sont les présidents de groupe qui nomment les gens dans les commissions et ainsi peuvent mettre les bonnes personnes aux bons endroits. Comme les commissions ad hoc sont sommées le temps d'une loi, les travers présumés en 2002 et avérés en 2008 n'existeraient pas. Ces travers, vous les connaissez presque tous, vous en avez aussi parlé tout à l'heure, et s'ils n'ont pas cours dans votre commission, peut-être les avez-vous remarqués dans d'autres commissions?

J'ai entendu de nombreux groupes, lors de l'entrée en matière sur la LOCRP, qui demandaient à la commission de deuxième lecture de se pencher sur le problème des commissions thématiques et de trouver, après une analyse poussée, des solutions appropriées pour un meilleur fonctionnement. Preuve en est que ce sujet fait office de réflexions.

Si cette motion devait être acceptée, la solution apportée serait de supprimer purement et simplement les commissions thématiques et de ne plus fonctionner qu'avec des commissions ad hoc, comme dans le bon vieux temps! Seulement, cette solution ne serait peut-être pas appropriée, le système ayant un peu changé.

Et, au pire, si cette motion était rejetée par le Parlement, la discussion s'arrêterait là, et on n'en parlerait même pas en deuxième lecture.

Alors, je vais **retirer cette motion** pour donner la chance d'un débat démocratique sur ce sujet et de pouvoir laisser une commission ad hoc de deuxième lecture le travailler et nous apporter les fruits de son travail au plenum. A ce moment, la discussion pourra être faite et des amendements précis amenés. Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Nous prenons donc bonne note que **cette motion est retirée**, mais qu'elle n'empêchera pas justement les réflexions pour la deuxième lecture.

Je crois que c'est une bonne interprétation de notre règlement.

Entrée en matière

3. LOI D'APPLICATION
de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions
(première lecture)

Eintretensdebatte

AUSFÜHRUNGSGESETZ
zum Bundesgesetz über die Hilfe an Opfer von Straftaten
(erste Lesung)

Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit
Präsident: Felix Ruppen / Rapporteur: Gérald Varone

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député (suppl.) Jérémie Rey (PDCC):

Pendant de nombreuses années, la lutte contre la criminalité s'est essentiellement concentrée sur les auteurs des infractions, oubliant malheureusement trop souvent la victime. Pour remédier à cette situation, les Chambres fédérales ont adopté, en 1991, une loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions, qu'elles ont modifiée le 23 mars 2007.

La loi cantonale révisée satisfait le groupe PDCC, car elle repose sur trois piliers essentiels, à savoir les conseils fournis par les centres de consultation, les prestations financières (indemnisation et réparation morale) et la protection particulière de la victime dans la procédure pénale. De plus, les innovations les plus marquantes du nouveau droit fédéral sont intéressantes. Celui-ci privilégie l'aide médicale, psychologique, sociale, matérielle et juridique fournie par l'intermédiaire des centres de consultation, même pour les victimes d'infractions à l'étranger. Le délai pour le dépôt d'une demande d'indemnisation et de réparation morale passe de deux à cinq ans, avec un délai plus étendu pour les mineurs victimes d'infractions graves à l'intégrité physique ou sexuelle.

Selon le Conseil fédéral, la révision de la LAVI n'apporte pas de modifications fondamentales entraînant des conséquences financières importantes. Les dépenses devraient plutôt diminuer en raison du plafonnement des réparations morales et de la suppression des indemnisations pour les victimes d'infractions commises à l'étranger.

Le nombre de victimes faisant appel aux centres de consultation LAVI ne cesse de croître. Le canton du Valais dispose de trois centres de consultation à Viège, à Sion et à Monthey. A l'article 5, la commission propose de mentionner l'alternative intercantonale pour les centres de consultation. Malgré le fait que nous soyons d'accord, nous encourageons les Chablaisiens à utiliser pleinement les services compétents de leur centre de Monthey.

L'article 5 attribue au département en charge des affaires sociales le soin de veiller à la mise en place et au financement des centres de consultation. Le groupe PDCC souhaite qu'une coordination des actions et des responsabilités des divers services soit rapidement mise en place.

L'Etat doit se retourner contre l'auteur de l'infraction lorsque des montants ont été versés à la victime en lieu et place de l'auteur. Mais, selon l'article 14, l'action récursoire contre ce dernier irait toutefois à l'encontre des buts de l'exécution des peines si elle devait conduire à compromettre la réinsertion sociale de l'auteur de l'infraction. Aussi, la loi fédérale prévoit-elle pour l'autorité compétente la possibilité de renoncer à faire valoir ses prétentions à l'égard de l'auteur de l'infraction. Mais, à partir de quel montant, ce remboursement ne sera-t-il plus exigé?

Le groupe PDCC remercie les départements concernés ainsi que la commission de la sécurité publique pour l'excellente mouture de cette loi d'application. Il souhaite, comme la commission, que ce projet de loi soit traité en une seule lecture et il accepte l'entrée en matière. Merci de votre bienveillante attention.

Hr. Grossrat Diego Clausen (CSPO):

Die Ausgangslage ist die Totalrevision des Bundesgesetzes aus dem Jahre 1991. Diese wurde im März 2007 überarbeitet und verabschiedet.

Das OHG stützt sich auf drei Pfeiler; die Beratung, die finanzielle Unterstützung und der besondere Schutz des Opfers. Das neue Bundesrecht verbessert die Struktur und die Lesbarkeit des Gesetzes. Die Geheimhaltungspflicht des Beratungspersonals wird aus organisatorischen Gründen leicht gelockert.

Im Wallis übernehmen drei Opferhilfeberatungsstellen eine Soforthilfe, unterstützen die Opfer bei ihren Vorkehrungen und organisieren – wenn nötig – eine mittelfristige Hilfe.

Jedes Opfer – minderjährige oder volljährige Personen – hat Anrecht auf diese Hilfe, falls die körperliche, sexuelle oder psychische Gesundheit nach einem Verbrechen gestört ist sowie ihre Lebenspartner, ihre Kinder und Angehörigen.

Im Oberwallis ist die Opferhilfestelle zu 70 Prozent durch eine Person abgedeckt. Im Mittelwallis zu 140 Prozent (2 Personen) und im Unterwallis zu 80 Prozent (1 Person). Die Grundschwierigkeit dieser Stellen sind die Zunahme der Fälle und die nötige ständige Weiterbildung des Personals.

Die finanzielle Hilfe von Seiten des Staates versteht sich subsidiär, d.h. sie hat nicht zum Ziel das Opfer in den gleichen finanziellen Stand zu stellen, welches es vor der Tat hatte. Es handelt sich vielmehr um eine Geste der Solidarität von Seiten der staatlichen Gesellschaft gegenüber Bürgern, welche hart getroffen wurden. Das jetzige Gesamtbudget beträgt 400'000 Franken.

Grob zusammengefasst werden zukünftig den Entschädigungen in finanzieller Hinsicht klarere Grenzen gesetzt. Im Gegensatz dazu werden aber die Einreichungsfristen verlängert, was sinnvoll erscheint. Zudem wird die Kostenregelung unter den Kantonen klar geregelt.

Erlauben Sie mir noch einige Bemerkungen zu der Organisation der Opferhilfestellen.

Während im Mittelwallis und Unterwallis die 210 Stellenprozent den Beamtenstatus haben, wird die Opferhilfestelle im Oberwallis in Zusammenhang mit dem Verein "Unterschluß" betrieben. Hierfür werden seitens des Kantons jährlich 90'000 Franken, was 70 Stellenprozent entspricht, zur Verfügung gestellt. Davon entfallen 15'000 Franken für den Pikettdienst. Aufgrund der sprachlichen und regionalen Gegebenheiten des deutsch sprechenden Kantonteils wird dies seit 1996 seitens des Kantons unterstützt. Die Stellen im Mittelwallis und Unterwallis benötigen hierfür die schweizweite Nummer 143.

Der vorgängig unabhängige, ausschliesslich auf Spendengelder basierende Verein "Unterschluß" wird seit Oktober 07 mit einem vierjährigen Leistungsauftrag verpflichtet die Opferhilfestelle abzudecken. Vorgängig arbeiteten dort drei Personen (ca. 100 Stellenprozent). Gemäss der Dienststelle für Soziales ist diese Kombination äusserst interessant und zukunftsweisend für den Kanton Wallis. Besteht doch nebst der Beratung durch die OHG Stelle die Möglichkeit der organisierten, professionellen Beherbergung (ein dezentrales Modell, basierend auf der Grundlage der schweizweiten Frauenhäuser).

Der Verein "Unterschluß" wurde bereits 1993 gegründet. Demzufolge besteht eine riesige Erfahrung an Öffentlichkeitsarbeit z. B. runde Tische, Informationsaustausch unter den Stellen etc. Die 15'000 Franken für den Pikettdienst werden bereits seit 1996 jährlich ausgezahlt. Aufgrund des Leistungsvertrags ist der Verein nebenbei für die Deckung der Grundstruktur (Büroräumlichkeiten, Einrichtung, Infrastruktur) und den Betrieb der OHG-Stellen verantwortlich.

Grundsätzlich gilt zu erwähnen, dass die 90'000 Franken abzüglich den 15'000 Franken für den Pikettdienst nur noch 58,3 Stellenprozent entsprechen. Der Verein "Unterschluß" ist nicht gleichzusetzen mit der OHG-Stelle. Die früher mit 20 Prozent dotierte Opferhilfeanlaufstelle in Visp muss neu, gemäss Leistungsauftrag mit den bereits vorhandenen 100 Prozent des Vereins "Unterschluß" kombiniert werden, was schlussendlich 120 Stellenprozent entspricht. Das heisst, wenn wir die ursprünglichen 100 Prozent des Vereins "Unterschluß" nehmen, abzüglich der 58,3 Prozent, verbleiben 41,7 Prozent, die fehlen. Kommt hinzu, dass durch den transparent nach aussen hin kommunizierten Leistungsauftrag Spendengelder für die Abdeckung der Grundstruktur verloren gehen, da die Oberwalliser Bevölkerung nun meint, der Verein "Unterschluß" sei ausschliesslich vom Kanton subventioniert.

Es kann nicht sein, dass der Verein "Unterschluß" die OHG-Stelle, aufgrund von fehlenden Subventionen, quersubventionieren/querfinanzieren muss.

Wenn man bedenkt, dass die Fälle von Straftaten zwischen 2004 und 2007 um 33 Prozent zugenommen haben, ist die professionelle Opferhilfe mit einer integralen professionellen Beherbergungsmöglichkeit der Opfer äusserst wichtig.

Was gedenkt der Kanton in dieser dringlichen Hinsicht zu tun, damit diese für den Kanton zukunftsweisende professionelle Kombination von Beratung und Beherbergung von Opfern aufgrund von fehlenden Subventionen nicht zum scheitern verurteilt ist?

Wichtig scheint, dass das zukünftige Modell für den gesamten Kanton Wallis einheitlich gelten soll: Entweder Betreuung der Opfer über unabhängige OHG-Staatsstellen oder besser noch das Kombimodell Oberwallis (OHG Beratungsstelle mit professionellem "Unterschlupf" Personal, ganz im Sinne von Amnesty International).

Nebst den erwähnten offenen Fragen zur Anlauf- und Fachstelle "Unterschlupf" und der Möglichkeit, dass zukünftig professionelle Stellen gesichert bzw. geschaffen werden, ist die CSPO im Sinne der Sicherheit für die Opfer von Straftaten klar für Eintreten zum neuen kantonalen Ausführungsgesetz.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

M. le député Raymond Mottier (GRL):

Ce projet de loi d'application ne laisse pas de marge à la discussion, mais n'en impose pas moins la réflexion. Il concerne les victimes d'infractions qui vont des lésions corporelles à la séquestration en passant par les atteintes d'ordre sexuel sur les mineurs comme sur les adultes. Et j'en passe... Inquiétante énumération.

Par rapport aux articles de ce projet de loi, le groupe radical-libéral tient à relever les spécificités suivantes:

En lien avec l'article 4, le groupe radical-libéral tient à souligner que l'article 54 de la loi sur la protection de la jeunesse stipule clairement le devoir de signalement qu'ont toutes personnes qui, dans l'exercice de leur fonction professionnelle, ont connaissance d'une mise en danger du développement d'un enfant.

A l'article 5, le groupe radical-libéral constate l'ajout judicieux de possibles collaborations intercantionales des différents services de consultation en faveur des victimes (on peut citer l'exemple de Monthey avec Bex).

Il constate, également, avec satisfaction, à l'article 12 alinéa 2, qu'une victime peut recevoir, avant le jugement, des montants d'indemnisation à titre provisoire. Toutefois, si le jugement ne prévoit pas autant d'indemnisation et que la victime est dans le besoin, l'Etat peut renoncer à réclamer tout ou partie d'un remboursement.

Le groupe radical-libéral constate enfin que, selon l'article 14 alinéa 2, le comportement punissable de l'auteur ne doit pas être récompensé; raison pour laquelle l'Etat doit se retourner contre l'auteur de l'infraction lorsque des montants ont été versés à la victime.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues, devenir victime lorsque l'on est enfant, cela signifie souffrir probablement, par la suite, de troubles de conduite (l'automutilation, par exemple). Souffrir de troubles oppositionnels, de troubles de l'attention, de troubles du sommeil, souffrir de troubles anxieux.

Cela signifie, pour les victimes, de devoir se reconstruire et d'aller chercher, au fond de soi, toutes les ressources de résilience disponibles.

Devenir victime lorsque l'on est adulte, cela signifie souffrir probablement, par la suite, de troubles dépressifs, de troubles du sommeil, de troubles de la personnalité, bref d'un intense stress post traumatique qui peut changer le cours d'une vie.

Une loi sur l'aide aux victimes peut offrir une aide souvent indispensable, mais parfois dérisoire. La réparation de soi repose largement sur les ressources internes de chaque individu.

Au regard de ce qui a été dit, on peut considérer que la meilleure loi sur l'aide aux victimes est celle dont on a jamais besoin et que le travail en amont, c'est-à-dire la prévention, revêt une importance capitale.

Le groupe radical-libéral accepte évidemment ce projet de loi et suit la proposition de la commission de ne le soumettre qu'à une seule lecture. Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Das vorliegende Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz regelt die Hilfe an Opfer von Straftaten und findet allgemein unsere Zustimmung. Als Ergänzung geben wir einige Anträge ein.

Seitdem das Opferhilfegesetz 1993 in Kraft getreten ist, hat sich immer wieder gezeigt, dass dieses Gesetz und vor allem die Hilfe an die Opfer notwendig und gefragt sind.

In den letzten Jahren stieg dieses Bedürfnis stetig an, wie die aktuellen Zahlen belegen. Es ist deshalb gut, wenn es im Wallis drei Opferhilfeberatungsstellen gibt, je eine in Visp, Sitten und Monthey.

Die Zunahme der zu behandelnden Fälle und die neuen zusätzlichen Anforderungen des Strafgesetzbuches verlangen aber nicht nur eine ständige Weiterbildung des Personals, das mit Opfern zu tun hat, sondern auch die politische Bereitschaft diesen Beratungsstellen die nötigen personellen und finanziellen Mittel zur Verfügung zu stellen. Das bedeutet, dass spätestens bei der nächsten Budgetdebatte die Mittel für den Betrieb und das Personal der OHG-Stellen aufgestockt werden muss, damit diese Stellen ihren Auftrag im Sinne dieses Gesetzes erfüllen können.

Ein wichtiger Punkt der Opferhilfe ist die Zusammenarbeit von Kanton und Polizei mit den verschiedenen öffentlichen und privaten Einrichtungen. Auch eine Zusammenarbeit mit spezialisierten Unternehmen sollte mittels Leistungsverträgen vorgesehen und explizit erwähnt werden. Wir hinterlegen diesbezüglich ebenfalls einen Antrag. Gerade im Bereich des Menschen- oder Frauenhandels ist die Zusammenarbeit mit spezialisierten Unternehmen wie dem Fraueninformationszentrum FIZ in Zürich dringend gefragt und sehr wichtig um diesem komplexen Thema Herr zu werden. Dadurch kann den betroffenen Menschen tatsächlichen Schutz und Unterstützung geboten werden.

Selbstverständlich sollten bei Opfern, die zugleich auch Zeugen sind, besondere Schutzregelungen ausgearbeitet werden. Dies ist aber im Rahmen der neuen Strafprozessordnung anzustreben. Wir bitten hier den zuständigen Staatsrat und die Dienststelle diesem Anliegen genügend Beachtung zu schenken. Nur durch einen besseren Schutz der Opfer und Zeugen kann zum Beispiel bei Opfern von Menschenhandel an die Hintermänner oder Händlerkreise gelangt werden.

Mit diesen Bemerkungen sind wir für Eintreten und hinterlegen unsere Anträge für die Detailberatung vom Donnerstag.

Ich danke.

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):

Chers collègues, on reconnaît la grandeur d'une société dans la manière dont elle traite les individus les plus faibles et les plus démunis.

Après l'apologie des auteurs d'infractions, apologie faite par une certaine presse à sensation, après avoir oublié que tout acte criminel fait d'abord une ou des victimes, les Chambres fédérales ont adopté, en 1991, la loi fédérale sur l'aide aux victimes, loi révisée le 23 mars 2007.

Notre Parlement est appelé, ce jour, à adopter la loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes. Si cette loi consiste essentiellement en une codification de la pratique, elle a le mérite de rappeler les trois piliers essentiels que sont le conseil, l'indemnisation et la défense des droits des victimes.

La prise en compte des intérêts des victimes et leur reconnaissance au niveau juridique nous semblent essentielles dans cette loi.

Le groupe UDC/SVP accepte l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):

Wurden die Anliegen von Personen welche eine Straftat erlitten lange Zeit vernachlässigt, hat das Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz von 1992 diesen Mangel korrigiert.

Die bis heute gemachten Erfahrungen sind durchwegs positiv. Das im März 2007 revidierte Bundesgesetz bringt keine grundlegenden Neuerungen und trotzdem drängt sich eine Totalrevision des kantonalen Ausführungsgesetzes aus formellen und strukturellen Gründen auf.

Die Hilfe an Personen, die einer Straftat zum Opfer fielen, stützt sich auf drei Säulen

1. die Beratung der Opfer,
2. der Entschädigungsanspruch der Opfer und
3. Aufklärung der Rechte der Opfer.

Damit werden die wichtigsten Anliegen berücksichtigt.

Vergleicht man das gegenwärtige und das neue Gesetz, sind keine wesentlichen Änderungen auszumachen. Es sind Anpassungen vorgenommen worden, die Sinn machen. So ist die vorgesehene Möglichkeit, bei der Organisation der Beratungsstellen die interkantonale Zusammenarbeit zu fördern, zu befürworten. Zudem hat das revidierte Opferhilfegesetz für den Kanton keine neuen und weit reichenden finanziellen Folgen.

Die CVPO ist für Eintreten. Wir werden keine Abänderungsanträge einreichen und befürworten zudem die Behandlung des Geschäfts in einer Lesung.

Danke.

M. le député Gérald Varone (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG accepte l'entrée en matière de ce projet de loi et constate avec satisfaction que non seulement la loi s'occupe des auteurs d'infractions, mais également de leurs victimes. Il s'avère que cette législation, axée sur trois piliers que sont le conseil, la défense des droits dans la procédure pénale et l'indemnisation, répond à un besoin croissant.

Dans ce contexte, il s'agira, à l'avenir, de veiller à ce que les centres de consultation LAVI disposent des ressources en personnel nécessaires afin de traiter tous les cas de manière professionnelle et humaine. N'oubliez pas que, en 2007, 786 victimes ont fait appel aux quatre collaborateurs, que je ne peux que remercier de leur travail.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons d'accepter l'entrée en matière de cette loi.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée Patricia Casays (PDCB):

La commission de la sécurité publique a été mandatée pour prendre position sur le projet de loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions en première lecture.

Depuis son entrée en vigueur, la LAVI a déjà subi deux révisions partielles, soit en 1997 et 2001. En mars 2007, l'Assemblée fédérale adoptait la nouvelle loi sur l'aide aux victimes d'infractions, les différentes évaluations effectuées ces dernières années ayant montré que la législation en place répondait à un réel besoin, mais qu'elle n'était pas toujours suffisamment cohérente et pratique pour satisfaire pleinement aux trois axes de l'aide aux victimes d'infractions qui sont, je le rappelle:

- l'appui et les conseils fournis par un centre de consultation,
- les droits dans la procédure pénale et les rapports avec la police,
- les indemnités et la réparation morale.

Sur le fond, le projet de révision du droit cantonal, en fonction de la nouvelle loi fédérale, consiste essentiellement en une codification de la pratique et ne présente aucun changement majeur par rapport à la loi du 11 novembre 1992. A noter que l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions fédérales est prévue pour l'automne 2008.

Dans l'examen article par article, seules les précisions ci-après ont été relevées:

Article 4 alinéa 1

Nous insistons pour que le devoir de signalement, selon la loi en faveur de la jeunesse, soit respecté.

Article 5 alinéa 2

Afin d'éviter tout vide juridique éventuel, la commission décide de mentionner cette alternative "intercantonale" dans la législation d'application. Cette mention "intercantonale" permet aux personnes suivies par un centre LAVI sur le canton de Vaud et résidentes en Valais, suite à un déménagement par exemple, de poursuivre les consultations outre frontière cantonale.

Ce projet a été accepté à l'unanimité des membres de la commission de la sécurité publique et ladite commission décide de proposer au Grand Conseil de renoncer à une deuxième lecture au sens de l'article 101 du règlement du Grand Conseil.

Le groupe PDCB accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Nous avons entendu les porte-parole des huit groupes.

Il n'y a pas de demande de parole individuelle.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO), Präsident der thematischen Kommission für öffentliche Sicherheit (ÖS):

Die verschiedenen Sprecher der Fraktionen haben die Notwendigkeit und die Verbesserungen der Hilfe an die Opfer von Straftaten korrekt und umfangreich dargelegt.

Mit grosser Genugtuung nehme ich davon Kenntnis. Ich kann feststellen, dass das Eintreten unbestritten ist.

Verschiedentlich wurde die steigende Zahl der Fälle erwähnt. Finanzielle und personelle Anpassungen sind daher vorhersehbar. Diese Anpassungen müssen in der Budgetdebatte eingebracht werden. Ebenfalls sind mögliche Zusammenarbeiten – wie das Modell Oberwallis – zu prüfen. Am Donnerstagnachmittag werden wir diesen Gesetzesentwurf artikelweise diskutieren.

Die Kommission trifft sich zur Diskussion der Abänderungsanträge direkt nach der Session hier im Grossratssaal.

Ich danke allen Sprechern für Eintreten und die Debatte.

Danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Tout d'abord, merci à l'ensemble des intervenants de ce matin de bien vouloir encourager le Parlement, leurs groupes, d'entrer en matière sur cette révision de la loi d'application de la loi fédérale d'aide aux victimes d'infractions.

J'aimerais dire ici que si cette révision est devenue nécessaire, c'est tout simplement parce que le droit fédéral a évolué et qu'il a voulu finalement codifier des réalités quotidiennes vécues par ceux qui appliquent cette loi fédérale sur l'ensemble de la Suisse et en Valais en particulier.

J'aimerais dire aussi que cette loi est une loi qui déploie ses bienfaits et, comme ceci a été relevé à de multiples reprises dans cette salle ce matin, le nombre de victimes qui utilisent ou qui profitent, si on veut, des bienfaits de cette loi est en augmentation. Ce n'est pas bon signe, dans le sens que cela veut dire que le nombre de victimes aussi est en augmentation, mais toujours est-il que ce qui est bénéfique, c'est que la collectivité, la collectivité valaisanne peut, par le biais de cette loi, exprimer sa solidarité vis-à-vis des victimes d'infractions.

Cela dit, vous savez que la loi fédérale donne – si on entre maintenant dans la problématique de l'organisation de l'application de cette loi et des structures organisationnelles mises en place en Valais – une très grande liberté aux cantons pour l'organisation des structures qui doivent appliquer la LAVI. Notre loi d'application, à l'article 5 alinéa 2, donne au département chargé des affaires sociales, le département de mon collègue Thomas Burgener, aussi une grande marge de manœuvre quant à l'organisation même nécessaire à l'application de cette loi et lui permet notamment soit d'instituer des centres LAVI, soit de désigner des services de l'Etat qui devraient remplir ces missions, soit encore de faire appel à d'autres organismes privés ou sociaux. Ici, le département, en ce qui concerne le Valais romand et depuis peu, a engagé des auxiliaires rattachés au Service de l'action sociale pour remplir ces missions, étant donné que la structure d'avant était insatisfaisante. En ce qui concerne le Haut-Valais, vous avez raison, il y a un contrat de prestations qui a été fait avec une structure haut-valaisanne "Unterschluopf" qui existe déjà. Maintenant, si les moyens mis à disposition par le biais de ce contrat de prestations sont insuffisants, je n'aimerais pas empiéter sur les compétences de mon collègue chef du département, mais je pense que, lorsque l'on signe un contrat de prestations, il y a deux parties et puis si le contrat est insuffisant, c'est que soit une partie a été beaucoup trop dure dans les négociations, soit l'autre partie n'a peut-être pas pu ou n'a pas eu l'occasion de pouvoir faire valoir tous ses besoins et tous les frais, les charges, etc. que cela engendre. Je sais que c'est une préoccupation de mon collègue, il me l'a dit, et que certainement ce contrat de prestations va être remis en question et rediscuté.

Avoir des structures identiques sur l'ensemble du canton, je crois que ce n'est pas forcément la bonne solution. Par contre, il est évident que l'équité de traitement entre les différentes régions du canton dans l'application de la loi doit être garantie. Mais, il faut aussi savoir garder la souplesse et tirer profit des originalités régionales lorsqu'elles existent pour le bien de la cause.

Voilà, c'est dans cet état d'esprit que, bien sûr, je vous remercie de votre entrée en matière et je me réjouis avec vous, jeudi, de débattre, dans le cadre de la discussion de détail, de ce texte de loi. Merci.

Le président:

Je vous remercie, Monsieur le chef du département.

L'entrée en matière n'est pas combattue; par conséquent, elle est réputée acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 10 avril 2008.*)

Le président:

Nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour: la réfection et la transformation de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre.

Nous avons groupé les deux entrées en matière puisqu'il s'agit, sur le fond, du même objet. Donc, entrée en matière unique, mais deux décisions.

Je vous proposerai d'ailleurs que ces décisions soient prises dans l'ordre inverse de ce qui figure sur l'ordre du jour pour que l'on se détermine, d'abord, sur la subvention et, ensuite, sur la demande de crédit supplémentaire.

Entrée en matière

4. DECISION

**concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection et la transformation de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre
DECISION**

relative à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

betreffend die Gewährung einer Subvention für die Instandsetzung und den Umbau des Instituts Notre-Dame de Lourdes in Siders

BESCHLUSS

zum Gesuch auf einen Zusatzkredit betreffend die Subvention im Zusammenhang mit der Instandsetzung und dem Umbau des Instituts Notre-Dame de Lourdes in Siders

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports / Kommission für Erziehung, Bildung, Kultur und Sport

Président: Laurent Léger / Berichterstatterin: Franziska Lutz-Marti

et / und

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée Laetitia Massy (GRL):

Créé en 1941, l'Institut Notre-Dame de Lourdes occupe une place essentielle dans la région sierroise et joue un rôle déterminant dans la prise en charge des jeunes en difficulté ou en situation de handicap. Au fil du temps, les missions de l'institut se sont élargies afin de correspondre au mieux aux besoins pédagogiques et thérapeutiques. En 1967, l'Institut Notre-Dame de Lourdes inaugurerait ses nouveaux locaux, créant ainsi un home école et un centre de réhabilitation destinés à accueillir des enfants et adolescents en difficulté, leur permettant d'acquérir un maximum d'autonomie, de connaissances et de bien-être. Le bâtiment n'a pas été rénové depuis ces années-là, si l'on excepte l'ajout d'une piscine, puis la construction d'une salle de gymnastique. Les locaux sont donc aujourd'hui plus que vétustes et ne répondent plus aux normes de sécurité.

Le groupe radical-libéral est conscient de l'intérêt primordial que revêt la rénovation de cet institut et ne remet pas en cause les besoins formulés dans ce projet de décision. L'institut remplit une fonction essentielle, dont l'importance n'est plus à démontrer. Le projet qui nous est soumis ce matin prévoit non seulement de rénover les locaux, mais également d'y intégrer des personnes adultes handicapées de La Castalie. Nous jugeons ce regroupement judicieux, car il permettra d'étoffer l'offre de placements dans le Valais central et également d'utiliser au mieux les locaux et par-là même les finances cantonales.

Le groupe radical-libéral accepte donc d'entrer en matière sur ce projet de réfection et de transformation, mais ne se montre guère enchanté de devoir traiter une nouvelle demande de crédit supplémentaire portant sur le même sujet que celle refusée en février dernier ou tout du moins sur le même poste de subventions. Bien que conscients du fait que les dernières décisions de l'OFAS ne soient tombées qu'en décembre 2007, nous déplorons le manque de planification du département. Il y a deux mois, le Parlement avait refusé l'octroi d'un crédit supplémentaire sur l'exercice 2007 destiné au remboursement futur de constructions communales et avait demandé que ce montant soit clairement intégré au prochain budget, l'urgence n'étant pas démontrée. La demande de crédit supplémentaire de ce matin a donc un goût de déjà vu, même si, contrairement à celle de février, le caractère d'urgence semble plus clair, le subventionnement fédéral du projet étant lié au dépôt du décompte final des travaux avant le 31 décembre 2010.

Le sentiment de déjà vu s'accroît encore en lisant l'argumentation du Conseil d'Etat qui revient sur ce refus de février et anticipe, dans son rapport, les remarques de la commission des finances ou des groupes parlementaires en insistant sur les critères d'obtention d'un crédit supplémentaire. La liste des projets scolaires en cours, annexée au message, renforce encore ce sentiment: plus de 33 millions de francs de subventions pour des projets de constructions scolaires qui seront décidés en 2008 ou 2009 alors même que le montant annuel prévu par le département est de 7 millions. Budget complet pour plusieurs années: demandes de crédits supplémentaires en vue. Il est grand temps de changer de mode de faire et de faire correspondre les budgets à la situation réelle. Si la planification intégrée pluriannuelle ne tient pas compte de cela et si le département ne tient pas compte lui non plus des projets en cours et de ceux annoncés par les communes au moment de l'élaboration du budget, le Parlement risque bien de se voir confronté à nouveau à ce genre d'exercice.

Le groupe radical-libéral, conscient du fait que refuser ce crédit supplémentaire viserait à donner un signal négatif et pourrait mettre en péril le subventionnement de l'OFAS et par-là même l'Institut Notre-Dame de Lourdes, accepte ce crédit supplémentaire parce qu'il est nécessaire et ne peut être pris sur le budget annuel du département, mais attend de la part du Conseil d'Etat un véritable changement en matière de procédure.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Die CVPO-Fraktion hat das vorliegende Geschäft in ihrer Fraktionssitzung vom 2. April 2008 intensiv behandelt und gibt dazu heute folgende Stellungnahme ab.

Im Grundsatz ist die CVPO für Eintreten auf das Geschäft und zwar mit folgender Begründung.

Eine reife Gesellschaft zeichnet sich im speziellen dadurch aus, wie sie mit ihren schwächsten Gliedern umgeht und in welcher Art sie diese Schwächsten schützt. Und die Behinderten gehören ohne wenn und aber zu diesen schwächsten Gliedern unserer Gesellschaft.

Die CVPO unterstützt daher die Subvention durch den Kanton für den Umbau des Instituts Notre-Dame de Lourdes in Siders. Soweit besteht seitens der CVPO Konsens zur Vorlage.

Die CVPO weist jedoch die Form und den Weg des vorliegenden Beschlussentwurfs via einen Nachtragskredit von 6,5 Millionen Franken zurück, mit folgender Begründung:

Der obgenannte Nachtragskredit entspricht mindestens in zwei von drei erforderlichen Kriterien für einen Nachtragskredit nicht den Anforderungen, wie sie die Finanzkommission für Nachtragskredite aufstellte. Hinzu kommt, dass der beantragte Betrag bereits im Wortlaut des Beschlussentwurfs für andere nicht definierte Projekte vorgesehen ist.

Umso mehr ist die CVPO erstaunt, dass die Finanzkommission in ihrer Stellungnahme zum vorliegenden Geschäft – wenn auch mit sicher etwas schlechtem Gewissen – diesem zustimmt. Die FIKO macht hier klar eine Kehrtwende zur bisherigen konsequenten Haltung in Sachen Nachtragskredite. Das geht unserer Ansicht nach so nicht, selbst wenn die Finanzzahlen – gemäss heutigen Medien – für den Kanton Wallis für 2007 wirklich exzellent sind.

Die CVPO ist für Rückweisung des Geschäfts an den Staatsrat. Der Nachtragskredit ist in der Art einfach nicht akzeptabel.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Guy Follonier (PDCC):

L'immeuble Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre a été construit en 1964. La vétusté de l'édifice oblige à effectuer des rénovations importantes et ainsi réaliser un assainissement général de l'immeuble.

Plusieurs variantes de rénovations ont été étudiées en collaboration avec la ville de Sierre et avec d'autres institutions s'occupant de personnes handicapées. Des différentes études effectuées, il ressort qu'il est plus judicieux de conserver la totalité du bâtiment, de le transformer et d'augmenter le nombre d'utilisateurs. La Castalie disposera ainsi d'une unité décentralisée pour le Valais central comprenant deux ateliers de six places et deux unités d'hébergement de six places. Cette institution pourra donc mieux secourir les handicapés dont elle a la charge et mieux répondre aux besoins des familles du Valais central. Le projet architectural sépare bien les zones réservées à La Castalie des autres zones.

La transformation projetée est conforme à la législation cantonale et aux standards de l'OFAS. Elle tient compte de la structure de l'immeuble et la consolide. Les barrières architecturales seront supprimées. Les standards Minergie seront respectés. De plus, l'institut disposera d'un volume de réserve, car il est nécessaire de prévoir des places pour faire mieux face à des situations imprévisibles. Donc, les handicapés ne subiront pas les inconvénients des réparations.

S'opposer à la réalisation de ce projet serait inhumain, car les deux institutions Notre-Dame de Lourdes et La Castalie jouent un rôle essentiel et méritent un appui généreux.

Le groupe DC accepte l'entrée en matière.

Toute demande de crédit supplémentaire doit satisfaire à trois conditions: les critères de nécessité, d'urgence et d'imprévisibilité. La nécessité de cette dépense n'est pas du tout contestée. Cependant, l'urgence et l'imprévisibilité sont discutables. Le crédit de 6,5 millions était prévisible lors de l'élaboration du budget 2008. L'étude du projet était déjà bien avancée en 2007. Donc, le coût de l'ouvrage était approximativement connu. Il aurait ainsi été possible de prévoir au budget ordinaire 2008 la somme nécessaire pour la réalisation de ce projet. En outre, les délais et conditions fixés par l'OFAS ont été déterminés et rendus publics en janvier 2007. De plus, la planification des travaux prévus par le bureau d'architecture fixe le début de la réalisation du gros œuvre dès juin 2008. On dispose donc du temps nécessaire pour réaliser le projet et établir un décompte final pour le 31 décembre 2010; ainsi, aucune subvention fédérale ne serait perdue.

Finalement, lors de chaque demande de crédit supplémentaire, il est clairement précisé à quel objet ce crédit est destiné. Dans le cas présent, il est mentionné dans le titre "...un crédit supplémentaire en lien avec..." et, dans le texte, à l'article 1 lettre b, il est mentionne "...les nombreux projets annoncés par les communes...". Quel sera le montant affecté à l'Institut Notre-Dame de Lourdes? Quels seront les autres projets subventionnés? Quelle sera la somme dans chaque cas?

Les raisons de discuter cette demande de crédit supplémentaire sont nombreuses. D'ailleurs, la commission des finances propose au Parlement d'accepter cette demande de crédit par 7 oui et 5 abstentions.

Cependant, considérant le but que visent l'Institut Notre-Dame de Lourdes et La Castalie, les services que rendent ces institutions à notre société actuelle, le groupe PDCC accepte l'entrée en matière pour ce crédit supplémentaire.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Marcel Locher (CSPO):

Aufgrund der Besichtigung und Besprechungen im Zusammenhang mit dem Institut Notre-Dame de Lourdes in Siders steht zweifelsohne fest, dass eine Renovation dieses Gebäudes notwendig und im Rahmen der Vorgaben der Bundessubventionen zu tätigen ist. Der Nachtragskredit wurde von der Finanzkommission geprüft und genehmigt. Der Kredit des Projekts muss in das nächste Budget und in die integrierte Mehrjahresplanung aufgenommen werden. Die CSPO konnte die Begründung der Finanzkommission nicht in allen Punkten nachvollziehen, zumal die Erfüllbarkeit der drei Kriterien Fragen offen lassen, vor allem auch im Vergleich zu anderen Geschäften, wo die Finanzkommission bei vergleichbaren Sachverhalten zu anderen Entscheiden kam.

Zur Sanierung

Die vorgegebene Besetzung von 40 Plätzen für deutschsprachige Kinder sowie der Artikel von gestern im Walliser Boten wird uns zu folgenden Feststellungen anhalten.

Die Geburtenzahlen im Oberwallis weisen darauf hin, dass wir einen starken Rückgang der Schülerzahlen auf der Ebene der Volksschule erfahren.

Die EDK fordert in erster Priorität die maximale Integration von behinderten Kindern in der Regelschule. Dies wird zur Folge haben, dass die Zahl der Kinder deutscher Muttersprache, welche bereits heute die Heilpädagogische Schule in Glis, das Kinderdorf St. Antonius in Leuk und das Institut Notre-Dame de Lourdes besuchen, stark zurückgeht.

Bereits heute werden nahezu 50 behinderte Kinder im Oberwallis in der Regelschule betreut. Diesbezüglich verweisen wir auf die Intervention von Grossrätin Maria Oester-Ammann sowie unseres Fraktionspräsidenten Thomas Brunner und unserer Geschäftsstellenleiterin Graziella Walker Salzmänn. Diese verlangen mit Nachdruck, dass diese Kinder eine angemessene sonderpädagogische und pädagogischtherapeutische Betreuung erfahren, wie dies bereits im Unterwallis der Fall ist.

Bereits heute haben unsere Institutionen im Oberwallis im Bereich der behinderten Kinder freie Kapazitäten.

Kinder mit Verhaltensauffälligkeiten sollen im Oberwallis – wie dies im Unterwallis bereits der Fall ist – eine angemessene Betreuung und sozialpädagogische Hilfe erfahren.

In diesem Sinne sind alle Möglichkeiten wie zum Beispiel Anderledy, Kinderdorf Leuk, Notre-Dame de Lourdes und wie gestern im Walliser Boten zu erfahren war, die landwirtschaftliche Schule in Visp und der Bau des Erziehungsheimes Mattini zu prüfen.

Deshalb fordern wir vom zuständigen Departement eine Bedarfsplanung für die Betreuung von behinderten und verhaltensgestörten Kindern im Kanton und im besonderen im Oberwallis und ein kantonales Konzept, welches Aufgaben, Mittel und Bedürfnisse und deren Lösungsmöglichkeiten aufzeigt.

Unter Berücksichtigung dieser Punkte sind wir bereit der Forderung dieses Kredits und der Sanierung zuzustimmen.

Die CSPO ist für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Pour le groupe UDC/SVP, l'entrée en matière et l'acceptation du crédit supplémentaire ne font l'ombre d'aucun doute.

Deux séries de motifs nous amènent à opter pour une telle position:

Une série qui s'inscrit dans le volet des raisons de gestion politico-économique. Vous connaissez la rigueur qui est celle de notre groupe en matière financière. Par contre, l'approche d'un thème comme celui de Notre-Dame de Lourdes et de ses pensionnaires comporte une coloration bien différente.

L'autre aspect est le bénéfice des subventions de 6,5 millions que l'on peut obtenir, comme excellemment M. le conseiller d'Etat Claude Roch en a fait la démonstration: une manne de 6,5 millions.

L'on ne peut pas faire nous, canton du Valais, canton que vous le vouliez ou non, quel que soit l'endettement, canton pauvre, l'impasse sur une telle subvention.

C'est donc un équilibre ou plutôt un cumul entre les motifs de politique économique et des raisons de solidarité humaine qui nous amène à accepter ces projets.

Je ne vais pas vous citer la Bible – on y reviendra demain et après-demain – et le souci des plus faibles est aussi le vôtre. La citation que j'aimerais vous proposer: "La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres". Vous connaissez l'excellente littérature qu'est la Constitution fédérale.

Toutefois, pour le groupe UDC/SVP, l'impressionnante abstention de cinq membres au niveau de la commission des finances l'a interpellé. J'aimerais citer Sartre pour prendre un peu la défense de la commission des finances: "Celui qui ne prend pas de décision fait un choix", mais, en extrapolant, on pourrait dire: "Celui qui s'abstient fait aussi un choix." Souvenez-vous de la Bible: "Dieu vomit les tièdes."

Devant une telle hécatombe, on m'a sérieusement posé la question au sujet de la position du représentant UDC/SVP au sein de la commission des finances, même si un certain devoir de confidentialité entoure une telle position. Rassurés par son attachement aux vraies valeurs, nous avons pu, nous groupe UDC/SVP, penser que notre représentant a pris une position qui s'inscrit dans le souci de recherche des valeurs nobles, du respect et de considération.

Si nous ne revendiquons pas le monopole du cœur, c'est avec conviction et enthousiasme que le groupe UDC/SVP adhère à cette entrée en matière tant dans un aspect que dans l'autre pour un motif fondamental: nous aidons ici des pensionnaires, sans doute défavorisés par la vie, mais qui méritent beaucoup plus que de la considération; ce sont souvent des références pour nous tous qui avons peut-être l'apparence de bénéficier de plus de valeur. Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

Die SPO ist für Eintreten auf die Subvention wie auch auf den Zusatzkredit.

Die Notwendigkeit der Investition ist unbestritten. Ich kenne die Gebäulichkeiten der Schule, die schon vor zehn Jahren hätten saniert werden müssen.

Wir danken der Finanzkommission, dass sie dem Nachtragskredit zugestimmt hat, obwohl die Kriterien nicht erfüllt sind.

Zur Dringlichkeit

Der neue Finanzausgleich zwischen Bund und Kantonen wurde am 28. November 2004 vom Volk angenommen. Spätestens nach dem 6. Oktober 2006, als die Ausführungsgesetze in Kraft traten, wusste man um die Daten.

Zur Unvorhersehbarkeit

Hier argumentiert der Staatsrat gemäss Bericht der thematischen Kommission mit dem Bundesamt für Sozialversicherungen, das erst im Dezember 2007 seine Zustimmung gab und gemäss Bericht der Finanzkommission, weil der Staatsrat mit dem Nachtragskredit für 2007 rechnete, der im Februar 2008 ja abgelehnt wurde.

Wie kam es dazu? Der Entscheid des Bundesamtes für Sozialversicherung kam zu spät, weil die Eingaben viel zu spät gemacht wurden und – und dies weiss der Departementvorsteher, obwohl es nicht im Bericht steht – weil ein erstes Projekt zurückgewiesen werden musste. Das BSV arbeitete aussergewöhnlich schnell weil es sich bewusst war, dass dem Kanton sonst die Bundessubventionen nicht zugesprochen werden können.

Zum zweiten Argument des Nachtragskredits 2007

Auf dem Prinzip "Hoffnung" darf eine Finanzplanung wirklich nicht aufgebaut werden.

Bei der Notwendigkeit wird mit der Blockade anderer Gesuche argumentiert. Also dies grenzt schon fast an Nötigung, geht es ja um die Schulung unserer Jugendlichen und/oder von behinderten Kindern.

Die wichtige Frage ist, warum kam es zu diesem Nachtragskredit? Es fehlt dem Kanton Wallis ein Sonderschulkonzept. Dies macht eine Planung des Bedürfnisses und des Bedarfs an sonderpädagogischen Massnahmen unmöglich, weil niemand die Rahmenbedingungen kennt. Man lebt von der Hand in den Mund. Die Betroffenen sehen die Entscheide des Departements als willkürliche Handlungen an.

Wie soll man Kapazitätsprüfungen oder Planungen für Institutionen und Schulen machen, wenn die Rahmenbedingungen nicht bekannt sind? Das ist unmöglich. Aus diesem Grund mussten auch die Verhandlungen zu den Leistungsverträgen mit den privaten Vereinen sistiert werden.

Darum unsere Fragen.

- Wann ist das Departement mit der Ausarbeitung des Konzepts zur Sonderschule fertig? Die Vorbilder anderer Kantone sind längst vorhanden.

- Ist das Departement bereit mit den privaten Institutionen endlich partnerschaftliche Verhandlungen zu den Leistungsverträgen aufzunehmen?

- Und wir fragen uns – wie es schon die Finanzkommission in ihrem Bericht erwähnt – ist das Departement bereit, die Projekte gemäss den Prioritäten, die der neue Finanzausgleich vorgibt, sauber in die kommenden Budgets aufzunehmen? Es warten noch andere Institutionen auf positive Rückmeldungen durch den Staatsrat. Im Oberwallis zum Beispiel die Vereinigung "Insieme" für den Bau neuer Schulgebäude.

Ich danke Herrn Staatsrat Roch im Voraus für die Beantwortung der Fragen und ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Camille Crettol (PS/AdG):

Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur l'octroi d'une subvention de 6,5 millions pour la réfection et la transformation de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre; 6,5 millions, c'est beaucoup d'argent, c'est une toute grosse subvention.

Le jour où, avec la commission, nous avons visité Notre-Dame de Lourdes à Sierre (le bâtiment est vraiment vétuste et mérite d'être rénové, les conditions de travail et la qualité de l'accueil ne sont plus respectées), nous avons entendu beaucoup de chiffres importants: 22 millions pour l'ensemble des travaux, 5,5 millions pour la Confédération, 3 millions pour les fonds propres de l'association, 6,5 millions pour le canton, etc. Tout cela pour 24 adultes et 70 jeunes plus ou moins handicapés; tout cela pour un petit 2% de la population.

Je me sens très fier et, avec moi, tout le groupe PS/AdG d'être d'une société qui peut mettre autant d'argent pour soutenir les plus faibles et les plus fragiles d'entre nous.

Mais, si nous en débattons aujourd'hui au Parlement sous la forme de crédit supplémentaire, c'est que le double frein aux dépenses et à l'endettement empêche de mettre au budget ordinaire des investissements aussi nécessaires et aussi importants.

Avec cette petite réserve, le groupe PS/AdG entre en matière et vous demande de soutenir ce crédit supplémentaire et la subvention à Notre-Dame de Lourdes.

M. le député (suppl.) Pascal Nigro (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais s'est penché avec attention sur l'octroi d'une subvention et la demande de crédit supplémentaire concernant le bâtiment de l'Institut Notre-Dame de Lourdes.

Le point 2 de cette entrée en matière, à savoir la décision pour l'octroi d'une subvention de 6,5 millions pour la réfection et la transformation de ce bâtiment n'a pas fait l'objet de discussions particulières au sein du groupe DC du Bas-Valais. Nous sommes satisfaits de constater qu'une solution rationnelle a été trouvée pour occuper le surplus de places de ces édifices. Cette collaboration avec La Castalie de Monthey permettra de faire des économies non négligeables sur le plan des infrastructures, évitant ainsi d'agrandir le centre médico-éducatif montheysan et de laisser inoccupées par-là même des surfaces à Sierre.

Pour ce qui est de la demande de crédit supplémentaire (point 1 de l'entrée en matière), la discussion au sein de notre groupe a été beaucoup plus accrochée. Si le titre de cette demande de crédit supplémentaire nous paraît correct, le contenu du texte l'est, cependant, beaucoup moins. Ce crédit supplémentaire ne semble être autre qu'un retour du texte refusé par le Parlement en février, mais camouflé sous un autre libellé. La solution trouvée par le Conseil d'Etat, à savoir de profiter de l'Institut Notre-Dame de Lourdes pour impérativement faire passer sa volonté de paiement anticipé aux communes, est très discutable et, pour le moins, particulière. Cela ressemble beaucoup à une certaine forme de chantage.

Quant aux trois critères: nécessité, urgence et imprévisibilité, nous pourrions être d'accord s'ils étaient liés uniquement à l'Institut Notre-Dame de Lourdes, ce qui n'est pas le cas en cette circonstance.

Ainsi, considérer qu'il y a urgence et que nous sommes soumis à une imprévisibilité, c'est quelque peu créditer les parlementaires d'une belle dose d'ingénuité. Nous nous étonnons du reste que la commission des finances n'ait pas été plus perspicace dans l'analyse de ces trois critères.

Malgré les éléments précités, la majorité du groupe a, toutefois, décidé d'accepter l'entrée en matière.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Nous avons entendu les porte-parole des huit groupes.

Pas d'intervention individuelle.

La discussion est close.

M. le député Laurent Léger (PDCB), président de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Je constate que l'ensemble des groupes est favorable à l'entrée en matière du projet de décision concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection et la transformation de l'institut.

Le bâtiment de Notre-Dame de Lourdes ne correspond plus aux besoins actuels de l'institut. Il mérite une sérieuse réfection. Le bâtiment est aussi trop grand pour les besoins de l'institut et nous pouvons saluer ici la solution proposée qui est de louer une partie des locaux à l'institut La Castalie, ce qui, en plus de régler des questions financières, entraînera des collaborations intelligentes entre ces deux instituts.

Le coût de cette rénovation est de 22 millions, ce qui est important, avec à la clé une subvention de 5,5 millions de la part de la Confédération et une participation de 2'950'000 francs financée par l'association. Le solde – il faut bien le comprendre ici – sera financé par l'Etat du Valais, soit par l'investissement direct que vous allez décider aujourd'hui de 6,5 millions, soit par le subventionnement annuel attribué aux deux institutions.

Un point important est à souligner: pour bénéficier de la subvention fédérale, le décompte de la construction doit être transmis à la Confédération au plus tard fin 2010. Vous comprendrez donc que les travaux doivent démarrer le plus rapidement possible.

A ma connaissance, il n'y a pas de proposition de modification; donc, il n'y aura pas de réunion de la commission.

Je remercie l'ensemble des groupes pour leur acceptation de l'entrée en matière.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Décidément, les récentes demandes de crédits supplémentaires émanant de la part du Conseil d'Etat, tout anodines qu'au premier abord elles puissent paraître, provoquent de vives discussions au sein de la commission des finances ainsi que quelques légitimes questions quant à l'issue à donner à ces requêtes.

Aujourd'hui, face à la demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'Institut Notre-Dame de Lourdes et aux considérations des deux groupes DC du Haut, je me permets de poser cette question: à qui la faute?

A la commission des finances, à qui l'on reproche plus souvent qu'à son tour des excès de dogmatisme et des prises de position jugées parfois arbitraires?

Au Conseil d'Etat qui, jouissant d'un environnement financier particulièrement propice, recourt de manière récurrente et avec une facilité déconcertante (trois sollicitations en l'espace de six mois) à des demandes de crédits supplémentaires?

A cette Noble Assemblée qui peine parfois à véritablement trancher lors de ses décisions, comme cela fut démonstrativement le cas lors de la session de février?

Si je me suis autorisé à poser ces questions, je ne m'ingénierai point à formuler une quelconque esquisse de réponse, quoique, parfois, poser la question, c'est déjà y répondre.

Je m'aviserai, par contre, à porter une réflexion sur ces fameux critères d'analyse qui sont, pour mémoire, l'urgence, la nécessité et l'imprévisibilité de la dépense.

Lors de la demande de crédit supplémentaire traitée en session de février pour un montant de 10 millions concernant le subventionnement des constructions scolaires communales et intercommunales, le Conseil d'Etat démontrait, dans son message, le respect des trois critères. Dans son rapport d'analyse, la commission des finances étayait, quant à elle, le non-respect de ces mêmes critères. De telles divergences ne sont pas dignes de rapports décents entre les pouvoirs exécutif et législatif et ne peuvent que mettre à nu de potentielles déficiences de fonctionnement.

En ce qui concerne la demande de crédit supplémentaire qui nous occupe aujourd'hui, nous constatons que le Conseil d'Etat s'étend sur près des deux tiers de son message pour justifier le respect des trois critères énumérés précédemment.

La commission des finances regrette que le Gouvernement ne développe pas plus en profondeur le projet sous-jacent à la demande de crédit et ce dernier en particulier, plutôt que de baser le corps du message sur ces critères qui, à ses yeux, sont forcément respectés, faute de quoi la demande de crédit supplémentaire deviendrait, par défaut, caduque.

Eu égard à l'appréciation de ces critères pour la réfection et la transformation du bâtiment de l'Institut Notre-Dame de Lourdes, force est de constater que la commission des finances, bien que largement partagée comme le démontre le vote final de 7 oui et 5 abstentions, se rallie aux conclusions du Conseil d'Etat.

Si la nécessité, liée à la vétusté et à l'absence de rénovation depuis la construction, et l'urgence en rapport aux délais fixés par l'OFAS n'ont pas posé de problèmes particuliers, l'imprévisibilité a, quant à elle, fait l'objet de discussions nourries.

Finalement, le caractère subjectif de ce critère a généré une adhésion de la majorité de la commission à l'appréciation du Gouvernement.

Cette prise de position tranchée ne doit aucunement éclipser les erreurs manifestes du Gouvernement dans l'élaboration du budget 2008, tout comme dans la planification intégrée pluriannuelle 2008-2011. En effet, comment est-il concevable que l'on budgétise un montant de 7 millions pour 2008, 5,4 millions pour 2009, 6,5 millions pour 2010 et 2011, soit un total quadriennal de 25,4 millions, alors qu'au début 2008 déjà, le Conseil d'Etat liste les demandes pour un montant total supérieur à 33,1 millions?

Ce crédit supplémentaire, la commission des finances n'étant pas plus dupe que butée, soulagera le DECS également pour les demandes de subventionnement ouvertes auprès des communes pour 2008. Il ne sera, toutefois, pas suffisant pour faire face non seulement aux demandes en cours, mais à celles à venir.

Dès lors, la commission des finances réitère ses recommandations au Conseil d'Etat pour qu'il adapte ses budgets futurs dans ce domaine non pas sur la base d'un montant annuel forfaitaire, mais bien à partir d'une liste précise de projets en tenant compte de l'avancement de chacun d'eux.

Nous serons particulièrement attentifs sur ce point lors du traitement du budget 2009 ainsi que pour la planification intégrée pluriannuelle 2009-2012.

Ma dernière appréciation concerne le respect des prescriptions légales, en particulier le double frein aux dépenses et à l'endettement. Le budget 2008, après les modifications apportées par le Parlement lors des sessions de novembre et de décembre, présentant un excédent de financement de 12,453 millions, permet d'absorber ce crédit supplémentaire de 6,5 millions.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je ne veux pas donner plus de commentaires sur la clause du besoin puisque celle-ci a été largement approuvée ce matin.

Je voudrais seulement répondre à deux intervenants en ce qui concerne le projet lui-même.

Tout d'abord, au député (suppl.) Marcel Locher pour lui dire qu'il n'est pas question de ne pas tenir compte des situations actuelles, soit avec la nouvelle construction de "Mattini" à Brigue, soit avec "Insieme", ou soit avec le "Kinderdorf". Il est évident que ces emplacements ont priorité. Nous avons eu, durant ces dernières années, l'obligation d'utiliser l'Institut Notre-Dame de Lourdes parce que les besoins aussi dans le Haut-Valais sont importants.

Je vous propose ainsi, et je réponds en même temps..., j'allais dire le docteur, au député (suppl.) Rolf Eggel, en disant que, pour les écoles spéciales, nous allons présenter en automne, au mois d'octobre je crois, le concordat suisse sur les écoles spéciales. Nous avons reporté de juin à octobre ce concordat parce que nous voulons en même temps vous présenter le concept valaisan qui sera accepté au niveau du Conseil d'Etat. Vous aurez, en octobre 2008,

à la fois le concept valaisan sur l'enseignement spécialisé, vous aurez la réponse à vos questions avec la sécurité que nous allons utiliser "Insieme" et le "Kinderdorf" dans les besoins voulus par le Haut-Valais, et le concordat sur l'enseignement spécialisé qui vous donnera l'ensemble des réponses sur l'enseignement spécialisé.

Pour les contrats de prestations, Monsieur le député (suppl.) Rolf Eggel, pour les privés, ceux-ci peuvent être signés si les privés sont d'accord avec nos propositions. La proposition a été faite. Je crois qu'elle est en discussion au service de la jeunesse actuellement. Pour les institutions, les discussions se poursuivent, sachant que le point principal dans un contrat de prestations, c'est quelles prestations payons-nous puisque, aujourd'hui, nous avons un forfait sur 80%, 90% d'une prestation. C'est donc un problème qui devrait se résoudre à travers le budget 2009 sur les contrats de prestations dans mon département.

Voilà en ce qui concerne l'argumentation et la clause du besoin.

Pour le crédit complémentaire, j'aimerais dire soit au député (suppl.) Pascal Nigro, soit au député Philippe de Preux que, quant à moi, je ne cherche pas de fautifs et que je ne fais pas de chantage non plus. Tout simplement, nous avons un problème de procédure. Je vais demander au Conseil d'Etat si on n'a pas un moyen de changer la procédure parce que ce que je souhaite, c'est diminuer la dette de l'Etat puisque nous en avons les moyens pour rembourser les communes. Aujourd'hui, nous devons plus de 10 millions aux communes alors que nous n'avons – je crois que ceci a été annoncé hier dans la presse – plus d'endettement. Il est donc logique que nous payions les communes. Par contre, la procédure que je dois mettre en place en dehors des budgets – je reviendrai sur les budgets après coup –, c'est celle d'un crédit complémentaire et, là, je me heurte aux trois critères. Comme l'a dit la députée Laetitia Massy, c'est du déjà vu, j'ai déjà répondu à toutes les questions au mois de février. Je comprends que l'on ait cette ambiguïté.

Par contre, la réponse pragmatique que je souhaite, c'est que l'on puisse à la fois résoudre le problème de l'Institut Notre-Dame de Lourdes, je vous rappelle que c'est un institut qui est 100% sous la haute autorité de l'Etat et que dans ce sens, dans le fonctionnement, nous payons des intérêts. Il serait assez ridicule, par les temps qui courent, de payer un intérêt sur un subventionnement alors que nous avons les moyens, parce que je ne peux pas les rembourser pour des questions légales.

Deuxième argument: En ce qui concerne les communes, je pense que les montants qui sont dus le sont avec effet immédiat et nous avons un délai de quatre ans pour résoudre ce problème. Je crois que nous avons largement discuté de cette hypothèse au mois de février. Et évidemment que l'on ne peut pas faire deux fois la même faute parce que si on fait deux fois la même faute, on est des imbéciles. Si on fait, une fois, une faute, on n'est pas un imbécile, mais si on fait deux fois la même, on est un imbécile.

Donc, le système que nous avons en place actuellement pour transformer le forfait, parce que nous avons, aujourd'hui, un forfait pour l'ensemble de ces institutions, en un montant glissant à la fois dans le budget 2009 et dans la PIP, vous le verrez à travers l'exercice 2009 et la PIP 2009.

Je vous demande d'être souples, d'avoir une position non pas dogmatique, mais pragmatique pour l'entrée en matière sur ces deux objets et je vous en remercie.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous avons ainsi terminé la discussion, en constatant que **l'entrée en matière sur la décision concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection et la transformation de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre n'est pas combattue; elle est donc réputée acceptée.**

En revanche, il y a **une opposition à l'entrée en matière sur le crédit supplémentaire.**

Nous allons ainsi voter sur cet objet.

Par 103 voix contre 17 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée acceptent d'entrer en matière sur la décision relative à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 10 avril 2008.*)

Traitements / Behandlungen:

**Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für
Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

5. POSTULAT

**du groupe GRL, par le député Didier Cachat, concernant l'équipement
informatique des enseignants (09.10.2007) (3.125)**

POSTULAT

**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Didier Cachat, betreffend
Informatikausrüstung der Lehrpersonen (09.10.2007) (3.125)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Nous avons les prises de position du Conseil d'Etat sur nos pupitres.

Ce postulat est accepté.

Je donne néanmoins la parole à son auteur.

M. le député Didier Cachat (GRL):

Je voudrais remercier le Conseil d'Etat d'avoir accepté mon postulat..., même si la réponse ne correspond pas à ma demande!

Mais, puisque ce postulat est accepté sans réserve, j'ose penser que ce sera le texte déposé qui sera pris en compte et exécuté.

Merci encore.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

J'espère que chacun s'y retrouvera effectivement!

Nous poursuivons.

6. POSTULAT

des députés Franziska Lutz-Marti (CVPO), Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO), Lucia Näfen (suppl.) (CVPO), Beat Abgottspon (CVPO), Markus Truffer (CVPO) et cosignataires concernant le renforcement de l'espace économique et de vie du Haut-Valais et de la Haute Ecole Spécialisée dans le Haut-Valais (09.10.2007) (3.126)
(en collaboration avec le DET)

POSTULAT

der Grossrätinnen Franziska Lutz-Marti (CVPO), Verena Sarbach-Bodenmüller (CVPO), Lucia Näfen (Suppl.) (CVPO), der Grossräte Beat Abgottspon (CVPO), Markus Truffer (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Stärkung des Wirtschafts- und Lebensraumes Oberwallis und der Fachhochschule Wallis im Oberwallis (09.10.2007) (3.126)
(in Zusammenarbeit mit dem DVR)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté dans le sens des réflexions faites par le Conseil d'Etat qui nous sont également connues par écrit sur nos pupitres.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je considère donc que ce postulat est accepté également par l'ensemble du Parlement et nous laissons le soin au Conseil d'Etat de le mettre en œuvre.

7. POSTULAT
des députés Beat Abgottspon (CVPO), Thomas Brunner (CSPO),
Matthias Eggel (GRL) et cosignataires concernant la création d'un poste
d'interlocuteur cantonal pour le sport (11.10.2007) (3.129)

POSTULAT
der Grossräte Beat Abgottspon (CVPO), Thomas Brunner (CSPO),
Matthias Eggel (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend: Schaffen
einer kantonalen Ansprechstelle für Sport (11.10.2007) (3.129)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté par le Conseil d'Etat dans le sens de sa réponse écrite, réponse qui a également été distribuée.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):

Ich bin durch die Antwort des Staatsrats nur teilweise befriedigt.

Wir fordern im Postulat eine zentrale Anlaufstelle für Sport, ähnlich wie dies bei der Kulturförderung besteht. Die Gemeinden, die Sportvereine und alle Personen, die einen Sportanlass organisieren wollen, wissen zum grössten Teil nicht an wen sie sich für Beratungen und Unterstützungen wenden sollen. Welche Bewilligungen, Versicherungen, Sicherheitsmassnahmen etc. braucht es? Mit diesen Fragen müssen sich die Organisationen befassen. Ich bezweifle, dass der Chef des Amts für Jugend und Sport hier die nötige und zureichende Unterstützung geben kann.

Wir wollen eine Stärkung der Anlaufstelle für Sport. Wir fordern den Staatsrat auf allenfalls dem Amt für Jugend und Sport klare Aufträge zu erteilen.

Wir danken Ihnen für Ihre Bemühungen.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je suis d'accord avec vous, c'est ce que nous écrivons, que nous acceptons le postulat. Donc, nous allons le mettre en place.

Par contre, ce que nous disons, c'est qu'aujourd'hui, si vous avez une question, vous avez deux interlocuteurs: M^{me} Cotting en ce qui concerne l'école et M. Micheloud en ce qui concerne le sport.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je considère ainsi que ce point 7 est traité. Ce postulat sera mis en œuvre avec ces explications complémentaires.

8. POSTULAT

des députés Gaël Bourgeois (suppl.) (PS/AdG), Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG), Laura Kronig (suppl.) (SPO) et cosignataires concernant: adapter l'octroi des bourses et prêts d'honneur au nouveau calendrier universitaire (11.10.2007) (3.131)

(motion transformée en postulat)

POSTULAT

von Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois, der Grossrätinnen Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) und Laura Kronig (Suppl.) (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Anpassung der Gewährung von Stipendien und Ausbildungsdarlehen an den neuen akademischen Kalender (11.10.2007) (3.131)

(Motion in ein Postulat umgewandelt)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Ce postulat est accepté dans le sens de la réponse écrite du Conseil d'Etat.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je considère donc que ce postulat sera mis en œuvre par le Conseil d'Etat dans le sens indiqué sur le texte en notre possession.

Développement / Entwicklung:

Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

9. INTERPELLATION

des députés Gaël Bourgeois (suppl.) (PS/AdG) et François Gianadda (GRL) concernant: fonctionnement et financement des CASPO (06.11.2007) (3.134)

INTERPELLATION
der Grossräte Gaël Bourgeois (Suppl.) (PS/AdG) und François Gianadda
(GRL) betreffend Funktionsweise und Finanzierung der
Integrationsklassen auf nachobligatorischer Stufe (CASPO) (06.11.2007)
(3.134)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Je vous prie d'excuser l'absence des deux signataires de cette interpellation, les députés Gaël Bourgeois (suppl.) et François Gianadda.

Comme sa formulation est très précise, il n'est pas nécessaire, je pense, de la développer plus avant.

Je remercie M. le conseiller d'Etat Claude Roch et son département de prendre en compte les difficultés que rencontrent les communes avec l'organisation des classes CASPO.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Il est vrai que nous prêtons une attention toute particulière aux classes CASPO, qui signifie classes d'accueil de la scolarité post obligatoire.

Ce sont des jeunes qui sortent de l'école obligatoire et qui ont de grandes difficultés d'insertion dans la vie professionnelle. Alors, nous avons, dans les écoles professionnelles, des classes qui s'ouvrent pour ces jeunes. Ces classes ont une certaine mobilité. Nous avons enregistré 90 places en novembre 2007 pour ces jeunes qui s'intègrent et nous avons un certain nombre de départs qui ont lieu durant l'année scolaire, ce qui nous a permis de placer 15 nouveaux jeunes en novembre 2007. Nous avons donc une certaine souplesse. En début de la scolarité 2007, nous avons ouvert une classe parce que le nombre de jeunes nécessitant cette formation était de plus en plus important.

Ce qui nous importe, c'est que l'on ait aussi une annonce rapide à travers les communes. Nous demandons une nouvelle fois aux communes qu'elles nous informent sur ces cas, de façon à ce que nous puissions aussi planifier l'entrée en scolarité au mois de septembre de chaque année.

Le budget que nous prévoyons pour ces classes nous permet aussi d'avoir un peu de souplesse, notamment d'avoir la flexibilité au mois de septembre lorsque les jeunes sont annoncés. La preuve, c'est que, l'année passée, nous avons ouvert une classe CASPO.

Les mesures que nous souhaitons mettre en place, c'est tout d'abord le case management qui est au niveau de la Confédération et qui essaie de trouver, à travers le cycle

d'orientation, une place pour chacun. C'est, ensuite, le nouveau cycle d'orientation qui devrait orienter le jeune et qui devrait, durant la troisième année du cycle d'orientation, détecter le problème et l'annoncer, de façon à ce que nous puissions organiser la classe CASPO. C'est la collaboration que nous avons avec les tiers parce que c'est un point qui paraît important et nous avons d'excellents résultats dans ce sens: si un jeune ne peut pas entrer immédiatement dans une classe CASPO, on peut lui trouver une place de stage. Cela est aussi important pour le jeune, de façon à ce qu'il puisse avoir une solution intermédiaire.

Nous avons également un projet qui est déposé à l'OFFT pour une subvention de ces classes.

Je crois que, à travers ces mesures et à travers la sollicitation que nous faisons aux communes pour détecter les cas, chaque jeune devrait trouver une situation dans ces écoles.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Mesdames et Messieurs les députés, vous avez fait preuve d'une concision et d'une discipline remarquables. Nous terminons nos travaux un peu plus tôt que prévu, mais c'est tant mieux.

J'ai encore deux communications de service:

- faites place nette là où vous êtes parce que, ce soir, d'autres personnes vont utiliser cette salle pour les besoins de la ville de Sion. Donc, faites en sorte qu'elles puissent utiliser ce local sans problème;
- concernant le renouvellement des cartes de parking 2008/2009. Mmes et MM. les députés et députés-suppléants qui souhaitent renouveler leur carte de parking sont priés de l'annoncer au Service parlementaire au plus tard le jeudi 10 avril 2008 à 12 heures.

Voilà, il me reste à vous souhaiter un bon apéritif, un bon appétit.

Je vous donne rendez-vous demain à 9 heures.

La séance est levée à 11 h 15.

Séance du mercredi 9 avril 2008

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Entrée en matière

1. Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'Association Valais de Cœur pour la construction d'un foyer pour personnes cérébro-lésées à Sion

Eintretensdebatte

Beschluss über die Gewährung eines Beitrages an den Verein Valais de Cœur für den Bau eines Heimes für hirnerkrankte Personen in Sitten

Entrée en matière

2. Décision concernant la participation financière cantonale pour la sécurité sismique des hôpitaux du RSV de Sion et de Viège, ainsi que des locaux pour l'approvisionnement en sang, analyses et médicaments de l'ICHV à Sion

Eintretensdebatte

Beschluss über die finanzielle Beteiligung des Kantons an den Kosten für die Erdbebensicherheit der Spitäler Sitten und Visp des GNW und der Räumlichkeiten für die Versorgung mit Blut, Analysen und Medikamenten des ZIWS in Sitten

Développements / Entwicklungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

3. Postulat du groupe GRL, par le député Marc-Henri **GAUCHAT**, concernant la vaccination contre la grippe, une manière économique d'éviter l'absentéisme dans la fonction publique (06.11.2007) (2.113) (*en collaboration avec le DFIS*)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Marc-Henri **GAUCHAT**, betreffend Grippeimpfung: ein wirksames Mittel gegen das Absenzenproblem im öffentlichen Dienst (06.11.2007) (2.113) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)
4. Postulat du groupe PDCC, par les députés Carole **FURRER** (suppl.) et Pascal **REY**, concernant la prise en charge psychiatrique des jeunes en urgence (06.11.2007) (2.114)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Carole **FURRER** und Grossrat Pascal **REY**, betreffend notfallmässige psychiatrische Betreuung von Jugendlichen (06.11.2007) (2.114)

5. Interpellation de la députée Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) et cosignataires concernant la consommation d'alcool par les adolescents: combien finissent à l'hôpital? (06.11.2007) (2.115)
Interpellation von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend jugendlicher Alkoholkonsum: Wie viele landen im Krankenhaus? (06.11.2007) (2.115)
6. Interpellation du groupe SPO, par la députée Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, concernant le retour des concessions liées à l'énergie hydraulique (07.11.2007) (2.116)
Interpellation der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, betreffend Heimfall der Wasserkraft (07.11.2007) (2.116)
7. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: augmenter le nombre de lits EMS au lieu de favoriser les soins à domicile? (10.12.2007) (2.117)
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: Erhöhung der Anzahl APH-Betten statt Förderung der Pflege zu Hause? (10.12.2007) (2.117)
8. Motion des députés Pascal **REY** (PDCC), Laurent **LEGER** (PDCB), Markus **TRUFFER** (CVPO), Jean-Henri **DUMONT** (PS/AdG) et Brigitte **DISERENS** (GRL) concernant le remboursement des montants SiRück des requérants d'asile ayant exercé une activité professionnelle durant les années 1992 à 1996 (11.12.2007) (2.118)
Motion der Grossräte Pascal **REY** (PDCC), Laurent **LEGER** (PDCB), Markus **TRUFFER** (CVPO), Jean-Henri **DUMONT** (PS/AdG) und Grossrätin Brigitte **DISERENS** (GRL) betreffend Rückzahlung der SiRück-Guthaben der Asylbewerber, die zwischen 1992 und 1996 einer Erwerbstätigkeit nachgegangen sind (11.12.2007) (2.118)
9. Interpellation du député Diego **CLAUSEN** (CSPO) et cosignataires concernant la planification des besoins en lits de soins (12.12.2007) (2.119)
Interpellation von Grossrat Diego **CLAUSEN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Bedarfsplanung Pflegebetten (12.12.2007) (2.119)
10. Interpellation du député (suppl.) René **LORETAN** (CVPO) concernant des places de physiothérapie supplémentaires pour l'hôpital de Brigue (12.12.2007) (2.120)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) René **LORETAN** (CVPO) betreffend zusätzliche Physiotherapie-Plätze für das Spital Brig (12.12.2007) (2.120)
11. Postulat du groupe GRL, par le député Narcisse **CRETTENAND**, concernant les états généraux de l'énergie (12.12.2007) (2.121)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat Narcisse **CRETTENAND**, betreffend Energiedebatte (12.12.2007) (2.121)

12. Rapport de la commission de gestion sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles
Bericht der Geschäftsprüfungskommission über den Umsetzungsstand des Dekrets betreffend die strukturellen Massnahmen

Développement / Entwicklung: Présidence / Präsidium

13. Motion du groupe PS/AdG, par les députés Gaël **BOURGEOIS** (suppl.), Jean-Pierre **BODRITO** (suppl.), Jean-Henri **DUMONT**, Véronique **MARET** (suppl.) et Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, concernant: ne pas tout mélanger! (14.12.2007) (6.021) (*en collaboration avec la Chancellerie d'Etat*)
Motion der PS/AdG-Fraktion, durch die Grossräte Gaël **BOURGEOIS** (Suppl.), Jean-Pierre **BODRITO** (Suppl.), Jean-Henri **DUMONT** und die Grossrätinnen Véronique **MARET** (Suppl.) und Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, betreffend Interessenkonflikte (14.12.2007) (6.021) (*in Zusammenarbeit mit der Staatskanzlei*)
14. Motion des députés Gaël **BOURGEOIS** (suppl.) (PS/AdG), Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) et cosignataires concernant registre et publicité des liens d'intérêts des conseillers d'Etat (14.12.2007) (6.022)
Motion von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG), Grossrätin Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Register und Öffentlichkeit der Interessenbindungen der Staatsräte (14.12.2007) (6.022)

Développements / Entwicklungen: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

15. Interpellation des députés Albert **PITTELOUD** (UDC/SVP) et Willy **GIROUD** (GRL) concernant la correction du Rhône - renversement du fardeau de la preuve? (11.12.2007) (5.081)
Interpellation der Grossräte Albert **PITTELOUD** (UDC/SVP) und Willy **GIROUD** (GRL) betreffend Rhonekorrektur - Beweislastumkehr? (11.12.2007) (5.081)
16. Interpellation du député (suppl.) Thomas **LOTT** (GRL) concernant: éviter l'incinération illégale de déchets dans les chauffages bois domestiques (14.12.2007) (5.082)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Thomas **LOTT** (GRL) betreffend Bekämpfung der illegalen Abfallverbrennung in Holzheizungen von Privathaushalten (14.12.2007) (5.082)

Le président:

C'est avec joie que je vous accueille pour cette deuxième journée de notre session d'avril, avec un ordre du jour qui n'est pas trop chargé, mais pas de raison quand même de prendre du retard.

Je vous propose ainsi de commencer notre séance avec l'ordre du jour qui vous est proposé.

Entrée en matière

1. DECISION

concernant l'octroi d'une subvention à l'Association Valais de Cœur pour la construction d'un foyer pour personnes cérébro-lésées à Sion

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

über die Gewährung eines Beitrages an den Verein Valais de Cœur für den Bau eines Heimes für hirnerkrankte Personen in Sitten

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration / Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Président: Marc-Henri Gauchat / Rapporteur: Grégoire Dussex

Discussion sur l'entrée en matière:

M. le député Jean-Daniel Bruchez (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais est heureux de soutenir le projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à l'Association Valais de Cœur pour la construction d'un foyer pour personnes cérébro-lésées à Sion.

En effet, actuellement, il n'existe aucun centre de ce type en Valais et les patients sont placés soit en EMS, soit dans des institutions hors canton.

Malheureusement, le nombre de patients a tendance à augmenter avec une prise en charge difficile et de longue durée.

Le projet destiné à la création de 26 places d'accueil en hébergement et 26 places en atelier permettra d'accueillir des patients pour des séjours sur le long terme à vie, pour 6 mois à 2 ans et des places d'accueil temporaire de 1 à 2 mois.

La SuvaCare se trouvant à proximité, les patients pourront profiter des compétences de cette clinique. Il faut relever que l'Association Valais de Cœur avait envisagé d'autres sites, mais l'idée a été abandonnée en raison du coût de construction et du problème du lieu de vie.

La construction de ce foyer créera 39 nouveaux postes de travail.

Enfin, le canton subventionnera ce projet à hauteur de 40% des frais reconnus sur un total de 13'521'800 francs, soit 5'408'720 francs. Important: avec la nouvelle RPT, le risque est élevé de perdre les subventions fédérales; il faut donc rapidement mettre sous toit ce projet.

Une question tout de même: dans le message du Conseil d'Etat, on relève que le projet remplit les exigences du standard Minergie; donc, pourquoi cette mention ne figure-t-elle pas dans le projet de décision?

Il faut aussi relever que ce projet a été accepté à l'unanimité de la commission.

Le plus important pour le groupe DC du Bas-Valais, dans la réalisation de ce projet, comme le relève le président de l'Association Valais de Cœur, M. Gabriel Carron, c'est de répondre aux besoins des personnes avec un handicap et de soulager ainsi les familles.

Voilà pourquoi le groupe DC du Bas-Valais est heureux de soutenir ce projet.

Frau Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO):

Hirnverletzte Personen mit einem Schädelhirntrauma, sehr oft Folgen eines schweren Verkehrsunfalls sowie Personen mit einer Behinderung nach einem Hirnschlag oder Hirntumor bedürfen einer spezifischen Pflege und Therapie.

Zurzeit werden diese Patienten oftmals in Alters- und Pflegeheimen untergebracht, ein Teil von ihnen wird in den beiden Heimen des Vereins Valais de Coeur betreut. Diese Institutionen verfügen aber nicht über die nötige Infrastruktur für die Pflege und Therapie sowie das spezifisch ausgebildete Personal für eine bestmögliche Rehabilitation und allenfalls baldmöglichste Wiedereingliederung in den Berufsalltag dieser Patienten. Ein grosser Teil der hirnerkrankten Personen ist übrigens jung oder jüngeren Alters, eine Platzierung in einem Alters- und Pflegeheim nur eine Notlösung.

Der Bau eines Heimes und einer Werkstätte für hirnerkrankte Personen in Sitten entspricht dem Bedürfnis umso mehr, als auch die ausserkantonalen Hospitalisierungen reduziert werden können. Die Ansiedlung neben der Suva Klinik mit der Nutzung deren Therapieangeboten macht Sinn.

Die CVPO ist für Eintreten und unterstützt den Kostenbeitrag des Kantons, sie hofft aber, dass auch für die deutschsprachigen hirnerkrankten Personen des Oberwallis eine baldmöglichste Lösung gefunden werden kann, sei es mit Pflegeplätzen im neuen Heim in Sitten – mit auch deutschsprachigem Personal – oder mit einem gleichwertigen Angebot im Oberwallis.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Pascal Rey (PDCC):

Le groupe DC du Centre a accueilli avec bienveillance le projet de décision concernant l'octroi d'une subvention à l'Association Valais de Cœur pour la construction d'un foyer pour personnes cérébro-lésées à Sion.

L'Association Valais de Cœur, la Suva et le département ont conclu un partenariat moral pour réaliser ce projet. Cette collaboration se concrétisera également par des complémentarités et des collaborations entre la Suva et la nouvelle institution que nous appelons de nos vœux.

Notre groupe est conscient des problématiques médicales spécifiques et des défis posés par les personnes atteintes de telles affections. Chaque cas est unique. La prise en charge à court terme lorsque l'accident survient nécessite une information du patient comme de ses proches quant aux lésions survenues et à leurs conséquences médicales. La prise en

charge à moyen ou long terme dans une phase de rééducation et de prise en charge des patients plus gravement atteints nécessitent des compétences et des infrastructures que les partenaires précités offriront aux patients valaisans comme à ceux provenant d'autres cantons. Trois catégories de pensionnaires sont, en effet, prévues dans cette institution, soit en premier lieu les stationnaires qui sont placés actuellement dans des instituts soit spécialisés, mais très éloignés du sol valaisan, soit dans des institutions inadaptées à leurs affections. Un certain nombre de patients pourront y être placés pour des séjours limités et ce pour soulager momentanément leurs familles qui s'en occupent durant la quasi-totalité de l'année. Enfin, les personnes en voie de réadaptation et rééducation pourront y suivre les types de thérapies adaptées à leur situation.

Notre groupe tient à saluer la participation à bien plaisir de la ville de Sion au projet. Sion reconnaît ainsi l'effet de site dont elle bénéficie au titre de capitale du Valais fort bien dotée en administrations centrales. De plus, et nous le soulignons, les prix pratiqués en matière de vente du terrain nécessaire à la réalisation nous semblent des plus corrects.

La problématique récurrente du bilinguisme a été soulevée en commission. Des concessions ont été faites en la matière, semble-t-il, mais dans la mesure du possible et pas dans l'absolu que d'aucuns souhaiteraient élever en dogme dans ce Parlement. Nous sommes pour un bilinguisme raisonnable qui doit être pris en considération, mais sans exagération abusive.

Une interrogation tout de même s'est manifestée au sein de notre groupe. De par les coûts inévitables tant en matière d'infrastructures que de fonctionnement, le chef du département peut-il donner au Parlement un minimum d'assurances en termes de concertation intercantonale qui garantisse une certaine pérennité à cette institution? Sait-on aujourd'hui clairement si des infrastructures similaires ne sont pas projetées dans les cantons voisins?

Avec cette petite interrogation, le groupe DC du Centre salue l'activité de l'Association Valais de Cœur et soutient l'entrée en matière sans dépôt d'amendements.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Mit dem Inkrafttreten des neuen Finanzausgleichs NFA fällt die Finanzierung des stationären Bereichs der Institutionen für Menschen mit einer Behinderung voll in den Verantwortungsbereich des Kantons. Der Kanton hat bisher sein Versprechen eingehalten und mit allen Institutionen des Erwachsenenbereichs Leistungsverträge abgeschlossen. Das ist positiv zu erwähnen.

Bezüglich Investitionen beteiligt sich der Bund noch in einer Übergangsphase und zwar für Projekte, die bis zum 15. Oktober 2007 angemeldet wurden und bis Ende 2010 realisiert sind. Um so ein Projekt handelt es sich beim Heim für hirnerkrankte Personen in Sitten.

Für die Betreuung hirnerkrankter Menschen besteht in unserem Kanton ein Manko. Die SPO begrüsst es wenn diese Betreuungslücke im Wallis geschlossen wird. Heute sind diese Menschen entweder in ausserkantonalen Institutionen untergebracht oder sie werden in nichtspezialisierten Einrichtungen betreut.

Die geografische Nähe zur SUVA-Klinik macht Sinn, können doch das neu zu schaffende Heim und die neue Werkstatt vom Know-how der SUVA-Klinik und der dort arbeitenden Spezialistinnen und Spezialisten profitieren.

Mit der Eröffnung des neuen Heims werden im Kanton an die 40 hoch qualifizierte Arbeitsplätze geschaffen. Auch das ist ein Aspekt, der nicht vernachlässigt werden darf.

Für die von Hirnverletzungen betroffenen Menschen aus dem deutschsprachigen Oberwallis muss in nächster Zeit eine Lösung gefunden werden. Eigentlich sollten die 26 Beherbergungs- und die 26 Werkstattplätze für den gesamten Kanton genügen. Die in Frage kommenden Institutionen im Oberwallis sind gut ausgelastet. Es ist aber damit zu rechnen, dass Oberwalliser Patienten übergangsmässig wegen der Nähe zur Klinik und dem Therapieangebot oder aber auch dauerhaft im neuen Heim in Sitten logieren werden. Das bedingt, dass die in Sitten engagierten Leute auch der deutschen Sprache mächtig sind.

Die SPO unterstützt die Vorlage.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

L'Association Valais de Cœur, reconnue d'utilité publique, a son rôle à jouer dans notre canton en matière de soins aux personnes atteintes de handicaps physiques graves, telles que les cérébro-lésés.

Raison pour laquelle notre groupe, sous la houlette de notre collègue Raymond Mottier, chef du service de la physiothérapie à la clinique Suva à Sion partenaire du projet, a activement débattu de la décision qui nous est soumise aujourd'hui.

Toutes les étapes ayant été franchies en matière d'avant-projet, de concours d'architectes et de projet définitif, cela nous permet de quantifier l'importance de l'ouvrage à réaliser.

Le prix du terrain, vendu selon convention par la ville de Sion, se monte à 250 francs le mètre carré et tient amplement la comparaison avec d'autres projets récemment avalisés par le Grand Conseil et situés un peu plus à l'est du canton. Le coût de la construction, même s'il n'apparaît pas directement dans le message, est de l'ordre de 790 francs le mètre cube, montant jugé également raisonnable par les spécialistes en la matière. A relever que, dans ce prix, le système Minergie ainsi que les prescriptions parasismiques sont également compris.

Au niveau des subventions externes au canton et à l'OFAS, nous remarquons la participation de la ville de Sion pour un demi-million ainsi que celle de la Suva également pour une somme d'un demi-million, le solde, soit 5,2 millions étant à couvrir par un crédit bancaire dont l'Association Valais de Cœur se porte garante.

Malgré la proximité idéale de la Suva, notre groupe s'est posé la question si des synergies étaient également possibles avec les foyers et ateliers St-Hubert.

Au niveau de la population concernée, nous nous étonnons de la position du Conseil d'Etat qui dit, je cite: "Donner la priorité dans l'occupation aux personnes du Valais romand, mais également ouvert aux autres cantons en fonction des disponibilités." Cela voudrait-il dire, Monsieur le conseiller d'Etat, que les patients issus du Haut-Valais seraient exclus de cette nouvelle infrastructure performante? J'espère que vous allez nous rassurer sur ce point. C'est d'ailleurs aussi une question qui a été posée tout à l'heure par ma préopinante.

Au niveau de la dotation en personnel, notre groupe a également été surpris du nombre (39,25 postes) et des qualifications sans connaître définitivement le type de cas à prendre en charge.

En ce qui concerne les frais d'exploitation, nous ne partageons pas l'avis du Gouvernement qui prévoit, dès le départ, une occupation maximale des lieux de 25 patients, ce qui l'amène, après avoir comparé le coût annuel à d'autres instituts de ce genre, comme la Résidence Yamani à Genève, à parler de faire des économies par rapport à la situation actuelle. Bien sûr, nous compterons sur l'appui de patients provenant d'autres cantons, pour lesquels la prise en charge des frais est garantie par le canton de domicile, mais cela ne suffira pas à combler les frais de production.

Par contre, et je crois que c'est l'essentiel, ce projet répond à un besoin. Cela est d'autant plus vrai que le groupe radical-libéral, le groupe radical à l'époque puisque c'était déjà le 4 mars 2003, avait déposé une interpellation par le biais de mon collègue Marc-Henri Gauchat pour se soucier de cette problématique. Les questions qui avaient été posées en son temps semblent aujourd'hui être résolues et cela nous convient parfaitement.

Nous nous devons donc de donner à ces personnes fortement handicapées un environnement et des soins susceptibles pour le moins de soulager leurs souffrances.

Fort de ces constatations, vous l'aurez compris, le groupe radical-libéral accepte l'entrée en matière de ce projet de subvention s'élevant à 5,4 millions de francs sans y apporter des amendements.

Hr. Grossrat (Suppl.) Stefan Willa (UDC/SVP):

Einige unter ihnen sind vielleicht beunruhigt, dass nach dem Notre-Dame de Lourdes mit seinen sechs Millionen an Subventionen erneut ein Kredit von fünf Millionen Franken beantragt wird für dieses Projekt. Es ist wahr, dies bedeutet einen tiefen Griff in die Tasche.

Aber auch hier muss man anmerken, dass dieses Projekt zum Bau eines Heims für hirnerkrankte Personen notwendig ist. Heute besitzt nämlich der Kanton Wallis keine geeigneten Strukturen um diese Personen aufzunehmen. Ausserdem ist es bekanntlich sehr teuer, diese Patienten in einem anderen Kanton unterzubringen.

Wenn jetzt mehrere Projekte zur etwa gleichen Zeit erarbeitet werden mussten, trägt dabei der Neue Finanzausgleich die Verantwortung, welcher die Pflegekosten für die körperlich behinderten Personen an die Kantone überträgt. Und dabei haben der Kanton Wallis mit dem Sozialamt sowie den Verantwortlichen der Institution geschickt agiert. Sie haben es nämlich verstanden die Projekte, welche sowieso in den nächsten Jahren notwendig geworden wären zeitig beim BSV einzureichen, aber welche, wenn sie nicht vor Ende 2007 behandelt und nicht vor Ende 2010 abgeschlossen worden wären, keine Bundessubventionen mehr erhalten würden. Der Eindruck von sich anhäufenden Entwürfen, welchen wir erhalten könnten, ist in Wirklichkeit also etwas sehr positives, das wir dem schnellen Handeln der Dienststelle und den Verbandsvorstehern verdanken. Diese gute Koordination erlaubt es unserem Kanton in den kommenden Jahren bei guten finanziellen Bedingungen endlich eine an die Bedürfnisse der Pflege von Menschen mit einer Behinderung angepasste Infrastruktur zur Verfügung zu stellen.

Ein weiterer positiver Aspekt des Entwurfs ist die perfekte Synergie mit der bereits vorhandenen und vor allem zusätzlichen Infrastruktur der Rehaklinik der SUVA.

Einige sind beunruhigt darüber, dass die Kosten zu Lasten des Kantons höher seien als der Beitrag des Bundesamts für Sozialversicherungen. Ist dieser Vorschlag also ein Luxusentwurf? Wir glauben dies nicht. Denn wenn man ein Element herausnimmt, zum Beispiel die WC 's, ist es denn zuviel verlangt, dass Personen, welche manchmal Jahre und doch eine gewisse Zeit ihres Lebens in einem Zimmer verbringen, ein WC pro Zimmer verdienen statt nur das vom BSV subventionierte WC für zwei Zimmer?

Wenn dieses Heim schliesslich eine Infrastruktur mit kantonaler Bedeutung darstellt, welches auch Oberwalliser versorgt, ist es wichtig für die Qualität der Pflege der behinderten Personen, aber auch gegenüber deren Familien, dass diese Institution genügend Angestellte besitzt, welche auch in der jeweiligen Sprache kommunizieren können. Wir fordern hier deshalb, dass der Kanton im Leistungsvertrag, welcher abgeschlossen wird, in diesem Sinne eine Klausel integriert.

In diesem Sinne und wissend, dass die Behandlung von Menschen mit einer Behinderung unvermeidbare Kosten verursacht, unterstützt die SVP diesen notwendigen und angepassten Entwurf, welcher ein sehr gutes Zeichen setzt hinsichtlich der Effizienz der Pflege dieser Personen, nämlich die Zusammenarbeit der Institutionen.

Ich danke Ihnen.

M^{me} la députée Claudine Oggier (PS/AdG):

Nous saluons la volonté du Conseil d'Etat d'allouer une subvention à l'Association Valais de Cœur pour la construction d'un foyer accueillant des personnes cérébro-lésées à Sion.

Ce foyer, attendu depuis plus de 20 ans par les milieux concernés, va permettre de soulager surtout les familles. En effet, jusqu'à maintenant, celles-ci doivent composer entre le domicile familial, avec toutes les complications que cela comporte, des institutions mal adaptées, des placements hors canton faute de mieux ou, parfois, les hôpitaux psychiatriques ou de soins généraux. Les personnes cérébro-lésées, souvent gravement atteintes dans plusieurs facteurs de leur intégrité, posent des problèmes insolubles dans un milieu mal adapté.

Le projet présenté, pourvu de 16 places d'hébergement à long terme et 10 servant d'accueil temporaire, va servir d'abord aux Valaisannes et aux Valaisans et permettra des synergies entre l'Association Valais de Cœur et la Suva. Il déchargera les services de soins aigus et permettra aux Valaisans qui le désirent de rester en Valais. Il pourra également accueillir des personnes domiciliées hors canton, constituant ainsi un apport non négligeable au niveau budgétaire. Il projette également d'offrir à des personnes ne résidant pas dans le foyer une participation à des ateliers.

De plus, une quarantaine de postes de travail, sans passer par le DEWS, qui dit mieux?

Le problème reste entier pour ces personnes qui atteignent l'âge de la retraite et il sera peut-être opportun de nous en préoccuper lors de la révision de la loi sur les EMS.

On a déjà parlé du Haut-Valais; je ne reposerai pas la question de ce qui va se passer.

J'aimerais que le Conseil d'Etat, in fine, nous indique à quel indice il se réfère pour tous les projets de construction? Il y a, en effet, un balancement entre l'indice lémanique, l'indice zurichois et un nouvel indice apparu dernièrement. On aimerait avoir quelques éclaircissements à ce sujet. Et pourquoi n'y a-t-il pas d'indice valaisan, la situation économique valaisanne n'étant pas la même que celle des cantons de Vaud et de Zurich que je sache?

Le groupe PS/AdG entre en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Irmina Imesch-Studer (CSPO):

Für hirnerkrankte Personen gibt es in unserem Kanton kein spezielles, für diese Personen ausgerichtetes Heim. Heute werden diese Patienten in Alters- und Pflegeheimen untergebracht oder in ausserkantonalen Institutionen.

Die CSPO erachtet es als wichtig, dass mit dem Bau eines Heims im Wallis den behinderten Personen eine bessere Lebensqualität und medizinische Betreuung geboten wird. Den Standort in der Nähe der SUVA-Klinik erachten wir als sinnvoll, möchten aber vom Staatsrat wissen, ob man die Umnützigungen von bestehenden Kliniken abgeklärt hat. Wir denken da zum Beispiel an die Walliser Klinik in Montana.

Auch sind wir der Ansicht, dass dieses neu errichtete Heim für das ganze Wallis zugänglich sein sollte. In der Botschaft steht geschrieben "dieses Zentrum richtet sich in erster Linie an Personen aus dem französisch sprechenden Wallis". Es darf doch nicht sein, dass dieses Projekt, in einem zweisprachigen Kanton, nicht für alle Betroffenen zugänglich ist und hat mit der Schaffung eines Dogmas überhaupt nichts zu tun. Es ist ein kantonales Projekt und wird vom Kanton Wallis zu 40 Prozent, d.h. mit 5'408'720 Franken finanziell unterstützt und sollte dementsprechend auch für alle hirnerkrankten Patienten im Wallis offen sein.

Die CSPO unterstützt die Leistungsvereinbarungsklausel zur Förderung der Zweisprachigkeit und verlangt vom Staatsrat, dafür zu sorgen, dass die Oberwalliser Zentren mit dem neuen Heim zusammenarbeiten und von den Betreuungsstrukturen – wie Werkstätten – profitieren können.

Die CSPO ist für Eintreten.

Danke für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Nous avons entendu les porte-parole des huit groupes.

La discussion est close.

M. le député Marc-Henri Gauchat (GRL), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Je suis très content du soutien que vous apportez à ce projet.

Comme l'a déjà dit le député Jacques-Roland Coudray, j'avais déposé une interpellation, au nom du groupe radical, en 2003, pour que quelque chose soit fait pour les patients cérébro-lésés.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit.

Ce que je veux souligner, c'est finalement, comme l'ont dit quelques groupes, l'importance du bilinguisme dans notre canton qui, en fait, est une richesse et que nous devons probablement mieux exploiter.

J'aimerais aussi souligner l'importance de la prévention. En effet, nombre de ces patients ont eu des accidents, ce qui fait que la prévention pour la circulation routière, pour les mesures de sécurité au travail est encore à encourager, mais il y a aussi la prévention pour la maladie parce qu'un certain nombre de ces patients ont eu des accidents cérébro-vasculaires. Dans la prévention des accidents cérébro-vasculaires, il y a bien sûr le dépistage et le traitement de l'hypertension, mais il y a aussi le tabagisme. Vous voyez que nous avons pris une bonne décision, il y a quelques mois.

Vous voyez également que toute cette prévention touche plusieurs départements, ce qui montre bien la complexité des affaires publiques.

Je vous remercie donc pour votre soutien à ce projet qui va certainement bien améliorer la qualité de vie d'un certain nombre de patients valaisans, voire hors canton, qui sont déjà passablement touchés dans leur santé.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Ich möchte zuerst allen Gruppen, die sich positiv zu diesem Projekt geäußert haben bestens für die Unterstützung danken.

Je veux remercier tous les groupes qui soutiennent ce projet.

Il a été dit par les différents porte-parole des groupes politiques dans cette salle que la création d'une institution pour les personnes cérébro-lésées correspond effectivement à un besoin, même à une nécessité.

Aujourd'hui, ces personnes, et ceci a été dit aussi, sont hébergées en partie dans des institutions hors canton parce que nous avons une collaboration institutionnalisée avec les autres cantons, en partie bien sûr avec la Suisse romande, mais aussi avec la Suisse alémanique pour les patients ou les personnes en situation de handicap du Haut-Valais.

Alors, si cette solution a été trouvée à Sion, bien sûr, on peut poser la question: pourquoi toujours Sion, pourquoi créer 40 postes de travail de nouveau dans la capitale, d'autres régions auraient peut-être aussi besoin d'un certain soutien? Pour ma part, je pense

que la proximité avec la clinique de la Suva est un atout très important. Il y a là des professionnels, des professeurs, mais aussi des physiothérapeutes et tous les spécialistes en la matière justement pour les personnes cérébro-lésées. Il y a là une étroite collaboration à trouver. Mais, bien sûr, il y a aussi l'Association Valais de Cœur qui est située à Sion et des synergies avec les institutions existantes sont à trouver.

Il a été posé quelques questions.

Le député Jean-Daniel Bruchez demande pourquoi, dans le projet de décision, il n'est pas mentionné que ce projet doit répondre aux exigences Minergie. Il est vrai que cela figure dans le message, mais il est vrai aussi que c'est dans la loi. Si nous devons mettre toutes les exigences qui figurent dans la législation cantonale, chaque décision aurait dix pages. C'est pourquoi cela suffit si on le mentionne dans le message. Il va de soi que les dispositions légales sont prévues, à savoir la loi sur l'énergie dans laquelle nous avons intégré cette obligation pour les institutions subventionnées de correspondre aux standards Minergie.

Frau Franziska Lutz-Marti hat gesagt, dass es nicht ideal sei, wenn hirnerkrankte Personen sich in Alters- und Pflegeheimen aufhalten. Wir haben das im Oberwallis abgeklärt und da können Sie sich direkt an Ihre Sitznachbarin wenden, die das angeschaut hat. In den Oberwalliser Alters- und Pflegeheimen gibt es derzeit keine Menschen (wenn ich richtig informiert bin), die an Hirnerkrankungen leiden. Wir haben eine Person, die im St. Josefsheim in Susten residiert, das auch ein IV-Heim ist, und eine Person ausserkantonale in Luzern. Man muss sagen, dass ein Aufbau einer Institution für Hirnerkrankte, die ausschliesslich für die Oberwalliser Bevölkerung gedacht wäre, wenig sinnvoll ist, da die kritische Masse nicht erreicht wird. Was wir uns überlegen, ist, ob wir allenfalls in bestehenden Institutionen, wie beispielsweise die Fux Campagna oder auch in Susten, ein paar Betten für hirnerkrankte Personen integrieren.

Es soll aber so sein – und das haben uns auch die Verantwortlichen, sowie Herr Pascal Zufferey, der Direktor von Valais de Coeur, der auf der Tribüne ist uns auch zugesichert, dass auch Oberwalliser Hirnerkrankte in dieser neuen Institution aufgenommen werden können, insbesondere für Übergangsaufenthalte, aber auch für jene Personen, die ansonsten zu Hause sind und von den Angehörigen betreut werden. Wir werden natürlich bei der Leistungsvereinbarung darauf achten, dass auch Personal eingestellt wird, das die deutsche Sprache (aber nicht gezwungenermassen den Oberwalliser Dialekt) beherrscht, damit die Personen, welche vom Oberwallis kommen, in dieser neuen Institution untergebracht werden können.

Le député Pascal Rey a, à juste titre, souligné la bonne collaboration entre la Suva, l'Association Valais de Cœur et l'Etat du Valais. Il a dit quelles sont les trois catégories de personnes qui seront prises en charge dans cette nouvelle institution. Il a aussi mentionné, comme d'autres, que le prix du terrain de 250 francs le mètre carré est tout à fait correct parce qu'il se situe quand même dans une jolie zone et à proximité de l'hôpital et surtout de la clinique Suva, ce qui fait sens et donne aussi des synergies, comme je viens de l'expliquer. Il a émis un bémol en disant qu'il faut avoir un bilinguisme raisonnable, sans dogmatisme. Qu'est-ce qui est raisonnable? Qu'est-ce qu'un dogmatisme? Le futur va nous le montrer, mais, comme je l'ai déjà dit, il est important que les personnes de la partie alémanique du canton puissent aussi avoir un lieu de séjour dans cette institution. Il a posé la question de savoir s'il y a une concertation intercantonale. Oui, il y a un concordat au niveau suisse qui a été établi suite à la mise en vigueur de la RPT, la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération

et les cantons. Ce concordat, que le Grand Conseil a adopté il y a trois ans, doit être aménagé. La commission a déjà donné un préavis positif. Au mois de mai, nous allons discuter de ce concordat. C'est justement cette collaboration qui est cherchée. Par exemple, nous avons décidé dernièrement au Conseil d'Etat de donner une subvention pour l'agrandissement de l'institution pour les personnes sourdes et aveugles à Monthey, la FRSA, le centre des Marmettes. C'est justement une institution qui ne sert pas seulement aux personnes du canton du Valais, mais en partie et en grande partie même à d'autres cantons. Il y a, dans le domaine des personnes en situation de handicap, des handicaps qui sont très spécialisés et il ne serait pas faisable ou difficilement faisable que chaque canton puisse mettre en place toutes les structures adéquates. Raison pour laquelle on se répartit parfois les tâches. Il est bien, par exemple, que pour la FRSA à Monthey, ce soit le canton du Valais qui puisse accueillir des personnes hors canton, qui paient bien sûr les coûts qu'elles engendrent, mais les places de travail sont quand même chez nous.

Frau Doris Schmidhalter-Näfen hat auch auf die sprachliche Problematik hingewiesen. Ich habe auf das bereits geantwortet, dass wir diesem Rechnung tragen und habe auch die Nähe zur SUVA-Klinik als positiven Aspekt hingestellt.

Monsieur le député Jacques-Roland Coudray, malgré que nous prévoyions un établissement dans la capitale, il y a quand même encore une minorité assez importante qui parle allemand. Cette institution devra servir à toute la population valaisanne. Mais, nous avons aussi une collaboration, comme je viens de l'expliquer, avec d'autres cantons. Cela ne me gêne pas du tout si, au début, nous avons des places à disposition et nous recevons aussi des patients ou des personnes en situation de handicap cérébro-lésé d'autres cantons. C'est pourquoi je ne me fais pas trop de soucis pour les frais d'exploitation. Bien sûr, vous avez vu les chiffres. Un séjour dans une telle institution coûte cher, mais ça ne coûte pas plus cher ici que si nous envoyons ces personnes dans cette situation dans un autre canton.

Je remercie le président de la commission. On ne peut pas dire qu'à cause de son interpellation de l'époque, nous sommes là aujourd'hui, mais il est toujours bien si des spécialistes en la matière, comme des médecins qui voient ce qui se passe dans le terrain, où sont les besoins, donnent l'impulsion. Je remercie le groupe radical-libéral d'accepter ce projet parce que, comme le député Jacques-Roland Coudray l'a très bien dit, il correspond à un besoin.

Die gleiche Stellungnahme nimmt Stefan Willa für die SVP ein, wo er auch sagt, dass das Timing eigentlich glücklich gewählt sei. Gut, glücklich gewählt... es ist uns einfach vom Bund vorgegeben. Die Projekte mussten bis im Oktober 2007 hinterlegt werden und sie müssen unter Dach und Fach und abgerechnet sein bis Ende 2010. Deshalb kommt jetzt eine Serie von Vorgaben, wo wir noch von der Übergangsförderung durch den Bund profitieren wollen.

La députée Claudine Oggier a mis le point sur l'index. Ce matin encore, dans le cadre de l'EMS d'Orsières, qui sera présenté au Grand Conseil en session de juin, nous avons de nouveau discuté quel index il faut utiliser. Il est vrai que, pour les écoles, il y a parfois un autre index que pour les EMS, et pour les personnes en situation de handicap, il y a de nouveau un autre index. Mais, ce qui est important, c'est d'avoir la possibilité d'adapter les montants au renchérissement. Toutefois, nous avons aussi dit que nous devons maintenant trouver le même index pour toutes les institutions dans notre canton. Vous avez posé la

question de savoir pourquoi il n'y a pas un index valaisan. C'est aussi une revendication qui vient dans le cadre du traitement des cas concernant l'AI. Nous avons eu dans cette salle des postulats et d'autres interventions à ce sujet. Nous sommes en train de chercher une solution, éventuellement mettre sur pied une structure pour pouvoir établir un index valaisan.

Irmina Imesch-Studer hat zum Schluss dann eigentlich alles Positive zu diesem Projekt zusammengefasst und hat noch gefragt, ob man geprüft habe, ob andere Kliniken, die in der Substanz bedroht sind, für das hätten verwendet werden können, beispielsweise das CVP in Montana. Gut, da muss man sagen, das ist nicht eine Behinderteninstitution, sondern ein Krankenhaus. Das müsste man völlig umbauen und umgekehrt wäre es für diese 26 Plätze viel zu gross und ich denke, dass die Nähe zur Suva-Klinik effektiv das entscheidende Kriterium ist, dass man das in Sitten macht. Ansonsten hätte man das vielleicht auch irgendwo an einer anderen Institution anhängen können, die sich auch mit Hirnverletzungen befasst.

Le président de la commission a fait un peu de pub contre le référendum en ce qui concerne le tabagisme. Il est vrai que tout ce que nous faisons, aussi en partie dans le domaine des personnes en situation de handicap, a aussi affaire parfois, pas toujours, à un comportement de vie qui favorise des maladies, qui favorise aussi des accidents, qui a par conséquent un traumatisme ou une autre situation physique rendant nécessaire la mise en place des institutions que nous avons aujourd'hui.

Ich möchte allen Gruppen herzlich danken für das Eingehen auf diese Vorlage. Ich denke, da kommen wir den Menschen mit einer Hirnverletzung in unserem Kanton entgegen. Das ist ein Bedürfnis, das wir hier mit diesem Projekt erfüllen und ich danke Ihnen für Ihre Unterstützung.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Cette entrée en matière n'est pas combattue; elle est donc réputée acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 10 avril 2008.*)

Entrée en matière

2. DECISION

**concernant la participation financière cantonale pour la sécurité sismique
des hôpitaux du RSV de Sion et de Viège, ainsi que des locaux pour
l'approvisionnement en sang, analyses et médicaments de l'ICHV à Sion**

Eintretensdebatte

BESCHLUSS

**über die finanzielle Beteiligung des Kantons an den Kosten für die
Erdbebensicherheit der Spitäler Sitten und Visp des GNW und der
Räumlichkeiten für die Versorgung mit Blut, Analysen und
Medikamenten des ZIWS in Sitten**

Discussion sur l'entrée en matière:

M^{me} la députée Claudine Oggier (PS/AdG):

Compte tenu qu'il est difficile d'établir un pronostic en matière de tremblements de terre, sachant qu'un séisme très important peut être attendu tous les 475 ans, selon le Dr Martin Koller, expert reconnu, tenant compte également du dernier séisme important en Valais, soit en 1946, il resterait, en principe, au canton 313 ans pour y réfléchir et 100 ans pour agir.

Mais, remercions ici le Conseil d'Etat pour sa diligence qui donne suite au changement de normes de la Société suisse des ingénieurs et architectes.

Réagissons également au principe de réalité, qui n'est pas toujours prompt à suivre les statistiques, car, comme nous le montrent les cartes, nous vivons dans une zone rouge..., pas au sens politique, je vous rassure tout de suite, mais néanmoins susceptible de subir de fortes secousses.

Donc, quoi de plus naturel que de penser prioritairement aux sites indispensables en cas de catastrophes, soit les hôpitaux et les centres de transfusion?

Les mesures prises pour les hôpitaux de Viège et de Sion ainsi que pour l'Institut central des hôpitaux valaisans nous semblent adéquates.

Nous avons pris bonne note que des réflexions sont en cours pour les hôpitaux de Brigue, Martigny et Monthey.

Il reste un éclaircissement que pourrait nous donner M. le conseiller d'Etat sur les hôpitaux qui seraient opérationnels en cas de catastrophes après ces travaux, car à la question d'un commissaire sur l'existence d'un abri protégé à Sion, il lui a été répondu que seul le site protégé de Sierre est entretenu. Serait-il opérationnel en cas de catastrophes? Il devrait y avoir ainsi, si je compte bien, Viège, Sierre et Sion. Ce qui fait briller par son absence la région du Bas-Valais.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de soutenir prioritairement les projets de Martigny et du nouvel hôpital du Chablais afin de compléter au mieux l'éventail des sites protégés pour l'ensemble du canton.

Les groupes PS/AdG et SPO entrent en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Frau Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO):

Schwache Erdbeben haben wohl alle schon verspürt, gehört doch der Kanton Wallis zu den Regionen der Schweiz, die ein erhöhtes Erdbebenrisiko aufweisen.

Glücklicherweise gehören wir nicht zu den stark erdbebengefährdeten Regionen wie zum Beispiel die Türkei, Kalifornien oder Japan und doch müssen auch wir uns vorsehen und für das nächste grössere Erdbeben gewappnet sein.

Die letzten zwei grossen Erdbeben im Wallis waren 1855 in der Region Visp und 1946 in der Region Siders. Beim Erdbeben von Visp soll zwischen Visp und St. Niklaus kaum ein Gebäude ohne Schaden geblieben sein und der Kirchturm stand ohne Spitze da.

Beim Beben in Siders waren vier Todesopfer zu beklagen, rund 3'500 Gebäude wurden beschädigt und 412 Kamine zerstört. Die Gesamtschadenssumme belief sich auf 6,8 Millionen Franken, in heutigem Wert sind das schätzungsweise 150 Millionen Franken.

Das Beben der japanischen Stadt Kobe 1995 mit einer Stärke von 7,3 hatte fast 6'500 Todesopfer zu verzeichnen und über 100'000 Gebäude wurden zerstört.

Laut Statistik ereignet sich ein Beben der Stärke 5 alle zehn Jahre, eines der Stärke 6 alle hundert Jahre – wann wird das nächste sein? Eines können wir mit fast hundertprozentiger Sicherheit sagen – das nächste Erdbeben kommt bestimmt. Deshalb müssen wir die nötigen baulichen Massnahmen für die Erdbebensicherheit der Gebäude mit vitaler Funktion – und dazu gehören die Akutspitäler in Visp und Sitten und die spezifischen Räumlichkeiten des Zentralinstituts – ohne Zögern in Angriff nehmen, damit bei einem allfälligen schweren Ereignis diese äusserst wichtigen Infrastrukturen betriebsfähig bleiben.

Die CVPO ist für Eintreten und begrüsst die Anstrengungen zu einer Erhöhung der Konformität für eine verstärkte Erdbebensicherheit der erwähnten Gebäude und unterstützt die vorgesehene Subvention des Kantons.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député (suppl.) Patrice Michaud (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a parcouru avec attention le message du Conseil d'Etat ainsi que le rapport de la commission de la santé au sujet de la sécurité sismique des hôpitaux du RSV de Sion et de Viège ainsi que les locaux pour l'approvisionnement en sang, analyses et médicaments de l'Institut central des hôpitaux valaisans à Sion.

Compte tenu des particularités sismiques du Valais et des risques potentiels pouvant entraîner d'énormes conséquences financières, le groupe DC du Bas accepte, comme la commission, à l'unanimité de ses membres, cette entrée en matière.

Il souhaite que ces mesures sécuritaires soient également mises en œuvre rapidement pour les autres hôpitaux intégrés dans le RSV dans les meilleurs délais.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin (Suppl.) Zita Burgener-Imoberdorf (CSPO):

Immer wieder schauen wir fassungslos auf die massive Zerstörung durch direkte und indirekte Einwirkung von Erdbeben an Bauwerken, Industrie- und Verkehrsanlagen. Orte wie Kobe, Türkei, Griechenland und Pakistan erscheinen uns allerdings weit weg und wiegen uns in scheinbarer Sicherheit. Die Erkenntnis der Erdbebenspezialisten zeigt jedoch klar auf, dass gerade das Wallis sich in einem sehr erdbebengefährdeten Gebiet befindet.

Bei Bauten orientieren sich die Sicherheitsnormen am Personenschutz, der Schadenbegrenzung sowie an der Sicherstellung der Funktionstüchtigkeit. Zu den Bauten der höchsten Klasse mit lebenswichtiger Infrastrukturfunktion zählen unter anderem Akutspitäler, Feuerwehrgebäude und Einsatzzentralen. So wurde ja das Gebäude der Kantonspolizei, welche die Einsatzzentrale und das Fernmeldewesen der Katastrophenzelle enthält, bereits erdbebensicher saniert. Folgerichtig müssen nun die Akutspitäler Sitten und Visp sowie das Zentralinstitut der Walliser Spitäler, welches die Versorgung aller Spitäler gewährleisten muss, nachgerüstet werden. Die Beeinträchtigung oder Zerstörung dieser Gebäude kann im Katastrophenfall gravierende Folgeschäden nach sich ziehen, weil zum Beispiel Schwerverletzte nicht rechtzeitig geborgen und gepflegt werden können. Hier besteht nach den gemachten Analysen dringender Handlungsbedarf.

Spätestens dann, wenn mit dem Handeln Kosten verbunden sind, tauchen Fragen auf.

Handeln wir schon vor einem möglichen starken Beben oder erst danach?

Welche baulichen Massnahmen sind finanziell noch verantwortbar?

Welches Restrisiko nehmen wir bei einer nicht optimalen Sicherung in Kauf?

Die Vorschläge im vorliegenden Beschluss scheinen uns mit den Gesamtkosten von 8,4 Millionen Franken vernünftig zu sein. Schliesslich geht es darum, die vorhandenen Mittel effizient und prioritätengerecht einzusetzen. Wir können deshalb auch nachvollziehen, dass in einer ersten Phase nicht alle Spitäler bezüglich Erdbebensicherheit saniert werden. Wir verlangen aber, dass die Spitäler Brig und Martigny sobald als möglich ebenfalls nachgerüstet werden.

Was Monthey betrifft fragen wir uns: Wie lange lässt der Entscheid zum Neubau des Spitals Riviera Chablais noch auf sich warten? Im Sinne einer klaren Umsetzung der Spitalplanung und der Gewährleistung der Pflegequalität im gesamten Kanton muss nun eine Entscheidung getroffen werden.

Die CSPO ist für Eintreten.

M^{me} la députée Marie-Claude Ecoeur (GRL):

La sécurité parasismique n'est effectivement pas une mince affaire, surtout dans notre canton. Lorsque nous visualisons la carte des dangers au niveau national, notre canton est clairement situé dans une zone très exposée. J'oserai même évoquer, mais touchons du bois pour que cela n'arrive pas, que l'on s'approche peut-être d'une échéance capitale.

Il est donc de notre devoir de répondre favorablement à cette demande et c'est surtout une nécessité que les hôpitaux cités dans le rapport restent opérationnels et assurent, en cas de coups durs, la prise en charge des victimes ainsi que les soins aux patients déjà hospitalisés.

Nous sommes aussi conscients que nous ne pouvons pas assurer une sécurité optimale, à savoir le 100%, avec les bâtiments existants. Toutefois, l'assainissement prévu correspond à la sécurité exigée.

Nous avons, cependant, quelques remarques, auxquelles nous désirons avoir des réponses claires, à savoir:

1. Le renforcement sismique des hôpitaux de Martigny et de Brigue se fera ultérieurement. Quelle est la date limite prévue de ces travaux alors que l'on sait clairement que si nous sommes confrontés à un événement sismique, il y aura beaucoup de victimes?
2. L'hôpital de Monthey n'est effectivement pas concerné compte tenu du projet de construction d'un nouvel hôpital intercantonal Riviera-Chablais. Toutefois, les obligations concernant les normes sismiques ne sont pas les mêmes dans le canton de Vaud qu'en Valais. Il sera donc nécessaire d'insister auprès du canton de Vaud afin que ces normes soient prises en compte. Je rappelle que les coûts d'un assainissement sismique de bâtiments existants sont nettement plus élevés que ceux que l'on prend lors d'une nouvelle construction.

Pour terminer, compte tenu du fait que l'hôpital de Sion va devenir plus ou moins rapidement hôpital cantonal, ne serait-il pas judicieux et opportun d'envisager avec cet assainissement la construction d'une troisième tour qui pourrait assumer, liée aux deux premières, l'équilibre antisismique du tout?

En conclusion, au vu de ce qui précède, vous avez certainement compris que le groupe radical-libéral répond très positivement à cette entrée en matière et vous demande d'en faire de même.

Merci de votre attention.

M. le député Bertrand Denis (PDCC):

Le groupe DC du Centre a analysé avec attention ce projet de décision.

Notre canton se situant dans la zone la plus sensible de Suisse en matière de tremblements de terre et au vu des nouvelles normes édictées en 2003 par la Confédération, il y a donc lieu de procéder rapidement à la sécurisation des sites de soins aigus.

Pour le groupe DC du Centre, ce projet est indispensable et ne se discute pas.

Toutefois, nous aimerions quelques éclaircissements concernant l'indice de référence des prix et la raison pour laquelle l'hôpital protégé souterrain de Sion n'est plus entretenu.

Nous pensons que la sécurisation des tours de l'hôpital de Sion peut s'effectuer dans un délai très proche également.

Nous saluons la bonne solution que représente la construction de l'hôpital du Chablais en regard du montant prévu pour mettre aux normes l'hôpital de Monthey.

Nous aimerions également connaître la planification prévue par le Conseil d'Etat concernant les autres hôpitaux du canton.

A l'unanimité, le groupe DC du Centre se prononce pour l'entrée en matière de ce projet de décision.

Merci de votre attention.

Le président:

Nous avons entendu les porte-parole de six des huit groupes.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

La discussion est close.

M. le député Marc-Henri Gauchat (GRL), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Il y a un manque de mémoire sismique dans notre pays. Lorsqu'une catastrophe apparaît chaque 30 ans, la population a tendance à oublier complètement ces catastrophes alors qu'en ce qui concerne les inondations qui, malheureusement, apparaissent chaque 20 ans, la mémoire reste et on entreprend de grands travaux pour la crue millénaire de notre Rhône.

J'ai des souvenirs d'enfance lorsque j'ai eu l'occasion de visiter la région de Fréjus après la rupture du barrage de Malpasset suite à un tremblement de terre. Je peux vous dire que c'est quelque chose d'extrêmement impressionnant. Je ne souhaiterais pas revoir la même chose dans mon canton.

J'aimerais également relever, au niveau de cette fameuse échelle de Richter, qu'il ne faut pas oublier lorsque l'on parle de la force de ces différents séismes que c'est une échelle logarithmique. Ce qui veut dire qu'entre un séisme de force 4 et un séisme de force 5, vous avez une augmentation de 30 fois de l'impulsion et, entre 5 et 6, à nouveau 30 fois. Mais, logarithmique veut dire que l'on multiplie 30 par 30, ce qui fait qu'entre 4 et 6, il y a 900 fois plus d'impulsion de secousses. C'est donc considérable. Quand on regarde les différents séismes, il faut vraiment en tenir compte.

Tout le monde a relevé que le Valais est dans une zone à risques effectivement. C'est une zone où les plaques africaine et euro-asiatique se touchent. A part la région de Bâle et éventuellement la vallée du Rhin près de St-Gall, il n'y a pas d'endroit plus dangereux en Suisse.

Ce qui augmente un petit peu le risque sismique au niveau du Valais, c'est la construction de la vallée. La vallée du Rhône est une vallée glacière avec une forme en U, mais ne nous trompons pas, la forme du rocher est une forme de vallée en V remplie par des alluvions. Ce qui veut dire que nous avons ce que l'on appelle un effet de site. Au moment où une secousse sismique résonne entre les parois du rocher, nous avons également ce que les géologues appellent un effet de percolation, c'est-à-dire que la nappe phréatique remonte et, au lieu d'avoir un terrain solide, nous avons un terrain meuble. Jusqu'à présent, nous n'avons jamais vu comment se comportaient les bâtiments dans une zone telle que celle-là parce que, lors des précédents tremblements de terre, la vallée du Rhône était relativement peu construite.

Plusieurs députés ont parlé du tremblement de terre de 1946, dont l'épicentre était dans la région du Rawyl. Je pourrais rappeler, par exemple, aux Sierrois que le Château de Villa avait été fortement endommagé et a failli succomber sous la pelle des démolisseurs. Au niveau du Rawyl, ce séisme a eu lieu le 25 janvier 1946 et a fait un gros éboulement au niveau du six des eaux froides. Pour ceux qui voudraient en voir les séquelles, si vous allez à la

cabane des Audannes depuis les Rousses, vous verrez cet immense éboulement à droite. Il était de magnitude 6,1 sur l'échelle de Richter et, le lendemain, il y a eu une réplique de 5,2. Donc, le tremblement de terre en lui-même est dangereux, mais la réplique peut faire tomber ce qui n'était pas encore tombé.

Vous voyez donc toutes les raisons que le Gouvernement et nous avons pour renforcer les bâtiments stratégiques de notre canton et je vous remercie pour votre soutien à l'entrée en matière.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Il n'est pas coutume de commencer en faisant une remarque sur ce qui a été dit par le président de la commission. Je veux le remercier pour sa formation continue qu'il a donnée au Grand Conseil valaisan en ce qui concerne comment il faut calculer sur la "Richterskala", sur l'échelle de Richter, avec les logarithmes. C'est effectivement quelque chose qui est très important. Plusieurs porte-parole des groupes politiques, dont certains ont encore le souvenir du tremblement de terre de 1946, pour celui de 1855 on voit encore "auf den Stichen", sur les tableaux, les effets de cette force désastreuse, et il ne faut pas oublier que le canton du Valais, effectivement, est avec Bâle des épïcètres possibles pour des tremblements de terre. Juste une semaine avant que la commission parlementaire ne siège pour traiter de cet objet, il y a eu un petit tremblement de terre dans l'Entremont. Seulement pour dire que, chez nous, les choses bougent pas mal.

Il a été posé la question de savoir pourquoi avoir attendu aussi longtemps avec ce projet. Je peux vous dire que déjà à la fin des années nonante, nous avons fait les premières études pour tous les hôpitaux valaisans, y inclus Martigny, Monthey et Brigue. Nous avons, dans la préparation des budgets, toujours prévu ces montants ou une partie de ces montants, mais en raison du double frein aux dépenses et d'autres exigences ou priorités, nous avons toujours dû retirer ces projets.

Maintenant, je suis heureux de pouvoir commencer avec les hôpitaux de Sion et de Viège ainsi qu'avec l'Institut central des hôpitaux valaisans parce qu'il est quand même très important d'avoir un renforcement de ces immeubles qui abritent les soins intensifs et disposent de blocs opératoires ouverts 24h/24h. Je pense qu'il est important de commencer là.

C'est un montant important de 8,4 millions, je l'avoue. Il a été posé la question par pas mal de porte-parole de groupes politiques dans cette salle: quel est le calendrier pour les autres hôpitaux, surtout en ce qui concerne ceux de Brigue et de Martigny? Je peux dire que les études sont en cours et, au fur et à mesure dans l'établissement des budgets les années à venir, on va intégrer ces montants.

Mais, je sens des déclarations faites ici dans cette salle aujourd'hui qu'il y a une certaine urgence. Bien sûr peut-être qu'avec ces objets, nous arrivons déjà trop tard parce qu'il se peut que demain un tremblement de terre survienne, ce que personne ne souhaite, mais nous ne pouvons pas à 100% l'exclure. C'est pourquoi je pense que plus vite nous commençons et nous terminons ces travaux dans nos hôpitaux, mieux ce sera. C'est la raison pour laquelle pour les années 2009 et 2010, le Conseil d'Etat va sûrement prévoir aussi des montants pour les autres hôpitaux.

En ce qui concerne l'hôpital de Monthey, l'étude de l'époque a démontré qu'un assainissement sismique aurait coûté presque 10 millions seulement pour cet établissement parce que ce dernier a été construit en sept phases. Il y avait toujours un autre paquet qui était ajouté à la structure initiale. Le fond de cet hôpital est différent: une partie repose sur le rocher, une partie sur un sol moins solide. Raison pour laquelle toute cette structure a vraiment une mauvaise qualité en ce qui concerne la résistance à un tremblement de terre.

Ce n'est pas seulement la raison pour laquelle nous sommes en train, depuis des années et des années, avec les Vaudois d'étudier la création d'un nouvel hôpital. Au niveau des Gouvernements, nous sommes en principe prêts. Maintenant, il y a de nouveau une difficulté: si l'hôpital du Chablais a décidé de se soumettre aux exigences politiques que les deux Gouvernements ont données, à savoir la création d'une structure publique comme le Réseau Santé l'est, il n'en va pas de même du conseil de fondation de l'hôpital de la Riviera qui demande une structure privée, une fondation. Alors, comment le canton du Valais pourrait-il accorder 60 millions ou 70 millions à une fondation de droit privé? C'est quelque chose qui est peu imaginable. Le conseil de fondation de l'hôpital de la Riviera nous a annoncé, il y a quelques jours, qu'il entend informer le public de sa volonté de se battre pour avoir cette structure privée. C'est un peu une guerre idéologique avec nos amis vaudois et surtout avec ceux qui forment le conseil de l'hôpital de la Riviera. Mais, nous allons tout faire pour que cet objet puisse avancer. Cependant, nous devons aussi mettre un accent sur les coûts parce que les coûts pour ce projet sont en train d'exploser. Nous étions il y a un peu plus d'une année à 200 millions; maintenant, on avoisine les 300 millions, dont 80 millions à charge du Valais, ce qui est inimaginable. Raison pour laquelle les Vaudois doivent nous prendre plus au sérieux en ce qui concerne la maîtrise des coûts si cet hôpital veut avoir une chance d'être créé. Mais, je veux aussi m'engager dans les mois à venir pour que cet hôpital puisse se faire.

Il y a encore une question de la députée Marie-Claude Ecoeur concernant l'hôpital de Sion: est-ce que l'on ne devrait pas créer une troisième tour? Ce qui, au niveau des tours, intéresse peut-être un peu plus, ce sera certainement le deuxième tour des élections au Conseil d'Etat, plus que la troisième tour de l'hôpital de Sion! Pour être un peu plus sérieux, je ne pense pas que, aujourd'hui, ce soit une priorité d'aller dans cette direction parce que l'on ne peut pas investir 60 millions avec les Vaudois pour la part valaisanne dans le Chablais, renforcer les structures actuelles dans les autres hôpitaux et après encore agrandir pour un tiers l'hôpital de Sion. Mais, c'est quelque chose qui reste toujours bien sûr, je sais, dans pas mal de têtes qui font aussi la politique hospitalière, cette idée de renforcer Sion et de laisser tomber les autres structures ou plutôt de les affaiblir. Certains ont cette idée, mais en tout cas en ce qui me concerne je n'ai pas cette priorité dans la tête. Alors, je ne sais pas, peut-être ne vous ai-je pas très bien comprise, mais vous pourrez peut-être me l'expliquer une fois pour mieux comprendre.

Alors, je vous remercie.

Ich danke natürlich allen Gruppen, die sich für dieses Projekt ausgesprochen haben. Es ist eine Investition von 8,4 Millionen Franken. Das ist viel Geld. Wir fangen jetzt – was die Oberwalliser Spitalzentren anbelangt – in Visp an, aber wir sind auch schon dahinter, die Studien, die wir bereits Ende der 90er Jahre für Brig gemacht haben, zu reaktualisieren und dann auch umzusetzen. In Brig haben wir halt noch die Schwierigkeit, dass der Kanton Wallis anders als bei den anderen Spitalern noch nicht Grundeigentümer des Spitals ist, weil der

Spitalverein Brig das Gesundheitsgesetz vor dem Bundesgericht angefochten hat. Und es ist natürlich schwierig in ein Gebäude viel Geld zu investieren, das dem Kanton noch nicht gehört. Wir sind aber dran mit den Verantwortlichen in Brig eine Lösung zu suchen, um auch diese Situation zu deblockieren.

Ich danke allen, die diesem Projekt zustimmen.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Cette entrée en matière n'est pas combattue; elle est donc réputée acceptée.

(Suite et fin de l'examen, *séance de relevée du jeudi 10 avril 2008.*)

Développements / Entwicklungen:

**Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für
Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

3. POSTULAT

**du groupe GRL, par le député Marc-Henri Gauchat, concernant la
vaccination contre la grippe, une manière économique d'éviter
l'absentéisme dans la fonction publique (06.11.2007) (2.113)
(en collaboration avec le DFIS)**

POSTULAT

**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Marc-Henri Gauchat, betreffend
Grippeimpfung: ein wirksames Mittel gegen das Absenzenproblem im
öffentlichen Dienst (06.11.2007) (2.113)
(in Zusammenarbeit mit dem DFIS)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Marc-Henri Gauchat (GRL):

La grippe est une maladie virale qui est différente d'un simple refroidissement. Elle est accompagnée de fortes fièvres, de douleurs musculaires et d'une faiblesse qui peuvent se prolonger au-delà d'une semaine. Elle est fortement infectieuse par les sécrétions des personnes qui en souffrent, notamment par les éternuements et par les contacts des mains avec les yeux, etc. Le traitement est symptomatique, sauf si dans les 72 heures où commence la maladie, on intervient avec du Tamiflu qui peut raccourcir passablement ces conséquences.

Pourquoi vouloir vacciner les employés d'Etat contre la grippe qui, pour la plupart, étant en âge de travailler, donc sont en bonne santé et qui peut être une maladie relativement bénigne? Eh bien!, c'est simplement parce qu'avec la grippe, on ne travaille pas et, si on

travaille, on infecte absolument tout son entourage. Ce qui fait que l'absentéisme est incontournable même si la maladie, pour une catégorie comme celle-là, est relativement bénigne.

Je pense aux enseignants, à tous les fonctionnaires qui sont au contact des contribuables et des administrés au guichet; je pense à la police cantonale par exemple. Toutes ces personnes sont à risque.

Avec une vaccination simple, qui n'est pas douloureuse, qui donne une protection à 80%, nous pourrions éviter cet absentéisme qui, finalement, non seulement perturbe la marche des services, mais aussi surcharge les autres fonctionnaires qui, eux, sont immunisés et qui doivent faire le travail à la place des autres.

Je laisse le côté opérationnel au Département de la santé qui connaît bien le problème de la vaccination.

En ce qui concerne les coûts, par exemple, lors de la Journée suisse de vaccination contre la grippe, la vaccination est offerte à 25 francs par les médecins praticiens. Vous voyez ainsi qu'avec les structures que l'Etat a à disposition, nous pourrions être beaucoup plus bas dans le prix de revient de cette vaccination.

Merci de soutenir ce postulat qui, finalement, va améliorer peut-être la qualité de vie d'un certain nombre de fonctionnaires l'hiver prochain.

Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu. Il est donc transmis sans autre au Conseil d'Etat pour traitement.

4. POSTULAT

**du groupe PDCC, par les députés Carole Furrer (suppl.) et Pascal Rey,
concernant la prise en charge psychiatrique des jeunes en urgence
(06.11.2007) (2.114)**

POSTULAT

**der PDCC-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Carole Furrer und
Grossrat Pascal Rey, betreffend notfallmässige psychiatrische Betreuung
von Jugendlichen (06.11.2007) (2.114)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Carole Furrer (PDCC):

Lorsque des jeunes de moins de 16 ans ont besoin de soins psychiatriques en urgence, ceux-ci se retrouvent hospitalisés dans un service de pédiatrie, à l'hôpital de Sion pour le Valais central, par exemple, en attente d'une solution. Or, les services de pédiatrie ne sont pas

du tout adaptés à les recevoir. Les infirmières n'ont aucune formation en psychiatrie; elles font de leur mieux. Ces jeunes se trouvent totalement désœuvrés. Aucune activité n'est prévue pour les occuper, mis à part la télévision ou la play-station. Ils tournent donc en rond dans l'infrastructure inadéquate du service. Ils se retrouvent à plusieurs et peuvent semer la zizanie. Vacarmes, déprédation du matériel, fumée et fugues ne sont pas rares. Et qu'en est-il de la violence verbale ou physique? De plus, ils partagent leurs chambres avec des enfants beaucoup plus jeunes, hospitalisés pour d'autres motifs.

Le fonctionnement des services de pédiatrie en est ainsi parfois gravement perturbé. Autant les autres patients, leurs familles que le personnel en subissent les conséquences.

Nous demandons donc, par le présent postulat, un rapport sur la situation et des propositions concrètes de prise en charge psychiatrique urgente de ces jeunes, ainsi que leurs incidences financières.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée (suppl.).

Je n'ai pas de demande de parole.

Ce postulat n'est donc pas combattu et il est transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

5. INTERPELLATION

**de la députée Graziella Walker Salzmann (CSPO) et cosignataires
concernant la consommation d'alcool par les adolescents: combien
finissent à l'hôpital? (06.11.2007) (2.115)**

INTERPELLATION

**von Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend jugendlicher Alkoholkonsum: Wie viele
landen im Krankenhaus? (06.11.2007) (2.115)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Pas de demande de parole pour commenter cette interpellation, qui semble suffisamment explicite dans le texte qui est sous nos yeux.

Est-ce que M. le chef du département veut y répondre?

Je lui donne la parole.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Gerne antworte ich auf diese Interpellation von Graziella Walker Salzmann. Die Fragestellung ist die, ob der Staatsrat die Einschätzung teilt, dass übermässiger Alkoholkonsum Jugendlicher auch im Kanton Wallis ein Problem ist. Ich habe letzthin bereits – ich glaube im Rahmen der Fragestunde – das bejaht und wir sind uns dieser Problematik, insbesondere bei jungen Menschen bewusst. Dann ist die Frage, ob wir bereit sind Verkaufseinschränkungen zu prüfen. Man muss sagen, dass das Bundesgesetz bereits verschiedene Verkaufseinschränkungen vorsieht, nämlich bei Wein und Bier für 16-Jährige und Spirituosen, Alkopops usw. dürfen nicht an unter 18-Jährige verkauft werden. Dort ist natürlich immer die Frage wie ernst nehmen die Verkäufer oder Verkäuferinnen in einem Geschäft, an einer Tankstelle oder in einem Kiosk solche Bestimmungen. Und dort muss man natürlich ein Auge darauf werfen, dass diese dann auch eingehalten werden. Aber es ist klar, wenn die Jugendlichen zu Alkohol kommen wollen, finden sie irgendwelche Mittel und es wird schwierig sein, dem total Einhalt zu gebieten.

Dann ist aber auch die Frage interessant, wie viele junge Menschen infolge Alkoholmissbrauchs dann schlussendlich in einem Krankenhaus oder in einem Spital landen. Und das ist jetzt der Vorteil wenn man ein Gesundheitsobservatorium hat, dann hat man relativ genaue Zahlen und ich kann Ihnen dort ziemlich detailliert Auskunft geben.

Es gibt also in Bezug auf Anzahl Aufnahmen mit der Haupt- oder Nebendiagnose psychische Verwirrungen oder Verhaltensstörungen, welche an Alkoholkonsum oder schwere Vergiftungen geknüpft sind – und das betrifft das gesamte Gesundheitsnetz ohne das Spital im Chablais – insgesamt 79 Personen im Jahr 2004, wovon 58 junge Männer oder jugendliche Männer und 21 Mädchen, 2005 waren es 70, 2006 waren es 72 insgesamt und 2007 75. Also immer zwischen 70 und 80 Fällen und dort rund 1/3 bis zur Hälfte weibliche Konsumenten. Das sind natürlich Zahlen, die beunruhigend sind. Aber man sieht jetzt auch die Wichtigkeit des Gesundheitsobservatoriums, nicht nur hier an diesem Beispiel, sondern generell, dass man gute Zahlen hat. Das gibt auch Hinweise in welche Richtung wir in Sachen Prävention gehen wollen.

Ich habe dann hier noch detailliertere Zahlen, die ich Ihnen noch schriftlich aushändigen kann.

Dann ist die Frage welche zusätzliche Massnahme der Staatsrat zu unternehmen gedenke, um Jugendliche oder Kinder zu unterstützen alkoholfrei zu leben oder mit Alkohol vernünftig umzugehen, mit einem massvollen Konsum zu beginnen. Dort habe ich bereits auch hier vor kurzem im Grosse Rat gesagt, dass wir verschiedene Programme lanciert haben und unterstützen wie beispielsweise Fiesta oder "be my angel tonight" sowie "les anges de la nuit", welche während Festen Fahrerinnen und Fahrer bereitstellen. Aber auch die Aktion "T'assures t'es sûr?", welche das Augenmerk auf die Verhütung von Verkehrsunfällen, die durch Alkohol verursacht werden, legt. Verschiedene Schulen nehmen auch am Programm „Vorzeitige Prävention“ teil, welches durch die verschiedenen Akteure des Netzes geleitet wird.

Wir versuchen natürlich in enger Zusammenarbeit mit dem Departement für Erziehung, Kultur und Sport solche Präventionsprogramme zu unterstützen. Eine Verantwortung liegt natürlich auch bei den Eltern. Der Staat kann nicht alles machen, aber er

kann natürlich die Rahmenbedingungen schaffen, beispielsweise eben – wie das bereits geschehen ist – im Bereich der Einschränkung von Verkauf von alkoholischen Getränken, dann aber auch bei der Unterstützung von Präventionsprogrammen.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je me tourne vers l'auteure de l'interpellation pour savoir si elle est satisfaite de la réponse.

Oui.

6. INTERPELLATION
du groupe SPO, par la députée Doris Schmidhalter-Näfen, concernant le
retour des concessions liées à l'énergie hydraulique (07.11.2007) (2.116)
INTERPELLATION
der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen,
betreffend Heimfall der Wasserkraft (07.11.2007) (2.116)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Als seinerzeit Wasserkraftanlagen gebaut wurden, hatte die öffentliche Hand nicht das Geld um diese zu erwerben. Darum haben sich Deutschschweizer Firmen die wertvolle Wasserkraft unter den Nagel gerissen. Gleichzeitig haben sich Firmen wie Lonza und die vormalige Alusuisse hier im Wallis niedergelassen, weil sie hier günstig Strom beziehen konnten.

Heute stehen wir vor der unmöglichen Situation, dass dieselben Firmen Fabrikhallen schleifen, wie vor wenigen Jahren die Aluhütte in Steg. Der Grund ist, dass die Gewinne des Stroms explodieren und die Überlandwerke schwimmen im Geld. Darum ist es absolut notwendig, dass beim Heimfall der Wasserkraft die weisse Kohle wieder in den Besitz der Öffentlichkeit überführt wird.

Ich frage den Staatsrat an, was er diesbezüglich für ein Konzept hat und ob er die Mittel zur Verfügung stellt um den Heimfall zu finanzieren.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Diese Frage im Zusammenhang mit dem Heimfall ist natürlich für den gesamten Kanton für die konzedierenden Gemeinwesen, also die Gemeinden oder auch den Kanton was den Rotten anbelangt von sehr grosser Bedeutung. Gemäss Dekret vom 14. November 1977 entschied der Grosse Rat, dass 10 Prozent aller vom Staat erhobenen Wasserzinse und eine

besondere Wasserkraftsteuer einem gesetzlichen Fonds zuzuführen sind. Dies im Hinblick auf den Erwerb von Wasserkraftanlagen und auch im Hinblick auf den Heimfall. Diese Bestimmung wurde dann in das Gesetz von 1991 ebenfalls aufgenommen im Artikel 70 wo es heisst: "Fonds zum Erwerb von Wasserkraftanlagen". Und am 28. Juli 2000 stimmte der Grosse Rat einem Dekret zu, das diesen Artikel noch modifizierte weil es nötig war, dass man aus diesem Fonds auch die Sanierung der Walliser Elektrizitätsgesellschaft, die finanziell etwas aus den Fugen geraten war, über die Bühne bringen konnte. Wir haben damals 100 Millionen à fonds perdu investiert, 50 Millionen zinsgünstige Darlehen gewährt. Die 50 Millionen zinsgünstige Darlehen sind mittlerweile allesamt zurückbezahlt. Das zeigt auch, dass die Gesellschaft heute finanziell solid unterwegs ist und eben diesen Verpflichtungen nachkommen konnte.

Es hätte natürlich auch schief gehen können, wenn die Preise weiter im Keller geblieben wären, wäre vielleicht die Sanierung dieser Gesellschaft nicht geglückt. Aber heute müssen wir zufrieden sein, dass wir diese Gesellschaft, die immerhin ein Produktionspotenzial von 1,2 Milliarden kWh hat, noch in der öffentlichen Hand haben und dass sie nicht damals ins Ausland verkauft wurde.

Nun der Stand und die Verwendung des Fonds. Zwischen 1977 und Ende 2000 konnten diesem Fonds mehr als 115 Millionen zugeführt werden. Diese Mittel genügten dann aber nicht um die 150 Millionen herauszunehmen um die WEG zu finanzieren und so musste der Kanton diesem Fonds auch ein Darlehen oder einen Betrag überweisen. Der Fonds wurde dann auch noch zusätzlich vom Staat benutzt um die Rhonewerke beim Heimfall des Kraftwerks Chippis/Rhone in den Jahren 2004/2005 mit 40,2 Millionen zu entschädigen.

In den Jahren 2002 bis 2007 ist der Fonds durch die jährlichen Zuschüsse und mit der Rückzahlung des WEG Darlehens wieder in den positiven Bereich zurückgekehrt und Ende 2007 weist dieser Fonds ein Vermögen von 16,8 Millionen Franken auf. Und die zusätzliche jährliche Zunahme wird zirka 6,5 Millionen Franken betragen.

Jetzt haben bereits erste Heimfälle stattgefunden: Ackersand I, Argessa, Chippis, Navizence, Bramois, Orsières, Sembrancher, Martigny-Bourg, Vièze, Vouvry, Dala und Fully. Dort haben die Gemeinden nie beim Staat angeklopft um aus diesem Fonds irgendwelche Gelder zu erhalten und das ist eigentlich auch erklärlich. Man muss wissen – und das ist sehr wichtig hier zu sagen – dass im Falle eines Heimfalls 80 – 85 Prozent des Wertes einer Anlage gratis den konzederenden Gemeinwesen, sei es den Gemeinden oder dem Kanton, heimfällt. Das heisst 80 Prozent fallen gratis heim und die restlichen 20 Prozent müsste man eigentlich durch Drittmittel finanzieren können.

Ich denke, dass wir in den nächsten Jahren diesen Fonds eher brauchen müssen, um Anteile, wo immer möglich, von Wasserkraftanlagen zu erwerben. Wir sind beispielsweise jetzt daran uns zu überlegen, in welchem Anteil wir uns am Kraftwerk Nendaz-Drance, an diesem Pumpspeicherkraftwerk das ATEL und die SBB zusammen bauen, in welchem Umfang wir uns dort beteiligen wollen. Das ist ein Projekt von einer Milliarde. Wenn wir 10 Prozent nehmen, dann macht das 100 Millionen. Sie sehen, man kommt dort sofort in riesige Beträge und ich denke, dass der Fonds insbesondere für den Erwerb von solchen Anlagen dienen soll. Weil eben im Heimfall 80 – 85 Prozent gratis heimfallen, dann braucht es nicht eine grosse Kaffee- oder Kriegskasse um den Rest über Fremdfinanzierung zu organisieren. Das ist nicht die Frage. Wichtiger ist, ob in diesem Zeitpunkt dann der politische Wille der Gemeinden und auch des Kantons da ist, diese Wasserkraft in Walliser Hände – wie Sie, Frau Schmidhalter zu Recht sagen – zurückzubekommen. Denn es besteht die Versuchung zu

sagen, ja es genügt eigentlich wenn wir 51 Prozent haben, die künftige Gesellschaft kontrollieren und mit dem Rest, den wir dort kassieren, den Leuten einfach so Geld verteilen. Das wird nicht richtig sein. Wir müssen schauen, effektiv bis zur Mitte dieses Jahrhunderts wenn es geht, plus/minus gänzlich ins Eigentum dieser Anlagen zu gelangen. Es braucht aber auch den Aufbau von Strukturen, die es dann ermöglichen auf dem sich öffnenden Strommarkt diese Energie auch unter die Leute zu bringen, bestmöglich zu vermarkten.

Und in diesem Sinne danke ich für die Fragen, die in dieser Interpellation gestellt wurden. Wir sind gegenwärtig noch daran – weil Sie die Besteuerung und die grossen Gewinne angesprochen haben – auch die Besteuerung auf eine bessere Basis zu stellen, indem die Partnergesellschaften effektiv hier bei uns die Gewinne versteuern und nicht ausserkantonale an den Sitzen dieser Partnergesellschaften.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je me tourne vers la députée Doris Schmidhalter-Näfen, qui est satisfaite des réponses du Conseil d'Etat.

7. INTERPELLATION

**du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant:
augmenter le nombre de lits EMS au lieu de favoriser les soins à
domicile? (10.12.2007) (2.117)**

INTERPELLATION

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend:
Erhöhung der Anzahl APH-Betten statt Förderung der Pflege zu Hause?
(10.12.2007) (2.117)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Tout à l'heure, en parlant du foyer Valais de Cœur, nous nous sommes montrés relativement élogieux à l'égard des services de M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener.

Maintenant, Monsieur le conseiller d'Etat, vous nous permettrez d'être un peu plus réservés en parlant de votre politique de croissance du nombre des lits EMS.

Comme le professeur Hagmann, dans sa lettre ouverte aux députés, nous pensons fondamentalement que ce qui doit être favorisé pour les personnes âgées, parce que c'est une forme de prise en charge moins onéreuse et surtout plus humaine que les EMS, ce sont les soins à domicile.

Ce que craint le professeur Hagmann (et nous nous associons à ses craintes), c'est que cette politique de croissance du nombre des lits EMS non seulement coûte trop cher aux Valaisans, mais qu'elle soit préjudiciable au développement nécessaire des soins à domicile et à la mise en place d'une saine collaboration entre toutes les personnes et institutions, y compris les EMS bien sûr, susceptibles d'intervenir avant un placement en EMS.

Nous nous inquiétons aussi de ce que, semble-t-il, les données et en particulier les données statistiques sur lesquelles repose votre politique de construction de lits EMS sont loin d'être incontestées par les gens du terrain. Car à part le professeur Hagmann, même des directeurs d'EMS osent dire aujourd'hui qu'il n'y a aucune pénurie de lits EMS et qu'il faut en tout cas arrêter d'en construire.

Avouez, sous cet angle, que l'on est assez loin des 370 lits EMS supplémentaires que vous planifiez pour 2013.

Alors, qui croire et surtout que faire?

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat, de nous dire ce que vous pensez de la position et des propositions du professeur Hagmann et merci de nous dire comment vous comptez faire ces prochaines années pour assurer la prise en charge des personnes âgées la plus humaine, mais aussi la plus économique possible.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous soutenez la position de M. Hagmann qui propose de stopper tout nouveau projet EMS, de réduire le nombre de lits EMS dans les projets en construction, de redimensionner à la baisse les projets de construction qui n'ont pas encore démarré et d'augmenter le subventionnement du canton aux centres médico-sociaux à 80%. Oui, ça peut être une position.

J'ai lu, il y a quelques jours, une lettre de lecteur de la région de Sion dans le quotidien du Valais romand. Je constate que l'appréciation des gens qui cherchent une place pour leurs parents, pour leurs grands-parents est un peu différente de celle que vous venez de défendre ici.

Mais, il est vrai aussi que l'on peut faire plus en ce qui concerne les soins à domicile. Nous avons déjà fait beaucoup. Je vais vous donner quelques éclaircissements à ce sujet.

Le Département de la santé est conscient bien sûr de la nécessité de promouvoir le maintien à domicile. Depuis des années, nous avons fait des efforts dans ce sens. Les chiffres nous montrent qu'entre 1995 et 2006, l'augmentation des dépenses d'exploitation des CMS a été de 153% alors que celle des EMS se chiffre à 140%. Là, vous pouvez dire que bien sûr les EMS, au niveau du chiffre absolu, c'est beaucoup plus élevé, mais on voit quand même que la croissance de la prise en charge des personnes par des soins à domicile augmente plus que la création de lits EMS.

En plus, je peux dire qu'en comparaison suisse, le Valais engage d'importantes ressources en personnel pour assurer l'aide et les soins à domicile et se situe au-dessus de la moyenne suisse. Le développement de ces prestations a permis aux EMS de se concentrer davantage sur des personnes âgées présentant une charge en soins élevée. Aujourd'hui, l'âge d'entrée en EMS se situe autour de 85 ans. De plus en plus de personnes qui sont dans les EMS ont besoin d'un soutien assez accru. Si on veut maintenir une personne – entre guillemets – "BESA 4" à domicile, c'est peut-être possible, mais s'il faut engager deux ou trois personnes pour en soigner une, au niveau économique, je pose quand même quelques points d'interrogation.

Maintenant, si on regarde les normes que nous avons sorties pour la création des lits, je constate, vu aussi la démographie, que les besoins en lits EMS continuent et continueront à s'accroître. Revoir à la baisse la planification arrêtée par le Conseil d'Etat en 2005, comme le propose M. Hagmann, mettrait, à mon avis, en danger la sécurité et aussi le bien-être de la population âgée valaisanne.

D'ici à 2035, les générations très nombreuses des années du baby-boom atteindront successivement l'âge de la retraite et auront encore une espérance de vie élevée. Selon les prévisions de l'Office fédéral de la statistique, la part des 80 ans et plus dans la population valaisanne va passer de 3,4% en 2000 à 8,3% en 2030 et à 13,3% en 2050. En 2050, nous aurions presque 44'000 personnes qui ont un âge au-delà de 80 ans. Bien sûr on peut espérer que, à ce moment-là, l'état de la santé en général sera meilleur, mais nous constatons aussi aujourd'hui, avec des maladies comme Alzheimer et d'autres, que déjà des gens en-dessous de 80 ans rencontrent des difficultés.

Pour ma part, je pense qu'il ne serait pas bien de mettre trop en concurrence la prise en charge stationnaire dans un EMS et les soins à domicile. Je pense que ce sont des formes de prise en charge qui sont complémentaires. Nous devons aussi faire face à cette situation au niveau de la démographie.

Le nombre de lits EMS que nous avons prévu dans la planification arrêtée par le Conseil d'Etat n'est, à mon avis, pas trop élevé. Il y a lieu de rappeler que le nombre de lits EMS pour 1'000 habitants de 80 ans et plus a baissé de 250 en 1999 à 204 en 2004. Cela veut dire qu'il y a neuf ans, nous avions 25% de personnes au-delà de 80 ans dans un EMS; aujourd'hui, on a déjà baissé de 25%, autour de 20%, des personnes qui ont un âge au-delà de 80 ans. Alors, avec le nombre qui croît, avec les lits que nous construisons en plus, il y a une baisse dans les chiffres relatifs. Cela nécessite, et ici je vous donne raison ainsi qu'à M. Hagmann, que si nous maintenons ce taux qui est bas de 200 lits pour 1'000 habitants au-delà de 80 ans, nous devons en même temps aussi renforcer les soins à domicile.

Dans ce cadre-là, il y a le troisième volet de la loi sur la santé qui va être traité par le Parlement avant fin avril 2009 et qui va aussi prendre en discussion le taux de subventionnement des CMS, voire aussi des soins à domicile. Là, je pense qu'il y a effectivement quelque chose que nous pouvons faire. Cela dépendra aussi de l'évolution de la législation au niveau suisse parce que, en ce qui concerne le financement des soins de longue durée, il y a une menace qui vient avec l'article constitutionnel du 1^{er} juin de cette année qui met un point d'interrogation sur la participation des caisses maladie en ce qui concerne la prise en charge des personnes âgées.

Kurz zusammengefasst: man sollte die stationäre Betreuung und die Spitexbetreuung der alten Menschen nicht gegeneinander ausspielen, sondern beides harmonisch entwickeln, sodass wir für unsere alten Menschen in unserem Kanton eine bestmögliche Pflege garantieren können.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Monsieur le député Jean-Luc Addor est satisfait de la réponse..., pas totalement, il demande la parole. Je la lui cède bien volontiers.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Pas tout à fait satisfait.

Je ne veux pas abuser de votre temps. J'aimerais simplement dire ceci: la question n'est pas de savoir si on soutient ou si on ne soutient pas les positions du professeur Hagmann. Il y a des questions qu'il pose et, personnellement, comme non-spécialiste (mais on est là pour s'occuper aussi de choses qu'on ne connaît pas forcément à fond), qui m'interpellent et qui interpellent, je crois, un certain nombre de personnes dans ce canton.

Le professeur Hagmann a formulé un certain nombre de propositions assez précises qui méritent, je crois, des réponses point par point un peu plus précises que celles que vous venez de donner, Monsieur le conseiller d'Etat. Et vous m'autoriserez peut-être, précisément pour ne pas abuser de notre temps ici, de vous les reposer par écrit.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous considérons ainsi que ce point est traité.

8. MOTION

des députés Pascal Rey (PDCC), Laurent Léger (PDCB), Markus Truffer (CVPO), Jean-Henri Dumont (PS/AdG) et Brigitte Diserens (GRL) concernant le remboursement des montants SiRück des requérants d'asile ayant exercé une activité professionnelle durant les années 1992 à 1996 (11.12.2007) (2.118)

MOTION

der Grossräte Pascal Rey (PDCC), Laurent Léger (PDCB), Markus Truffer (CVPO), Jean-Henri Dumont (PS/AdG) und Grossrätin Brigitte Diserens (GRL) betreffend Rückzahlung der SiRück-Guthaben der Asylbewerber, die zwischen 1992 und 1996 einer Erwerbstätigkeit nachgegangen sind (11.12.2007) (2.118)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):

Pour comprendre le sens de notre motion, il est nécessaire de la situer dans son contexte historique. Dès 1997, il y a plus de 11 ans, des requérants d'asile ayant exercé une activité professionnelle, appuyés par des proches et quelques personnalités, dénoncent une pratique du Service de l'action sociale concernant des retenues sur salaires illégales et la non-conformité des décomptes y relatifs, d'abord pour la période 1992 à 1996, puis pour les périodes suivantes puisque les pratiques n'ont pas changé.

Deux modifications de la loi sur l'asile, nécessitant des adaptations des pratiques du Service de l'action sociale, entrent en vigueur les 1^{er} janvier 1997 et 1^{er} janvier 2008. Malgré ces démarches, sept rapports de l'Inspection cantonale des finances, un rapport de l'Office fédéral des migrations (ODM) et un rapport de la commission de gestion du Grand Conseil ne relèvent pas d'irrégularités dans la gestion du domaine requérants d'asile valaisans.

Par contre, en 2004, et seulement en 2004, après sept ans de procédure, le département, l'Inspection cantonale des finances et la commission de gestion admettent, enfin, une double retenue concernant 44 requérants d'asile ayant exercé une activité professionnelle pour un montant d'environ 146'000 francs sur la période 1992-1996. Ce montant a été versé à l'Office des migrations qui n'est pas entré en matière sur la demande de restitution du département pour des raisons de délais de recours.

Le département ayant reconnu cette double retenue dont les personnes lésées ne sont pas responsables, la question de son remboursement se pose. Selon le département, sur avis de l'Inspection cantonale des finances, un tel remboursement n'est pas possible, car n'ayant pas de base légale. C'est pourquoi cinq députés de quatre partis différents, dont quatre membres ou ex-membres de la commission de gestion, ont déposé cette motion demandant de créer la base légale nécessaire à ce remboursement.

Mais, la situation a encore évolué depuis le dépôt de notre motion. A plusieurs reprises, le département a invité les personnes qui se sentaient lésées à entamer des démarches juridiques et notamment à déposer des recours, ce que certaines ont eu le courage et la possibilité de faire.

Dans un arrêt du 13 mars 2008, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a admis le recours d'un requérant d'asile exerçant une activité lucrative contestant les montants retenus sur son salaire par le canton du Valais au titre de remboursement des frais d'assistance. Concernant cet arrêt du TAF, il convient de préciser les points suivants:

- Le jugement du TAF est définitif et sans possibilité de recours, je cite: "Les décisions en matière de décomptes des comptes de sûretés prononcées par l'ODM (sur la base du décompte de l'action sociale cantonale) peuvent être contestées devant le TAF qui statue de manière définitive."
- Les retenues de sûretés, selon la législation en vigueur, n'ont jamais été contestées. Je cite le TAF: "Les requérants d'asile et les personnes à protéger qui ne bénéficient pas d'une autorisation de séjour sont tenus de fournir des sûretés pour garantir le remboursement des frais d'assistance, de départ et d'exécution ainsi que des frais occasionnés par la procédure de recours. La Confédération ouvre des comptes sûretés exclusivement à cette fin. Le Conseil fédéral détermine quelle part du revenu de la personne astreinte l'employeur doit verser sur le compte sûretés. L'autorité cantonale lie l'autorisation provisoire d'exercer une activité lucrative à cette condition."
- Par contre, des retenues supplémentaires du canton sont contestées, car – et je cite à nouveau le TAF – "il ne ressort nullement que les autorités cantonales fussent alors habilitées à percevoir, parallèlement au système de prélèvement des sûretés régi par le droit fédéral, des montants supplémentaires au titre du remboursement des frais d'assistance. Les contributions financières d'un montant de x francs dans ce cas effectuées par ce dernier et conservées par le canton n'ont pas plus que les autres participations aux frais d'assistance exigées de l'intéressé par le canton de fondement légal."

- Enfin, le recours porte sur la période courant du 1^{er} juillet 1995 au 30 septembre 1998, ce qui signifie que le système mis en place par le Service de l'action sociale est contestable au moins sur les deux périodes d'application de la loi sur l'asile de 1992 à 1996 et de 1997 à 2007.

De cet arrêt du TAF, nous pouvons donc tirer les conclusions suivantes:

- Personne ne conteste ici les retenues de sûretés. Contrairement à ce que prétendent certaines personnes mal informées ou mal intentionnées, il ne s'agit en aucun cas d'offrir des loyers ou des services et de faire des cadeaux comme des frais dentaires gratuitement aux requérants, mais bien d'appliquer correctement la législation.
- Le département, le Service de l'action sociale, l'Inspection cantonale des finances et la commission de gestion s'étant trompés lourdement ou n'ayant pas été capables d'identifier l'illégalité du système, il paraît indispensable qu'une expertise indépendante établisse les faits et les responsabilités, fasse des propositions de modalités pour rembourser toutes les personnes lésées et vérifie que l'adaptation du système à la nouvelle législation entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 ne reproduise pas les mêmes erreurs.
- Des personnes ont été lésées par l'application d'un système illégal conduisant à des retenues financières indues. Il ne serait que justice de les rembourser. Et le remboursement de sommes retenues de manière illégale peut être opéré selon la législation actuelle et sans base légale spécifique.

C'est pourquoi nous **retirons notre motion** et certains motionnaires ont déposé une interpellation urgente qui sera traitée jeudi et qui demande simplement au Conseil d'Etat d'assumer ses responsabilités et de tirer lui-même les conséquences de l'arrêt du TAF. Le département et le Conseil d'Etat doivent savoir saisir cette occasion de juste rétablir la justice.

Pour terminer, permettez-moi de relever que ceux qui ont tout fait pour mettre en place la législation actuelle très restrictive (l'UDC pour ne pas la nommer) sont ceux qui, actuellement dans ce dossier, défendent des procédés illégaux contraires à la loi sur l'asile qu'ils ont eux-mêmes défendue allant jusqu'à remettre en question une décision de justice et violant ainsi le principe de la séparation des pouvoirs.

Encore une fois, pour l'UDC et ses sympathisants, l'Etat de droit est à géométrie variable selon qui l'on est et d'où l'on vient. C'est l'apologie de l'arbitraire. Mais qui peut encore s'en étonner?

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je constate donc que **vous retirez la motion...**, il n'était peut-être pas nécessaire d'attendre 7 minutes 33 pour nous le dire puisque vous aurez l'occasion de rediscuter de cet objet dans le cadre de l'interpellation urgente que vous avez déposée, qui fait que nous reparlerons de cela demain.

Par conséquent, les demandes de parole qui sont faites maintenant, à mon avis, ne se justifient pas. Nous n'allons pas ouvrir le débat puisque la motion est retirée, mais nous en débattons, en revanche, demain dans le cadre de l'examen des urgences.

Je vous propose ainsi que l'on s'en tienne là sur ce point.

9. INTERPELLATION

**du député Diego Clausen (CSPO) et cosignataires concernant la
planification des besoins en lits de soins (12.12.2007) (2.119)**

INTERPELLATION

**von Grossrat Diego Clausen (CSPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend Bedarfsplanung Pflegebetten (12.12.2007) (2.119)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Diego Clausen (CSPO):

Geschätzter Kollege Addor, Sie haben Recht, statistische Daten – auch wenn sie vom Bundesamt für Statistik kommen – können interpretiert werden, aber man kann sie zumindest prozentual gegenüberstellen wenn es den Kanton und die Gesamtschweiz betrifft.

Lassen Sie mich deshalb eine andere, zusätzliche ergänzende, auf keinen Fall gegenteilige, also widersprechende Meinung vertreten. Das heisst, ich habe nichts gegen eine Pflege zu Hause, sondern im Gegenteil, dies ist auch zu fördern. Aber wie gesagt, ich vertrete eine andere Meinung.

Aufgrund der demografischen Entwicklung ist das heutige Lebensdurchschnittsalter zirka zehn Jahre höher als noch vor 20 Jahren.

Nachfolgend erlaube ich mir einige Daten aus dieser Statistik des Bundesamts für Statistik zu zitieren, die im Dezember 2007 veröffentlicht wurde.

Nur ein Prozent der Männer und zwei Prozent der Frauen im Alter von 65 bis 79 Jahren leben in Pflegeheimen. Bei den Männern und Frauen über 80 Jahren steigen diese Prozentsätze auf 20 bzw. 22 Prozent. Bei den über 95-jährigen Personen lebt die Hälfte in Pflegeheimen, 70 Prozent der Bewohner sind Frauen und eine von vier Personen ist über 90 Jahre alt. Die durchschnittliche Aufenthaltsdauer der Personen in den Pflegeheimen beträgt knapp 1'000 Tage.

Im Grunde genommen entwickelt sich das Angebot der Institutionen nicht parallel zur Alterung der Bevölkerung.

In den letzten sieben Jahren ist die Gesamtzahl der 80-jährigen und älteren Personen in der Schweiz um 20 Prozent auf über 340'000 gestiegen. Die Zahl der 80-jährigen und älteren Personen, die in einem Alters- und Pflegeheim leben, hat um 9,8 Prozent zugenommen. Im gleichen Zeitraum hat die Bettenzahl in den Pflegeheimen nur um 4,9 Prozent zugenommen. 2006 zählte man 1'800 Betten für Kurzaufenthalte und 85'000 Betten für Langzeitaufenthalte, was durchschnittlich 70 Plätzen pro tausend Einwohner über 65 Jahre entspricht.

Nun ein paar Kennzahlen aus dem Kanton Wallis, denn diese kann man gut miteinander vergleichen.

Gemäss der Statistik der sozialmedizinischen Institutionen lag das Durchschnittsalter der Walliser Pflegeheiminsassen zwischen 1999 und 2006 bei 81,7 Jahren bei den Männern und bei knapp 85 Jahren bei den Frauen. 707 Insassen waren 90-jährig und älter.

2006 gingen im Wallis 292 Personen von zu Hause direkt in ein Alters- und Pflegeheim. Knapp die Hälfte (483) kommen aus dem Spital. 51 wurden wieder nach Hause entlassen. Dies spricht für eine Pflege zu Hause, da gebe ich Ihnen Recht. 700 Personen sind im Altersheim gestorben.

Ende 2006 gab es im Wallis 2'487 Langzeitbetten. Dies entsprach 53 Betten pro tausend Einwohner über 65 Jahre.

Fakt ist, dass im Wallis auf 1'000 Einwohner über 65 Jahren nur 53 Langzeitplätze in Pflegeheimen vorzufinden sind. Im obgenannten Vergleich zur Gesamtschweiz mit 70 Plätzen ist dieser Durchschnitt um zirka 25 Prozent tiefer. Das zeigt, dass trotz der Betten, die in den letzten Jahren im Wallis geschaffen wurden, noch immer ein dringender Nachholbedarf besteht.

Wann und wie gedenkt die Walliser Regierung die Belegungs- und Bedarfsplanung an Pflegebetten im Vergleich zum schweizerischen Durchschnitt anzupassen?

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Cette interpellation du député Diego Clausen rejoint quelque part ce que nous avons discuté tout à l'heure sur la base de l'interpellation du député Jean-Luc Addor.

Je peux encore dire au député Jean-Luc Addor que nous sommes en train de préparer, voire de finaliser un rapport sur toutes les questions qui ont été posées par le professeur Hagmann. Ce rapport sera aussi évidemment à disposition des députés du Grand Conseil.

Nun die Interpellation von Diego Clausen geht eigentlich in die gegenteilige Richtung wie diejenige von Herrn Addor, obwohl das ja hier keine ideologische Frage ist wie wir die Betreuung der alten Menschen in unserem Kanton organisieren wollen, aber die Einschätzung ist einfach eine andere.

Herr Addor und mit ihm Herr Professor Hagmann – oder umgekehrt – sagen wir sollen den Bau von neuen Altersheimen stoppen. Ich werde dann natürlich mit grosser Aufmerksamkeit schauen wie sich diese Fraktion bei der nächsten Vorlage im Juni bezüglich der neuen Betten in Orsières verhalten wird. Bezüglich Vernayaz war, glaube ich, noch eine Zustimmung da. Dort haben wir ja auch zusätzliche Betten gebaut.

Auf der anderen Seite, Herr Clausen, ist es auch falsch sich einfach auf durchschnittliche Zahlen abzustützen, die in der Schweiz gelten. Es stimmt – und Sie haben Recht – wir haben eine unterdurchschnittliche Bettenzahl pro 1'000 Einwohner über 80. Die Zahlen, die Sie zitiert haben, sind zweifelsfrei richtig. Sie müssen auch sehen, dass wir in den letzten Jahren doch verschiedene Anstrengungen gemacht haben. Insbesondere in der Region

Brig war ein Manko an Alters- und Pflegeheimbetten. Wir haben in unserer Entscheidung aus dem Jahr 2001 132 Betten nur fürs Oberwallis beschlossen und dort allesamt im Bezirk Brig. Inzwischen wurden 35 in Ried-Brig realisiert, 57 in Naters und 40 in Brig und zusätzlich haben wir jetzt noch letztlich je 14 oder 15 Betten für Brig und Naters anerkannt. Das entspricht effektiv einem Bedürfnis und es war nötig in dieser Region diese Anstrengung zu unternehmen. Die Planung der Betten in den Alters- und Pflegeheimen ist wie im Bereich der Spitäler auch eine rollende Planung. Wir müssen schauen wie sich die Demografie entwickelt, die kennen wir allerdings. Ich habe vorher gesagt, dass die Zahl der über 80-Jährigen im Jahr 2050 Grössenordnung 44'000 sein werden in unserem Kanton. Wenn wir dort 20 Prozent von diesen 44'000 in einem Alters- und Pflegeheimbett haben wollen, dann können Sie sich vorstellen, dass das noch zusätzlich eine Anstrengung auch im Bereich der Zurverfügungstellung von Altenbetten braucht.

Aber wenn das Departement mit seinen Zahlen von zwei Seiten unter Beschuss kommt, dann ist man natürlich versucht zu sagen, wir liegen irgendwo in der Mitte und vielleicht sogar in der richtigen Mitte, aber ich werde natürlich auch Ihren Argumenten bei den nächsten Entscheidungen, die wir nächstes Jahr treffen werden in Bezug auf die Jahre über das Jahr 2013 hinaus, Rechnung tragen.

Wir müssen auch schauen wie sich der Gesundheitszustand der älteren Menschen entwickelt und das ist ganz unterschiedlich. Es gibt viele Leute, die sehr alt werden und sowohl psychisch, physisch oder geistig relativ gut unterwegs sind und dann gibt es aber auch andere Fälle, wo auch schon jüngere unter uns unter Schwierigkeiten zu leiden haben, die dann vielleicht eine Platzierung in einem Heim nötig machen. Man muss dort jeweils auch keine starre Regel für die nächsten 20 Jahre festbetonieren, sondern in Abhängigkeit der Bedürfnisse eine vernünftige Planung machen und nicht nur eine Planung, sondern auch eine Umsetzung. Dass wir doch einige Projekte umgesetzt haben bzw. mitgeholfen haben umzusetzen, das kann, glaube ich, niemand bestreiten. Der Dank geht natürlich insbesondere an die Stiftungen, an die Vereine, welche die Bauherren sind und die grosse Arbeit machen. Wir machen die Planung, begleiten das Vorhaben und sprechen in Ihrem Namen Subventionen aus, welche Sie hier jeweils im Grossen Rat beschlossen haben. Vielen Dank.

Le président:

Est-ce que le député Diego Clausen est satisfait de la réponse?

Oui.

10. INTERPELLATION

du député (suppl.) René Loretan (CVPO) concernant des places de physiothérapie supplémentaires pour l'hôpital de Brigue (12.12.2007) (2.120)

INTERPELLATION

von Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO) betreffend zusätzliche Physiotherapie-Plätze für das Spital Brig (12.12.2007) (2.120)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) René Loretan (CVPO):

Ich möchte mich kurz fassen.

Ein Ausbau in der medizinischen Disziplin wie der Orthopädie bringt Folgeinvestitionen und Folgekosten. Im SZO wurde die Orthopädie ausgebaut. Folglich muss dies Auswirkungen auf den Physiotherapiebereich haben. Dieser ist jedoch bereits vor der Angebotserweiterung überlastet. Deshalb sind Folgeinvestitionen, insbesondere am Standort Brig, notwendig.

Ist der Staatsrat bereit, die nötigen Massnahmen zu ergreifen?

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Die Interpellation von Herrn René Loretan verlangt Auskunft darüber, ob der Staatsrat bereit ist für die Physiotherapie nach der Verstärkung des Orthopädieteams im Oberwalliser Spitalzentrum in Brig, die notwendigen Folgeinvestitionen im Physiotherapiebereich zu tätigen. Effektiv ist es so, dass die Standorte sowohl in Brig wie in Visp in Bezug auf die Physiotherapie ziemlich stark ausgelastet sind und diese gute Auslastung ist unter anderem auch auf zahlreiche Anfragen von externen Patienten zurückzuführen, was auch ein Zeichen ist für die gute Qualität der Leistungen im Oberwalliser Spitalzentrum in diesem Bereich.

Das Engagement von Herrn Dr. Uwe Schwarz ab April 2008, der sich schwerpunktmässig auf den Bereich Sportmedizin konzentriert, wird zu einem weiteren Anstieg der Nachfrage nach Physiotherapieleistungen führen.

Es besteht der Bedarf die Physiotherapie auszubauen, was aber gegenwärtig aus räumlichen Gegebenheiten nicht möglich ist.

Aus diesem Grund läuft im Gesundheitsnetz intern eine Raumstudie der Firmen Rapp, Arcoplan und Limacher Partner. Dabei werden verschiedene Optionen geprüft um zusätzlichen Raum für die Physiotherapie zu schaffen. Die Resultate dieser Studie werden im laufenden Monat April erwartet. Bevor über eventuelle Folgeinvestitionen diskutiert und dann auch beschlossen werden kann, gilt es nun diese Studienresultate abzuwarten, aber das SZO wird weiterhin allen Patienten jederzeit den nötigen Zugang zu qualitativ hoch stehenden Physiotherapieleistungen gewährleisten.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Est-ce que le député (suppl.) René Loretan est satisfait de la réponse?

C'est le cas.

11. POSTULAT
du groupe GRL, par le député Narcisse Crettenand, concernant les états
généraux de l'énergie (12.12.2007) (2.121)

POSTULAT
der GRL-Fraktion, durch Grossrat Narcisse Crettenand, betreffend
Energiedebatte (12.12.2007) (2.121)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Narcisse Crettenand (GRL):

En préambule, il est nécessaire de rappeler la réalité incontestable des changements climatiques et de ses impacts, ainsi que l'épuisement à venir des ressources fossiles.

Les émissions de CO₂ augmentent l'effet de serre, ce qui provoque le réchauffement climatique. L'épuisement des ressources d'origine fossile induit l'augmentation du prix de l'énergie et provoque des incertitudes d'approvisionnement qui fragilisent notre économie. Les électriciens suisses annoncent déjà pour les années futures des pénuries d'énergie électrique pour notre pays si rien n'est entrepris. L'accès aux énergies va devenir de plus en plus un enjeu économique et source de conflits géopolitiques entre les pays producteurs et consommateurs.

Le Grand Conseil valaisan, en acceptant le postulat de la société à 2'000 watts déposé par le groupe radical-libéral, a donné un signe clair dans le sens de la prise en compte de ces réalités pour notre canton et pour notre pays.

Il y a une double trajectoire que nous devons impérativement prendre pour assurer un développement durable en matière énergétique: celle des économies d'énergie et, en parallèle, celle du développement des énergies renouvelables.

Si, en théorie, tout le monde s'accorde pour approuver ces principes, on constate que ce n'est jamais le bon moment, ni le bon endroit pour accepter des mesures dont l'objectif premier est, rappelons-le, de permettre aux générations futures de disposer des ressources dont elles auront besoin pour leur développement.

Notre pays prend du retard en matière énergétique. En Allemagne, par exemple, on installe vingt fois plus de solaire chaque année par habitant qu'en Suisse. La Suède, pays autrefois fort dépendant du charbon et du pétrole, est en passe de réussir un pari à peine imaginable il y a quelques années encore, celui de s'affranchir des énergies fossiles. En Suède, les énergies renouvelables représentent déjà plus de 40%. Résultat: depuis 1990, les émissions de CO₂ de la Suède ont baissé de 9% alors même que son produit intérieur brut a augmenté de 44%. Chez nos voisins français aussi, on se rend compte que la volonté d'avancer en matière énergétique et d'environnement est bien là. Nicolas Sarkozy est élu président en mai. Il a organisé un Grenelle de l'environnement en septembre et les premières mesures sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier.

Les mesures d'économie d'énergie sont favorables à l'économie locale. On ne peut pas, par exemple, exporter l'isolation d'un bâtiment. Ce sont nos entreprises locales qui doivent le faire. Ensuite, l'économie économisée n'a plus à être importée.

La mise en valeur des énergies renouvelables donne aussi une plus-value à notre savoir-faire, à nos hautes écoles et à nos entreprises. Toutes les mesures prises dans ce domaine sont donc favorables non seulement au climat de notre planète, mais aussi à notre économie. L'économie a besoin de décisions claires de la part des autorités politiques.

Par ce postulat, le groupe radical-libéral demande que le Conseil d'Etat organise, sous l'égide de la fondation pour le développement durable des régions de montagne ou un organe similaire, un débat multipartite réunissant les organes concernés de l'Etat du Valais et des communes, des représentants politiques, d'associations professionnelles et d'ONG afin d'aboutir à faire un état des lieux, à prendre des décisions et à fixer des objectifs à moyen et long termes en matière d'économies d'énergie et de développement d'énergies renouvelables dans le cadre de la politique énergétique et environnementale et du développement durable de notre canton.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis sans autre au Conseil d'Etat pour traitement.

**12. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION
sur l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures
structurelles
BERICHT DER GESCHÄFTSPRÜFUNGSKOMMISSION
über den Umsetzungsstand des Dekrets betreffend die strukturellen
Massnahmen**

Le président:

Je vous rappelle que ce décret avait été établi sur la base du rapport de la commission dite Luyet, du nom de son président Grégoire Luyet, que je salue à la tribune.

Nous sommes donc sous surveillance pour traiter ce point.

Discussion générale:

M. le député Jean Rossier (PDCC):

Le groupe DC du Centre a pris acte que la commission de gestion estime pouvoir terminer le contrôle des services, au niveau de l'analyse des prestations, en 2009, qu'il y aura toutefois de grandes difficultés à tenir le calendrier découlant du décret sur les mesures structurelles, décret, je vous le rappelle, accepté en session de février 2005 et qui prendra fin le 31 décembre 2009. Il y aura donc lieu de réfléchir à une prorogation de ce décret ou faire la loi au cas où tout pourrait être mis en œuvre d'ici là, ce qui ne paraît pas être possible.

Notre groupe constate que la demande de traiter la motion 2 issue de la commission sur les mesures structurelles concernant l'organisation du territoire devrait en tout cas en partie être résolue avec la loi cantonale sur la politique régionale à l'étude auprès de la commission thématique économie et énergie.

Notre groupe a également pris acte que, dans le chapitre 3 du rapport concernant la répartition des tâches II, le Conseil d'Etat continue à son rythme avec tout ce qui touche le désenchevêtrement des tâches canton-communes, y compris le sujet qui deviendra chaud sur la péréquation financière. A ce sujet, notre groupe vous rend attentifs au fait qu'il ne faudra pas ne penser qu'aux communes qui reçoivent cette péréquation, mais aussi et surtout à celles qui la paient. Cette nouvelle péréquation devrait, de plus, être incitative aux fusions de communes. Nous espérons, quelles que soient les entités qui représentent les citoyennes et les citoyens, que ces représentants accompagnent les réformes à venir plutôt que de les subir.

En conclusion, le groupe DC du Centre incite l'Etat à évoluer plus rapidement dans les phases de ces mesures structurelles et la commission de gestion à essayer d'accélérer le contrôle des services.

Suite à ce rapport rétrospectif et d'avenir, notre groupe appuie la commission de gestion dans ce qu'elle entreprend dans le domaine des mesures structurelles et sait que celle-ci ne peut pas pousser seule le Conseil d'Etat plus qu'elle ne le fait.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Zum Bericht der Geschäftsprüfungskommission kann ich mich eigentlich kurz fassen.

Die GPK fasst den Sinn der strukturellen Massnahmen in ihrem Bericht sehr gut zusammen und hält fest, dass die Realisierung der strukturellen Massnahmen tatkräftig und entschlossen vorangetrieben werden muss. Zitat anfang aus dem Bericht der GPK: "...diese sind nach wie vor brandaktuell, wie dies namentlich die Entwicklung des Aufwands der laufenden Rechnung zeigt". Zitatende.

Die GPK fordert vom Staatsrat mit Nachdruck dafür zu sorgen, dass es bei der Analyse der Leistungen der Verwaltung zu keinen Verzögerungen kommt. Diese Leistungsanalysen müssen bis Ende der Legislatur 2009 abgeschlossen sein. Das Gleiche gilt für die Subventionen.

Die CVPO stimmt mit den Forderungen der GPK voll und ganz überein. Die CVPO teilt auch die Sorgen und Bedenken der GPK bezüglich der fristgerechten Umsetzung der im Dekret über die strukturellen Massnahmen geforderten Massnahmen.

Gestern haben wir vernommen, dass die Staatsrechnung mit einem Rekordergebnis abschliesst. Das ist natürlich sehr erfreulich.

Nebst der doppelten Ausgaben- und Schuldenbremse (ein Kind der CVPO) sind sicher auch die strukturellen Massnahmen ein Stückweit mitverantwortlich, dass die Ausgaben im Griff behalten werden konnten. Zusammen mit einem ausgezeichneten Wirtschaftsgang und entsprechenden Steuererträgen führte dies zum bekannten Rechnungsergebnis.

Die gegenwärtig ausgezeichnete finanzielle Lage des Kantons wird aber unzweifelhaft dazu führen, dass die Anstrengungen bezüglich der Kosten sowohl seitens der Regierung und der Verwaltung und auch seitens des Parlaments erlahmen werden. Gerade

gestern bei der Debatte um den Nachtragskredit Notre-Dame de Lourdes haben wir mitbekommen und miterlebt, dass fast die grösste Sorge darin besteht, das vorhandene Geld auch auszugeben. Dafür gehen Regierung und Parlament inklusive Finanzkommission auch krumme Wege.

Aber die sieben mageren Jahre nahen. In den USA herrscht Rezession wie wir heute Morgen gehört haben, die zweifellos auch auf Europa überschwappen wird. Hüten wir uns also vor Übermut.

Der Grosse Rat muss deshalb auch in Zukunft dafür sorgen, dass die Leistungen des Staates permanent überwacht und hinterfragt werden. Mit dem Instrument der Leistungsaufträge ist dies sehr gut möglich. Deshalb sind in Zukunft vorab die thematischen Kommissionen im Rahmen des Budgetprozesses gefragt, dieses Instrument auch effizient einzusetzen. Aber auch die Geschäftsprüfungskommission als Oberaufsichtskommission ist gefordert, die strukturellen Massnahmen auch weiterhin nicht aus den Augen zu verlieren.

Vor Legislativende erwarten wir von der CVPO deshalb eine Gesamtbilanz seitens der GPK, aus der dann der Grosse Rat das weitere Vorgehen bezüglich der strukturellen Massnahmen festlegen kann.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Au-delà du rapport lui-même, au sujet duquel finalement il n'y a pas grand-chose à dire si ce n'est pour saluer la ténacité de la commission de gestion dans la mission qui est la sienne, le groupe PDCB veut insister sur l'actualité toujours brûlante des mesures structurelles.

Certes, et nous l'avons appris hier, la dette n'est plus qu'un mauvais souvenir. Il n'en demeure pas moins que l'évolution des dépenses de fonctionnement reste un sujet d'inquiétude. Comment assumerons-nous, lorsque les temps redeviendront plus difficiles, des dépenses de fonctionnement que nous pouvons, semble-t-il, nous permettre aujourd'hui? Dans ce sens, l'effort ne doit pas être relâché pour tendre à affecter judicieusement les ressources disponibles en les concentrant sur les missions essentielles et prioritaires.

La prochaine échéance, en 2009, du décret concernant les mesures structurelles doit d'ores et déjà nous amener à réaffirmer notre soutien à l'esprit de ce décret en envisageant la suite formelle et la forme législative à lui donner après 2009.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO):

Der Bericht der Kommission strukturelle Massnahmen drohte von allem Anfang an im Sand zu verlaufen. Denn der Staatsrat war darin klar aufgefordert, die strukturellen Massnahmen umzusetzen. Als oberstes Ziel wurde gesetzt, dass in der Zukunft ausgeglichene Budgets und Rechnungen präsentiert werden und die Kantonsverschuldung abgebaut wird. Und dieses hochgesteckte Ziel kann nur mit strukturellen Massnahmen und Einsparungen in der kantonalen Verwaltung erreicht werden. Die stark sprudelnden Steuereinnahmen sind nun dem Staatsrat entgegengekommen.

Die Vorgaben des Dekrets Erbringung von ausschliesslich prioritären Leistungen und Aufgabe von überflüssigen Leistungen sind klar formuliert. Die CSPO hat immer verlangt, dass kein Lastentransfer auf die Gemeinden erfolgen soll. Die Entflechtung der Aufgaben zwischen dem Kanton und den Gemeinden steht noch im Raum. Diesem Thema muss in nächster Zukunft vermehrt Aufmerksamkeit geschenkt werden.

Hier hat die Kommission Luyet Forderungen gestellt, die noch realisiert werden müssen. Ohne strenge Kontrolle durch die Geschäftsprüfungskommission werden die strukturellen Massnahmen nicht durchgeführt.

Wir unterstützen deshalb die Arbeit der GPK und danken ihr.

Der Bericht legt an den Tag, dass der Staatsrat an der Umsetzung der strukturellen Massnahmen weiter arbeiten muss. Auch die Kommissionen sind gefordert, ohne deren Kontrolle die strukturellen Massnahmen in den Schubladen bleiben.

Die CSPO schliesst sich den Forderungen der GPK an.

In diesem Sinne unterstützen wir die Arbeit der GPK und danken den Kommissionsmitgliedern.

Ich danke.

M. le député Alexandre Caillet (UDC/SVP):

Le groupe UDC/SVP s'est penché avec beaucoup d'attention sur le rapport concernant l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles.

Vouloir affecter les ressources disponibles aux missions essentielles et prioritaires de l'Etat, nous ne pouvons que souscrire à cette vision politique, telle qu'elle ressort du rapport.

Cependant, il faut l'avouer, ce rapport concis nous laisse un peu sur notre faim. Il s'agit plus d'une énumération de prestations sans réelle analyse politique.

Par le fait du prince, aucun député de notre groupe ne fait partie de cette commission de haute surveillance. Il nous manque donc les informations et les précisions apportées par les débats au sein de cette commission.

Sur la base du seul rapport, le groupe UDC/SVP l'accepte, tout en demandant que lors du prochain rapport, il soit indiqué sous la forme d'un tableau clair et précis quelles sont les mesures demandées, soit par le décret, soit par les initiatives, postulats et motions parlementaires, avec, en parallèle, leur réalisation ou leur avancement dans le temps.

Merci de votre attention.

M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):

Si je lis le sens des mesures structurelles selon le rapport de la commission de gestion, tout le monde sera d'accord de s'y retrouver: alléger la dette pour permettre d'investir pour les générations futures, tout en maîtrisant l'évolution des dépenses de fonctionnement, en affectant judicieusement les ressources disponibles et en les concentrant sur les mesures essentielles et prioritaires. Je crois que tout le monde s'y retrouve.

Par contre, suite aux interventions qu'il y a eues tout à l'heure, nous n'allons pas revenir effectivement sur ces mesures structurelles. Je crois que la commission de gestion rend son rapport puisque ces mesures structurelles ont été démocratiquement décidées par le Grand Conseil et que les positions des groupes politiques étaient très claires sur ce point-là, y compris la nôtre. Par contre, nous nous permettons quand même de faire une petite remarque à ceux qui disent que c'est encore d'une actualité brûlante. Permettez-nous quand même de dire qu'avec le résultat des comptes qui a été dévoilé cette semaine, nous pouvons quand même penser que cette actualité est un petit peu moins brûlante et peut-être un petit peu moins chaude. Il nous semble important, parce que dans ce texte sur les mesures structurelles il y a un élément important, qu'on évoque aussi le fait d'investir pour les générations futures. Il nous semble important de garder à l'idée cette notion d'investissements non seulement dans les murs et dans des travaux, puisque là il s'agit de faire une politique anticyclique, mais aussi dans l'humain et dans la qualité des services de l'Etat. Dans ce sens-là, j'amènerai quand même l'ensemble des parlementaires à se poser ces questions pour éviter notamment de se ruer, ce que l'on pourrait entendre, sur immédiatement des baisses fiscales qui pourraient effectivement, comme l'a dit mon collègue Nicolas Voide, précéder la marche du canton le jour où les difficultés économiques pourraient revenir.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Unsere Fraktion war seinerzeit gegen das Dekret über die strukturellen Massnahmen. Wir haben seinerzeit darauf hingewiesen, dass mit diesem Dekret vorab die Verwaltung mit unnötiger Papierproduktion beschäftigt wird. In der Zwischenzeit sehen wir uns mit unseren damaligen Bedenken voll und ganz bestätigt. Es wurden in den letzten Jahren Berichte über Berichte und über Berichte verfasst, die in irgendwelchen Schubladen verstauben, ohne dass sie wesentliche neue Erkenntnisse gebracht haben.

Das Beste im GPK Bericht ist unserer Ansicht nach der Hinweis, dass dieses Dekret Ende des nächsten Jahres ausläuft, dass dieser Bürokratismus abgebrochen wird und dass diese Übung im nächsten Jahr aufhört.

Danke schön.

M. le député René Constantin (GRL):

Du pain sur la planche, il y en a en veux-tu, en voilà. Voilà brièvement résumée la somme de travail effectuée pour finaliser comme il se doit les directives figurant dans le décret des mesures structurelles du 14 septembre 2005.

Ce constat ne doit en rien occulter ce qui a déjà été fait, mais le gros du travail reste néanmoins à faire avec les deux challenges auxquels le Gouvernement, mais aussi le Parlement doivent faire face à court et moyen termes, soit le désenchevêtrement des tâches et la concrétisation de la nouvelle péréquation financière, une péréquation new look, attendue, désirée, quémandée par notre groupe à moult reprises d'ailleurs et ce à la suite de la mise au grenier du projet de péréquation Edouard Delalay, un projet qui fut tué dans l'œuf de par les nombreuses réticences qu'il soulevait à ce moment-là.

Cette péréquation nouvelle aura, et ceci nous réjouit bien sûr, des incidences positives sur la revitalisation de nos collectivités et l'organisation politique de certaines de nos

communes, comme l'a justement mentionné tout à l'heure le député Jean Rossier. Quand nous faisons allusion auparavant à ce projet de nouvelle péréquation, vous nous aviez demandé, Messieurs les conseillers d'Etat, d'être patients. A juste titre d'ailleurs, car il n'aurait fallu point foncer tête baissée sans tenir compte des incidences de la RPT. Cela nous l'avons bien compris, mais, aujourd'hui, vous en conviendrez, vous avez les cartes en main, le Département des finances, en l'occurrence, a les cartes en main pour concrétiser ce projet. La nouvelle péréquation canton-communes devrait donc voir le jour durant la première année de législature. Le successeur de M. Fournier sera on ne peut mieux servi. On n'oserait, en faisant allusion à cette nouvelle péréquation, parler de simple mise en bouche, mais bien d'un plat de résistance auquel le nouvel élu ou la nouvelle élue en charge du département sera convié(e). Mais que l'on se rassure, au vu des appétits d'ogre de certains candidats déjà déclarés, le menu, aussi consistant soit-il, ne freinera point les ardeurs du nouveau convive.

Venons-en à un autre projet en suspens. Nous faisons allusion ici à la nouvelle organisation territoriale du Vieux-pays. Un projet de réforme exigé par la commission des mesures structurelles qui, lui aussi, sèche actuellement au grenier du DFIS depuis l'automne 2005 et dont nous n'apercevons, pour le moment, aucun signe de maturité propre à nous mettre l'eau à la bouche.

Le groupe radical-libéral espère que cette nouvelle organisation du territoire puisse se concrétiser et ce malgré l'esprit de clocher, malgré les esprits chagrins qui freinent trop souvent, hélas!, les projets de réforme. Point de dogmatisme en la matière, rassurez-vous, juste de la détermination clairement affichée du groupe radical-libéral d'être en adéquation avec l'évolution naturelle qui tend vers la concentration des forces sans pour autant jeter aux orties l'identité ou le respect des minorités.

De manière plus générale, il serait néanmoins malvenu de reprocher le retard pris dans l'application des mesures structurelles. Si l'on associe à ces mesures l'application de la RPT II, force est de constater que les enjeux sont trop importants pour bâcler la besogne et satisfaire aux exigences purement temporelles. Aussi prenons-nous acte de l'impossibilité de respecter les délais prescrits dans la concrétisation de certaines réformes. Exit donc 2009 comme année butoir et bonjour 2011, nouvelle échéance programmée pour établir les constats et procéder aux évaluations nécessaires. Oui donc à un report de certaines applications, mais pour autant que l'instrument permettant le suivi de ces réformes soit, lui aussi, maintenu.

Dans ce sens – nous soutenons ce qu'a dit tout à l'heure le député Jean Rossier –, le groupe radical-libéral vous demande de prolonger le décret en vigueur de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2011.

Le dernier point de notre analyse concerne les services de l'Etat. Le groupe radical-libéral félicite les 23 services qui ont entrepris une analyse approfondie de leurs prestations et de leur organisation durant ces deux dernières années. Les conclusions de ces rapports sont transmises aux présidents des commissions thématiques. C'est une bonne chose, mais pour le commun des mortels députés que nous sommes, la synthèse de tous ces travaux entrepris fait, hélas!, défaut. Après décryptage de ces grilles, quel est le degré de satisfaction des utilisateurs? Les instruments en vigueur ont-ils permis de récolter de précieux renseignements propres à favoriser l'amélioration continue? Y a-t-il eu abandon des prestations obsolètes ou superflues, tel que le stipule l'article 4 alinéa 3 du présent décret?

Quant aux membres de la commission de gestion, quelles sont leurs conclusions? Les services astreints à cette autoévaluation doivent-ils poursuivre dans la voie tracée avec les mêmes instruments?

Voilà quelques questions formulées en guise de conclusion à ces considérations sur ce rapport, un rapport succinct au demeurant et qui ne pourra que s'étoffer dès l'an prochain au vu des engagements pris par le Gouvernement dans la réalisation des réformes.

Le temps jusqu'à présent ne pressait guère, mais, aujourd'hui, c'est l'heure de mettre le turbo et de concrétiser les volontés de feu la commission Luyet et, simultanément, de la RPT deuxième volet.

Je vous remercie de votre attention.

La discussion est close.

M. le député André Quinodoz (PDCC), président de la commission de gestion:

La commission de gestion accompagne la mise en œuvre des mesures structurelles 2005-2009. C'est pour répondre à cette mission que nous avons établi et déposé ce rapport.

Je remercie les groupes parlementaires et leurs porte-parole en particulier pour la bienveillance qu'ils ont manifestée dans la lecture de notre rapport et dans leurs interventions.

J'aimerais, cependant, compléter ces interventions par l'une ou l'autre réflexion et constatation.

Les services de l'Etat sont soumis à une grille d'analyse définie par le Conseil d'Etat. Nous invitons les services à réutiliser ces grilles d'analyse comme base d'autocontrôle et outil de gestion.

Les informations découlant de l'analyse des prestations devraient être utiles tant aux services directement concernés qu'aux services centraux ainsi qu'au Parlement. Dans ce sens, la commission de gestion a fait parvenir les appréciations des rapports d'analyse aux présidents des commissions thématiques respectivement concernées, ainsi qu'au Conseil d'Etat et aux services concernés.

Seize services doivent encore faire l'objet d'une analyse approfondie de leurs prestations. La commission de gestion est persuadée que le Conseil d'Etat fera le nécessaire afin que l'ensemble des services soit soumis à cette grille d'analyse lors de cette période législative. Par avance, je l'en remercie.

Pour la motion réorganisation du territoire, je laisserai au Conseil d'Etat le soin de nous orienter sur le sort réservé à cette motion, motion que le Parlement avait renvoyée au Conseil d'Etat. Messieurs les conseillers d'Etat, il est temps de sortir cette motion du grenier – pour reprendre les termes du député René Constantin – et de la présenter au Parlement.

Le dernier volet de notre rapport traite de la nouvelle répartition des tâches entre canton et communes. Considérant que le décret sur la mise en œuvre de la RPT est limité au 31 décembre 2010, nous vous faisons part de notre inquiétude sur le retard pris dans ce chantier. En visualisant le calendrier du projet fourni par le Département des finances, chacun d'entre vous peut apprécier l'ampleur de la tâche en comparaison avec l'avancement des travaux prévus. Nous vous rappelons que le Conseil d'Etat doit procéder à une analyse approfondie de la répartition des tâches et des charges entre le canton et les communes, avec un objectif principal qui vise à une meilleure distribution des tâches, des compétences et des

charges. Le Conseil d'Etat doit veiller à ce que le désenchevêtrement des tâches soit financièrement neutre pour les communes. Au besoin, l'assiette fiscale des communes et du canton sera revue. L'analyse de chaque domaine portera sur le flux financier, les subventions, la péréquation financière et la législation. Nous invitons le Conseil d'Etat et les commissions qui viennent d'être définies paritairement entre canton et communes à tout mettre en œuvre pour éviter que, dans ce dossier concernant la nouvelle répartition des tâches, une solution provisoire ne devienne définitive.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission de gestion.

La parole est maintenant au Conseil d'Etat par son président.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

C'est effectivement au nom du Conseil d'Etat que je m'exprime ici sur le rapport de la commission de gestion.

Je voudrais, tout d'abord, signaler que, conformément à l'engagement qui a été pris par le Conseil d'Etat, nous avons donné une réponse écrite au rapport de la commission de gestion, de manière à ce qu'il n'y ait pas de doutes ni sur les intentions du Conseil d'Etat ni sur le fait que nous avons bien entendu les remarques du rapport d'une commission de haute surveillance.

J'aimerais apporter l'un ou l'autre renseignement complémentaire, dont certains figurent dans cette réponse écrite, par rapport aux interventions faites ici ce matin.

Tout d'abord, en ce qui concerne la déclaration du groupe DC du Centre, j'ai entendu que le Conseil d'Etat continue "à son rythme" les mesures structurelles. Ah!, non, Monsieur le député, nous continuons à "notre" rythme, j'entends par là le rythme du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Vous savez que, dans ces mesures structurelles, figure un certain nombre de défis que le Conseil d'Etat ne peut pas relever tout seul et pour lesquels, Monsieur le député René Constantin, vous avez raison de dire qu'il faudra aussi la volonté du Grand Conseil. Je pense là tout particulièrement à ce dossier difficile de la RPT II et de la nouvelle répartition des tâches canton-communes, ainsi qu'à la nouvelle péréquation financière, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Dans notre réponse donnée par écrit à la commission de gestion, nous avons donné l'assurance, Monsieur le député Beat Abgottspon, que nous terminerons ce cycle d'analyse des services dans la période, comme nous en avons déjà pris l'engagement. J'insiste là-dessus, nous ne terminerons pas l'analyse des services, nous terminerons ce cycle d'analyse des services, car nous pensons qu'il s'agit là d'une tâche permanente, que ce décret des mesures structurelles soit prolongé ou non. C'est une question de culture dans l'Administration cantonale de faire en sorte régulièrement de se remettre en question. Je crois que nous voulons tous aller dans ce sens. Mais, Monsieur le député, au nom du groupe CVPO, vous nous avez aussi montré le danger qu'il y a de faire des comptes trop bons. Lorsque les comptes sont trop

bons, ils ont tout d'un coup de très nombreux pères, et il est très difficile d'attribuer la paternité de ces comptes trop bons au Conseil d'Etat ou à tel ou tel groupe du Grand Conseil. Mais l'essentiel, je suis d'accord avec vous, c'est effectivement que les engagements pris soient tenus. J'aimerais aussi insister là-dessus, Monsieur le député: nous ne dépensons pas l'argent quand il est là, nous voulons dépenser l'argent que vous nous donnez. Il suffit d'ailleurs de voir les résultats des comptes de ces derniers exercices. Ces comptes très bons sont dus bien sûr aussi à des recettes supplémentaires, inattendues et bienvenues, mais également aux efforts d'économies qui sont faits dans les services. Nous ne dépensons donc pas l'argent à tout-va; nous cherchons évidemment à l'affecter aux buts que vous poursuivez avec nous. Nous voulons poursuivre cet effort avec la commission de gestion aussi.

Est-ce que je peux ici rassurer l'UDC et le député Alexandre Caillet... ah!, j'en doute un peu, mais j'aimerais vous dire, Monsieur le député, que si le rapport de la commission de gestion n'est pas plus agressif envers le Conseil d'Etat, c'est tout simplement qu'il faut en chercher la cause dans le fait que le Conseil d'Etat va vraiment dans le sens de ce décret sur les mesures structurelles et que si la mise en route a forcément été un peu plus laborieuse que certains pensent, je crois que nous tenons un rythme de croisière qui satisfait la commission de gestion et qui nous satisfait aussi. Nous ne voulons pas relâcher cet effort qui a maintenant, je crois, passé dans les mœurs.

Mais, j'insiste sur cet enjeu capital, comme l'a souligné d'ailleurs le représentant du groupe radical-libéral, que représentera l'exercice de la RPT II et de la nouvelle péréquation financière. Il y aura, Mesdames et Messieurs les députés, peut-être des réticences et des blocages au sein du Conseil d'Etat, mais ce dont je suis sûr, c'est que ces blocages seront multipliés par 130 lorsque nous présenterons ces projets ici devant le Grand Conseil. Ce sera peut-être un défi pour le successeur du chef actuel du DFIS, mais ce sera en tout cas un défi pour chacune et chacun d'entre vous, parlementaires, représentants élus dans des districts et forcément porte-parole des régions. Ce sera vraiment, comme vous l'avez dit, l'heure de vérité.

Alors, si, maintenant, nous n'avons pas poussé aussi loin que ce que vous espérez la réforme de l'organisation territoriale, c'est aussi parce que nous menons de front d'autres objets législatifs qui touchent cette question de l'organisation territoriale. C'est le cas avec la loi sur la politique régionale et aussi, vous l'avez déjà expérimenté avec certaines difficultés, de la loi sur le tourisme. A travers ces différentes lois, la question de l'organisation territoriale est toujours sous-jacente. A travers ces lois qui sont très importantes, nous pouvons déjà deviner les difficultés qui vont parsemer le chemin de la réorganisation territoriale. Je pense que nous faisons là, "stufenweise" comme le dit une partie de la population valaisanne, les étapes qui sont nécessaires pour arriver positivement devant le Grand Conseil en matière de réorganisation territoriale.

En ce qui concerne la prolongation du décret sur les mesures structurelles, ce sera à vous d'en juger. Si vous estimez que c'est nécessaire, vous le déciderez. Ce que le Gouvernement considère comme nécessaire, c'est que cet esprit de remise en question permanente et régulière puisse se poursuivre au sein de l'Administration et également dans nos pouvoirs.

Enfin, Monsieur le président de la commission de gestion, vous avez dit qu'il fallait sortir du grenier cette réorganisation territoriale: eh bien!, Monsieur le député président de la commission de gestion, je crois que l'expression était bien choisie parce qu'il y a beaucoup de grains à moudre encore dans ce grenier. Merci de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département... ou plutôt Monsieur le président du Conseil d'Etat puisque c'est bien à ce titre-là que M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet intervenait.

Il n'y a pas de décision formelle à prendre sur la base de ce rapport qui nous a occupés au point 12. Je vous propose donc de poursuivre notre ordre du jour.

Développement / Entwicklung:

Présidence / Präsidium

13. MOTION

du groupe PS/AdG, par les députés Gaël Bourgeois (suppl.), Jean-Pierre Bodrito (suppl.), Jean-Henri Dumont, Véronique Maret (suppl.) et Marcelle Monnet-Terrettaz, concernant: ne pas tout mélanger!

(14.12.2007) (6.021)

(en collaboration avec la Chancellerie d'Etat)

MOTION

der PS/AdG-Fraktion, durch die Grossräte Gaël Bourgeois (Suppl.), Jean-Pierre Bodrito (Suppl.), Jean-Henri Dumont und die Grossrätinnen Véronique Maret (Suppl.) und Marcelle Monnet-Terrettaz, betreffend

Interessenkonflikte (14.12.2007) (6.021)

(in Zusammenarbeit mit der Staatskanzlei)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Puisque cette motion est combattue, je donne d'abord la parole à ceux qui la combattent, en l'occurrence le député (suppl.) Patrice Michaud.

M. le député (suppl.) Patrice Michaud (PDCB):

La motion 6.021 s'intitule "ne pas tout mélanger!", mais qui mélange quoi?

Elle demande que le conseiller d'Etat, membre d'un conseil d'administration, se récuse en cas de traitement, par le Parlement ou ses commissions, d'un objet lié à une entité administrée en partie par l'Etat.

L'objectif de cette motion est une séparation des fonctions de conseiller d'Etat avec celle de membre ou de président d'un conseil d'administration. Il faut savoir que, dans ces cas, c'est le Conseil d'Etat qui nomme son représentant dans un conseil d'administration. Ce dernier ne le fait donc pas à titre individuel, mais représente l'entier du Conseil d'Etat.

Alors, pourquoi vouloir séparer ces fonctions alors qu'elles sont intimement liées et interdépendantes?

Pourquoi vouloir faire récuser le représentant du Conseil d'Etat alors que c'est lui le plus à même à répondre aux demandes du Parlement?

On peut difficilement imaginer le traitement d'une affaire, de manière systématique, par un conseiller d'Etat suppléant. Celui-ci devrait de toute manière aller chercher les informations à la source, c'est-à-dire auprès du principal intéressé. Alors, préférons l'original à la copie!

En outre, l'administration de sociétés, instituts, fondations, etc., liés au canton du Valais, est de la compétence du Conseil d'Etat et sa responsabilité en est directement engagée. Compte tenu de la séparation des pouvoirs, ce n'est pas au Grand Conseil à s'ingérer dans ces affaires.

Pour toutes ces raisons, le groupe DC du Bas-Valais s'oppose à cette motion et vous demande de le suivre dans cette position.

D'avance, merci.

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG):

Si la logique aurait été effectivement plus rationnelle que je puisse présenter, dans un premier temps, cette motion, le président en a visiblement décidé autrement.

Alors, pourquoi cette motion tout d'abord? Récemment, dans ces lieux, le Grand Conseil s'est retrouvé à traiter certains objets provenant évidemment du Conseil d'Etat où des membres du Conseil d'Etat étaient directement impliqués dans les conseils d'administration. Je pense que vous voyez tous à quel cas je fais référence et je n'ai sans doute pas besoin de m'étendre là-dessus. Eh bien!, évidemment, cela a certaines conséquences quel que soit le dossier concerné, quel que soit le conseiller d'Etat concerné. Forcément, ce conseiller d'Etat se retrouve très mal à l'aise de devoir défendre un dossier pour lequel il est peut-être en partie responsable, pour lequel le conseil d'administration qu'il représente également qu'il le veuille ou non est responsable de la situation, et évidemment il y a toute la limite qui apparaît entre défendre le conseil d'administration qu'il représente et défendre la position du Conseil d'Etat qui peuvent évidemment diverger.

Il ne s'agit en aucun cas, Monsieur le député (suppl.) Patrice Michaud, d'une séparation des pouvoirs, ça n'a rien à voir avec cela.

Nous demandons simplement que lorsqu'un dossier arrive sur l'ordre du jour du Grand Conseil, ce dossier puisse être traité avec des informations que nous qualifions d'objectives et être certains que le référant, le conseiller d'Etat en charge du dossier à ce moment-là, ne soit pas influencé directement ou indirectement par certaines positions ou par certaines manières d'agir du conseil d'administration concerné.

Cette situation n'est, de notre point de vue, absolument pas gérable. On ne peut pas être à la fois membre d'un conseil d'administration, voire président, et conseiller d'Etat. Les positions peuvent diverger.

Dans un but de transparence, étant donné, si je ne m'abuse, qu'il s'agit là de la plus haute et de la plus importante question de cette session, la transparence des pouvoirs en Valais, eh bien!, cette question de transparence demande également la récusation d'un conseiller d'Etat, que lui-même décide de se récuser, qu'il se fasse suppléer pour le dossier concerné.

Merci donc de soutenir cette motion pour une séparation claire entre conseil d'administration et Conseil d'Etat, pour continuer dans la voie qui a été choisie en début de session, à savoir celle de la transparence des pouvoirs dans le canton du Valais. Merci.

Le président:

J'ai une demande de parole du député Edmond Perruchoud qui, je pense, veut également combattre cette motion.

C'est le cas?

Je lui donne la parole.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Monsieur le président, vos présomptions sont erronées...

Le président:

Je précise tout de même par rapport au règlement, Monsieur le député Edmond Perruchoud, que la discussion est de toute façon ouverte puisque cette motion a été combattue par le député (suppl.) Patrice Michaud.

M. le député Edmond Perruchoud (UDC/SVP):

Tout à fait, Monsieur le président du Grand Conseil, mais il ne faudrait pas nous faire des procès d'intention. Laissez-nous réfléchir, laissez-nous parler et exprimer nos points de vue!

"Sunlight is said to be the best of disinfectants, electric light the most efficient policeman."

Si vous avez parfaitement compris cette option prônant une transparence dans la conduite des affaires, vous aurez compris pour quelles raisons le groupe UDC/SVP soutient tant les motions 13 à l'ordre du jour que 14 de tout à l'heure. Nous faisons donc chorus aux motionnaires.

Cela étant, si, sur le fond, nous partageons l'approche, nous pourrions suggérer aux motionnaires d'incorporer les deux principes documentés dans les motions dans le projet de loi sur la participation de l'Etat et des communes à des entités paraétatiques, projet, Monsieur le président du Conseil d'Etat, qui est en gestation active dans vos services, comme tout le monde le sait.

J'aimerais, en terminant mon propos, faire une remarque amicale. Nous combattons les idées; nous ne combattons pas les personnes, ni les partis. Nous ne répondons pas aux attaques perfides et vipérines. Par contre, puisqu'il fut question d'anglais tout à l'heure de droit des Etats-Unis, je donnerai une citation qui nous est plus familière:

"Quand la lumière est venue dans le monde, les hommes ont préféré les ténèbres à la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises. En effet, tout homme qui fait le mal déteste la lumière: il ne vient pas à la lumière, de peur que ses œuvres ne lui soient reprochées" (Evangile selon St-Jean).

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Chacun y trouvera son compte, j'imagine.

Nous n'avons pas d'autres demandes de parole.

Le Conseil d'Etat ne semble pas tenir à s'exprimer à ce stade.

Donc, nous allons devoir voter puisque nous avons une motion qui en tout cas a été combattue de manière claire par le député (suppl.) Patrice Michaud.

Par 62 voix contre 48 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 6.021 du député (suppl.) Gaël Bourgeois.

Cette motion est ainsi classée.

14. MOTION

des députés Gaël Bourgeois (suppl.) (PS/AdG), Marylène Volpi Fournier (SPO) et cosignataires concernant registre et publicité des liens d'intérêts des conseillers d'Etat (14.12.2007) (6.022)

MOTION

von Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG), Grossrätin Marylène Volpi Fournier (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Register und Öffentlichkeit der Interessenbindungen der Staatsräte (14.12.2007) (6.022)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Mme la députée Marylène Volpi Fournier (SPO):

Hier, comme vous le savez, notre Assemblée est entrée en matière sur le projet de loi concernant les rapports entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Une des propositions faites pour améliorer la transparence est de publier les liens d'intérêts qu'ont les députés.

Par cette motion et par simple extension, le groupe PS/AdG demande que ce que les députés s'imposent à eux-mêmes soit également demandé aux membres du Gouvernement valaisan.

Il s'agit là d'une simple question d'équité et de transparence.

Par ailleurs, je me rallie complètement, non pas au style, mais en tout cas aux propositions et aux arguments de mon collègue, le député Edmond Perruchoud, quant à la position possible de cette motion dans la loi qui est élaborée par la Présidence.

Je vous remercie de soutenir cette motion et de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Je n'ai pas de demande de parole.

Cette motion n'est donc pas combattue; elle est ainsi sans autre transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

Développements / Entwicklungen:

**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

15. INTERPELLATION

**des députés Albert Pitteloud (UDC/SVP) et Willy Giroud (GRL)
concernant la correction du Rhône - renversement du fardeau de la
preuve? (11.12.2007) (5.081)**

INTERPELLATION

**der Grossräte Albert Pitteloud (UDC/SVP) und Willy Giroud (GRL)
betreffend Rhonekorrektio n - Beweislastumkehr? (11.12.2007) (5.081)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Albert Pitteloud (UDC/SVP):

Notre interpellation est, au fond, très simple: elle demande, comme l'ont déclaré les responsables de la troisième correction du Rhône, si le Conseil d'Etat entend mener les travaux législatifs visant à modifier le système de la responsabilité civile en renversant le fardeau de la preuve. Il appartiendrait non plus à la victime, mais à l'Etat de mener le procès et de supporter tous les risques liés aux filtrations et aux débordements du Rhône à hauteur de 8 milliards, selon vos estimations. Le tableau est assez saisissant et la provision financière obligatoire aussi.

Les déclarations et propositions orales et écrites de vos ingénieurs de la troisième correction du Rhône pourraient laisser croire que l'Etat procédera effectivement à un renversement du fardeau de la preuve.

Alors, de deux choses l'une:

- soit vos collaborateurs utilisent l'expression "renversement du fardeau de la preuve", qui est une notion juridique précise et rigoureuse, sans savoir de quoi ils parlent, si tel est le cas, ils auraient dû se renseigner auprès de juristes pour saisir la portée de leurs déclarations, et il faut que vous repreniez vos gens en main;

- soit ils savent exactement ce que cela signifie et alors ils utilisent cette expression à tort pour faire croire à la population que l'Etat assumera tous les risques liés aux filtrations ou aux débordements du Rhône, ce qui n'est, et vous le savez très bien, pas possible sans modification de la loi.

Comme indiqué à plusieurs reprises par vos collaborateurs et notamment dans une lettre adressée à la commune de Fully, la création d'une commission tripartite, la désignation d'un expert, une procédure simplifiée ne constituent en rien un renversement du fardeau de la preuve.

Les agriculteurs et les personnes concernées par une filtration ou un débordement du Rhône garderont toujours les pieds dans l'eau et le fardeau de la preuve à leur charge, conformément aux règles actuelles de responsabilité civile.

Enfin, le fait d'inscrire dans le plan sectoriel de la correction du Rhône que la gestion de la nappe phréatique sera examinée dans l'esprit – ce sont les mots utilisés – du principe du renversement du fardeau de la preuve ne signifie pas encore, et vous le savez bien, que le système de la responsabilité civile est modifié. Le plan sectoriel n'a en rien modifié le droit de la responsabilité, question qui relève du droit et de la compétence de notre Parlement, voire du Parlement fédéral, avec l'appui de juristes compétents.

Alors, Monsieur le président du Gouvernement, à questions claires, réponses claires et précises: le Conseil d'Etat, oui ou non, veut-il ou peut-il renverser le fardeau de la preuve en modifiant la loi et en provisionnant les moyens financiers nécessaires couvrant l'ensemble des dommages évalués par vos propres services, soit environ 8 milliards de francs, et tout cela dans quels délais?

Je me réjouis de vous entendre.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Eh bien!, nous aussi, nous nous réjouissons d'entendre le chef du département!

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

C'est effectivement un plaisir de répondre à une interpellation posée de cette façon: elle comprend bien sûr un certain nombre de soucis légitimes, elle comprend des approximations et des contrevérités, mais je ferai face à l'ensemble de ces remarques de la façon suivante:

Les auteurs de l'interpellation demandent si le Conseil d'Etat est au courant de la proposition concernant l'inversion du fardeau de la preuve. Dans ce contexte, ils soulèvent également des questions concernant le financement d'éventuels dommages et ainsi que le fait de vouloir faire miroiter aux éventuels lésés les mirages d'une indemnisation automatique.

Mesdames et Messieurs les députés, le Conseil d'Etat est parfaitement au courant de cette proposition, mais il est à préciser que l'inversion du fardeau de la preuve n'est pas une proposition de l'Etat, contrairement à ce que mentionne le texte de l'interpellation, mais bien une exigence forte de l'agriculture, exprimée très tôt dans le processus participatif du projet. Je

souligne ce fait parce qu'il y a peu de projets qui suivent un processus participatif aussi important que celui-là. Cette revendication de l'agriculture est accompagnée de l'exigence d'une procédure d'indemnisation facilitée et rapide en cas de dégâts aux cultures dus à une modification de la nappe phréatique consécutive aux travaux sur le lit du Rhône. Cette demande a été reprise par le Service de l'agriculture qui a introduit ce principe dans ses objectifs vis-à-vis du projet. Ses objectifs ont été intégrés à la ligne directrice d'établissement du projet, validée par le Conseil d'Etat en 2006, puis intégrés au plan sectoriel adopté par le Conseil d'Etat en juin 2006.

Le Conseil d'Etat privilégie une solution autre que la création d'une base légale formelle visant au renversement du fardeau de la preuve. Dans cet esprit, une procédure est recherchée, dans laquelle il suffirait à l'exploitant lésé d'apporter le constat d'un dégât aux cultures suite à une modification du niveau de la nappe consécutive aux travaux sur le Rhône. Cette procédure s'attachera particulièrement, avant toute procédure judiciaire, à libérer l'exploitant qui serait lésé de la charge de l'expertise sur la cause et évidemment, si la causalité est reconnue, à l'indemniser. L'indemnisation du dégât suivra également une démarche accélérée pour ne pas plonger l'exploitant lésé dans des difficultés financières.

L'objectif du Conseil d'Etat est donc d'instaurer une procédure non bureaucratique pour la gestion et l'indemnisation d'éventuels dégâts suite à une modification du niveau de la nappe phréatique consécutive aux travaux sur le lit du Rhône.

Les incidences financières soulevées par les auteurs de l'interpellation ne sont, à ce jour, pas encore connues, mais l'Etat, en qualité de propriétaire du Rhône et de maître d'ouvrage, doit assumer ses responsabilités y relatives et financer le réseau de surveillance de la nappe ainsi que les frais d'experts pour l'analyse de la cause.

Au vu de ce qui précède, il ne s'agit donc pas du tout de faire miroiter de faux espoirs, mais d'apporter une solution concrète, légale et pragmatique à la demande formulée par l'agriculture.

Je conclurai par ceci: les 8 milliards, Mesdames et Messieurs les députés, les 8 milliards de dégâts potentiels, ce ne sont pas les dégâts potentiels de la troisième correction du Rhône; ce sont forcément, et vous l'avez tous compris, les dégâts potentiels de la nature si l'on ne fait pas la troisième correction du Rhône.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

J'ai une demande de parole du député Albert Pitteloud, pour une correction matérielle j'imagine. Je la lui donne volontiers.

M. le député Albert Pitteloud (UDC/SVP):

Votre réponse a indirectement le mérite de la clarté: il n'y aura pas d'inversion du fardeau de la preuve, contrairement à ce que nous ont proposé vos subordonnés, et j'en veux comme témoin le député Willy Giroud, lors d'une des dernières réunions que nous avons eues. Il n'y aura pas d'inversion du fardeau de la preuve.

Une solution facilitée ramène exactement à la même procédure habituelle. Il n'y a rien de particulier.

Je vous remercie.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je crois que cela mérite quand même encore une précision de la part du chef du département.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Un seul mot, Monsieur le député.

Je sais que je ne réussirai pas à vous convaincre, tout simplement parce que vous avez décidé sur ce sujet de ne jamais être convaincu.

Mais, j'aimerais rappeler ici à mesdames et messieurs les députés que le fardeau de la preuve incombe à celui qui est lésé et, en ce qui nous concerne dans le cas de cette procédure simplifiée, nous voulons faire en sorte que cette charge, parce que c'est une charge financière très lourde, juridique, de payer des experts pour cela, cette charge, nous voulons la prendre au niveau de l'Etat, de façon à ce que le lésé soit finalement mis dans une situation équivalant à celle de l'Etat pour se défendre. En effet, nous comprenons très bien les soucis de l'agriculture et d'un propriétaire agricole qui serait lésé de ne pas pouvoir effectivement apporter l'argent nécessaire à la défense de ses intérêts, et cela avant même l'ouverture d'une procédure judiciaire, comme je l'ai dit, nous voulons faire en sorte que ces frais d'expertise pour définir la causalité soient pris en charge par l'Etat.

Alors, vous pouvez continuer à ergoter, mais ce qui est essentiel, c'est de faire en sorte que les agriculteurs lésés puissent défendre leurs intérêts et, ensuite, que l'Etat puisse payer ce qu'il doit en fonction du rapport de causalité dans des délais qui sont effectivement non bureaucratiques et qui permettent à l'agriculteur de faire face à ses besoins financiers.

J'aimerais souligner aussi que, à part les dispositions propres au droit, il y a également la possibilité pour l'Etat d'actionner son fonds pour les dégâts dits non assurables, et c'est ce que fait l'Etat dans les cas de grandes catastrophes.

Je terminerai ici en me tournant vers le député Marc-Henri Gauchat, que j'ai entendu ce matin s'exprimer par rapport aux risques sismiques qu'il y avait sur les hôpitaux et je l'ai entendu dire qu'on ne se préoccupe pas des risques sismiques tout simplement parce que leur temps de retour est extrêmement réduit par rapport à d'autres risques, et je l'ai entendu dire: par exemple, pour les inondations, une fois tous les vingt ans. Monsieur le député Marc-Henri Gauchat, j'aimerais simplement vous rappeler, en ce qui concerne la troisième correction du Rhône, que nous l'initions après trois inondations en vingt ans. Vous aviez donc raison de parler de vingt ans, mais vous auriez pu dire aussi qu'il y avait eu trois cas de ce genre.

J'aimerais aussi vous dire, Mesdames et Messieurs les députés, que cela fait sept ans que nous n'avons pas eu de catastrophe majeure en matière d'inondation. Nous avons été sauvés des intempéries 2005 qui ont touché le Plateau suisse, il faut le dire, nous avons été sauvés là..., mais cette menace plane toujours, Monsieur le député Albert Pitteloud, pour 8 milliards sur la plaine du Rhône.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je crois que les choses sont claires..., enfin, il me semble..., je ne sais pas, Monsieur le député Albert Pitteloud, vous souhaitez..., si c'est pour nous dire que vous avez bien compris...

M. le député Albert Pitteloud (UDC/SVP):

J'ai bien compris, Monsieur le conseiller d'Etat, vous pouvez répondre au monde agricole que l'inversion de la preuve n'est pas possible et que vous remplacez cela par une indemnisation facilitée, tout simplement, de manière formelle.

L'inversion de la preuve n'est pas possible. On est bien d'accord. Vous remplacez l'inversion du fardeau de la preuve par une indemnisation facilitée. C'est tout. Classique.

Le président:

Je crois que vous embrouillez un peu les esprits, j'ai peur que plus personne ne s'y retrouve...

M. le député Albert Pitteloud (UDC/SVP):

Non, je n'embrouille pas les esprits.

L'inversion du fardeau de la preuve est une notion juridique précise et rigoureuse qu'on ne peut pas utiliser n'importe comment.

Le président:

Alors, est-ce que cela nécessite encore d'autres explications?

Pour ma part, il me semblait que les explications du chef du département étaient claires, mais comme vous entretenez le doute, je lui donne encore la possibilité de répéter une dernière fois!

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Je redis une dernière fois: juridiquement, le fardeau de la preuve, c'est une situation juridique bien connue et dans laquelle la preuve doit être apportée par le lésé. Lorsque l'on dit que la preuve du lien de causalité doit être apportée par le lésé, cela signifie que le lésé, lui, doit en porter la charge financière. C'est déjà la première chose: pour pouvoir défendre ses intérêts, il en porte la charge financière.

Alors, au bout du compte, la question de savoir si l'on paie ou si l'on ne paie pas, c'est la fin du processus. Ce lien de causalité lorsqu'il est établi, alors c'est une question qui est parfaitement claire, si le lien de causalité est établi, forcément celui qui est à l'origine du dommage le paie. Mais, la première chose à faire, c'est de pouvoir faire constater ce lien de causalité. Et c'est cela qui, au monde agricole, pose un problème parce que pour faire constater ce lien de causalité, ça coûte très cher, et vous le savez, parce que ce sont des expertises.

C'est la raison pour laquelle nous avons dit: nous ne voulons pas faire une modification à travers des bases législatives, mais nous voulons prendre l'engagement de prendre à notre charge les expertises qui définissent les liens de causalité.

Personne dans cette salle ne sera d'avis de faire payer par l'Etat des dégâts qui ne sont pas causés par l'Etat ou bien alors il faut me dire le contraire et c'est très volontiers que l'Etat ira de ses deniers! Mais, jusqu'à preuve du contraire, le principe même d'une indemnisation, c'est qu'elle est basée sur un lien de causalité.

Mais, encore une fois, pour établir ce lien de causalité, et c'est le problème des milieux agricoles, il faut l'engagement de moyens financiers importants et, pour cela, l'Etat est prêt à prendre en charge ces frais.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je pense que ceux qui auraient encore des doutes liront attentivement le mémorial dans les semaines à venir, comme cela tout le monde sera rassuré.

En tous les cas, on considère que les explications données sont suffisantes. J'espère simplement que, du côté des médias, l'interprétation sera aussi claire qu'elle peut l'être. Merci.

Nous arrivons au dernier point de l'ordre du jour.

16. INTERPELLATION

du député (suppl.) Thomas Lott (GRL) concernant: éviter l'incinération illégale de déchets dans les chauffages bois domestiques (14.12.2007) (5.082)

INTERPELLATION

von Grossrat (Suppl.) Thomas Lott (GRL) betreffend Bekämpfung der illegalen Abfallverbrennung in Holzheizungen von Privathaushalten (14.12.2007) (5.082)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Thomas Lott (GRL):

L'OPair règle ce qui peut être brûlé dans un foyer domestique et ce qui est interdit, et cela pour une bonne raison: brûler du bois traité ou des déchets peut produire des déchets d'une toxicité comparable à celle de la dioxine.

Suite au constat d'échec de la politique d'information et de prévention, huit cantons alémaniques ainsi que le Liechtenstein ont mis en place un système simple et efficace pour mieux assurer le respect de cette ordonnance. En effet, lors de leurs contrôles obligatoires des installations, les ramoneurs font un contrôle visuel de la couleur et de l'aspect de la suie qui est un indicateur pour le type de matériaux brûlés ainsi que pour les conditions de la combustion. En cas de soupçons, le ramoneur prend alors un échantillon pour un examen en laboratoire. Si l'analyse révèle des substances illicites, le fautif peut être sanctionné.

Je demande au Conseil d'Etat s'il prévoit d'introduire un système similaire dans notre canton ou d'adhérer à la démarche desdits cantons alémaniques. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Mesdames et Messieurs les députés, je crois qu'il y a une certaine importance à clarifier la situation des chauffages à bois, surtout dans un canton qui est effectivement producteur.

Les chauffages à bois présentent l'avantage, comme vous le savez, d'utiliser une énergie indigène et neutre du point de vue du CO₂, mais, il faut le dire aussi, ces chauffages à bois peuvent être très polluants en cas de mauvaise exploitation ou, comme c'est le cas dans le cadre de cette interpellation, lorsque l'on utilise des déchets comme combustibles. La tentation est effectivement très grande de brûler des déchets...

Il faut savoir que les 296 pointages effectués dans les cantons de Zurich et d'Appenzell ont montré que des bois usagés ou d'autres déchets étaient incinérés dans les deux tiers des cas. Cela signifie donc que le problème soulevé par le député (suppl.) Thomas Lott est un problème réel. Dans les deux tiers des cas, on incinère des déchets.

L'Office fédéral de l'environnement estime que cette incinération illicite de déchets, tels que les matières plastiques, du bois usagé, est à l'origine de la moitié des émissions de dioxine et de furane en Suisse.

L'utilisation d'un combustible inadapté ou la mauvaise utilisation du chauffage domestique, par exemple par l'absence d'un air insuffisant de combustion, sont aussi à l'origine d'émissions très importantes de particules fines. Vous le savez aussi puisque cette question a été examinée plusieurs fois maintenant. Les études qui ont été menées en Valais par le Paul Scherrer Institut sur mandat du Service de la protection de l'environnement démontrent que, en hiver, les chauffages à bois et les feux en plein air sont à l'origine du quart des suies, c'est-à-dire les plus toxiques parmi les particules fines, qui sont mesurées dans l'air de la plaine du Rhône.

Il faut, après avoir fait un constat inquiétant, vous rassurer par rapport aux dispositions que le canton connaît déjà. L'ordonnance sur la protection de l'air spécifie que seul du bois à l'état naturel peut être utilisé comme combustible dans les chauffages domestiques à bois, les autres combustibles devant être considérés comme des déchets. Au niveau cantonal, le contrôle des installations est de la compétence du Service de la protection de l'environnement et il appartient aux communes de contrôler que les déchets ne soient pas incinérés (art. 18 de la loi cantonale d'application de la loi sur la protection de l'environnement). Ce contrôle peut être fait en prélevant des cendres, lesquelles sont ensuite transmises au Service de la protection de l'environnement pour analyse et, s'il y a des résultats négatifs, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu d'incinération de déchets, les coûts de l'analyse sont pris en charge par le Service de la protection de l'environnement. Je rappelle que ces contrôles sont de la compétence des communes. Par contre, si, dans ces analyses, nous nous apercevons qu'il y a eu effectivement incinération de déchets non autorisés, alors ces analyses sont facturées aux contrevenants qui sont également amendés par mon département. Vous voyez ainsi que les dispositions existent.

Monsieur le député, vous demandez quelles mesures supplémentaires nous pouvons mettre en place. Nous allons demander au Service de la protection de l'environnement d'organiser, en collaboration avec les spécialistes de la branche, de nouvelles campagnes d'information. C'est la toute première chose à faire. Avant d'en venir à sanctionner, il faut au moins informer sur la bonne utilisation des chauffages domestiques à bois.

Le Conseil d'Etat charge également mon Service de la protection de l'environnement d'examiner avec les ramoneurs l'opportunité de mettre en place un contrôle du combustible et des cendres lors du ramonage périodique en s'inspirant de ce modèle récemment mis en œuvre dans les cantons de Suisse orientale; ce ne sont pas les moindres, il y a bien sûr Appenzell Rhodes intérieures et extérieures, mais il y a aussi les Grisons, St-Gall, Thurgovie, Zurich et un Etat entier puisqu'il s'agit du Liechtenstein.

Nous évaluerons la nécessité d'adapter les dispositions légales pour donner la possibilité à des tiers d'effectuer les contrôles des combustibles. Nous allons donc tout à fait dans le sens de vos préoccupations, Monsieur le député.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Nous arrivons au terme de nos travaux. Il est midi.

Il me reste à vous souhaiter un très bon appétit, avec une petite communication de service pour la commission IF qui se réunit quelques minutes encore ici immédiatement après la séance; je vous invite à rester aux ordres de votre président.

Bon appétit à tous!

A demain à 9 heures.

La séance est levée à 12 heures.

Séance du jeudi 10 avril 2008

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Ouverture de la séance: 9 heures.

Ordre du jour:

Première lecture

1. Modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) et du règlement du Grand Conseil (RGC)

Erste Lesung

Abänderung des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten (GORBG) und des Reglements des Grossen Rates (RGR)

Développements / Entwicklungen: Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

2. Interpellation du député Gabriel **LUISIER** concernant le moratoire LFAIE et l'aménagement du territoire (06.11.2007) (4.101)
Interpellation von Grossrat Gabriel **LUISIER** betreffend BewG-Moratorium und Raumplanung (06.11.2007) (4.101)
3. Postulat des députés Grégoire **RABOUD** (suppl.) (SPO) et Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG), concernant les moutons en Valais (08.11.2007) (4.102) (*en collaboration avec le DTEE*)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Grégoire **RABOUD** (SPO) und Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** (PS/AdG) betreffend Schafe im Wallis (08.11.2007) (4.102) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
4. Motion du député Felix **RUPPEN** (CVPO) et cosignataires concernant l'autorisation de ventes dominicales (10.12.2007) (4.105)
Motion von Grossrat Felix **RUPPEN** (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Bewilligung von Sonntagsverkäufen (10.12.2007) (4.105)
5. Postulat du député Markus **TRUFFER** (CVPO) concernant des problèmes avec les chiens de protection des troupeaux (11.12.2007) (4.106) (*en collaboration avec le DTEE*)
Postulat von Grossrat Markus **TRUFFER** (CVPO) betreffend Probleme mit Herdenschutzhunden (11.12.2007) (4.106) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)

6. Postulat de la commission thématique ATE, par sa présidente Marylène **VOLPI FOURNIER**, concernant l'état de la formation dans le secteur touristique (12.12.2007) (4.107)

Postulat der thematischen Kommission LTU, durch die Präsidentin Marylène **VOLPI FOURNIER**, betreffend Standortbestimmung in Sachen Ausbildung im Gastgewerbe (12.12.2007) (4.107)

7. **Heure des questions / Fragestunde**

Urgences / Dringlichkeiten

8. Interpellation urgente du député Georges **SCHNYDRIG** (CSPO) et cosignataires concernant l'état des travaux liés aux mesures prioritaires R3 et à la route de contournement dans la région de Viège (08.04.2008) (5.086)

Dringliche Interpellation von Grossrat Georges **SCHNYDRIG** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Stand der Arbeiten der prioritären Massnahmen R3 und Entlastungsstrasse im Raume Visp (08.04.2008) (5.086)

9. Interpellation urgente du groupe GRL, par le député Jacques-Roland **COUDRAY**, concernant l'Euro 2008 (08.04.2008) (4.113) (*résolution transformée en interpellation*)

Dringliche Interpellation der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jacques-Roland **COUDRAY**, betreffend Euro 2008 (08.04.2008) (4.113) (*Resolution in eine Interpellation umgewandelt*)

10. Interpellation urgente du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant les demandeurs d'asile spoliés: et les contribuables valaisans? (08.04.2008) (2.124)

Dringliche Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend geschädigte Asylbewerber - und was ist mit den Walliser Steuerzahlern? (08.04.2008) (2.124)

11. Interpellation urgente des députés Laurent **LEGER** (PDCB), Jean-Henri **DUMONT** (PS/AdG), Pascal **REY** (PDCC) et Véronique **BARRAS-MARTINET** (PS/AdG) concernant les prélèvements sur le revenu des requérants d'asile exerçant une activité lucrative à la lumière de l'arrêt du Tribunal administratif fédéral (08.04.2008) (2.125)

Dringliche Interpellation der Grossräte Laurent **LEGER** (PDCB), Jean-Henri **DUMONT** (PS/AdG) und Pascal **REY** (PDCC) sowie von Grossrätin Véronique **BARRAS-MARTINET** (PS/AdG) betreffend Abzüge auf dem Einkommen erwerbstätiger Asylsuchender im Lichte des Entscheids des Bundesverwaltungsgerichts (08.04.2008) (2.125)

12. Interpellation urgente des députés Jean-Pierre **ROUVINEZ** (PDCC), Pascal **REY** (PDCC) et Jérémie **REY** (suppl.) (PDCC) concernant: les jeunes filles et adolescentes doivent-elles se faire vacciner contre le cancer du col de l'utérus? Protection de la santé ou intérêt financier? (08.04.2008) (2.126)

Dringliche Interpellation der Grossräte Jean-Pierre **ROUVINEZ** (PDCC), Pascal **REY** (PDCC) und Jérémie **REY** (Suppl.) (PDCC) betreffend: Geht es bei der Impfung der Mädchen gegen Gebärmutterhalskrebs um die Gesundheit oder um finanzielle Interessen? (08.04.2008) (2.126)

13. Motion urgente du groupe GRL, par le député Alexis **TURIN**, concernant les élections municipales: date de dépôt des listes pour la présidence et la vice-présidence (08.04.2008) (1.217)
Dringliche Motion der GRL-Fraktion, durch Grossrat Alexis **TURIN**, betreffend Gemeindewahlen: Frist für die Hinterlegung der Listen für die Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten (08.04.2008) (1.217)
14. Motion urgente des députés Jean-Henri **DUMONT**, Jacques **MELLY**, Nicolas **VOIDE**, René **CONSTANTIN** et Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** concernant: pour des élections communales sereines (08.04.2008) (1.218)
Dringliche Motion der Grossräte Jean-Henri **DUMONT**, Jacques **MELLY**, Nicolas **VOIDE** und René **CONSTANTIN** sowie von Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ** betreffend: für Gemeindewahlen ohne Hast (08.04.2008) (1.218)
15. Interpellation urgente du groupe GRL, par le député Jacques-Roland **COUDRAY**, concernant l'IPC a atteint 159.0 points le 30 mars 2008 (08.04.2008) (1.219)
Dringliche Interpellation der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jacques-Roland **COUDRAY**, betreffend: Am 30. März 2008 hat der Landesindex der Konsumentenpreise 159.0 Punkte erreicht (08.04.2008) (1.219)

Le président:

J'ai le plaisir de vous accueillir pour cette troisième et dernière journée de la session d'avril.

Une journée qui commence bien puisque nous trouvons sur nos tables des cadeaux, en l'occurrence de la Fondation Gianadda, un magnifique livre et un billet d'entrée pour l'exposition qui a déjà commencé et qui durera jusqu'au mois de juin sur les "Offrandes aux Dieux d'Egypte " et un cadeau provenant des producteurs d'asperges de Saillon et de la société de développement du même lieu, qui nous font aussi le plaisir de recevoir ce soir notamment l'équipe de football du Grand Conseil.

Merci à eux pour ces intentions. J'espère qu'elles ne vont pas nous distraire de notre travail qui nous attend.

Je vous invite sans autre à passer au premier point de l'ordre du jour, en vous demandant un peu d'attention puisque je vois qu'il y a encore pas mal d'agitations dans les travées!

Merci de votre attention.

Première lecture

1. LOI
sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs
(LOCRP) (modification)

Erste Lesung

GESETZ
über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den
Gewalten (GORBG) (Abänderung)

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand

Titre et considérant, adoptés.

I

Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP)

Article 4

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 4 c)

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter. Er möchte ergänzen mit "einen Auftrag".

*Der Vorschlag wurde **zurückgezogen** und zwar zur Bearbeitung an die zweite Kommission zu überweisen.*

Die Begründung: Der Begriff "Auftrag" konnte nicht in allen seinen Konsequenzen in der kurzen Zeit von der Kommission geprüft werden.

Noch eine Bemerkung dazu: In den verschiedenen Abänderungsanträgen der SPO wird der Ausdruck "Auftrag" in diesem Gesetz verwendet. All diese Abänderungsanträge sowie weitere Anträge mit schwierig zu beurteilenden Folgen wurden zurückgezogen und zur näheren Prüfung an die zweite Kommission überwiesen.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Cet article n'est pas modifié.

Article 4, adopté.

Article 7

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 7, Absatz 2

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz:
"Das Amtsblatt wird ihm regelmässig zugestellt."

Von der Kommission angenommen mit 13 zu 0 Stimmen.

Le président:

Cet article est accepté avec cette modification.

Article 7, adopté avec la proposition du groupe PS/AdG à l'alinéa 2.

Article 8

Propositions de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier:

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 8:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 8, Absatz 1

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier:

Unter Vorbehalt der Gesetzesgrundlage im Bereich des Schutzes von Personendaten und des Beratungsgeheimnisses der Regierung müssen der Staatsrat und die Verwaltung den Abgeordneten Auskünfte erteilen und ihnen alle verlangten Dokumente zur Verfügung stellen.

Die Kommission hat diesen Antrag mit 12 gegen 0 Stimmen abgelehnt.

Die Verordnung geht der Kommission zu weit.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Cette proposition vise simplement, en fait, à faciliter l'accès à l'information pour les membres du Grand Conseil; ce qui permettrait notamment de gagner passablement de temps en ayant les informations tout de suite. Cela éviterait également parfois de buter sur des refus de l'Administration ou du Conseil d'Etat et de devoir passer soit par le Bureau, soit par des commissions de surveillance et, finalement, de tourner un petit peu en rond, comme on l'a connu à plusieurs reprises.

Cette proposition vise donc simplement à accélérer le rythme de l'accès à l'information.

Pour ma part, je pense que cela forcerait aussi le Conseil d'Etat et l'Administration à une plus grande transparence.

Merci.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Nur eine ganz kurze Bemerkung.

Transparenz – da sind wir dafür, aber dieser Vorschlag geht für die Kommission eindeutig zu weit. Auf der andern Seite kommt das neue Informationsgesetz, das dann auch noch gewisse Punkte in dieser Beziehung regelt.

Die Kommission hat darum einstimmig diesen Vorschlag abgelehnt.

Ich danke.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Nous allons donc voter sur cette proposition.

Alinéa 1

Par 101 voix contre 12 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PDC du district d'Entremont défendue par le député Gabriel Luisier.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 8, Absatz 2

Hier sind zwei Vorschläge eingegangen.

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier – streichen. Auch dies wurde mit 12 gegen 0 Stimmen von der Kommission abgelehnt.

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor.

Die Kommission betrachtet den ursprünglichen Text und die vorgeschlagene Formulierung als genügend und lehnt auch diesen Vorschlag mit 12 gegen 0 Stimmen ab.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

La proposition est retirée. Merci.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Que l'on tienne compte des groupes pour la composition des commissions est une chose; la question est de savoir de quelle manière on en tient compte et nous pensons qu'il est nécessaire d'ajouter le critère de l'équité.

Tel est le sens de notre proposition.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Il n'y a pas d'autres demandes de parole.

Je vous propose de voter.

Alinéa 2

Par 89 voix contre 25, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC/SVP défendue par le député Jean-Luc Addor.

La discussion est close.

Article 8, adopté.

Article 12, adopté.

Article 18

Propositions du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 18:

Le président:

Il y a, en fait, deux nouvelles propositions à cet article qui sont un peu en relation avec le vote que nous venons de faire.

Je pose ainsi la question au député Jean-Luc Addor: est-ce que vous maintenez ces propositions?

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

L'enjeu est simplement ceci: la question est de savoir si, à partir du moment où une force politique dispose d'un groupe, elle doit pouvoir avoir accès ou non finalement à la totalité des informations auxquelles ont accès les députés, en l'occurrence des grands groupes.

Alors ici, pour être concret, il y a deux groupes qui sont concernés pour l'instant: le nôtre et le groupe SPO. De fait, il y a, pour chacun de nos deux groupes, quelques commissions et notamment une commission de haute surveillance dans lesquelles nous ne sommes pas représentés, ce qui nous prive d'un certain nombre d'informations, c'est-à-dire de la possibilité de travailler de la même manière que les députés des groupes qui sont plus grands que les nôtres.

Ce que nous demandons par cette proposition, c'est que du moment que nous avons la force d'être représenté dans ce Parlement par un groupe, nous soyons placés sur un pied d'égalité sous cet angle entre tous les groupes.

C'est la raison pour laquelle, rien que par respect des minoritaires et pour nous permettre de travailler dans de bonnes conditions (parce que l'on sait qu'il y a un certain nombre d'informations que l'on n'a que par les commissaires), nous vous demandons de soutenir cette proposition, qui est liée à la suivante bien entendu. Il n'y a pas besoin de faire deux votes.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous allons donc voter sur cette proposition.

Alinéa 2bis nouveau

Par 79 voix contre 34 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC/SVP défendue par le député Jean-Luc Addor.

Concernant l'**alinéa 3**, on admet que **la proposition du groupe UDC/SVP est retirée** suite à ce vote.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichtstatter:

Artikel 18, Absatz 3

Vorschlag der GRL-Fraktion Absatz 3 zu ergänzen mit..."zwischen den Fraktionen".

Dieser Vorschlag wurde von der Kommission mit 13 zu 0 Stimmen **angenommen**.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Texte également admis par l'Assemblée.

Article 18, adopté avec la proposition du groupe GRL à l'alinéa 3.

Article 24

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 24:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichtstatter:

Artikel 24

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier. Diese Formulierung geht der Kommission zu weit und sie lehnt den Vorschlag mit 13 zu 0 Stimmen ab.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Cette proposition vise simplement à renforcer le pouvoir du commissaire par rapport à celui de la commission dans le but d'avoir accès à l'information et de bien faire le travail parlementaire déjà au niveau de la commission.

Cela éviterait un certain nombre de problèmes, tels qu'on les a connus, par exemple, dans le cadre de l'examen de la loi sur le tourisme. Cela aurait vraiment facilité le travail, ce qui n'avait pas été le cas.

Alors, je ne sais pas si je dois transmettre cette proposition à la deuxième commission pour examen ou passer au vote, mais, finalement, autant avoir un vote indicatif.

Alors, votons à ce sujet.

La discussion est close.

Alinéa 1

Par 105 voix contre 11 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe PDC d'Entremont par le député Gabriel Luisier.

Article 24, adopté.

Article 33

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 33:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 33, Absatz 2

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier: "Unter Vorbehalt der Gesetzesgrundlagen im Bereich des Schutzes von Personendaten und des Beratungsgeheimnisses der Regierung können die Mitglieder des Grossen Rates den Parlamentsdienst mit der Einholung der für die parlamentarische Tätigkeit notwendigen Auskünfte und Dokumente betrauen".

Auch diese Formulierung geht der Kommission zu weit und sie lehnt diese einstimmig ab.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Cette proposition étant de même nature que la précédente, compte tenu du vote, on la **retire**. Merci.

La discussion est close.

Article 33, adopté.

Articles 35 (modification du texte allemand) et 40 (modification du texte allemand), adoptés

Article 44

Vorschläge der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 44, Absatz 1

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter. Dieser ist, wie ich eingangs gesagt habe, **zurückgezogen** worden **zu Gunsten der zweiten Kommission**.

Artikel 44, Absatz 2 (neu) wurde ebenfalls **zurückgezogen zu Gunsten der zweiten Kommission**.

Article 44, adopté.

Article 50

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terretaz (par la députée Michelle Grandjean Böhm):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 50:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 50, Absatz 2

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terretaz:

"Das Büro des Grossen Rates sorgt für eine angemessene Vertretung sämtlicher Fraktionen im Präsidium des Grossen Rates. Es definiert einen langfristigen Turnus unter Berücksichtigung der Regionen, der Amtssprache und der Fraktionsstärke".

Einen langfristigen Präsidententurnus im Gesetz festzulegen findet in keinem Gesetz in den Schweizer Kantonen statt und die Kommission hat diesen Vorschlag mit 8 gegen 5 Stimmen abgelehnt.

M^{me} la députée Michelle Grandjean Böhm (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG souhaite voir inscrit dans la loi un principe d'égalité et de répartition équitable entre les régions, les langues et les forces politiques.

Nous **retirons** cet amendement pour permettre à la deuxième commission d'étudier une formulation qui puisse satisfaire toutes les parties.

Merci.

La discussion est close.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Nous prenons bonne note que cette proposition est retirée et transmise à l'examen de la deuxième commission.

Article 50, adopté.

Article 51bis nouveau, article 54 (modification du texte allemand), article 55, article 56, article 57 et article 62 (modification du texte français), adoptés.

Article 63

Propositions du groupe PDCB par le député Nicolas Voide (pas développées):

Proposition du groupe PS/AdG par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (par la députée Michelle Grandjean Böhm):

Proposition du groupe PDCC par le député David Théoduloz (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 63:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 63, Absatz 3

Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Nicolas Voide – sechs durch "zehn" zu ersetzen. **Dieser Vorschlag wurde angenommen.**

Le président:

Proposition entérinée aussi par l'Assemblée.

Nous poursuivons, Monsieur le rapporteur.

r. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 63, Absatz 4

Drei Abänderungsanträge sind zu diesem Absatz 4 eingegangen. Zwei wurden zugunsten des dritten Vorschlags zurückgezogen, so der Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Nicolas Voide und der Vorschlag der PS/AdG-Fraktion durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz. Sie wurden zurückgezogen zugunsten des **Vorschlags der PDCC-Fraktion** durch Grossrat David Théoduloz: "Amtssprachen" wird hier ersetzt durch "Sprachen". **Dieser Vorschlag wurde** mit 13 zu 0 Stimmen von der Kommission **angenommen**.

M^{me} la députée Michelle Grandjean Böhm (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a retiré sa proposition, mais il souhaite qu'il soit précisé dans le mémorial que la traduction dans les deux langues est assurée par le Service parlementaire.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Le président:

L'alinéa 4 de l'article 63 est accepté par la commission sous la nouvelle forme proposée par le groupe PDCC.

Je considère que l'Assemblée entérine également cette proposition.

Article 63, adopté avec la proposition du groupe PDCB à l'alinéa 3 et la proposition du groupe PDCC à l'alinéa 4.

Article 64

Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide:

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 64:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 64, Absatz 1

Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Nicolas Voide.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Die Kommission schlägt eine neue Formulierung vor und zwar: "Der Präsident des Grossen Rates beruft die Abgeordneten mindestens 20 Tage im Voraus zu jeder ordentlichen oder ausserordentlichen Session ein."

Dieser Vorschlag wurde so als Abänderungsantrag der Kommission mit 13 zu 0 Stimmen **angenommen**.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Nous pouvons nous rallier à la nouvelle proposition de la commission, à condition toutefois évidemment – je crois que c'est bien le cas, mais je veux l'entendre de la part du président de la commission – que l'envoi de cette convocation soit simultané à l'envoi des documents, de telle manière, et c'est ce que nous voulions, que nous ayons au moins un week-end supplémentaire pour la préparation de la session.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Wir haben in der Kommission diese Problematik diskutiert. Wir haben diese Problematik auch mit dem Parlamentsdienst diskutiert und es ist möglich, dass man innert diesen 20 Tagen sowohl die Einladung wie auch die Dokumente zuschickt.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Je crois que le député Nicolas Voide est ainsi rassuré, et nous avec, ce qui veut dire que cet **article 64 alinéa 1 est accepté avec cette nouvelle proposition de la commission**.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 64, Absatz 3

Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Bernard Rey – im deutschen Text gibt es keine Änderungen, im französischen wird "une affaire" gestrichen. **Dieser Vorschlag ist so angenommen worden**.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Proposition également acceptée par l'Assemblée.

La discussion est close.

Article 64, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 1 et la proposition du groupe GRL à l'alinéa 3 (modification du texte français).

Article 66, article 67 (modification du texte allemand), article 69 et article 71, adoptés.

Article 71bis

Vorschläge der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 71bis, Absatz 1

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter.

Dieser Vorschlag wurde mit 13 zu 0 Stimmen **angenommen**.

Le président:

Proposition également acceptée par l'Assemblée.

Alinéa 3, Monsieur le rapporteur.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 71bis, Absatz 3

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter.

Dieser Vorschlag wurde **zurückgezogen**.

Le président:

Proposition retirée; nous en prenons bonne note.

Article 71bis, adopté avec la proposition du groupe SPO à l'alinéa 1.

Article 71ter nouveau

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (durch Grossrat German Eyer):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 71ter nouveau:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 71ter (neu)

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter.

Der Vorschlag wurde mit 8 zu 5 Stimmen abgelehnt.

Die Namensliste für alle erwähnten Abstimmungsergebnisse zu erstellen, ist eben mit 8 zu 5 Stimmen abgelehnt worden. Die Kommission sieht dieses als unnötig an.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Bei diesem Antrag handelt es sich um den eigentlichen Transparenzartikel. Wir sind der Ansicht, dass wir als gewählte Volksvertreter mit unserem Namen hinter jeder Abstimmung stehen sollten. Die Stimmbürger sollen auch wissen wer wie in diesem Saal abstimmt. Das schafft die notwendige Transparenz, von der vielfach die Rede ist.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Transparenz ist wichtig, aber man kann es auch übertreiben. Wir haben vorher abgestimmt, dass ja die Praxis wie es im Moment funktioniert, dass die Resultate auf der Anzeigetafel erscheinen noch ins Gesetz aufgenommen. Jeder Mann und jede Frau kann sehen wie die einzelnen Abgeordneten abstimmen und darum finden wir diese Bestimmung als zu weit gehend.

Le président:

Nous allons donc voter sur cette proposition.

Par 89 voix contre 28 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe SPO défendue par le député German Eyer.

Article 71ter nouveau, refusé.

Article 100

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 100, Absatz 5 (neu)

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter.

Dieser Vorschlag wurde abgelehnt.

Die Kommission schlägt Ihnen aber eine neue Formulierung vor und zwar: "In der Botschaft werden alle verwendeten Quellen zitiert".

Dieser Kommissionsvorschlag ist einstimmig angenommen worden.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je considère ainsi que cette nouvelle proposition de la commission est acceptée par l'Assemblée.

Article 100, adopté avec l'alinéa 5 nouveau présenté par la commission.

Article 102

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 102, Absatz 1

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier. Der Vorschlag wurde **zurückgezogen**.

Article 102, adopté.

Article 104

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 104, Absatz 1

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter – **zurückgezogen zugunsten der zweiten Kommission.**

Article 104, adopté.

Article 106

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (nicht entwickelt):

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 106, Absatz 1

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter – **zurückgezogen zugunsten der zweiten Kommission.**

Artikel 106, Absatz 3

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier: **angenommen** mit 13 zu 0 Stimmen.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Proposition acceptée également par l'Assemblée.

Article 106, adopté avec la proposition du groupe PDC du district d'Entremont à l'alinéa 3.

Article 110

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 110

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier – einstimmig **angenommen.**

Le président:

Cette proposition est également acceptée par l'Assemblée.

Article 110, adopté avec la proposition du groupe PDC du district d'Entremont.

Article 110bis nouveau

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 110bis neu

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter – **zurückgezogen zugunsten der zweiten Kommission.**

Le président:

Nous en prenons bonne note.

Article 110bis nouveau, retiré.

Article 111

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 111:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 111, Absatz 1

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier – **zurückgezogen.**

Le président:

Nous en prenons bonne note également..., sauf que, semble-t-il, le député Gabriel Luisier désire s'exprimer.

Je lui donne la parole.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Le commissaire a retiré cette proposition, mais, pour ma part, je souhaiterais que celle-ci soit quand même examinée dans le cadre de la deuxième lecture. Merci.

La discussion est close.

Le président:

Bien, nous en prenons note.

Article 111, adopté.

Article 114 (modification du texte allemand), article 118, article 124, article 126, article 128 et article 130, adoptés.

Article 132bis nouveau

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor (pas développée):

Proposition du groupe PS/AdG par le député Jean-Henri Dumont:

Proposition du groupe PDCC par le député David Théoduloz:

Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey:

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (nicht entwickelt):

Vorschlag der CVPO-Fraktion durch Grossrat Thomas Lehner:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 132bis nouveau:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 132bis

Zu diesem Artikel sind sechs Abänderungsanträge eingegangen. Fünf Anträge verlangen die Streichung von Artikel 132bis. Dies sind die Fraktionen UDC/SVP, PS/AdG, PDCC, SPO und CVPO. Der Antrag der GRL-Fraktion verlangt eine Neuformulierung.

Die Neuformulierung von Artikel 132 der GRL-Fraktion durch Grossrat Bernard Rey lautet: Wenn die Obergerichtskommissionen im Rahmen ihrer Tätigkeit wichtige Geschäfte behandeln oder auf wichtige Elemente stossen, müssen sie den Vorsteher des betroffenen Departements anhören, bevor sie ihre Arbeiten abschliessen.

Die Kommission ist folgendermassen vorgegangen: Zuerst wurden die Anträge auf Streichung dem Antrag der GRL-Fraktion gegenübergestellt. Dabei hat die Kommission mit 5 gegen 8 Stimmen dem Antrag der GRL-Fraktion den Vorzug gegeben.

Bei der zweiten Abstimmung wurde der Antrag der GRL-Fraktion dem ursprünglichen Kommissionstext gegenübergestellt. Dabei haben alle 13 anwesenden Kommissionsmitglieder dem Vorschlag der GRL-Fraktion den Vorzug gegeben.

Hr. Grossrat Thomas Lehner (CVPO):

Wollen wir die Stellung des Grossen Rates stärken oder schwächen? Ich glaube, das ist die zentrale Frage dieses Artikels.

Durch die zwingende Anhörung des Staatsrats vor der Schlussabstimmung über einen Bericht in einer Aufsichtskommission, wird die Stellung des Grossen Rates eindeutig geschwächt. Die Berichte der Aufsichtskommissionen müssen sich meistens kritisch mit Sachverhalten oder Ungereimtheiten in der Verwaltung auseinandersetzen. Es ist deshalb unabdingbar, dass die Obergerichtskommissionen ihre Berichte in voller Unabhängigkeit verfassen können. Der Staatsrat kann sich selbstverständlich im Grossen Rat zu den Berichten äussern. Zudem ist es unbestritten, dass der Staatsrat auch weiterhin über die Berichte zeitlich vor der Öffentlichkeit in Kenntnis gesetzt wird.

Weitere Zugeständnisse sind unserer Meinung nach nicht notwendig und würden die Stellung des Grossen Rates schwächen.

Wir empfehlen Ihnen deshalb die ersatzlose Streichung von Artikel 132bis.

Ich danke.

M. le député David Théoduloz (PDCC):

A l'article 132bis, la nouvelle mouture proposée, au nom du groupe radical-libéral, par le député Bernard Rey nous paraît imprécise, d'autant que, dans le cadre des commissions de haute surveillance, les dossiers devraient normalement être toujours importants.

Le groupe PDCC veut également souligner qu'il existe l'article 103 alinéa 5 de la LOCRP, sous la Partie 4: Rapports entre les Conseils, qui stipule ceci: "Lorsqu'une commission formule des recommandations, de nouvelles propositions ou émet un avis divergeant de celui du Conseil d'Etat, elle invite ce dernier à se déterminer avant de clore ses délibérations."

A partir de là, le groupe PDCC considère que cela serait suffisant. On pourrait éventuellement demander à la commission de deuxième lecture de réanalyser cette situation, mais nous proposons et maintenons la proposition de suppression de l'article 132bis.

Merci

M. le député André Quinodoz (PDCC), président de la commission de gestion:

Par essence, les commissions de haute surveillance traite d'affaires importantes.

Comme président de la commission de gestion, je vous invite à laisser aux commissions de haute surveillance le soin de juger si le chef du département doit être entendu dans ces affaires.

Aujourd'hui, dans le 99% des cas, c'est ce qu'on fait, donc on entend toujours le conseiller d'Etat concerné.

Cependant, pour laisser le maximum de compétences aux commissions de haute surveillance, je vous invite à refuser la proposition du groupe GRL.

M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):

Non pas en 7 minutes 33, mais en quelques mots, je vous dirai simplement qu'il s'agit d'une simple question de principe, d'indépendance, d'autonomie et du respect justement de la séparation des pouvoirs. Il nous semble important de maintenir cette indépendance pour les commissions de haute surveillance.

C'est pour cela que nous maintenons notre proposition et demandons le vote.

Le président:

Merci, Monsieur le député, notamment pour votre concision!

M. le député Bernard Rey (GRL):

Nous avons exactement le même souci que celui relevé par les porte-parole des quelques groupes parlementaires lors de l'entrée en matière, le même souci qui a été relevé ce matin aussi par ces porte-parole, soit le risque, si ce n'est d'être dirigés, pour le moins d'être influencés par le Conseil d'Etat.

Cependant, il y a quand même un droit que l'on ne doit pas contester, c'est le droit fondamental d'être entendu dans certaines configurations particulières.

C'est pour cela que nous avons proposé cette solution intermédiaire, solution qui est inspirée par la loi vaudoise sur le Grand Conseil.

Nous vous invitons donc à soutenir cet amendement.

Merci.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Wir haben jetzt hier drei Positionen. Die Position der Kommission anfangs ging relativ weit. Die Kommission, die jetzt die Abänderungsanträge behandelt hat, war der Meinung, dass dieser Vorschlag zu weit geht.

Auf der anderen Seite haben wir die Anträge den Artikel 132bis total zu streichen. Das ist die totale Gewaltentrennung. Da will man, dass man den Staatsrat überhaupt nicht anhört.

Der Kommissionsvorschlag, der sich auf den Vorschlag der GRL-Fraktion stützt, ist ein Kompromiss und beinhaltet auch das allgemeine Rechtsprinzip, dass man jemanden, über den man verhandelt, auch anhört. Das wollte man in den Text integrieren. Man will also nur in speziellen Fällen eine Anhörung des Staatsrats, nicht generell. Und ich glaube, damit schwächt man auch den Grossen Rat nicht. Danke.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Avant de voter sur ce point, est-ce que le Conseil d'Etat souhaite être entendu?

C'est le cas!

Je donne la parole à M. le président du Gouvernement.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Sur cette question, je me suis déjà exprimé lors de l'entrée en matière.

J'aimerais encore redire ici une chose assez simple: il s'agit là des rapports entre une commission parlementaire et le Conseil d'Etat. Il ne s'agit pas là de rapports entre deux pouvoirs. Une commission parlementaire n'est pas un pouvoir. Elle a un pouvoir de proposition, mais elle n'est pas un pouvoir en tant que tel.

En outre, cet article 132bis vise simplement à la recherche de l'exactitude et de la vérité. Dans ce Grand Conseil, on a entendu très souvent que ce qui menait cette réforme, c'était la transparence et que veut-on faire ici en empêchant le Conseil d'Etat de s'exprimer? On ne cherche effectivement pas la transparence.

Alors, Mesdames et Messieurs les députés, à vous de décider – puisque, encore une fois, nous ne votons pas sur cette question –: est-ce que vous voulez vraiment donner au Conseil d'Etat le droit d'être entendu avant de sortir un rapport qui contiendra des déclarations du Conseil d'Etat? C'est un droit élémentaire, que tous les juristes connaissent et que tous les députés dans cette salle, qui font le droit, devraient respecter.

Mais à vous de choisir!

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Je lui pose quand même la question s'il souhaite revenir au texte qui avait été arrêté par la commission avant ou s'il laisse le soin au Parlement de choisir entre les propositions qui sont actuellement en discussion.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Si le Grand Conseil vaudois a trouvé que cette formule respectait la séparation des pouvoirs, nous ne pouvons pas faire autrement que de le reconnaître aussi.

Cette forme, qui est une forme extrêmement réduite du droit d'être entendu, est une forme qui nous convient. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à suivre la proposition de la commission.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons donc voter.

Par 66 voix contre 52 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe GRL admise par la commission.

Vous avez ainsi décidé de supprimer l'article 132bis nouveau.

Nous en prenons bonne note.

Article 132bis nouveau, refusé.

Article 142 et article 143, adoptés.

II, adopté.

Le président:

Nous sommes au bout de l'examen de ce texte de loi.

Je vous propose de poursuivre avec l'examen du règlement du Grand Conseil avant d'ouvrir le débat final.

**REGLEMENT DU GRAND CONSEIL (RGC)
(modification)**

**REGLEMENT DES GROSSEN RATES (RGR)
(Abänderung)**

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

Commission des institutions et de la famille / Kommission für Institutionen und Familienfragen

Präsident: Felix Zurbriggen / Berichterstatter: Erno Grand

Titre et considérants, adoptés.

I

Règlement du Grand Conseil (RGC) du 13 septembre 2001

Article 6

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 6

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier.

Der Vorschlag ist eine logische Folge des Vorschlags, den Herr Luisier im Gesetz vorgeschlagen hat. Die Kommission lehnt aber auch diesen Vorschlag mit 13 zu 0 Stimmen ab.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je considère donc que le texte est maintenu tel que proposé par la commission.

Article 6, adopté.

Article 11, adopté.

Article 13

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 13:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 13, Absatz 1, Buchstabe d) (neu)

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor – abgelehnt mit 10 gegen 0 Stimmen.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Le maître mot de cette réforme, c'est la transparence. Or, justement, la franc-maçonnerie, société secrète, c'est l'antithèse de la transparence.

Même si, depuis quelques années, les francs-maçons, conscients du problème, déploient certains efforts pour informer le public sur ce qu'ils sont, le secret demeure. Et le secret, c'est l'opacité, c'est-à-dire encore une fois le contraire de la transparence que tous ici ont dit souhaiter.

Qu'on nous comprenne bien. Même si on sait qu'une appartenance à une loge maçonnique demeure interdite par l'Eglise, notre propos, par cet amendement, n'est pas là. Il n'est pas d'entrer dans un débat doctrinal ou idéologique.

Notre propos est ailleurs aujourd'hui. Parfois, en effet, on ne comprend pas une décision, une position ou un vote si on ne pose pas sur ce qui se fait ou sur ce qui se dit une grille d'analyse. Par exemple, sans vouloir réveiller de vieux démons, chacun aura compris pourquoi certains enseignants de nos collègues ont pris certaines positions quand nous débattions de leur caisse de pension. Mais là, le lien d'intérêts était connu et évident. Parfois, ce lien l'est moins. Il en va ainsi, par exemple, dès lors qu'un élu est administrateur d'une société dont l'intérêt est en jeu. Chacun comprend qu'étant rémunéré par cette société, il n'est plus totalement libre de son vote et ça ne choque personne, apparemment, qu'on lui impose l'obligation d'indiquer un tel lien d'intérêts.

S'agissant maintenant d'une société secrète, le lien, par nature, est encore moins évident pour le public; il ne l'est même pas du tout. Et pourtant, l'appartenance à telle ou telle loge et même de manière plus générale l'appartenance à la franc-maçonnerie crée des liens forts, des fidélités fortes, que ce soit sur le plan personnel ou sur le plan idéologique.

On a vu dans divers domaines à l'étranger, en particulier en matière judiciaire, quand les frères ne se récusent pas pour juger un des leurs, la force d'un serment qui, parfois, peut entrer en concurrence avec d'autres serments. Dans ces cas-là, ceux qui auraient ignoré l'appartenance commune de certains protagonistes à une affaire à la franc-maçonnerie ne pouvaient pas comprendre ce qui se passait. Ils ne pouvaient pas le comprendre justement parce qu'il leur manquait cette grille d'analyse que nous demandons.

Ce genre de situation, bien sûr, s'est déjà produit dans certains parlements où des votes qui semblaient transcender tout clivage politique ou autre compréhensible pour le commun des mortels ne s'expliquaient justement que par la fidélité de certains élus à la franc-maçonnerie et à son idéologie, fidélité qui était leur unique point commun.

Notre amendement est, en outre, mesuré. En effet, contrairement à ce qui se passera avec les autres liens d'intérêts, celui-ci ne serait accessible qu'aux députés et aux suppléants, de manière qu'eux au moins, c'est-à-dire nous, puissent comprendre une fois ou l'autre ce qui se passe quand ce type de problème est d'actualité.

En résumé, dans sa teneur actuelle, l'article 13 alinéa 1 du règlement du Grand Conseil fournit déjà un certain nombre de grilles d'analyse. Nous en demandons simplement une supplémentaire avec un seul objectif, toujours le même: la transparence.

A l'entrée en matière, je me souviens d'avoir entendu, sauf erreur, la présidente du groupe PS/AdG demander une transparence totale en matière de liens d'intérêts. C'est ni plus ni moins que cette forme de transparence que nous demandons.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Pas d'autres demandes de parole.

La discussion est close.

Je vous propose que nous votions.

Alinéa 1 lettre d nouvelle

Par 102 voix contre 15 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC/SVP défendue par le député Jean-Luc Addor.

Article 13, adopté.

Article 14, adopté.

Article 16

Vorschläge der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (durch Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 16:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 16, Absatz 4 (neu)

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter: "Bei der Wahl des Präsidiums ist der Stärke der Fraktionen angemessen Rechnung zu tragen".

Beschluss der Kommission: mit 8 gegen 5 Stimmen abgelehnt.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Wir haben es vorhin einmal mehr bei Artikel 50 gesehen, dass dieses Parlament noch nicht bereit ist, allen Fraktionen, insbesondere wenn es sich um eine linke Fraktion handelt, ihren demokratisch zustehenden Platz im Präsidium zuzugestehen.

Aus diesem Grund ziehen wir die beiden Anträge Artikel 16, Absatz 4 und 5 zuhanden der zweiten Kommission zurück. Wir finden es dringend notwendig, dass auch die Mehrheit dieses Parlaments sich intensiv mit der Frage auseinandersetzt, wie es ausgestaltet werden kann, dass sämtliche Fraktionen – auch wenn es sich um eine linke handelt – angemessen im Präsidium vertreten sein können. Diese Frage sollte in der zweiten Kommission insofern geprüft werden, dass schlussendlich eine akzeptable Lösung gefunden werden kann. Ich danke.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Es geht hier nicht um links oder rechts. Es geht hier um das Prinzip, will man diese Frage in einem Gesetz lösen oder nicht. Und da ist die Kommission der Meinung, dass das nicht in das Gesetz gehört, weil auch alle vier Jahre die Stärken der Fraktionen wechseln und die Stärken der Kräfte.

Ob dann die Minderheiten respektiert werden, das zeigt nicht dieses Gesetz, sondern das zeigt dann allenfalls die Wahl.

Ich danke.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Une nouvelle demande de parole pour une rectification matérielle de la part de la députée Susanne Hugo-Lötscher.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Soweit ich das erkennen kann, befinden wir uns jetzt in der Diskussion um das Reglement und wenn nicht hier das geregelt werden soll, wo dann sonst?

Entscheidend ist der Wille.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Wir haben vorher beim Gesetz entschieden, dass man das nicht im Gesetz will aber damit sagt man auch nicht, dass man das nicht in diesem Reglement will. Es gibt Fraktionsvereinbarungen und das sind Möglichkeiten, die man auch schon in der Justizkommission lange diskutiert hat und wo man dieses Problem lösen kann.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

On va arrêter là cet échange de bons propos!

Ces propositions sont retirées et seront encore examinées par la deuxième commission.

Article 16, adopté.

Article 20, adopté.

Article 25

Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 25:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 25, Absatz 3

Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Nicolas Voide. Es geht hier um eine Rückkehr zum alten Text, wo die Möglichkeit der Einsitznahme in verschiedenen Kommissionen möglich ist.

Die Kommission hat diesen Vorschlag mit 13 zu 0 Stimmen abgelehnt.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Nous avons fait le constat suivant, à savoir que le texte actuellement en vigueur et le texte qui avait été adopté par le groupe de travail, donc qui figure sur votre document vert, et le texte de la commission ne traitent pas directement de la même hypothèse. En effet, dans le texte de la commission, on ne traite que de la possibilité ou non pour les membres des commissions de haute surveillance de siéger dans les commissions thématiques. Alors, nous partageons tout à fait l'avis que cela ne devrait pas être possible et, dans ce sens-là, nous ne luttons pas contre le texte de la commission.

Par contre, dans le texte vert, c'est-à-dire le texte actuellement en vigueur de notre règlement, on traite également de l'hypothèse de la possibilité ou non pour les membres des commissions de haute surveillance de siéger dans d'autres commissions, donc y compris dans les commissions ad hoc et autres.

Alors, ce que nous regrettons dans le texte tel qu'il a été adopté par la commission, c'est de ne pas traiter cette hypothèse-là.

On ne peut pas faire tout le débat maintenant. On va **retirer** cette proposition et on demande simplement à la deuxième commission de trouver une formulation qui dise aussi, soit oui soit non, mais qui dise si les membres des commissions de haute surveillance peuvent siéger notamment dans les commissions ad hoc.

Je vous remercie.

La discussion est close.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Donc, proposition retirée, mais à examiner par la deuxième commission.

Article 25, adopté.

Article 28, adopté.

Article 34

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 34, Absatz 3

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter – mit 13 zu 0 Stimmen **angenommen**.

Le président:

Nous en prenons bonne note. Donc, **proposition acceptée qui ne concerne que le texte allemand**.

Article 34, adopté avec la proposition du groupe SPO à l'alinéa 3 (texte allemand).

Article 38 et article 43, adoptés.

Article 44

Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 44, Absatz 2, Buchstabe c)

Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Bernard Rey: "...in Zusammenarbeit mit dem Parlamentsdienst" ...einzufügen in Buchstabe c).

Dieser Vorschlag wurde von der Kommission einstimmig angenommen.

Le président:

C'est aussi le cas de l'Assemblée qui accepte cette proposition.

Article 44, adopté avec la proposition du groupe GRL à l'alinéa 2 lettre c.

Article 45 et article 45bis nouveau, adoptés.

Article 46

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 46:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 46

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier auf Streichung. Die Kommission lehnt die Streichung einstimmig ab.

Für das Protokoll: die Kommission befürwortet zwar eine Prüfung um diese Sache zu verbessern in der zweiten Kommission, aber ansonsten ist die Kommission einstimmig der Meinung, diese Streichung abzulehnen.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Cette question est effectivement plus complexe qu'elle ne peut peut-être en avoir l'air. Effectivement, des discussions ont eu lieu, assez nombreuses, et je les partage pour simplement retirer cette proposition, mais que la deuxième commission se repenche pour supprimer ce qui doit l'être et maintenir ce qui doit l'être aussi au niveau des commissions thématiques.

Je retire donc cette proposition.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Président der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Nur eine Präzisierung betreffend die thematischen Kommissionen.

Die Kommission war einstimmig der Meinung, dass diese beibehalten werden sollen – einstimmig der Meinung. Was aber gemacht werden kann natürlich, dass man hier gewisse Fragen nochmals prüft und Verbesserungen einbringt, das ist klar. Aber nur, dass das hier auch zu Protokoll gegeben wird – die Kommission war einstimmig der Meinung, dass die thematischen Kommissionen beibehalten werden, weil wir der Meinung sind, dass diese Kommissionen sich bewährt haben. Danke.

Article 46, adopté.

Article 48

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (durch Grossrat German Eyer):

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 48:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 48, Absatz 2

Hier sind zwei Vorschläge eingegangen. Der erste Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter. Dieser wurde mit 11 gegen 1 Stimme abgelehnt. Der zweite Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder wurde **zurückgezogen**.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Das Bundesgericht hat sich verschiedentlich zum Proporzwahlssystem geäussert. Das Bundesgericht ist immer zum Schluss gekommen, dass die Wahlkreise eine gewisse kritische Grösse haben müssen, damit dieses Proporzwahlssystem überhaupt funktioniert.

Im Kanton Wallis haben wir die Bezirke als Wahlkreise. Diese Bezirke sind teilweise zu klein, damit das Proporzwahlssystem funktioniert. Hätten wir beispielsweise drei Wahlkreise Oberwallis, Mittelwallis und Unterwallis, dann hätte unsere Fraktion zwei bis drei Sitze mehr zu Lasten der C-Parteien. Und solange wir ein verfassungswidriges Wahlsystem haben, das die Minderheiten benachteiligt und die Mehrheiten bevorzugt, solange wir dieses Wahlsystem haben, verlangen wir, dass den Parteien die Fraktionsbildung offen gelassen werden muss.

Danke.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Das Gesetz über die Wahlen steht hier eigentlich nicht zum Traktandum. Was das Bundesgericht genau gesagt hat, müssen Sie mal nachlesen.

Danke schön.

Le président:

Cette proposition est maintenue par le groupe SPO.

Je vous propose de voter.

Par 96 voix contre 20 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe SPO défendue par le député German Eyer.

Article 48, adopté.

Article 50

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier (pas développée):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 50, Absatz 3

Der Vorschlag zu Absatz 3 wurde abgelehnt zugunsten eines neuen Vorschlags der Kommission. **Die Kommission macht einen neuen Vorschlag und dieser wurde mit 13 zu 0 Stimmen angenommen.**

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Je pars de l'idée que la proposition à l'alinéa 3 du député Gabriel Luisier est retirée; en tout cas, il n'y a pas de demande de parole.

Article 50, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.

Article 51, biffé.

Article 52

Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 52, Absatz 2

Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Bernard Rey: "...von den Berichterstattern". Es ist möglich, dass es mehrere Berichterstatter gibt und **dieser Vorschlag wurde einstimmig angenommen.**

Le président:

Proposition acceptée également par l'Assemblée.

Article 52, adopté avec la proposition du groupe GRL à l'alinéa 2.

Article 54 et article 55, adoptés.

Article 56, biffé.

Article 57, adopté.

Article 59

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichtstatter:

Artikel 59, Absatz 1

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter.

Dieser Vorschlag ist **zurückgezogen** worden.

Article 59, adopté.

Article 63

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (durch Grossrat German Eyer):

Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 63:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichtstatter:

Artikel 63

Hier gibt es zwei Anträge.

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter auf Streichung – einstimmig abgelehnt.

Der zweite Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Bernard Rey. Dieser Vorschlag wurde mit 9 gegen 4 Stimmen abgelehnt.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Wer zur Messe gehen will, soll zur Messe gehen, wer nicht zur Messe gehen will, soll nicht zur Messe gehen.

Wir ziehen diesen Antrag zurück.

M. le député Bernard Rey (GRL):

A titre personnel, je trouve que ce crucifix a tout à fait lieu d'être dans cette salle. De plus, je n'ai rien à redire sur le fait de débiter une année législative par une messe.

Par contre, je m'oppose à cette dernière partie de phrase: "pour appeler les bénédictions de Dieu sur ses travaux et sur la Patrie", qui tend à nous donner bonne conscience en nous persuadant que nos travaux sont d'essence divine.

A constater le climat qui règne certaines fois dans ces travées, je doute fortement que Dieu désire en tout temps être associé à nos démarches!

Rien n'empêchera le célébrant, pendant la messe, d'appeler les bénédictions de Dieu sur nos travaux, sur la Patrie et sur nous-mêmes.

Merci de soutenir cet amendement.

La discussion est close.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Pas d'autres avis à exprimer.

Nous allons donc voter sur cette proposition.

Par 55 voix contre 38 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe GRL défendue par le député Bernard Rey.

Vous avez ainsi décidé de maintenir le texte de la commission.

J'espère que Dieu reconnaîtra les siens...

Bon, soyons sérieux!

Article 63, adopté.

Article 65

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 65

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter – "...fakultativer Gottesdienst" – mit 9 gegen 3 Stimmen und 1 Enthaltung **angenommen**.

Le président:

Cet article est également accepté sous cette forme par l'Assemblée.

Article 65, adopté avec la proposition du groupe SPO.

Article 68

Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 68

Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Bernard Rey – "...mit dem letzten Tag..." einfügen.

Beschluss der Kommission: mit 13 zu 0 Stimmen **angenommen**.

Le président:

Article également accepté sous cette forme par l'Assemblée.

Article 68, adopté avec la proposition du groupe GRL.

Article 69, article 70 et article 73, adoptés.

Article 73bis

Proposition du groupe GRL par le député Bernard Rey:

Proposition du groupe PDCC par le député David Théoduloz (pas développée):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 73bis:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 73bis, Absatz 2

Zwei Abänderungsanträge sind hier vorgebracht worden. Der erste Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat Bernard Rey: "...spätestens 12 Tage..." durch 15 Tage zu ersetzen. Dieser Vorschlag wurde abgelehnt.

Ebenso der Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat David Théoduloz.

Beide Anträge beinhalten die Zustellung der Sessionsunterlagen. Mit Absprache der anwesenden Vertreter des Parlamentsdienstes werden beide Anträge abgelehnt **zugunsten eines Kommissionsvorschlags**, der möglich ist einzuhalten. Und zwar dies durch "20 Tage" zu ersetzen. **Dieser Vorschlag wurde einstimmig angenommen.**

M. le député Bernard Rey (GRL):

Au vu de la nouvelle proposition de la commission, nous **retirons** la nôtre.

La discussion est close.

Le président:

Je n'en attendais pas moins de votre part.

Je vous remercie.

Je pense que c'est également le cas de la proposition du groupe PDCC?

Oui, c'est ce que me confirme le député David Théoduloz.

Donc, **nouvelle proposition de la commission acceptée par l'Assemblée.**

Article 73bis, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.

Article 74, article 76, article 78, article 82, article 84, article 86, article 89 et article 92, adoptés.

Article 101

Proposition des groupes SPO, PS/AdG, GRL et UDC/SVP par les députés Laura Kronig (suppl.), Marcelle Monnet-Terrettaz, René Constantin et Jean-Luc Addor (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 101, Absatz 3

Vorschlag der Fraktionen SPO, PS/AdG, GRL und UDC/SVP.

Dieser Entscheid muss mit 2/3 Mehrheit beschlossen werden.

Auch dieser Vorschlag wurde einstimmig angenommen.

Le président:

Proposition acceptée par la commission et par l'Assemblée.

Article 101, adopté avec la proposition des groupes SPO, PS/AdG, GRL et UDC/SVP (adjonction alinéa 3).

Article 103 et article 105, adoptés.

Article 106

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 106, Absatz 2

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter – zurückgezogen.

Article 106, adopté.

Article 108, adopté.

Article 110

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 110, Absatz 2bis (neu)

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor.

Beschluss der Kommission: mit 6 zu 2 Stimmen und 2 Enthaltungen **angenommen**.

Le président:

Proposition acceptée également par l'Assemblée.

Article 110, adopté avec la proposition du groupe UDC/SVP.

Article 111

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 111, Absatz 1

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter – zurückgezogen zugunsten der zweiten Kommission.

Le président:

Nous en prenons bonne note.

Article 111, adopté.

Article 114 (modification du texte allemand), article 116, article 117 et article 122, adoptés.

Article 123

Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide (pas développée):

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier (pas développée):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 123, Absatz 1

Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Nicolas Voide, die "sechs" durch "zehn" Wochen zu ersetzen.

Beschluss der Kommission: mit 13 zu 0 Stimmen abgelehnt.

Ein neuer Vorschlag der Kommission – ebenso mit dem Parlamentsdienst ausgearbeitet – dies zu ersetzen durch zehn und acht Wochen.

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je considère ainsi que la nouvelle proposition de la commission est acceptée également par l'Assemblée.

Article 123, adopté avec la nouvelle proposition de la commission.

Article 124

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier (pas développée):

Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 124, Absatz 1

Zwei gleich lautende Anträge, Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier sowie Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Nicolas Voide. Diese beiden Vorschläge wurden mit 11 gegen 2 Stimmen abgelehnt.

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je pars donc de l'idée que ces propositions sont finalement **retirées**.

Article 124, adopté.

Article 125, article 126 et article 127, adoptés.

Article 130

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 130

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier – **zurückgezogen**.

Article 130, adopté.

Article 131, adopté.

Article 135

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier:

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 135:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 135

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier. Die Kommission lehnt diesen Vorschlag ab **zugunsten einer neuen Formulierung der Kommission** und zwar, dass diese innert sechs Monaten nach der Hinterlegung zur Entwicklung vor dem Grossen Rat auf die Tagesordnung gesetzt werden.

Dieser neue Vorschlag ist mit 13 gegen 0 Stimmen angenommen worden.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

La commission a fait un pas à mi-chemin entre le texte existant et la proposition déposée.

Pour ma part, je peux m'en satisfaire, mais je souhaiterais quand même que la deuxième commission se penche sur cette question: pourquoi six mois et pas trois mois, le but étant quand même de traiter les dossiers le plus rapidement possible?

Je demande donc que la deuxième commission traite cette question. Merci.

La discussion est close.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Mais, nous nous en tenons quand même bien au nouveau texte de la commission pour aujourd'hui.

Article 135, adopté avec la nouvelle proposition de la commission aux alinéas 1 et 2.

Article 136

Propositions de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier (pas développées):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 136, Absatz 1

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier – **zurückgezogen**.

Absatz 2

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier. Dieser Vorschlag wurde mit 13 zu 0 Stimmen **angenommen**.

Absatz 3

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier auf Streichung. Auch dieser Vorschlag wurde einstimmig **angenommen**.

Le président:

Ces deux propositions sont également acceptées par l'Assemblée.

Article 136, adopté avec les propositions de la députation PDC du district d'Entremont aux alinéas 2 et 3.

Article 137

Propositions de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier (pas développées):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 137, Absatz 1

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier. Er möchte, dass "eine Diskussion findet nur dann statt, wenn der Grosse Rat dies beschliesst" gestrichen wird. Die Kommission lehnt diesen Antrag mit 10 Stimmen und 1 Enthaltung ab.

Artikel 137, Absatz 2

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier. Dieser wurde ebenfalls mit 11 gegen 1 Stimme abgelehnt.

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole.

Je considère donc que ces propositions sont **retirées**.

Nous maintenons le texte de la commission.

Article 137, adopté.

Article 139

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'article 139:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 139, Absatz 2

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier. Er möchte "zwei Jahre" durch "sechs Monate" ersetzen. Die Kommission lehnt dies mit 12 gegen 0 Stimmen ab.

Die Begründung: wenn mehrere Geschäfte auf der Tagesordnung stehen, die sehr wichtig sind, wird es fast unmöglich diese Frist von sechs Monaten einzuhalten.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Dans bien des cas, en particulier les motions acceptées par le Grand Conseil sont traitées de manière beaucoup trop tardive par le Gouvernement. A preuve, c'est que des motions acceptées parfois en début de législature ne sont pas encore en œuvre à la fin de celle-ci.

Cela ne va pas. Je pense qu'il faut accélérer le rythme.

Dans ce sens, on avait fixé un délai de six mois qui peut paraître relativement court, mais dans certains cas seulement et on avait laissé une soupape au Gouvernement pour dire qu'en cas de difficultés justifiées, il puisse demander un délai de six mois et qu'il puisse renouveler sa demande.

Je pense que les propositions acceptées par le Parlement se doivent d'être mises en œuvre par le Conseil d'Etat et je souhaite que la deuxième commission se repenche sur cette question, qu'elle nous indique pourquoi et qu'elle motive de manière plus approfondie les problèmes majeurs parce que, dans bien des cas, ça ne doit pas prendre six mois.

Je demande donc que la deuxième commission se repenche sur cette question et je retire la proposition. Merci.

La discussion est close.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Puisque vous êtes en attente de motivation, on va déjà demander la motivation de la première commission par son président.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Wir erleben in unserem Parlament eine grosse Interventionsflut. Es werden relativ viele Interventionen durch die Parlamentarier gemacht. Jetzt verlangt Gabriel Luisier, dass eine Motion innert sechs Monaten verwirklicht werden soll. Was braucht es wenn eine Motion hinterlegt wird? Es braucht ein neues Gesetz. Gewöhnlich geht das so, dass eine ausserparlamentarische Kommission oder eine Expertenkommission einen Vorschlag macht, dass der dann zum Staatsrat kommt, dass dieser dann Änderungen vornimmt, dass eine Vernehmlassung vorgenommen wird, wo die interessierten Kreise, alle Gemeinden und alle Verbände Stellung nehmen können. Dann geht es nochmals zurück zum Staatsrat, wird verabschiedet und kommt dann abschliessend zur behandelnden Kommission. Hier sechs Monate zu verlangen ist unrealistisch und die Kommission ist darum der Meinung, dass man bei diesen zwei Jahren bleiben soll. Danke schön.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Comme cette proposition est de toute manière retirée pour l'instant, nous en restons avec le texte de la commission.

Article 139, adopté.

Articles 139bis, 139ter et 139quater nouveaux

Vorschläge der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 139bis, 139ter und 139quater

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter – **zurückgezogen zugunsten der zweiten Kommission.**

Articles 139bis, 139ter et 139quater nouveaux, retirés.

Article 141

Propositions de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier (pas développées):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 141, Absatz 1

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier. **Dieser Vorschlag ist zugunsten eines neuen Kommissionsvorschlags abgelehnt worden.**

Dieser neue Vorschlag wurde von der Kommission einstimmig angenommen.

Artikel 141, Absatz 2

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier. Die Kommission hat diesen Antrag einstimmig abgelehnt.

Artikel 141, Absatz 5 (neu)

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier – einstimmig abgelehnt.

Le président:

A l'alinéa 1, il semble que la nouvelle proposition convienne à l'Assemblée, car je n'ai pas de demande de parole.

A l'alinéa 2, je considère que la proposition est retirée.

La proposition d'un alinéa 5 nouveau est également retirée.

Article 141, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 1.

Article 142

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier (pas développée):

Nouvelle proposition de la commission / Neuer Vorschlag der Kommission:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 142, Absatz 1

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier. Auch dieser Vorschlag ist abgelehnt worden zugunsten eines neuen Kommissionsvorschlags. Dieser wurde einstimmig angenommen.

Le président:

Cette nouvelle proposition de la commission est également agréée par l'Assemblée.

Article 142, adopté avec la nouvelle proposition de la commission à l'alinéa 1.

Article 143

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 143, Absatz 4 (neu)

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier – abgelehnt mit 13 zu 0 Stimmen.

Le président:

Pas de demande de parole.

Nous maintenons donc le texte de la commission.

Article 143, adopté.

Article 144

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont par le député Gabriel Luisier (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Artikel 144, Absatz 7 (neu)

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont durch Grossrat Gabriel Luisier – ebenfalls einstimmig abgelehnt.

Le président:

Ici aussi, nous maintenons le texte de la commission.

Article 144, adopté.

Article 151, adopté.

II, adopté.

Annexe 2

Proposition du groupe PDCB par le député Nicolas Voide:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

Discussion à l'annexe 2:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO), Berichterstatter:

Anhang 2

Vorschlag der PDCB-Fraktion durch Grossrat Nicolas Voide – **zurückgezogen zugunsten der zweiten Kommission.**

Le président:

Proposition retirée, mais je donne la parole au député Nicolas Voide.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Evidemment, cette proposition n'est pas retirée en tant que telle, mais dans le sens de ce que vient de dire le rapporteur, à savoir qu'elle devra être revue par la deuxième commission. Puisque l'on a modifié les délais dans les articles 63 de la loi et 123 du règlement, il faut aussi bien évidemment revoir l'annexe 2. Cela va de soi. La commission thématique n'a certainement pas eu le temps de le faire, mais cela devra être fait évidemment.

La discussion est close.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous prenons donc bonne note que cette question sera quand même examinée par la deuxième commission.

Annexe 2, transmise à l'examen de la deuxième commission parlementaire.

Le président:

Voilà, nous sommes au terme de l'examen des textes de la loi et du règlement.

J'ouvre le débat final.

Hr. Grossrat Thomas Lehner (CVPO):

Für die CVPO-Fraktion war zum Voraus klar, sowohl das Gesetz wie auch das Reglement haben sich bewährt. Revolutionäre Anpassungen sind nicht notwendig. Gerade durch die Beibehaltung der thematischen Kommissionen wird die Stellung des Grossen Rates gestärkt. Mit den zweiten Kommissionen ist die kritische Distanz zu den Vorlagen immer noch gewährt. Eine erhöhte Flexibilität, gerade bei der Festlegung der Sessionen, spricht für den heutigen Sessionsrhythmus. Eine gewisse Flexibilität muss auch beim Turnus für das Präsidium des Grossen Rates herrschen, was bei einer Aufnahme ins Gesetz nicht mehr der Fall wäre.

Jedes System hat Vor- und Nachteile. Wir sind überzeugt, dass die Mehrheit der Nachteile nun korrigiert wurde. Bewährtes soll aufrecht erhalten bleiben und nicht durch Anträge verschlechtert werden. Dies war die Meinung des Parlaments an der heutigen Detailberatung. Ob aber die aufkommende Praxis, Anträge zuhanden der zweiten Kommission zurückzuziehen der rechte Weg ist, bezweifeln wir.

Mit Genugtuung haben wir davon Kenntnis genommen, dass das Parlament den Artikel 132bis nicht ins Gesetz aufnehmen wollte. Die Aufwertung der Rolle der Abgeordneten, das Vermeiden von Doppelspurigkeiten sowie eine höhere Flexibilität und dadurch eine Effizienzsteigerung des Parlaments muss oberste Priorität des Gesetzes und des Reglements sein.

Wir hoffen, dass auch die zweite Kommission diese Zielsetzung respektiert und stimmen der Vorlage in erster Lesung zu.

Ich danke.

M^{me} la députée Michelle Grandjean Böhm (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG salue l'acceptation de ses propositions d'amendement concernant les articles 7 et 132bis de la loi ainsi que de l'article 101 du règlement.

Ce dernier évitera de se trouver dans une situation, comme nous l'avons vécu dernièrement, où l'on a renoncé à une deuxième lecture à une majorité trop faible et issue d'une seule couleur politique de notre canton. La démocratie est donc gagnante.

Comme vous pouvez l'imaginer, notre groupe aurait vu d'un très bon oeil l'apparition d'une ébauche de règlement concernant le tournus de la Présidence.

Lors des débats de la commission, les membres ont affiché clairement leur volonté du respect des minorités qu'elles soient linguistiques ou politiques. Par contre, nous n'avons pas pu nous mettre d'accord sur la manière.

Le groupe PS/AdG a retiré son amendement au profit de la deuxième lecture. Le Parlement national a pu trouver une solution. Qui sait si le nôtre à travers sa deuxième commission permettra également d'en trouver une? La démocratie serait encore plus gagnante.

Cette loi et ce règlement devraient également permettre aux députés d'obtenir les documents de session dans un meilleur délai, ce qui facilitera le travail de préparation. On ne peut décemment demander à une personne "d'avaler" – permettez-moi cette expression – une pile de dossiers en quelques jours, tout en ayant une occupation professionnelle.

Le groupe PS/AdG soutient l'instauration des commissions thématiques. Par contre, un toilettage proposé par la deuxième commission quant à leur fonctionnement tant aux niveaux de la répartition des tâches et de l'indépendance de leurs travaux s'avère nécessaire.

Concernant les liens d'intérêts des membres du Conseil d'Etat, l'acceptation unanime de la motion de nos collègues Marylène Volpi Fournier et Gaël Bourgeois devrait permettre à la deuxième commission d'intégrer cette question lors de la deuxième lecture. Une équité de traitement entre les députés et les conseillers d'Etat ainsi qu'une meilleure transparence des liens d'intérêts seront également le signe d'une démocratie encore plus efficace. Merci aux commissaires d'être attentifs à cette question.

En conclusion, ces deux textes proposent des améliorations bienvenues pour le travail parlementaire, plus de transparence. Dans l'entrée en matière, notre présidente de groupe demandait plus de démocratie. C'est fait, merci, mais en partie seulement; alors encore un petit effort, s'il vous plaît.

Le groupe PS/AdG soutient ce projet et souhaite bon vent à la deuxième commission.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):

Die CSPO ist selbstverständlich auch für dieses Gesetz und das Reglement, und sie stimmt diesem in der Fassung wie sie nun verabschiedet wurde zu. Sie war durch den Präsidenten vertreten in dieser Kommission und hat weitgehend auch die Anträge der Kommission unterstützt.

Ich erlaube mir diesbezüglich noch einige Bemerkungen anzubringen.

Wir haben heute hier bestimmt, dass zum Beispiel der Gottesdienst fakultativ erklärt werden soll. Für die CSPO ist es selbstverständlich, dass der Gottesdienst fakultativ ist. Es gibt ja auch keine Sanktionsmöglichkeit, um ein allfälliges Fehlen zu sanktionieren. Nichtsdestotrotz hat man dieses Wörtchen eingefügt. Ich möchte nur zuhanden des Protokolls sagen, dass man meines Erachtens auf weitere Einladungen wie Parlamentarierskirennen oder Grossratssuppe nicht anmerken muss "fakultativ". Ich glaube, es ist dann trotzdem immer noch fakultativ.

Was die Beifügung des Wortes "Freimaurerloge" anbetrifft, ist es gut, dass wir das abgelehnt haben. Ich glaube sonst hätten wir noch die anderen Organisationen wie Kiwanis-Club oder Osterlambruderschaft etc. einfügen müssen.

In dem Sinne hat das Parlament klug entschieden und die CSPO ist selbstverständlich für diese beiden Vorlagen.

Ich danke.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Un constat, un motif de satisfaction et un regret.

Au niveau du constat, le but initial que s'était fixé le groupe de travail, à savoir la codification des pratiques actuellement en cours et qui donnent satisfaction, est atteint.

Pour ce qui est du motif de satisfaction, nous avons amélioré le confort du travail du Parlement en augmentant les délais.

Un regret cependant, celui de ne pas avoir abordé, pas plus dans le groupe de travail qu'en première commission, l'annexe 1 de notre règlement, celle qui traite des indemnités parlementaires. Nous l'avons dit lors de l'entrée en matière, ça ne doit pas être non plus un sujet tabou. Vous l'aurez compris, c'est un appel du pied, tout à fait direct, en direction de la deuxième lecture.

Nous tenons à remercier la commission IF pour son travail.

Nous soulignons également qu'il y a beaucoup de pain sur la planche pour la deuxième commission avec toutes les propositions qui ont été retirées ce matin au profit de celle-ci.

Les députés DC du Bas acceptent la LOCRP, telle que modifiée en première lecture et la voteront formellement.

Par contre, et je pense que M. le président du Grand Conseil procédera de la manière suivante, nous ne voterons pas le règlement du Grand Conseil qui, lui, n'est soumis qu'à une seule lecture. Nous partons donc du principe qu'il ne sera voté que lorsque nous aurons fait la deuxième lecture de la LOCRP. Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je confirme effectivement que nous avons convenu dans le cadre du Bureau du Grand Conseil que nous ne voterons formellement le règlement qu'après la deuxième lecture et que, aujourd'hui, nous nous déterminerons sur la première lecture du texte de loi.

M. le député David Théoduloz (PDCC):

A l'issue de cette première lecture, le groupe PDCC est satisfait des modifications et de la ligne donnée quant à la LOCRP et au règlement du Grand Conseil.

La modification de l'article 110 du règlement du Grand Conseil adoptant le vote nominatif lors du vote final confirme à la population valaisanne notre volonté de transparence et permet au peuple, qui nous a élus, de prendre connaissance des positions des parlementaires en place.

La publication des liens d'intérêts sur le site officiel du canton doit également être saluée. Elle ne gêne en rien l'activité politique de chacun des parlementaires qui doivent avoir pour objectif suprême de légiférer en adéquation avec la volonté et les convictions du peuple valaisan.

La nouvelle formulation de l'article 48 du règlement évitera la constitution de groupes politiques ne disposant pas d'une cohésion et sans une véritable organisation. Pour être respectée, cette nouvelle approche devra être correctement appréhendée par la commission de validation.

Pour ce qui concerne l'article 132bis de la LOCRP, le groupe PDCC estime qu'il s'agit d'abord d'une question de bon sens de la part des présidents des commissions de haute surveillance. Aujourd'hui, le constat est clair: les commissions de haute surveillance consultent déjà régulièrement le Conseil d'Etat. Dites commissions, si elles ne le faisaient pas, seraient rapidement remises à l'ordre au sein de ce Parlement en cas d'erreurs matérielles. Le groupe PDCC relève également que cet article 132bis ne constituerait qu'un complément à un article existant: l'article 103 alinéa 5. Nous demandons donc à la deuxième commission d'analyser cette situation.

Pour ce qui est de l'existence des commissions thématiques, le groupe PDCC souhaite qu'il n'y ait pas de précipitation dans la refonte. Avant toute refonte, il faudra que nous disposions d'un bilan précis et il faudra également que nous puissions opérer une réflexion quant à l'organisation d'une nouvelle refonte.

Aux yeux du groupe PDCC, la présidence du Grand Conseil reste un poste pour lequel la personnalité de l'élu est essentielle. L'organisation d'un tournus trop strict ne nous laisserait pas la possibilité, dans le cadre de candidature idéale malheureusement hors calendrier, de nous prononcer en faveur dudit candidat. L'article 17 du règlement du Grand Conseil énumère les compétences du président et de la présidence. Au vu de ces dernières, il nous semble impératif de nommer en premier lieu les bonnes personnes plutôt que de s'en tenir au respect d'un strict tournus.

Enfin, nous sommes convaincus que les annexes au règlement doivent également être étudiées en commission, puis débattues en deuxième lecture. En effet, nombre de députés, tant officiellement qu'officieusement, ont régulièrement fait part de l'évolution de notre fonction, de la complexification des dossiers et de l'ampleur de la tâche. Ainsi, nous ne souhaitons pas faire un tabou de ces annexes et demandons à la deuxième commission d'en débattre.

Avant de clore, le groupe PDCC relève qu'une éventuelle incohérence entre la proposition SPO refusée de l'article 71ter de la LOCRP et la proposition UDC acceptée de l'article 110 alinéa 2bis du règlement peut être détectée. Ainsi, nous demandons à la deuxième commission de se pencher sur cette question pour s'assurer qu'aucune erreur n'ait été commise.

Compte tenu de ces remarques, le groupe PDCC soutient bien évidemment le projet de loi et le projet de règlement.

Merci.

M. le député Bernard Rey (GRL):

Les textes, tels qu'issus de notre discussion, conviennent dans les grandes lignes au groupe radical-libéral et ce même si notre proposition intermédiaire de l'article 132bis n'a pas passé la rampe. En effet, les objectifs de transparence et de plus de démocratie sont atteints.

Nous rappelons, cependant, à l'intention de la commission de deuxième lecture les points de réflexion que nous avons soulevés lors de l'entrée en matière, soit la motion – entre guillemets – "oubliée" déposée par les commissions de surveillance, les problématiques du rythme des sessions qu'il faudra aborder, ainsi que la problématique des commissions thématiques.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Nous avons entendu les porte-parole de six des huit groupes. Je donne maintenant la parole au président de la commission.

(...)

S'il vous plaît, je crois qu'il y a tout à coup une demande d'un porte-parole de groupe!

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Der Anspruch an diese Gesetzesrevision war mehr Transparenz zu schaffen.

Nach den Beratungen von heute Morgen stellen wir fest, dass es sich bei der Transparenz vorab um ein Lippenbekenntnis handelt. Statt mehr Transparenz hat man die Demokratie gestutzt. Einige Änderungen und Vorschläge unsererseits sind zuhanden der zweiten Kommission überwiesen worden und wir erwarten, dass die zweite Kommission im Gegensatz zur Kommission Zurbriggen tatsächlich mehr Transparenz schafft und auch mehr Demokratie in das Gesetz und das Reglement hineinbringt.

Nach der ersten Lesung stimmen wir diesem Gesetz zu. Dabei handelt es sich ausdrücklich um ein vorläufiges "Ja".

Danke schön.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO), Präsident der thematischen Kommission für Institutionen und Familienfragen (IF):

Man spürt in diesem Parlament zwei Richtungen bezüglich der Fristen oder Beschleunigung. Eine Gruppe will eigentlich die Sache beschleunigen und die Fristen verkürzen. Das hat natürlich Konsequenzen auf den Sessionsrhythmus und das Milizparlament kommt dann an seine Grenzen. Auf der anderen Seite haben wir kritische Stimmen bezüglich des Sessionsrhythmus. Der vom Büro eingeschlagene Weg geht einigen zu weit. Da ist ein Widerspruch, der vielleicht nicht so leicht zu lösen ist.

Mir scheint aber wichtig – und da haben wir eine Korrektur im Gesetz vorgenommen (dieser Hinweis geht zuhanden des Staatsrats) –, dass der Staatsrat rechtzeitig die Vorlagen verabschiedet und sie der Kommission übergibt, sonst kommt die Kommission – und hier spreche ich ja aus Erfahrung – oftmals sehr unter Druck.

Transparenz – da kann man verschiedener Meinung sein.

Also ich bin der Meinung, dass wir einen Schritt weiter gegangen sind als bis jetzt.

Wir haben nicht das "gläserne" Parlament oder den "gläsernen" Staatsrat wie das vielleicht gewünscht wird, aber ich bin doch der Meinung, dass wir einen Schritt weiter gegangen sind. Und es kommt – ich habe das schon vorher betont – das neue Informationsgesetz, das wird in einer der nächsten Sessionen auf der Traktandenliste sein. Und dieses Gesetz wird dann noch sehr viel bezüglich Transparenz bringen.

Bewährtes nicht über Bord werfen – ich glaube, auch das haben wir hier diskutiert bezüglich thematischen Kommissionen usw., aber sicherlich können hier noch Verbesserungen angebracht werden.

Das sind meine materiellen Bemerkungen.

Zum Schluss möchte ich danken, danken der Kommission, dem Rapporteur, dem Staatsratspräsidenten und auch dem Parlamentsdienst für die effektive grosse Arbeit.

Danke schön.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Dans le respect de la séparation des pouvoirs, nous allons entendre maintenant l'avis du Conseil d'Etat par son président.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Vous aurez constaté tout au long de ces débats que le Conseil d'Etat a évité d'interférer dans les matières qui sont de stricte compétence et qui ne concernent que l'activité du Grand Conseil. Nous n'avons pas pu, par contre, éviter de vous faire part de notre avis sur les sujets qui concernent également le deuxième pouvoir que nous représentons et pour lesquels nous avons aussi reçu notre mandat du peuple.

Deux remarques à l'issue de ces débats.

La première concerne les délais. Ces délais sont modifiés tantôt dans le sens d'un allongement, tantôt dans le sens d'un raccourcissement. Il y a à chacune des modifications de ces délais des effets pervers. Par exemple, à l'article 63 alinéa 3, les modifications dans l'allongement des délais vont augmenter le nombre de situations d'urgence, mais, finalement, le Bureau du Grand Conseil sera aussi appelé à faire preuve de cette flexibilité qui a été souvent demandée dans cette salle. Nous avons donc confiance dans le bon sens du Bureau qui devra faire face à des situations d'urgence quand ces délais nouveaux fixés à l'article 63 alinéa 3 ne pourront pas être respectés. En ce qui concerne l'article 106 alinéa 3, par contre, lorsque vous demandez un raccourcissement du délai du travail du Conseil d'Etat alors, forcément, vous devez vous attendre à un affaiblissement de la qualité de la réponse. Il est nécessaire souvent, pour les questions très pertinentes que le Grand Conseil pose, et toujours utile de disposer du temps dont vous-mêmes vous avez d'ailleurs besoin: pour votre confort, comme vous l'avez dit parfois, vous avez besoin de délais supplémentaires. Attention donc lors de l'examen en deuxième commission à ces questions de délais.

La seconde remarque concerne évidemment l'article 132bis. Si une solution à la problématique qui a été soulevée lors de la suppression de l'article 132bis n'est pas trouvée en deuxième lecture, cela obligera le Conseil d'Etat, dans les cas importants, à rétablir l'exactitude séparément et simultanément à la publication des rapports des commissions. La question n'est pas, en effet, de rétablir une exactitude ici devant le Parlement, mais la question est évidemment liée à la publication des rapports des commissions. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat se verrait obligé de rétablir l'exactitude simultanément et séparément. C'est là un processus que nous cherchons à éviter parce qu'il mettrait en évidence une opposition qui n'a pas nécessairement lieu d'être, une opposition contreproductive entre nos deux institutions: un processus d'audition pourrait l'éviter. Nous attendons donc la deuxième lecture ou plutôt déjà l'examen par la deuxième commission avec un certain intérêt pour un fonctionnement harmonieux de nos institutions, de nos deux pouvoirs qui sont séparés, certes, mais qui sont aussi et surtout appelés à travailler en commun, ensemble, dans l'intérêt des mêmes projets. Nous nous trouvons, Parlement et Gouvernement, dans une situation très différente de la séparation des pouvoirs qui existe en ce qui concerne l'autre pouvoir, celui du tribunal, et il faut forcément trouver un *modus vivendi* de nos deux pouvoirs séparés, mais appelés à travailler ensemble.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Monsieur le président du Gouvernement.

Nous allons voter sur ce texte de loi en première lecture.

La loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (LOCRP) (modification) est adoptée par 116 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

Voilà un résultat étonnant!

Je vous remercie.

Je constate que nous avons fait le plus gros travail de la matinée dans des délais tout à fait convenables.

Nous pouvons ainsi passer au point suivant de l'ordre du jour.

**Développements / Entwicklungen:
Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für Volkswirtschaft
und Raumentwicklung (DVR)**

**2. INTERPELLATION
du député Gabriel Luisier concernant le moratoire LFAIE et
l'aménagement du territoire (06.11.2007) (4.101)
INTERPELLATION
von Grossrat Gabriel Luisier betreffend BewG-Moratorium und
Raumplanung (06.11.2007) (4.101)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Cette interpellation avait deux volets, le deuxième concernait la fiche D.1 qui, heureusement, a été déclarée hors la loi. Elle est donc caduque.

Je ne m'y arrêterai donc pas, si ce n'est pour dire que, parfois, il vaut mieux écouter l'un ou l'autre des députés que l'un ou l'autre des chefs de service.

Quant à l'autre volet concernant le dossier lex Koller, suite à une petite discussion qu'on a eue, ce matin, avec le chef du département, je traiterai ces questions directement avec lui.

Par voie de conséquence, **je retire cette interpellation.**

Merci.

3. POSTULAT
des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO) et Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG), concernant les moutons en Valais (08.11.2007)
(4.102)

(en collaboration avec le DTEE)

POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Grégoire Raboud (SPO) und Grossrätin
Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG) betreffend Schafe im Wallis
(08.11.2007) (4.102) (in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Ce postulat demande au Conseil d'Etat d'établir un état des lieux économique et sanitaire de l'élevage ovin, de proposer des mesures d'assainissement du cheptel et de la valorisation de la laine, d'établir une politique de pâturage durable, compatible avec l'entretien du paysage et la protection des sols.

Pourquoi s'intéresser aux moutons? Ils ne doivent avoir aucun problème puisque leur nombre a augmenté de manière significative ces dernières années. Cette image de la réalité est pourtant trompeuse, car si les moutons ont augmenté, c'est qu'ils demandent moins de soins que les vaches et que, pour beaucoup d'ouvriers paysans qui existent encore, c'est un revenu supplémentaire appréciable grâce aux paiements directs. Pourtant, les moutons sont sensibles à certaines affections et peuvent même les transmettre à la faune sauvage. Le contrôle d'une vaccination responsable des animaux est donc indispensable non seulement pour protéger les moutons, mais aussi pour éviter une propagation des maladies aux chamois et bouquetins qui partagent les mêmes pâturages.

Nos prairies de haute altitude sont très fragiles et nécessitent une gestion particulière. Si les bovins se contentent de brouter l'herbe, les ovins, malheureusement, abîment beaucoup plus la flore et il est indispensable de ne pas dégrader les sols, surtout dans les zones de repos des troupeaux.

De tout temps, la laine de moutons a permis à nos ancêtres de se vêtir chaudement. Aujourd'hui, par manque de rentabilité, la laine est incinérée ou laissée à pourrir dans la nature. Il est dommage de gaspiller un produit de qualité et une valorisation de la laine devrait être trouvée afin d'offrir aux éleveurs une meilleure rentabilité de leur cheptel.

La grande majorité des éleveurs sont respectueux de leurs bêtes et s'en occupent correctement. Mais, là comme partout, il y a de rares moutons noirs qui déshonorent la profession en ne respectant pas leurs animaux.

Si tous les moutons sont dignes de protection, il ne faut pas oublier que nous avons, dans le Haut-Valais, une race autochtone, les nez noirs qui doivent être impérativement protégés. Il serait catastrophique de voir disparaître ces moutons si particuliers décimés par une épidémie.

Nous espérons que notre postulat sera accepté afin que nous puissions encore à l'avenir admirer des moutons sains dans des pâturages dont la biodiversité est préservée et nous tenir chaud avec leur laine.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

4. MOTION
du député Felix Ruppen (CVPO) et cosignataires concernant
l'autorisation de ventes dominicales (10.12.2007) (4.105)
MOTION
von Grossrat Felix Ruppen (CVPO) und Mitunterzeichnenden betreffend
Bewilligung von Sonntagsverkäufen (10.12.2007) (4.105)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Apparemment, cette motion est combattue, mais je donne tout d'abord la parole au député Felix Ruppen pour son développement.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO):

Mit meiner Motion beabsichtige ich die Anpassung des kantonalen Gesetzes betreffend die Ladenöffnung an das Bundesgesetz. Nach Ablauf der Referendumsfrist am 17. April 2008 wird das Bundesgesetz wie folgt ergänzt:

Artikel 19, Absatz 6

Die Kantone können höchstens vier Sonntage pro Jahr bezeichnen, an denen Arbeitnehmer in Verkaufsgeschäften ohne Bewilligung beschäftigt werden dürfen.

Wieso wurde diese Änderung im Bundesgesetz über die Arbeit in Industrie, Gewerbe und Handel vorgenommen?

Aufgrund eines Bundesgerichtsentscheids zu einer Beschwerde der Gewerkschaften gegen die Globalbewilligungspraxis für Sonntagsverkäufe im Kanton Bern vom 1. Oktober 2002 und einem darauf basierenden Kreisschreiben des beco des Kantons Bern, das in der Folge vom SECO als Empfehlung übernommen und an alle kantonalen Vollzugsstellen versandt wurde, sind Sonntagsverkäufe in der Vorweihnachtszeit nur noch unter sehr erschwerten Bedingungen möglich.

So können im Kanton Wallis die Gemeinden einen einzigen Sonntagsverkauf bewilligen, wenn dieser im Zusammenhang mit einem besonderen Ereignis wie Volksfeste, Weihnachtsmärkte, kulturelle oder sportliche Veranstaltungen steht. Wenn eine Gemeinde also in der Vorweihnachtszeit einen Sonntagsverkauf bewilligt, ist für den Rest des Jahres kein weiterer Sonntagsverkauf mehr möglich.

Wie soll sich also eine Gemeinde verhalten, wenn neben dem traditionellen Sonntagsverkauf vor Weihnachten eine weitere grosse Veranstaltung oder ein Volksfest im Ort stattfinden und ein Sonntagsverkauf erwünscht und sinnvoll ist? Mehr als eine Bewilligung ist nicht möglich.

Interesse am Sonntagsverkauf haben in den letzten Jahren vor allem auch das Autogewerbe, Möbelgeschäfte und Gärtnereien bekundet.

Ärgerlich ist für viele Geschäfte die Tatsache, dass im nahen Ausland und bald auch in den umliegenden Kantonen bessere Voraussetzungen, also Wettbewerbsvorteile für die Verkaufsläden bestehen. Die Abwanderung von Kunden ist die schmerzliche Folge.

Beispiele wie der 8. Dezember, ein Feiertag hier im Wallis, zeigen eindrücklich wie die Kunden an solchen Tagen ihre Einkäufe in den umliegenden Kantonen oder Ländern tätigen.

Von unseren Vertretern im Nationalrat haben Frau Amherd, Herr Chevrier, Herr Darbellay, Herr Freysinger, Herr Germanier und Herr Schmidt der Abänderung des Bundesgesetzes zugestimmt.

Ich bitte Sie, verehrte Damen und Herren Abgeordnete, dieser Motion zuzustimmen und damit unserem Gewerbe und Handel die Möglichkeiten wie sie der Bund vorsieht, zu gewähren.

Besten Dank.

M. le député Jérôme Buttet (PDCB):

Au printemps 2002, après de longues années de préparation et de négociations avec les partenaires sociaux, cette Assemblée avait permis l'entrée en vigueur de l'actuelle loi sur l'ouverture des magasins.

En décembre 2005, un postulat tendant à élargir la liste des lieux touristiques de façon à faire bénéficier certaines régions d'un horaire d'ouverture des magasins plus étendu avait été refusé par 74 voix contre 43.

En 2006, deux motions tendant à autoriser l'exposition d'automobiles, l'une le dimanche de façon générale et l'autre deux dimanches par année, n'avaient été acceptées par cette Assemblée qu'après leur transformation en postulats.

Or, voilà que l'on revient, deux ans plus tard, avec à nouveau une motion portant, cette fois, sur quatre dimanches par année. Si le texte explicatif des motionnaires peut laisser penser à une demande limitée spécifiquement à l'industrie automobile et aux centres horticoles, la modification de l'article 6 alinéa 2 qu'ils nous proposent est beaucoup moins innocente puisqu'elle est prévue, je cite, "pour les autres magasins", soit tous les magasins

autres que les boulangeries, pâtisseries, confiseries, laiteries, magasins de fleurs, kiosques, magasins de tabac et de journaux, dont l'ouverture est déjà autorisée par l'alinéa précédent.

Il n'est pas inutile de rappeler que les dispositions légales actuelles permettent déjà de mettre sur pied des expositions d'automobiles le week-end. En effet, les vendredi, samedi et dimanche 28, 29 et 30 mars dernier s'est tenue à Viège la 29^e Neuwa et les vendredi, samedi et dimanche 18, 19 et 20 avril prochain à Martigny aussi l'exposition Auto Passion.

Si le groupe PDCB est tout à fait favorable à la mise sur pied de manifestations exceptionnelles de ce genre, il ne peut souscrire à une modification de la loi tendant à étendre les possibilités d'ouverture des commerces sur les week-ends. Le fait de préciser que c'est le conseil municipal qui peut accorder des dérogations est un garde-fou illusoire. Quel conseil municipal pourra-t-il limiter le nombre des dérogations à ses commerçants si la commune voisine les accorde aux siens?

Quatre week-ends d'ouverture des commerces, c'est aussi et surtout des contraintes non négligeables pour de nouvelles catégories de travailleurs. Ce Parlement s'est montré tout récemment assez sage pour protéger prioritairement la santé des collaborateurs des établissements publics plutôt que le confort de certains fumeurs. Nous espérons qu'il saura montrer la même sagesse pour privilégier la qualité de vie des collaborateurs des garages, des jardineries et, finalement, de tous les magasins plutôt que de vouloir absolument offrir à d'autres la possibilité d'attendre le dimanche pour accomplir des tâches aussi urgentes, nécessaires et imprévisibles que l'achat de trois plantons de géranium ou la collecte de quelques photos et dépliants sur leurs prochaines voitures.

Rappelons aussi que les citoyens valaisans ont clairement montré, dans le cadre de votations fédérales le 27 novembre 2005, soit il y a moins de 30 mois, leur volonté de ne pas étendre les horaires d'ouverture en refusant, à une claire majorité (il s'agissait de 65,4%) l'ouverture des magasins dans les gares et les aéroports.

Pour le respect des collaborateurs des garages, des jardineries et des autres magasins, pour le respect de leurs familles et aussi pour le respect de la volonté exprimée dans les urnes par les citoyens de ce canton et nonobstant les modifications légales fédérales, nous vous invitons à rejeter cette motion et à attendre les propositions qui résulteront des postulats de 2006 qui feront l'objet, en temps voulu, de toute la réflexion nécessaire.

Je vous remercie pour votre attention et peut-être votre soutien.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Die Linke ist und war zusammen mit der katholischen Kirche immer gegen Sonntagsarbeit. Ich stelle fest, dass die Christliche Volkspartei Oberwallis mit Sonntagsarbeit leben kann, umgekehrt ist die CVP Unterwallis auf der Linie der Kirche und der Linken.

Wir bekämpfen selbstverständlich diese Motion, ohne materiell darauf einzugehen. Das haben wir seinerzeit – es ist von meinem Vorredner betont worden – im Jahr 2005 ausführlich gemacht, aber selbstverständlich werden wir gegen diese Motion stimmen.

Danke schön.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):

Il y a quelques mois, une proposition similaire avait déjà été débattue au sein de ce Parlement et, lors du vote, je m'étais abstenu. Ce fut une erreur, j'aurais dû la combattre.

Je tiens à m'opposer, à titre personnel, à toute proposition visant à travailler le dimanche.

Il y a quelques mois, c'étaient deux dimanches par année; aujourd'hui, ce sont quatre, et ainsi de suite.

Si je combats cette motion, ce n'est pas mon côté pratiquant qui me le dicte, même si, pour moi, le dimanche est consacré à l'office et à ma famille, mais je la combats en tant qu'employeur. Il y a déjà six jours dans une semaine pour que nous puissions travailler et gagner notre vie à la sueur de notre front. Nous n'avons pas besoin d'un septième jour partiellement ouvert. Les personnes qui ouvriront le dimanche ne gagneront pas plus que maintenant, j'en suis certain, car le pouvoir d'achat du Valaisan est le même avec le dimanche ouvert ou non; on n'a pas plus à dépenser que ce que l'on gagne. Mais, ceux qui devront travailler ces jours-là mettent en danger leur vie familiale.

Nous devons respecter nos collaborateurs. Nous devons et avons un devoir de tout mettre en œuvre pour que ceux-ci puissent s'épanouir au travail et dans leur vie familiale.

Au sein de notre groupe, nous étions partagés entre le Haut et le Bas-Valais sur ce sujet, mais, pour le bien des travailleurs valaisans, je vous demande, en mon nom personnel, de rejeter cette motion. Merci.

M^{me} la députée (suppl.) Francine Zufferey Molina (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG s'étonne que cette motion soit agendée étant donné que, durant cette législature, il y avait eu déjà deux motions traitant du même sujet. Le 13 avril 2006, le député Felix Ruppen déposait une motion concernant les horaires d'ouverture des magasins pour l'industrie automobile et le même 13 avril 2006, les députés Matthias Eggel et Christian Venetz concernant l'autorisation d'expositions automobiles le dimanche.

Notre groupe voulait demander que cette motion soit retirée, mais, à défaut, on va la combattre évidemment.

Les Valaisans avaient dit non à l'ouverture des magasins dans les gares lors des dernières votations, ce qui prouve bien que notre canton ne tient pas à ouvrir encore plus que ce qui est possible pour les stations les commerces le dimanche.

Il faut stopper cet élan vers une libéralisation d'ouvrir les magasins le dimanche. La livraison de marchandises devra aussi être garantie et bientôt tout le monde va devoir travailler le dimanche.

Merci pour votre attention.

M. le député (suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG):

L'autre jour, je suis descendu à la gare de Sierre et j'ai vu une grande affiche, sur laquelle il était écrit: "Donnez des cours aux parents pour apprendre l'éducation à leurs enfants".

Pour ma part, je pense que les meilleurs cours que l'on puisse donner aux parents, c'est de les laisser tranquilles le dimanche à la maison avec leur propre famille.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Nous allons donc voter.

Par 67 voix contre 33 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la motion 4.105 du député Felix Ruppen.

Cette motion est ainsi classée.

5. POSTULAT
du député Markus Truffer (CVPO) concernant des problèmes avec les
chiens de protection des troupeaux (11.12.2007) (4.106)
(en collaboration avec le DTEE)

POSTULAT
von Grossrat Markus Truffer (CVPO) betreffend Probleme mit
Herdenschutzhunden (11.12.2007) (4.106)
(in Zusammenarbeit mit dem DVBU)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO):

Über die Zahl, der im Wallis ihr Unwesen treibenden Wölfe gehen die Meinungen weit auseinander. Einige prophezeien Meutebildungen in der nächsten Zeit und erwarten Wölfe in unseren Städten und Dörfern. Realisten nehmen an, dass zeitweise maximal ein halbes Dutzend Wölfe Haus- und Wildtiere killen. Wie viele, denken Sie, sind es wirklich?

Im Moment hat die Dienststelle für Jagd und Fischerei Kenntnis von zwei Wölfen im Chablais und einem Wolf, der in Bern und Freiburg seine Runden dreht und dabei gelegentlich in Derborence auftaucht. Es scheint also, dass die Walliser das Wolfproblem weitgehend im Griff haben und auch in Zukunft imstande sein werden, es zu lösen.

Ein viel grösseres Problem stellt der Einsatz von Herdenschutzhunden dar. Diese in der Regel grossen kräftigen Hunde, wie zum Beispiel die Pyrenäenhunde sind gegenüber

fremden Menschen, gegenüber anderen Hunden und Tieren nicht sozialisiert. Ihre Lieblingsbeschäftigung ist übrigens die Jagd auf Murmeltiere, die sie auch regelmässig erwischen. Bereits meiden Touristen, Wanderer und Natur- und Wildbeobachter die Gebiete, wo diese Hunde ihre Aufgabe zu erfüllen versuchen. Dies ganz einfach weil sie zu Recht Angst von Anfällen und Bissen durch Herdenschutz Hunde haben.

Bereits sind im Kanton diverse Vorfälle passiert und es ist eine Frage der Zeit, bis schwere Bissunfälle, ja Todesfälle eintreten können. "Les chiens ont causé des désagréments pour les touristes qui longent le chemin pédestre du tour des Dents-du-Midi, aboyant jour et nuit. Les marmottes présentes dans le parc ont presque toutes disparu" – Patrick Brügger, moutonnier, alpage de Bonavau, Le Bouveret.

Dass das zuständige Bundesamt die Entschädigung von Schafrissen von der Überwachung der Herde durch solche Hunde abhängig macht, ist unverhältnismässig und geht zu weit.

Gemäss unserem Tierschutzgesetz ist das Veterinäramt verpflichtet, bei Verdacht auf Gefährlichkeit die Hunde zu prüfen.

Ich fordere deshalb den Staatsrat auf, Massnahmen zu ergreifen, dass die Herdenschutz Hunde vor ihrem Einsatz einer Verhaltensprüfung durch das Veterinäramt unterzogen werden und dass sie – wenn sie diese Prüfung nicht bestehen – nicht als Herdenschutz Hunde zugelassen werden.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

Le président:

Danke, Herr Grossrat.

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

6. POSTULAT
de la commission thématique ATE, par sa présidente Marylène Volpi Fournier, concernant l'état de la formation dans le secteur touristique (12.12.2007) (4.107)
POSTULAT
der thematischen Kommission LTU, durch die Präsidentin Marylène Volpi Fournier, betreffend Standortbestimmung in Sachen Ausbildung im Gastgewerbe (12.12.2007) (4.107)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (SPO):

Lors des travaux de la commission ATE sur le tourisme, il y a un sujet sur lequel tous les commissaires étaient d'accord – eh oui!, il y en avait de temps en temps! –: la question de la formation a retenu l'attention des commissaires et également par le fait que les partenaires

concernés entendus par la commission lors des auditions que nous avons menées sur le projet de loi sur le tourisme ont dit clairement leurs inquiétudes face à la formation beaucoup trop réduite et face à la nouvelle formule mise en place depuis peu pour l'obtention de la patente d'exploitation d'un établissement public.

La commission a donc décidé de déposer ce postulat, auquel je vous demande de vous rallier. Le département, quant à lui, nous en sommes sûrs, fera preuve de célérité pour lui donner une réponse positive.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

Merci, Madame la députée.

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

Il est 11 heures. Comme le prévoit notre ordre du jour, à 11 heures, c'est l'Heure des questions. Nous voulons profiter de la présence aussi de nos conseillers d'Etat pour aborder cet objet de manière ponctuelle.

7. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Frage 2

von Grossrätin Franziska Lutz-Marti (CVPO) betreffend: Waren die Schneepflüge zwischen Visp und Steg am Karfreitag mit den Glocken in Rom?

HINTERLEGTER TEXT:

Le président:

Je donne la parole à Sa Sainteté..., pardon, non à M. le président du Gouvernement!

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

J'ai entendu parler tout à l'heure d'une soupape qui était laissée pour le Conseil d'Etat..., je n'ai jamais prétendu à ce poste, quoique tout chrétien puisse une fois ou l'autre y aspirer!

J'en viens à votre question, Madame la députée Franziska Lutz-Marti. J'aimerais préciser, pour ceux qui ne le sauraient pas – et c'est un peu une injure que je vous ferais – que d'intenses chutes de neige ont débuté vers 6 heures du matin, le Vendredi saint 21 mars 2008. Etait-ce une punition divine? Dieu n'a-t-il pas reconnu les siens? C'est une autre question.

Durant cette journée, il est tombé plus de 80 centimètres de neige fraîche dans la région de Viège à Steg. Les chutes de neige ont diminué seulement le soir vers 22 heures pour cesser vers minuit.

Comme chaque jour, pendant l'hiver, les cantonniers ont contrôlé les routes dès 3 heures le matin. Après qu'il ait commencé à neiger à 6 heures, l'ensemble des engins de déneigement a été engagé. Tous les véhicules ont travaillé sans arrêt jusqu'à minuit et même plus tard. Le trafic était intense – c'est un bien pour le tourisme – à la veille de Pâques. Certains usagers, comme le relève l'auteure de la question, et c'est probablement la seule pertinence qu'on peut admettre à cette question, étaient équipés de pneus d'été et ils ont provoqué des perturbations de circulation et des accidents. Deux accidents impliquant des camions ont provoqué la fermeture de la route Gampel-Goppenstein pendant deux heures l'après-midi.

Tout le personnel et les machines disponibles ont travaillé toute la journée pour maîtriser ces chutes de neige dans des conditions de trafic très difficiles.

Comme responsables de l'entretien des routes du Valais, nous considérons la comparaison qui est faite avec les cloches parties pour Rome comme un affront fait au personnel du Service des routes, mais aussi aux nombreuses entreprises de déneigement concessionnaires.

Nous invitons, dès lors, Madame la députée à accompagner nos équipes, dès 3 heures le matin, lors du prochain engagement ou lors du prochain événement de ce genre... en espérant bien sûr qu'elle ne soit, elle-même, pas partie en vacances avec les cloches à Rome!

Frage 4

von Grossrat Diego Clausen (CSPO) betreffend BLS Lokführerstellen für das Oberwallis

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Ich möchte zunächst Herrn Grossrat Clausen recht herzlich danken, dass er die Frage betreffend Lokpersonalbestand der BLS in Brig aufgenommen hat. Das gibt mir die Gelegenheit Ihnen gegenüber, aber auch der Öffentlichkeit gegenüber einige Dinge ins Licht zu rücken.

Die Lokführerstandorte und –bestände der BLS sind abhängig vom jeweiligen Verkehrsaufkommen der entsprechenden Fahrplanperiode, sowohl im Personenverkehr wie auch im Güterverkehr. Sie wissen, dass in den vergangenen Jahren die BLS und die Regionalbahnen Mittelland fusioniert haben und dass sich die Unternehmung vermehrt auf den Regionalverkehr konzentriert. Dieser Regionalverkehr findet eben an den Standorten Neuenburg, Luzern, Bern und Thun statt. Aufgrund dieser Sachlage, der Änderung des Schwerpunkts, hat die BLS in jüngster Zeit die entsprechenden Personalstandorte und deren Bestände vor allem im Berner Oberland neu definiert.

Alle Verschiebungen der letzten Monate fanden ausdrücklich nur innerhalb des Berner Oberlandes sowie im Mittelland statt. Brig war somit nicht betroffen. Mit der Ausnahme, dass sogar drei Walliser Lokführer wieder in ihre Heimat zurückkehren konnten.

Der Standort Brig ist aufgrund der geografischen Distanzen – und das ist ein zusätzliches Argument – für den Güterverkehr nicht ideal gelegen, da die Auflagen des

Arbeitszeitgesetzes den Transitgüterverkehr von Weil a/Rhein, Basel nach Domodossola und umgekehrt zu einer Unterbrechung im Raum Thun – Spiez – Frutigen zwingen.

In den letzten sechs Jahren hat sich der Lokführerbestand in Brig wie folgt entwickelt. (Das wäre dann auch eine Korrektur zu den von Ihnen angeführten 17 Personen für dieses Jahr.) Die Entwicklung war wie folgt:

2003 waren es 14, 2005 18 und im Jahr 2008 sind es 25.

Es muss auch immer berücksichtigt werden, dass die BLS im Jahr 2004 aufgrund der Basisvereinbarung mit den SBB den gesamten IC Verkehr Bern – Brig an die SBB abgetreten hat und damit die Verkehrsleistungen im IC Personenverkehr weggefallen sind.

Ich kann Ihnen versichern, dass ich mit meinem Kollegen, Ständerat Rolf Escher aus Brig, der auch im Verwaltungsrat vertreten ist, alles dafür unternehmen werde, dass wir diese Entwicklung aufmerksam verfolgen. Ich möchte in diesem Zusammenhang auch ganz klar bestätigen, dass wir uns eingesetzt haben als es damals darum ging, bei der fusionierten Bahn den Verwaltungsratssitz des Kantons Wallis zu retten. Heute können wir sagen, dass wir der einzige Kanton sind, der nebst Bern noch im Verwaltungsrat vertreten ist. Alle anderen Kantone sind nicht mehr vertreten.

Question 5

du député Gérald Varone (PS/AdG) concernant la fermeture des ateliers CFF Cargo à Bellinzone

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Le député Gérald Varone interroge le Conseil d'Etat quant à sa position quant à la possible fermeture des ateliers CFF Cargo de Bellinzone et la manière dont il compte manifester son éventuel soutien.

Monsieur le député, la situation a heureusement fortement évolué depuis la date de dépôt de votre question puisque les CFF viennent de retirer leur projet de restructuration et qu'une table ronde a été décidée.

Le Conseil d'Etat valaisan ne peut que se réjouir de cette décision encouragée par le Conseil fédéral puisque celle-ci se replace dans le contexte plus général du maintien d'une décentralisation des effectifs des anciennes régions publiques, cela d'autant plus qu'elle semble également répondre aux critères de rentabilité économiques.

Quant à la manifestation de notre soutien, on peut rassurer l'intervenant, le Valais s'est toujours engagé par rapport à la Confédération dans le sens d'une répartition régionale équitable des emplois publics ou parapublics et nos confrères du Conseil d'Etat tessinois ne l'ignorent pas.

Question 7

du député Jean-Daniel Bruchez (PDCB), concernant l'avenir du Tactilo

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Comme le député Jean-Daniel Bruchez le relève et comme vous le lisez régulièrement dans la presse, la remise en question de l'exploitation du Tactilo met en danger une grande part de l'aide de la Loterie Romande dans notre canton.

Actuellement, les recours des cantons suisses contre la décision de la Commission fédérale des maisons de jeux interdisant l'exploitation des Tactilo est toujours pendante devant le Tribunal administratif fédéral. La Commission fédérale des maisons de jeux considère les Tactilo comme une machine à sous standard interdite hors des casinos alors que la Loterie Romande et les cantons défendent la position d'une loterie électronique avec un plan de tirage prédéfini tombant sous la compétence cantonale et, par conséquent, la légalité de son exploitation se verrait confirmée.

En cas d'échec devant le Tribunal administratif fédéral, la Loterie Romande lancera une initiative fédérale contre le monopole des casinos. Cette initiative est d'ores et déjà prête.

Je vous rappelle que le Tactilo génère environ le tiers des bénéfices de la Loterie Romande, soit, pour notre canton, environ 8 millions.

En conclusion, le Conseil d'Etat est conscient de l'importance de cette cause et mettra en œuvre toute action nécessaire à la préservation des intérêts des groupements associatifs sportifs, sociaux et culturels du canton.

Frage 8

der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher, betreffend existenzsichernde Löhne auch in ehemaligen IHG Regionen?

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Wie Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher zu Recht feststellt, werden die Mindestlöhne im Gastgewerbe im Landesgesamtarbeitsvertrag – und zwar in Artikel 10 – festgelegt. Dieser sieht für die Mitarbeiter ohne Berufslehre die Möglichkeit vor, einen um 10 Prozent tieferen Mindestlohn zu vereinbaren. Voraussetzung bildet, dass der Betrieb in einem förderungsbedürftigen Gebiet nach dem Bundesgesetz über Investitionshilfe für Berggebiete liegt. Der Landesgesamtarbeitsvertrag bezieht sich also für die Festlegung des örtlichen Geltungsbereichs auf das Bundesgesetz über die Investitionshilfe für Berggebiete, welches seit dem 31.12.2007 ausser Kraft ist. Da aber Gesamtarbeitsverträge Privatrecht darstellen und somit die Sozialpartner bestimmen wie sie die Anwendung ihres Vertrags handhaben, steht eine Einmischung des Staatsrats nicht zur Diskussion. Wir sind also nicht in der Lage hier einzugreifen. Es liegt auch nicht im Zuständigkeitsbereich des Staatsrats.

Die Nachfrage bei der Kontrollstelle für den GAV des Gastgewerbes hat ergeben, dass an der bisherigen Anwendung von Artikel 10 festgehalten wird, eine Änderung müssten somit die Sozialpartner aushandeln.

Question 1

du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant les demandeurs d'asile spoliés: quel signal politique?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

J'ai oublié d'informer le président du Grand Conseil que je répondrai à cette question dans le cadre du traitement des deux interpellations urgentes.

Nous avons ainsi déjà gagné un peu de temps.

Le président:

J'en prends bonne note.

Effectivement, on ne va pas dire deux fois les mêmes choses.

Je vous propose de passer à la question suivante.

Question 9

du groupe GRL, par les députés (suppl.) Marcel Delasoie et Patrick Bérod, concernant insécurité de nos rivières et torrents et plaisir des promeneurs indigènes et touristes

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Par cette question, on se rend compte que les efforts de l'Association valaisanne des producteurs d'énergie électrique pour informer la population des dangers liés aux crues subites des torrents et rivières dues aux manœuvres d'ouvrages hydroélectriques portent leurs fruits. C'est déjà un constat.

Selon l'article 45 de la loi sur les forces hydrauliques du 28 mars 1990, l'exploitant d'un aménagement hydroélectrique est responsable de tout dommage résultant de la construction, de l'existence et de l'exploitation de ses ouvrages. Il doit donc prendre les mesures nécessaires à éviter les dommages à ses installations et aussi aux tiers. C'est la législation en force.

Les purges ou vidanges des bassins d'accumulation ou de compensation font l'objet d'autorisations et sont annoncées dans le Bulletin Officiel. Ces opérations planifiées tiennent compte de nombreux paramètres, notamment ceux liés à la pêche sportive et au tourisme. Lire

le Bulletin Officiel n'est certainement pas la première chose que font les touristes qui arrivent dans notre canton; mais quand même, pour des actions planifiées, c'est la voie ordinaire pour faire cette information.

Un certain nombre de purges, soit celles des dessableurs/dégraveurs sur les prises d'eau, sont dites automatiques, car elles sont déclenchées en fonction de la situation, notamment lors de fontes de neige exceptionnelles, par très beau temps ou lors de crues naturelles avec fort apport de sédiments, par exemple par temps orageux. Elles ne peuvent donc pas être planifiées et ne sont d'ailleurs pas soumises à autorisation. Nous avons une directive purges et vidanges de février 2003 sur le site de l'Etat du Valais sous le Service de l'énergie et des forces hydrauliques qui donne les informations.

Les consommateurs d'électricité exigent un approvisionnement sûr, y compris bien entendu aussi en fin de semaine. Les ouvrages hydroélectriques participent de manière importante à cette sûreté.

Les mesures envisagées par la question posée imposeraient des contraintes trop lourdes à l'exploitation des aménagements hydroélectriques. En effet, on ne peut pas tout avoir: si on leur donne une concession, on encaisse les redevances hydroélectriques, mais cela donne, en contrepartie, le droit à ces sociétés d'utiliser les eaux, de faire marcher et de produire de l'électricité.

Je veux quand même prendre contact avec l'Association valaisanne des producteurs d'énergie électrique pour les sensibiliser encore plus à cette question parce que nous sommes aussi évidemment un canton touristique. Nous avons tout intérêt à ce que le système d'information sur ces crues ou sur ces situations puisse s'améliorer.

Il faut encore ajouter qu'il y a pas mal de sociétés qui ont des patrouilleurs et qui donnent des informations sur leur site, pendant la saison touristique, sur les dangers potentiels qui existent. Merci.

Question 6

de la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL) concernant la prévention du dopage dans le sport

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Avec le partenariat de la Patrouille des glaciers, nous avons pu mettre en place des séances d'information pour la deuxième année du cycle d'orientation. La députée Anne-Marie Sauthier-Luyet nous indique que ce partenariat est positif et que nous devons le poursuivre.

Je voudrais, tout d'abord, remercier le brigadier Marius Robyr de nous avoir fait cette proposition et de l'avoir mise en place, et évidemment souhaiter le succès pour la Patrouille des glaciers, la treizième, qui se déroulera la semaine prochaine.

Après cette Patrouille des glaciers, nous ferons le bilan de cette information. Suite à ce bilan, nous déciderons du futur, mais nous souhaiterions en tout cas que la Patrouille des glaciers, à travers son état-major, poursuive ses séances d'information. Si elle ne les poursuivait pas pour des questions qui la concernent, nous trouverions une solution différente.

Je voudrais aussi insister sur les actions qui sont mises en place, notamment par Swiss Olympic à travers "Sport cool and clean". C'est une activité qui est à la fois pour les écoles, pour les associations sportives et qui donnera des informations sur la prévention du dopage, mais surtout avec l'objectif pour chacun d'entre nous: le fair-play sans dopage. Je crois que c'est une information qui est permanente et que l'on doit maintenir.

Et puis aussi, les maîtres d'éducation physique à l'école ont pour mission de compléter la formation sportive par des messages de prévention de la santé avec le sport et des messages de risques que comporte le sport.

C'est donc à travers un certain nombre d'éléments et sous différentes formes que nous voulons activer cette promotion contre le dopage, si possible aussi pour la suite avec la Patrouille des glaciers.

Le président:

Nous arrivons à la dernière question concernant le Département des finances, des institutions et de la sécurité.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina remplace le chef du département, M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier.

Question 3

de la députée Karin Perraudin-Bertholet (PDCB) concernant l'affichage de campagne électorale

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Par cette question, la députée Karin Perraudin-Bertholet demande quels sont les moyens existants et les mesures qui peuvent être prises pour faire en sorte que, après une élection, les affiches électorales soient retirées du long de nos routes pour restituer l'espace public en l'état où il était avant la campagne.

L'affichage public concerne, dans notre canton, aussi bien les communes que le canton.

Si l'on excepte le domaine public cantonal et la proximité d'une route cantonale, les questions d'affichage relèvent aujourd'hui de l'autonomie communale et il appartient aux communes d'agir. Certaines communes disposent même d'une réglementation spéciale concernant les affiches publicitaires, commerciales ou autres.

Comme cette question de réglementation communale n'a pas suscité d'intervention auprès du Conseil d'Etat en dehors de la procédure d'homologation, il n'est pas possible pour le Conseil d'Etat d'apprécier quelles sont les mesures adoptées par les communes pour le retrait des affiches qu'elles ont autorisées ou tolérées.

S'agissant maintenant des affiches politiques sises à proximité des voies publiques cantonales, on peut préciser les éléments suivants:

Suite aux élections fédérales d'octobre 2007, la Commission cantonale de signalisation routière s'est adressée aux partis politiques pour leur demander de retirer les affiches électorales apposées le long des voies publiques cantonales.

Pour les élections communales de cet automne, comme il n'est guère envisageable de s'adresser à tous les candidats, la commission a prévu une publication officielle dans le Bulletin Officiel et d'adresser une directive aux partis cantonaux, à charge pour ces derniers d'informer les sections locales pour les sensibiliser aux problèmes d'affichage et de retrait des affiches après les élections.

Enfin, pour les élections cantonales 2009, il a été prévu également une intervention de la commission de signalisation routière auprès des partis cantonaux.

URGENCES / DRINGLICHKEITEN

8. INTERPELLATION URGENTE

du député Georges Schnydrig (CSPO) et cosignataires concernant l'état des travaux liés aux mesures prioritaires R3 et à la route de contournement dans la région de Viège (08.04.2008) (5.086)

DRINGLICHE INTERPELLATION

von Grossrat Georges Schnydrig (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Stand der Arbeiten der prioritären Massnahmen R3 und Entlastungsstrasse im Raume Visp (08.04.2008) (5.086)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT / ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

Hr. Grossrat Georges Schnydrig (CSPO):

Die Verbesserung des Hochwasserschutzes für die Industrieanlagen der Lonza AG und der DSM sowie der umliegenden Ortschaften stehen bei der Umsetzung der prioritären Massnahmen der R3 im Raume Visp/Brig im Vordergrund.

Im Projekt der R3 ebenfalls integriert, ist eine zweispurige Entlastungsstrasse über Brigerbad, Lalden und Baltschieder und die Umlegung der 65 kV Leitung. Aufgrund der Dringlichkeit hat der Kanton Wallis das Verfahren des gesamten Rottenprojekts vorgezogen und im Juni 2006 öffentlich aufgelegt.

Verschiedene Einsprachen von Verbänden und Privaten haben dazu geführt, dass die Umlegung der 65 kV Leitung im März 2008 mit einer neuen Linienführung erdverlegt und linksufrig des Rottens nochmals aufgelegt wurde.

Die Projektleitung der R3 hat den Beginn der Ausführungsarbeiten auf den Winter 2008/2009 definiert. Anmerkung: Im Perimeter des Rottens kann jeweils nur in den Wintermonaten gearbeitet werden. Die Umsetzung des Projekts muss deshalb etappiert ausgeführt werden und wird ein paar Jahre bis zur Fertigstellung in Anspruch nehmen.

Aufgrund der jetzt nochmals aufgelegten Hochspannungsleitung und der sich in die Länge ziehenden Verfahrensabläufe steht die Frage im Raum, ob mit den Bauarbeiten im Winter 2008/2009 wirklich begonnen werden kann. Unter Berücksichtigung, dass die vom Kanton versprochene lokale Begleitgruppe, bestehend aus den beteiligten Gemeinden, Verbänden und der Projektleitung, welche das Grossprojekt koordinieren und begleiten soll, noch nicht eingesetzt ist, stellt sich zusätzlich die Frage nach der Einhaltung der Bautermine.

Wirtschafts- und verkehrspolitisch kann sich die Region Visp eine Aufschiebung der Ausführungstermine nicht leisten. Mit dem Wissen, dass die A9 Südumfahrung im Raum Visp in den Jahren 2016 bis 2018 eröffnet werden soll, muss jetzt sofort gehandelt werden und die Entlastungsstrasse im Einklang mit der R3 realisiert werden. Wird dies nicht der Fall sein, stellt sich ernsthaft die Frage, ob der Bau einer Entlastungsstrasse Sinn ergibt, wenn diese fast gleichzeitig mit der Südumfahrung realisiert und in Betrieb genommen wird.

Über die wirtschaftlichen Folgen und Auswirkungen eines Unwetters im Raume Visp, analog denjenigen im Jahr 2000, wagen wir erst gar nicht zu denken.

Wir fordern den Staatsrat deshalb auf, alles daran zu setzen, dass die Verfahren beschleunigt und die Ausführungstermine ab dem Winter 2008/2009 eingehalten werden.

Wir bitten den Staatsrat um Beantwortung der aufgeworfenen Fragen.

Ich danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

Vous vous apercevrez dans ma réponse que les questions d'eau peuvent être parfois très brûlantes – y compris pour ceux qui les posent!

Le député Georges Schnydrig et les cosignataires invitent le Conseil d'Etat, par cette interpellation urgente, à répondre à différentes questions relatives à la réalisation des mesures prioritaires Rhône 3 dans la région de Viège.

Première question: Où en sont les procédures d'opposition et d'autorisation?

Sur les 75 oppositions, 8 observations et une réserve – dont je précise qu'aucune d'entre elles n'a été faite par le Conseil d'Etat! – qui ont été déposées lors de la procédure de mise à l'enquête publique, 17 oppositions ont été réglées à l'amiable dans le cadre de séances de conciliation. Les 58 oppositions restantes seront traitées dans le cadre de la décision d'approbation du Conseil d'Etat. Cette décision se trouve actuellement en cours de rédaction. Toutes les procédures d'approbation, car il y en a plusieurs, à l'exception de celle relative à la mise sous terre de la ligne 65 kV dans la région de Brigerbad-Lalden-Visp, sont bien avancées. Suite à la réception des préavis de tous les services cantonaux concernés, l'évaluation provisoire du rapport d'impact sur l'environnement des différents projets partiels a été établie. Cette évaluation constitue et a constitué la base de la prise de position de l'Office fédéral de l'environnement de novembre 2007 qui englobe pour sa part la prise de position des instances fédérales concernées. A l'heure actuelle, l'évaluation définitive du rapport d'impact sur l'environnement est en cours. L'approbation de l'Office fédéral des transports relative aux installations accessoires des chemins de fer fait encore défaut. L'office fédéral a laissé espérer au canton la délivrance de cette approbation – celle-là, pas les autres – pour avril 2008. Pour

le surplus, l'ensemble des autres autorisations spéciales est disponible. Il y a donc des procédures d'approbation et il y a aussi des procédures d'autorisation dans ce dossier qui est, comme vous le savez, très complexe. Le Conseil d'Etat poursuit l'objectif de rendre sa décision d'approbation d'ici à l'été 2008, mais il doit la coordonner avec les autres approbations qui ne sont pas de sa compétence et avec les autorisations spéciales.

Deuxième question: La nouvelle mise à l'enquête de la ligne à haute tension a-t-elle une influence sur les délais d'exécution du projet global?

Nous voulons dire que, malgré la nouvelle mise à l'enquête publique de la mise sous terre de la ligne 65 kV dans la région de Brigerbad-Lalden-Visp, le délai de réalisation prévu ne devrait, en principe, pas subir de retard. Cette mise à l'enquête publique constitue la suite inévitable des nombreuses oppositions qui ont été déposées contre le projet initial de déplacement d'une ligne aérienne. Une information concernant la nouvelle mise à l'enquête publique a été communiquée tant aux communes concernées qu'aux opposants et à la population. La décision d'approbation concernant la ligne à haute tension appartient aux autorités fédérales. Compte tenu des différentes décisions émanant de différentes autorités, comme je l'ai déjà dit, le Conseil d'Etat doit assurer la coordination formelle et matérielle de toutes ces décisions. Il va de soi, Mesdames et Messieurs les députés, que d'éventuelles oppositions contre la nouvelle mise à l'enquête publique pourraient entraîner des retards de réalisation. Il en va bien sûr de même d'éventuels recours contre les décisions d'approbation.

Je suis désolé de devoir vous redire cela encore une fois, mais, à partir du moment où le Conseil d'Etat a mis à l'enquête un projet, se déroule tout un processus que nous devons suivre et qui est d'autant plus complexe lorsqu'il y a des approbations qui dépendent d'autorités à des niveaux différents. Ce risque de retards échappe donc totalement à la maîtrise de la direction du projet et du Conseil d'Etat.

Troisième question: Quand est-ce que le groupe de suivi local, composé des communes concernées, des associations et de la direction du projet, sera institué?

Un groupe local d'accompagnement a déjà suivi les travaux durant l'élaboration du projet de mise à l'enquête publique. L'adjudication du mandat de coordination concernant les travaux des mesures prioritaires de Viège est la condition préalable à l'engagement du groupe d'accompagnement, qui a été cité par les auteurs de l'interpellation. On ne peut pas accompagner quelque chose qui n'a même pas commencé et pour lequel le mandat de coordination n'a pas encore été donné. Et on ne peut pas donner un mandat de coordination sans être au moins assuré que l'essentiel des bases à coordonner soit acquis. Il est donc prévu de procéder à l'adjudication du mandat de coordination ces prochaines semaines et d'instaurer logiquement ensuite le groupe d'accompagnement local.

J'aimerais préciser pour ceux qui croiraient qu'il y a des "black box" dans cette affaire que cette information a été communiquée par lettre du 28 janvier 2008 à la commune de Lalden, et j'espère que vous l'avez reçue, Monsieur le député-maire!

Question suivante: Selon l'état actuel des connaissances, le début de l'exécution des travaux peut-il être envisagé pour l'hiver 2008/2009?

Comme je l'ai déjà mentionné, le début des travaux dépend de l'entrée en force des décisions d'approbation. Vous avez entendu ce parcours du combattant qu'il reste à faire.

Dernière question: Un éventuel retard des procédures d'exécution repoussera-t-il automatiquement le début des travaux d'un an, c'est-à-dire à l'hiver 2009/2010?

Mesdames et Messieurs les députés, compte tenu du nombre d'oppositions contre le projet, on peut craindre des recours contre les décisions d'approbation. Ces recours entraîneraient évidemment un retard, difficilement évaluable, du début des travaux. Le Conseil d'Etat veut, de plus, préciser aux auteurs de l'interpellation et notamment au député Georges Schnydrig, qui est l'actuel président de la commune de Lalden, que non seulement les procédures de recours éventuels que j'ai déjà citées, mais également la procédure qui est en cours devant le Tribunal fédéral contre la décision du Conseil d'Etat d'ordonner l'amélioration foncière intégrale dans le périmètre Brigerbad-Lalden-Visp mettent en péril le respect des délais de réalisation des mesures prioritaires de Viège et de la route de contournement de Viège.

Le Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les députés, est conscient de l'urgence et de la nécessité des mesures prioritaires à réaliser à Viège. Compte tenu de l'importance en matière de politiques économique et sécuritaire de ce projet pour tout le Haut-Valais, il s'efforce évidemment de prendre toutes les mesures nécessaires, mais il ne peut prendre que celles qui relèvent de sa compétence, pour réaliser les différentes phases de projet dans les délais prévus.

Pour cela, nous comptons une fois de plus et toujours, sans parfois être vraiment entendus, sur l'engagement similaire de toutes les autorités locales et régionales.

Mesdames et Messieurs les députés, finalement, ce qui est urgent, ce n'est pas cette interpellation; ce qui est urgent, c'est la fin des entraves de procédure.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je regarde si l'intervenant est satisfait de la réponse.

Cela semble être le cas..., non, j'ai une demande de parole du député Georges Schnydrig.

Hr. Grossrat Georges Schnydrig (CSPO):

Ich möchte gerne kurz eine Antwort auf die Antwort von Staatsrat Rey-Bellet geben in Bezug auf die Einsprache der Gemeinde Lalden im Zusammenhang mit der Integralmelioration.

Es ist natürlich immer sehr einfach wenn Projekte den Gemeinden aufgezwungen werden, welche diese nicht wollen und welche auch keinen Sinn ergeben. Das Projekt Integralmelioration ist ja die Folge eines zusammenhängenden Projektes mit der R3 und der Entlastungsstrasse, welches grundsätzlich in grösseren Zusammenhängen und grösseren Flächen Sinn macht. Im Bereich der Gemeinde Lalden oder im Perimeter der Gemeinde Lalden – und das weiss der Staatsrat sehr genau – macht eine solche Integralmelioration keinen Sinn. Wenn man bedenkt, dass die Gemeinde Lalden als eine der kleinsten Gemeinden vier Hektaren an Land verliert für die R3 und die Entlastungsstrasse und die Gemeinde Lalden mit ihren Eigentümern sich vehement gegen diese Anordnung der Melioration wehrt, ist das sicher auch hier im Grossen Rat zu verstehen. Man muss vielleicht auch noch wissen – und

das ist sehr wichtig – das Projekt der R3 und der Entlastungsstrasse ist im 2006 aufgelegt worden mit einem normalen Expropriationsverfahren und mit diesem Verfahren kann auch die R3 und die Entlastungsstrasse sofort umgesetzt werden.

Es ist immer schlecht, wenn man probiert, den schwarzen Peter auf andere umzulegen, weil man selber nicht bereit ist die Projekte zu lancieren und diese auch in nützlicher Frist umzusetzen. Ich danke.

Le président:

Danke, Herr Grossrat.

J'imagine que M. le chef du département va vous répondre.

Je lui redonne la parole.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement, et président du Gouvernement:

La question n'est pas de rejeter la faute sur quelqu'un d'autre; la question est de constater ce qui se passe en matière d'oppositions et en matière de recours.

En ce qui concerne les AFI (améliorations foncières intégrales), celles-ci font partie intégrante du projet de troisième correction du Rhône. Elles sont imposées comme mesures en faveur de l'agriculture. Alors, évidemment, chacun peut utiliser les procédures, mais ce n'est pas le lieu ici de venir accuser le Conseil d'Etat de ne pas faire ce qui est nécessaire pour avancer dans un projet. Je rappelle que ces AFI font partie du projet et qu'il y a, actuellement, une procédure de recours qui est en cours auprès du Tribunal fédéral.

Pour ceux qui essaieraient de personnaliser ce sujet, en ce qui me concerne, je ne fais ici que de donner la décision du Conseil d'Etat par rapport à ces différentes mesures. Les procédures ont été engagées; nous les suivons, mais nous devons aussi demander à ceux qui engagent les procédures et à ceux qui les poursuivent d'assumer leurs responsabilités. C'est leur droit, totalement, je ne renie pas ce droit, mais il ne faut pas alors à ce moment-là, comme l'a dit M. le député-maire Georges Schnydrig, essayer d'en faire porter la responsabilité au Conseil d'Etat. Nous ne pouvons tout simplement pas construire cette troisième correction du Rhône sans que le projet soit approuvé et en force, et il y a là toute une série de procédures qui accompagnent la procédure principale et qui sont indispensables.

Alors, je ne peux que refaire, peut-être pas à l'attention plus spécifique de telle ou telle personne, mais chacun le prendra comme il le voudra, à l'attention de toutes les autorités locales et régionales, l'appel de la priorité de certaines mesures à prendre. Il s'agit d'une question de responsabilité. On comprend que les individus défendent leurs intérêts personnels. On comprend que certaines communes défendent des intérêts de leur commune. Mais quand il s'agit d'un projet d'importance supérieure, on doit aussi attendre des autorités une pesée de ces intérêts et, dans le cas particulier de ce recours au Tribunal fédéral, ce que nous attendons du TF.

9. INTERPELLATION URGENTE
du groupe GRL, par le député Jacques-Roland Coudray, concernant
l'Euro 2008 (08.04.2008) (4.113)
(résolution transformée en interpellation)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jacques-Roland Coudray, betreffend
Euro 2008 (08.04.2008) (4.113)
(Resolution in eine Interpellation umgewandelt)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

Le Championnat d'Europe de football se déroulera, comme tout le monde le sait, du 7 au 29 juin 2008 dans notre pays. Tout le monde attend de cet événement exceptionnel et unique pour notre pays un engouement de toute la population indigène.

En dehors des villes sites du déroulement des matchs, d'innombrables manifestations seront organisées dans d'autres régions.

Notre canton n'est de loin pas en reste puisque toutes les principales villes, comme Brigue, Naters, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey, organiseront, via les commerçants et les clubs sportifs, des événements dans les rues par des retransmissions de tous les matchs sur grands écrans.

Pour expliquer l'importance de ces manifestations, je citerai deux exemples: celui de Naters et celui de Sion. A Naters, où notre collègue Jean-Marie Schmid préside le comité d'organisation "lautet das Motto: der Fussball kommt ins Dorf". Depuis le centre de Naters, depuis le Bahnhof et de la Belalpstrasse jusqu'à la Marktplatz, les rues seront entièrement consacrées à la fête et à la détente avec l'intégration des quartiers portugais, allemand, italien, français et hollandais.

A Sion, ville choisie avec 16 villes suisses comme villes organisatrices de l'UBS Arena, un stade d'une capacité d'environ 7'000 places sera construit sur La Planta, dotée d'un écran géant retransmettant tous les matchs.

A travers ces deux exemples déjà, on peut dire que tout le canton va vivre dans une effervescence inhabituelle durant cette période et qu'un grand nombre de touristes étrangers se joindront tout naturellement à la fête.

Le potentiel étant réuni, le besoin d'ouverture plus étendu des commerces en proximité devrait se faire sentir et, comme le championnat comprend quatre dimanches, le problème va se poser étant donné que, ces jours-là, ils n'ont en principe pas le droit d'occuper du personnel.

Conscient de cette problématique, le Seco (le secrétariat à l'économie), l'a devancé en décrétant la manifestation "événement exceptionnel" et que le besoin urgent, tel que formulé dans l'ordonnance sur la loi fédérale sur le travail, atteint permettrait ainsi l'occupation du personnel pendant les dimanches de la période du championnat. Concrètement, la proposition du Seco est simple: il s'agit tout simplement de classer provisoirement durant la période de l'Euro les zones délimitées dans lesquelles les manifestations d'envergure auront lieu en régions touristiques. Cela semble être facilement concevable dans notre canton, la loi sur l'ouverture des magasins prévoyant cette zonification aux articles 11 et 12.

Aux propositions raisonnables de notre requête, nous sollicitons l'appui du Gouvernement dans cette démarche.

L'exemple d'intégration des communautés étrangères, comme celle prévue à Naters, est et mérite d'être relevé au chapitre de l'accueil.

Je n'oublierai pas, pour terminer, le volet social de cette demande, mon ami Nicolo m'en voudrait, car il est impératif que, pour le personnel occupé durant cette période, les conditions sociales et salariales soient bien évidemment respectées dans le cadre de cette occupation exceptionnelle. Les règles existent tant pour les suppléments de salaires que les congés de compensation.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Le Valais aussi participera pleinement à l'Euro 2008 et le Conseil d'Etat veut favoriser les conditions cadres les plus favorables pour cet événement.

Du côté d'une ouverture extraordinaire des magasins, à l'heure actuelle, seule la Société des arts et métiers de Sion (AMS), appuyée par la ville, a montré un intérêt pour des ouvertures dominicales ou du soir. Le fait qu'aucune autre demande ne nous soit parvenue démontre que l'intérêt pour de telles ouvertures ne semble pas si marqué.

Le Conseil d'Etat, une fois l'opportunité établie sur la base de la réglementation exceptionnelle du Seco, est prêt à entrer en matière sur la flexibilisation des heures d'ouverture des magasins durant l'Euro 2008. Toutefois, une discussion préalable entre partenaires sociaux est nécessaire afin de préserver les intérêts de chacun. D'ailleurs, l'AMS, seul requérant actuel, dispose déjà de ces informations et reprendra contact avec nous une fois le contact entre partenaires sociaux établi.

La solution proposée par le Conseil d'Etat pourrait s'appliquer aux mêmes conditions à l'ensemble des emplacements concernés par des manifestations d'envergure dans le canton qui en feront la demande.

Dans le détail, le Conseil d'Etat est ouvert, dans le respect des conditions citées ci-dessus sur la base de la réglementation exceptionnelle du Seco, à classer provisoirement certaines zones comme lieux touristiques. Il ne s'agira pas forcément de communes entières, mais bien de zones clairement délimitées en lien avec l'Euro 2008. Le cas échéant, les commerçants pourront bénéficier des conditions d'ouverture d'un lieu touristique au sens de l'article 12 de la loi concernant l'ouverture des magasins du 22 mars 2002, soit tous les jours jusqu'à 21 heures, en conformité avec la réglementation exceptionnelle du Seco.

En conclusion, le Conseil d'Etat suit ce dossier de près et se tient prêt, dès l'établissement d'un besoin avéré et après discussion avec les partenaires sociaux, à répondre aux demandes qui lui parviendront.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je constate que l'intervenant est satisfait de la réponse..., en tout cas, il ne fait pas trop grise mine, mais il souhaite quand même s'exprimer.

Je lui redonne donc la parole.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

Monsieur le président du Grand Conseil, rassurez-vous, je ne vais pas faire grise mine après les propos tenus par le chef du département.

Je crois qu'il démontre là un pas d'ouverture, et je crois que c'est le cas de le dire, dans ce dossier.

J'ai bien noté que le Conseil d'Etat veut favoriser les possibilités qui sont offertes durant cet Euro.

Je remercie donc en tous les cas le département et surtout M. le conseiller d'Etat qui a bien compris l'enjeu économique et social de cette décision.

Cela prouve aussi que nous allons bientôt peut-être devoir retravailler la loi sur l'ouverture des magasins. On a vu tout à l'heure, avec le développement de la motion du député Felix Ruppen, donner le ton, mais ce qui nous y contraindra peut-être rapidement, c'est le phénomène que nous observons à l'heure actuelle avec l'ouverture du Lötschberg: un tourisme économique qui est déjà en train de s'installer; on remarque déjà des Valaisans qui se rendent auprès de nos voisins pour s'alimenter dans des horaires beaucoup plus souples.

Alors, si on est le premier canton touristique de Suisse, ne soyons pas le moins bon canton en matière d'assouplissement d'ouverture des commerces.

Le président:

Nous arrivons aux points 10 et 11 que je vais lier puisque la matière est la même, même si la nature des interventions est assez différente.

Je vais donc donner successivement la parole aux intervenants et puis, ensuite, M. le chef du département répondra dans la globalité.

10. INTERPELLATION URGENTE
du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant les
demandeurs d'asile spoliés: et les contribuables valaisans? (08.04.2008)
(2.124)

DRINGLICHE INTERPELLATION
der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend
geschädigte Asylbewerber - und was ist mit den Walliser Steuerzahlern?
(08.04.2008) (2.124)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Dans cette affaire des demandeurs d'asile soi-disant spoliés, nous devons naviguer (navigation parfois un petit peu périlleuse) entre le droit, la morale et la politique. Déjà là, il faut essayer de ne pas tout mélanger.

Je pense qu'il est important aussi que nous n'oublions pas que les personnes dont nous parlons sont quand même des personnes qui sont venues chez nous et que nous accueillons en tout cas pour la durée de la procédure.

Il s'agit aussi d'éviter de mélanger les époques. Les pratiques ont changé. Hier, notre excellent collègue Jean-Henri Dumont m'a semblé mélanger assez joyeusement les époques avant de tirer des conséquences, à notre avis, un peu hardies de l'arrêt du Tribunal administratif fédéral dont nous allons parler tout à l'heure.

Dans notre approche des réponses qui seront apportées et peut-être des solutions qui devront être discutées, nous pensons qu'il y a en tout cas une chose que les Valaisans n'accepteront pas: c'est une solution qui permettrait à certains demandeurs d'asile d'obtenir gratuitement, c'est-à-dire aux frais des contribuables évidemment, des prestations que nous, Valaisans, devons payer.

Dans ce contexte, puisqu'un des événements déclencheurs, c'est un arrêt du Tribunal administratif fédéral tout récent, de mars dernier, il est déjà important que le Conseil d'Etat puisse nous indiquer quelle portée il accorde exactement à cet arrêt: est-ce que cet arrêt a une portée dans un cas d'espèce ou est-ce que, au contraire (c'est un des objets du débat), il a une portée générale? Il est évidemment important d'entendre le Conseil d'Etat sur la question de savoir si cet arrêt doit avoir des conséquences sur la pratique en vigueur, auquel cas il s'agirait évidemment de discuter des changements de pratique qui pourraient éventuellement s'avérer nécessaires. Mais, pour cela, nous pensons qu'il n'y a pas besoin de traiter comme des criminels des fonctionnaires, dont l'un des soucis à côté de celui quand même de fournir certaines prestations à ces demandeurs d'asile, qui ont le souci aussi, et on a le droit d'en parler, des intérêts des contribuables valaisans. Et nous pensons aussi que, pour cela, il n'est pas non plus nécessaire de se livrer à une expertise de tous les dossiers, expertise dont on voit bien qu'elle ne pourrait être que coûteuse et qu'elle se fait là aussi aux frais bien entendu des contribuables.

Dans les solutions qui devront être discutées et trouvées, il s'agira donc d'éviter aussi de donner un signal politique qui serait erroné. Il y a peut-être beaucoup de choses qui arrivent à la fois. Il y a en tout cas une chose que, nous le pensons, les Valaisans auraient de la peine à accepter: c'est que l'on fasse à certains demandeurs d'asile des cadeaux aux frais des contribuables. Nous pensons que les Valaisans ne l'accepteraient pas.

C'est dans cet esprit que nous attendons avec intérêt les réponses du Conseil d'Etat.

Merci.

**11. INTERPELLATION URGENTE
des députés Laurent Léger (PDCB), Jean-Henri Dumont (PS/AdG),
Pascal Rey (PDCC) et Véronique Barras-Martinet (PS/AdG) concernant
les prélèvements sur le revenu des requérants d'asile exerçant une
activité lucrative à la lumière de l'arrêt du Tribunal administratif fédéral
(08.04.2008) (2.125)**

**DRINGLICHE INTERPELLATION
der Grossräte Laurent Léger (PDCB), Jean-Henri Dumont (PS/AdG)
und Pascal Rey (PDCC) sowie von Grossrätin Véronique Barras-
Martinet (PS/AdG) betreffend Abzüge auf dem Einkommen
erwerbstätiger Asylsuchender im Lichte des Entscheids des
Bundesverwaltungsgerichts (08.04.2008) (2.125)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député Laurent Léger (PDCB):

Après l'intervention que je viens d'entendre, je pense qu'il est temps de recentrer le sujet.

Mais avant, je ne veux pas accepter n'importe quelle affirmation (quand on parle que des cadeaux seront faits aux réfugiés), dont la volonté est de créer un amalgame entre des réfugiés exerçant une activité lucrative et des réfugiés profitant soi-disant des contribuables valaisans et suisses. Cette semaine est la semaine de l'intégration. Il est donc hors de question de laisser un parti politique instrumentaliser le thème dans le but d'alimenter un sentiment de peur ou de rejet.

Les intervenants dans ce dossier ne demandent pas le lynchage des fonctionnaires, comme le laisse entendre mon préopinant, mais demandent à ce que les services de l'Etat respectent les lois en vigueur, ce que tout contribuable habitant de ce canton est en droit d'attendre. Les réfugiés, même si le statut est péjoratif aux yeux de certains, exerçant une activité lucrative, font partie des contribuables puisqu'ils paient leurs impôts. Donc, si les fonctionnaires de l'Etat doivent veiller à l'intérêt des contribuables valaisans et suisses, ils doivent le faire en respectant la législation en place.

Par contre, dans cette affaire, nous constatons une fois de plus que le Service de l'action sociale, mis en cause depuis plusieurs années, tentent de justifier ces pratiques par une distribution d'informations assez unilatérales, partielles et partiales, même auprès de certains députés ici. La démarche est pour le moins contestable. Je souhaite, sans entrer dans des considérations trop techniques, apporter quelques corrections à ce qui a été dit.

Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous avez dénoncé le fait que le recourant, indépendant financièrement, ne s'est pas acquitté de son loyer, avancé et garanti par l'Etat, au quatrième trimestre 1995. Or, les fiches de salaire que j'ai en ma possession démontrent, au contraire, que le requérant s'est acquitté chaque mois du versement de son loyer payé par l'employeur au Service de l'action sociale. Donc, je ne reviendrai pas là-dessus.

Mais, où vous avez certainement raison, Monsieur le député Jean-Luc Addor, c'est que, sur le tableau récapitulatif de l'action sociale, figure un montant de loyers dû, qu'on ne conteste pas, figure aussi un remboursement de dette payé par le requérant au canton, mais ne figurent pas les loyers payés par le requérant durant ces trois mois, ce qui laisse penser que le requérant n'a pas payé son loyer, ce qui est faux.

Qui joue au poker-menteur? Je pense que vous ne me contredirez pas qu'il est légitime de se poser la question.

Concernant les frais dentaires que vous soulevez, soi-disant qu'ils n'auraient pas été payés, il est absolument faux de prétendre que ceux-ci ont été gratuits pour le requérant et donc ont été à la charge du contribuable valaisan. Je vous renvoie à la loi de l'époque, puisque vous venez de dire que nous ne connaissons pas les lois, et à l'argumentation avancée par le Tribunal fédéral qui dit que le requérant paie ses frais dentaires par l'intermédiaire du forfait qu'il rembourse à la Confédération, comme l'a prescrit le législateur avant le 1^{er} janvier 1997. Ces frais ne peuvent donc pas être facturés à part.

Je peux donc rassurer ici tous les Valaisans, l'application de la loi fédérale sur les réfugiés n'a rien coûté à notre canton, en tout cas pas jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en début 2008.

Nous pouvons même affirmer que notre canton en a tiré de substantiels bénéfices puisque la Confédération donnait au canton pour l'entretien et les besoins des réfugiés des forfaits financiers par personne. Ces forfaits ont permis au canton, par une gestion sûrement rigoureuse des besoins, de créer un fonds, dont le montant cumulé a atteint 26 millions de francs. Donc, le contribuable valaisan n'a, de loin, pas été lésé, et vous pouvez constater un bâtiment qui existe actuellement et qui est propriété de l'Etat du Valais dans la région et qui a été financé par ce fonds.

En conclusion à cette première partie, je tiens à préciser quelques éléments.

Nous sommes entièrement d'accord que les requérants qui ont des revenus paient tous leurs frais mensuels jusqu'à la hauteur de leurs revenus, y compris le loyer, les frais dentaires et autres. Nous n'avons jamais contesté ce point. Mais, il n'a pas à payer deux fois la même facture à la Confédération et au canton. Pour cette raison, un requérant a fait recours au Tribunal fédéral et a obtenu gain de cause. Le Service de l'action sociale tente de se dédouaner en lançant des leurres, car ce n'est pas le paiement du loyer ou des frais dentaires que nous contestons dans ce cas, mais les prélèvements au titre de remboursement de dette cantonale ou de garantie cantonale. Nous pensons que cette pratique a duré de 1992 à 2007.
Le Tribunal

fédéral est le premier organe extérieur à l'Etat du Valais à se pencher sur la gestion financière des requérants dans notre canton. Dans son arrêt, il déclare que cette pratique du Service de l'action sociale est illégale. Le cas jugé par le tribunal est représentatif du traitement appliqué à l'ensemble des requérants travaillant en Valais.

Monsieur le conseiller d'Etat Thomas Burgener, lors de votre intervention en octobre dernier sur ce sujet au Parlement, vous avez été très dur avec les personnes accompagnant les requérants. N'étant animé d'aucun esprit de revanche, je ne reprendrai pas ici les jugements que vous avez portés sur certaines personnes, mais je cite quand même un passage de vos dires: "Les personnes qui travaillent depuis des années sur les dossiers des requérants ont une ignorance grave des principes de base de la gestion du domaine." Vous avez conclu en nous conseillant de nous adresser à un tribunal. Aujourd'hui, au vu de l'arrêt du Tribunal fédéral, il est de votre responsabilité de vous poser la question: qui a une ignorance grave des principes de la gestion du domaine, gestion qui est basée sur une loi fédérale?

Aujourd'hui, un cas précis traité par le Tribunal fédéral est réglé. Mais, nous constatons que le dossier du requérant illustre les problématiques de nombreux autres dossiers de requérants ayant travaillé dans notre canton. Ils ont assumé leurs frais. Ce n'est pas le contribuable valaisan qui les a assumés. Ils ont aussi le sentiment d'avoir été spoliés.

Le Service de l'action sociale présente une autre version. Dialogue de sourds. Le Tribunal fédéral donne sa position qui est divergente de celle du Service de l'action sociale, d'où notre demande aujourd'hui d'une expertise administrative externe, indépendante, pour établir la vérité selon une justice sociale et la loi, et non selon la charité. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

J'ai une demande de parole, mais comme le prévoit notre règlement en son article 141, après le développement d'une interpellation, c'est le Conseil d'Etat qui répond d'abord brièvement oralement.

Nous verrons ensuite si nous ouvrons la discussion.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Si le président du Grand Conseil me demande de répondre brièvement, je dois quand même dire qu'il y a deux interpellations urgentes et une question posée à l'Heure des questions. Alors, vous me permettrez quand même de répondre, sans aller trop dans les détails techniques, au nom du Gouvernement.

Ces deux interpellations s'appuient sur l'arrêt du Tribunal administratif fédéral, rendu le 13 mars de cette année.

D'abord, il faut souligner que le canton du Valais n'était pas directement impliqué dans cette procédure devant le Tribunal administratif fédéral. C'est une décision de l'Office fédéral de la migration (ODM) qui a été attaquée par la personne concernée par le décompte. Le canton du Valais n'avait, dès lors, pas la possibilité d'intervenir directement dans cette procédure et n'avait pas la possibilité de soumettre son point de vue. Le Service de l'action sociale n'était qu'invité à soumettre des décomptes dans ce cas précis.

L'interprétation de ce jugement et sa portée divergent considérablement. Vous voyez déjà que ces deux interventions ne vont pas tout à fait dans la même direction.

Pour rétablir un peu de sérénité dans le débat, il y a lieu d'examiner cet arrêt sous l'angle juridique, en mettant en évidence ce qu'il dit, mais aussi ce qu'il ne dit pas. Les éléments suivants peuvent être établis:

L'arrêt du Tribunal administratif fédéral confirme que le canton du Valais ne disposait pas de base légale pour procéder à des retenues financières complémentaires à celles de la Confédération pour le remboursement de la dette d'assistance. C'est quelque chose dont nous prenons acte, que nous savions et qui est maintenant confirmé par cet arrêt du Tribunal administratif fédéral.

Le jugement confirme que les montants retenus entre 1992 et 1996 par le canton du Valais ont été versés à l'ODM. Je cite le point 5.3 de cet arrêt: "Ainsi que cela ressort des indications dont l'ODM a donné connaissance dans sa prise de position du 24 décembre 2007, les autorités cantonales valaisannes ont convenu avec cet office de lui remettre les montants que le canton avait lui-même perçus auprès des requérants d'asile, avant la date du 1^{er} janvier 1997, au titre de remboursement des frais d'assistance, de manière à ce que les sommes ainsi prélevées au niveau cantonal puissent être prises en considération lors de l'établissement par la Confédération des décomptes relatifs aux comptes de sûreté des personnes concernées."

Ces montants ont été pris en compte dans l'établissement des décomptes, ainsi que cela ressort du dossier spécifique traité par le Tribunal administratif fédéral. Il n'y a donc pas de préjudice pour les requérants qui ont fait recours contre les décisions de l'ODM. Par contre, cette prise en compte n'a pas été faite pour les requérants qui n'ont pas fait recours contre les décisions de l'ODM.

Après le retrait de la motion 2.118 des députés Pascal Rey, Laurent Léger, Markus Truffer, Jean-Henri Dumont et Brigitte Diserens – nous avons entendu le député Jean-Henri Dumont hier devant le Parlement s'expliquer sur ce retrait –, le Conseil d'Etat va analyser les possibilités de dédommager les personnes qui sont lésées par le fait que la Confédération retient des montants appartenant, je dirai au moins moralement, à des requérants d'asile. Cela concerne des cas qui n'ont pas fait l'objet de recours parce que les requérants n'étaient peut-être pas au courant que, dans un délai de 30 jours, il fallait faire une proposition.

Le Grand Conseil est au courant du fait que le Conseil d'Etat a demandé, il y a trois ans déjà, auprès du conseiller fédéral Christoph Blocher, le remboursement de ces montants. Ce sont ces fameux 146'000 francs.

Avec cette déclaration, le Conseil d'Etat répond également à la question 1 du député Jean-Luc Addor qu'il a déposée pour l'Heure des questions.

Le jugement a donc une portée générale pour ce qui concerne le droit du canton à effectuer les prélèvements complémentaires entre 1992 et 1996. Il a une portée spécifique pour ce qui est du décompte, ainsi que cela a été confirmé à Canal 9, le 28 mars 2008, par M. Magnus Hoffmann, responsable média au Tribunal administratif fédéral.

Dans ce cas particulier, le Tribunal administratif fédéral mentionne au point 5.3.2 ce qui suit: "Une partie du montant de 1'944 fr. 90 n'a pas été remise à l'ODM au motif qu'elle est censée couvrir à raison de 550 francs des prestations d'assistance effectuées à une époque où X bénéficiait encore partiellement de l'aide sociale et à raison de 778 francs une avance de

loyer. Quant au solde de 616 fr. 90, gardé également par le Service valaisan de l'action sociale, ledit montant est supposé compenser les frais consécutifs à des soins dentaires prodigués à l'intéressé, le 30 octobre 1995. Il s'ensuit de là que la somme de 1'944 fr. 90 se rapporte à des prestations d'assistance octroyées au recourant pendant la procédure d'asile."

Le problème est effectivement bien là: s'agit-il des montants d'assistance ou d'avances de montants effectuées pour une personne qui était autonome financièrement, pour la couverture du loyer et des frais médicaux?

Le député Laurent Léger a donné des explications sur la base du décompte du salaire de cette personne. Il est vrai que l'employeur de ce requérant d'asile a déduit du salaire le montant pour le loyer. Il a envoyé cela au Service de l'action sociale parce que ce service avait fait l'avance. Mais, maintenant, demander que ce montant qui a été encaissé soit rendu, si c'était cela, à ce moment-là, le député Jean-Luc Addor aurait raison. Nous sommes prêts à analyser ce cas avec vous, dans tous les détails.

Le Tribunal administratif fédéral est parti de l'idée que l'entier des montants figurant dans les décomptes consistait entièrement en des remboursements de frais d'assistance. Partant de là, il a conclu que les 1'944 fr. 90 conservés par le Service de l'action sociale devaient également être intégrés au décompte intermédiaire de l'ODM.

Le Tribunal administratif fédéral n'aborde, à notre avis, pas la question de savoir si les montants avancés par le service aux requérants autonomes financièrement, sur la base d'autres relations juridiques comme, par exemple, un contrat de sous-location, doivent malgré tout être considérés comme des frais d'assistance et ne sont donc pas remboursables. Cette question, à notre avis, n'est pas tranchée.

Se fondant sur l'article 129 de la loi sur le Tribunal fédéral qui stipule que si le dispositif d'un arrêt du Tribunal administratif fédéral est peu clair, incomplet ou équivoque, ou si ses éléments sont contradictoires entre eux ou avec les motifs, ou s'il contient des erreurs de rédaction ou de calcul, le Tribunal administratif fédéral, à la demande écrite d'une partie ou d'office, interprète ou rectifie l'arrêt.

Le canton du Valais demandera au Tribunal administratif fédéral, ces prochains jours, une interprétation sur ce point précis. Il est clair que l'arrêt est définitif; on ne peut plus l'attaquer ou le mettre en cause, mais il y a quand même des questions qui, à notre avis, restent ouvertes.

Nous demanderons une interprétation, à savoir si les montants avancés en faveur de requérants d'asile autonomes sont des prestations d'assistance non remboursables ou des montants qui peuvent être compensés avec les revenus de la personne concernée.

Cette question est importante; elle est capitale. En effet, si le montant que j'ai cité de 1'944 fr. 90, contesté, constitue des prestations d'assistance pour le recourant et, par extension, pour tous les requérants d'asile et les bénéficiaires de l'aide sociale, cela signifie que la pratique des avances sur prestations, notamment les prestations d'assurances, ne peut plus être effectuée par l'ensemble des organes chargés de la gestion de l'aide sociale.

Dans ce cas, il faudrait répondre oui à la quasi-totalité des questions posées par le député Jean-Luc Addor. Il faudrait surtout modifier fondamentalement, et ce dans tous les cantons, les pratiques de l'aide sociale qui mettront nombre de bénéficiaires en situation difficile, même impossible.

A contrario, si les montants concernés ne constituent pas des prestations d'aide sociale mais des avances octroyées à des personnes financièrement autonomes qui peuvent être compensées avec leur revenu, à ce moment-là, l'affirmation du point 2 de l'interpellation urgente des députés Laurent Léger, Véronique Barras-Martinet, Jean-Henri Dumont et Pascal Rey n'est pas exacte.

Depuis le 1^{er} janvier 1997, le canton du Valais n'a plus effectué de retenues de remboursement d'assistance. Nous avons avancé des montants et nous les avons réencaissés. C'est quelque chose qui est..., Madame la députée Véronique Barras-Martinet, vous secouez la tête, mais nous allons analyser les cas encore plus dans le détail.

Avant de répondre aux différentes interpellations et questions, le canton du Valais demandera donc au Tribunal administratif fédéral, comme je l'ai déjà dit, un éclaircissement sur ce point.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement, aujourd'hui, ne peut pas répondre à toutes les questions posées. Dans toutes les variantes, le département concerné, le Service de l'action sociale ainsi que le secteur des requérants d'asile n'ont rien du tout à cacher.

Si l'éclaircissement du Tribunal administratif fédéral sur son jugement devait rendre utile ou même nécessaire une analyse juridique de ce dossier, personne ne s'y opposerait, ni le chef du département ni le Conseil d'Etat.

Par ailleurs, cette semaine encore ou en tout cas prochainement, le Conseil fédéral devra répondre à des questions posées par le conseiller national Stéphane Rossini au Parlement et qui touchent aussi surtout cette période entre 1992 et 1996. A ces questions, il a été répondu en partie par le jugement de ce tribunal, mais on verra aussi ce que dira le Conseil fédéral sur les différentes questions posées. La prise de position du Conseil fédéral sera connue, comme je l'ai dit, très prochainement. Il sera aussi plus aisé, indépendamment des questions de droit qui doivent être réglées avec le Tribunal administratif fédéral, de déterminer ce que le canton peut et doit faire d'un point de vue juridique, administratif ou éthique.

Pour terminer, Mesdames et Messieurs les députés, je veux encore dire un mot sur le personnel qui travaille dans ce secteur. C'est un travail qui n'est pas toujours facile. C'est un travail qui est parfois pénible. Il y a aussi des attaques, même des menaces physiques contre ces personnes. Je dois dire ici devant le Parlement que les personnes qui travaillent dans le secteur des requérants d'asile à l'action sociale font un travail honnête.

Les rapports qui ont été établis jusqu'à maintenant soit par la commission de gestion du Grand Conseil, soit par l'Inspection cantonale des finances ont toujours dit que le travail est correct.

Maintenant, il y a bien sûr cet arrêt du Tribunal administratif fédéral. Nous allons éclaircir avec ce tribunal la question qui reste pour nous encore en suspens. Après, on verra comment analyser cette situation.

Comme je l'ai dit, nous n'avons rien du tout à cacher. Je veux aussi entrer dans un dialogue constructif avec le comité de soutien de ces requérants d'asile, mais je lui demande aussi de cesser d'attaquer publiquement les personnes qui travaillent dans ce secteur parce qu'elles essaient de faire un travail honnête et je suis persuadé que leur travail est correct.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

J'ai une demande du député Laurent Léger, pour une rectification matérielle?

Alors, aussi brièvement.

M. le député Laurent Léger (PDCB):

Alors, je ne sais pas si c'est une rectification, mais, déjà, je remercie le conseiller d'Etat pour la réponse qui va vraiment dans le sens de ce que l'on attend.

Je suis aussi d'accord d'attendre les clarifications du Tribunal administratif fédéral par rapport à ces points de détail.

Je vois que pour la partie des 146'000 francs, ça a l'air d'être réglé.

Pour le reste, si on peut discuter pour une expertise, je suis tout à fait favorable.

J'ai une petite correction matérielle parce que j'ai quand même de la peine, et c'est ici qu'on a des problèmes, j'ai ici un décompte, en fait, qui vient du Département des affaires sociales qui traite du cas. Vous me dites que, depuis 1997, il n'y a plus eu de retenues. Or, j'ai sur ce tableau: 1998, premier trimestre, deuxième trimestre, troisième trimestre, des retenues pour un remboursement de dettes. Alors, vous dites que, depuis début 1997, il n'y en plus; moi, je vous prouve le contraire par le tableau qui a été fait par vos services.

C'est ce genre de détails qui amène aussi à des incompréhensions.

Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Je considère que le député Jean-Luc Addor est satisfait de la réponse donnée.

Il reste maintenant la demande de parole du député André Vernay qui souhaite ouvrir une discussion générale. Comme le veut notre règlement à l'article 141, elle n'a lieu que si le Grand Conseil le décide.

Je soumets donc au vote si vous voulez ouvrir une discussion générale.

Par 62 voix contre 31 et 17 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent d'ouvrir la discussion générale.

Les points 10 et 11 sont ainsi traités.

**12. INTERPELLATION URGENTE
des députés Jean-Pierre Rouvinez (PDCC), Pascal Rey (PDCC) et
Jérémy Rey (suppl.) (PDCC) concernant: les jeunes filles et adolescentes
doivent-elles se faire vacciner contre le cancer du col de l'utérus?
Protection de la santé ou intérêt financier? (08.04.2008) (2.126)**

**DRINGLICHE INTERPELLATION
der Grossräte Jean-Pierre Rouvinez (PDCC), Pascal Rey (PDCC) und
Jérémy Rey (Suppl.) (PDCC) betreffend: Geht es bei der Impfung der
Mädchen gegen Gebärmutterhalskrebs um die Gesundheit oder um
finanzielle Interessen? (08.04.2008) (2.126)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC):

Si les preuves d'efficacité de ce vaccin étaient aussi établies que l'affirme le fabricant, comment expliquer que ce même fabricant recommande le dépistage classique malgré la vaccination afin de détecter le cancer du col de l'utérus qui n'est pas couvert par le vaccin? Comment expliquer que des médecins et autres professionnels de la santé en Espagne, mais aussi au Canada demandent un moratoire du programme de vaccination?

Dans l'étude du professeur Lippmann publiée dans le "Canadian medical association journal", on peut lire qu'une revue attentive de la littérature révèle un nombre de questions sans réponse suffisamment important pour conclure qu'un programme de vaccination universel ciblant les jeunes filles et les femmes du Canada est, pour l'instant, prématuré et pourrait même avoir des conséquences négatives inattendues pour les individus et pour la société dans son ensemble.

Pour le reste, vous avez le texte sous les yeux et, à l'heure de l'apéritif, je ne prolongerai pas le développement qui pourrait durer encore de nombreuses minutes.

J'attends avec attention la réponse du Conseil d'Etat.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Pour répondre à cette interpellation urgente, j'ai trois variantes, non pas sur le contenu, mais sur la longueur de la réponse: j'ai une variante sur une page, une variante sur deux pages et une variante sur cinq pages.

En effet, c'est effectivement quelque chose que nous avons pris très au sérieux, cette discussion qui se fait dans toute la Suisse, même en Europe, sur cette question que vous avez posée. Dans toutes les variantes, nous allons mettre sur le site Internet, mais que je vais aussi donner pour le bulletin des séances du Grand Conseil la réponse exhaustive et complète parce que c'est très important aussi sous l'angle de la santé publique.

Pour le Grand Conseil, je choisis la variante médiane au niveau du temps.

L'interpellation demande au Conseil d'Etat de se prononcer sur le principe de précaution et de se positionner sur l'incitation à la vaccination contre les papillomavirus humains responsables du cancer du col de l'utérus, jusqu'à ce que les fabricants fassent connaître l'efficacité du vaccin et ses effets secondaires après des études sérieuses.

La présente réponse, Monsieur le député, a été préparée avec le Dr René Tabin, chef du Département de pédiatrie du CHCVs, soit du RSV pour le Valais central, et rédacteur en chef de la revue médicale Paediatrica et avec M^{me} Claire-Anne Siegrist, professeure aux Hôpitaux Universitaires et à l'Université de Genève, présidente de la Commission fédérale pour les vaccinations. Nous avons donc pris très au sérieux vos questions.

Les papillomavirus humains (HPV) sont la cause la plus fréquente d'infections sexuellement transmissibles (IST). Ils se transmettent par voie sexuelle sans que le préservatif soit une protection suffisante. Ainsi, 70 à 80% de la population sexuellement active contractera des HPV au cours de sa vie. Certains types de HPV dits "à haut risque" peuvent entraîner des dysplasies, voire des précancers. Les autres types de HPV causent des verrues cutanées et ano-génitales.

Le cancer du col de l'utérus est dans le monde le cancer malin le plus fréquent chez la femme après le cancer du sein.

Chaque année en Suisse, 5'000 femmes sont confrontées à des lésions précancéreuses dues à ces virus, plus de 300 présentent un cancer du col de l'utérus et une centaine en décède.

Depuis 2007, un vaccin qui s'appelle, comme pharmacien vous le savez, Gardasil®, protégeant efficacement contre les HPV a été mis sur le marché. A terme, grâce à la vaccination, plus de 70% des cancers du col de l'utérus seront évités, ainsi que 90% des verrues génitales.

L'Office fédéral de la santé publique et la Commission fédérale pour les vaccinations ont pris la décision de recommander la vaccination contre les HPV en juin 2007, après une analyse détaillée conduite selon des critères rigoureux prédéfinis. Sur proposition de la Commission fédérale des prestations, le département de M. Couchepin a décidé sa prise en charge dès le 1^{er} janvier 2008 par l'assurance obligatoire des soins; cela démontre aussi que c'est quelque chose qui a une utilité pour la santé publique.

La Suisse était d'ailleurs parmi les derniers pays européens à proposer cette vaccination.

La France, l'Allemagne, l'Italie, la Grèce, le Luxembourg, l'Autriche recommandaient déjà cette vaccination depuis des mois.

Les cantons du Valais, de Genève et de Bâle-Ville ont fait œuvre, il est vrai, de pionniers en introduisant ce vaccin dans un programme de vaccination scolaire en automne 2007. Les cantons de Vaud et de Zurich nous ont suivis et ont également débuté en 2007 l'élaboration de leur programme. Tous les autres cantons suisses sont actuellement en train de mettre en place des programmes cantonaux de vaccination. Nous avons discuté de cela au niveau suisse, dans le cadre de la CDS (Conférence des directeurs sanitaires).

Nous voulons éviter à ces femmes de se voir diagnostiquer le début d'un cancer et de devoir subir un traitement chirurgical pénible et coûteux.

Ce cancer concerne des femmes encore jeunes. En Valais, 47% des cancers du col de l'utérus diagnostiqués entre 1989 et 2003 touchaient des femmes âgées entre 20 et 49 ans.

Le programme cantonal de vaccination contre les HPV a été mis en place en collaboration avec les divers partenaires concernés, notamment la Chambre médicale scolaire, la Société médicale valaisanne et le Groupement des pédiatres valaisans.

Cette vaccination nécessite l'accord des parents et n'est donc nullement obligatoire. Il est clair que la décision appartient aux parents s'ils veulent faire vacciner leurs filles, oui ou non. Pour pouvoir décider en connaissance de cause, les parents ont reçu une information écrite et nuancée.

L'efficacité, après une période d'observation moyenne de trois ans, était de 98%. Pour reprendre les propos du Dr Bernard Vaudaux, pédiatre responsable de l'infectiologie pédiatrique au CHUV et membre de la Commission fédérale pour les vaccinations, je cite: "Les résultats des études ont été tellement bons qu'il n'aurait pas été éthique de poursuivre les essais avec des placebos." Je pense qu'il est important de relever cette citation.

Attendre encore davantage avant de mettre le vaccin à disposition de la population valaisanne ne servirait donc à rien. Au contraire, le nombre de personnes infectées continuerait à augmenter, de même que les souffrances et les coûts qui s'ensuivent.

Dans seulement 0,5% des cas, des effets indésirables tels que maux de tête, gastroentérite, appendicite, ont été constatés dans les suites d'une vaccination – sans que cela signifie un lien de cause à effet.

Les autorités de santé étudient chaque situation avec la plus grande attention. Toutes ont conclu qu'aucun décès n'était attribué à ce vaccin. Je reçois, de temps à autre, des e-mails de citoyennes et de citoyens de notre canton qui disent qu'en Australie ou au Japon, il y a eu des décès à cause de ce vaccin, mais jusqu'à maintenant en tout cas, pas un seul décès n'a pu être constaté.

Les vaccins contre les virus HPV sont fabriqués selon le même principe que les vaccins contre l'hépatite B, utilisés dans le monde entier depuis une dizaine d'années. Le vaccin lui-même ne contient aucun matériel génétique actif. Il est important de le souligner.

Quant à la présence d'aluminium dans ce vaccin, nous rappelons qu'il est formellement démontré par de nombreuses études que les vaccins en général, et ceux contenant de l'aluminium en particulier, n'augmentent pas le risque d'allergie ni celui de maladies autoimmunes.

Au vu des connaissances sur l'efficacité du vaccin et sa sécurité, il est du devoir de l'Etat du Valais de protéger les femmes contre les risques liés aux HPV. Le Gouvernement valaisan recommande sans réserve, tout comme les autorités fédérales, la vaccination contre les papillomavirus humains.

Ces décisions ont été prises sur la base d'études médicales sérieuses et approfondies, réalisées aussi au niveau international.

Le Conseil d'Etat et les autorités fédérales n'ont en aucun cas été victimes de pressions de la part des producteurs de vaccins, même au contraire, moi et les responsables au niveau cantonal avons baissé les prix d'une manière si impressionnante que tous les autres cantons nous ont félicités pour cette action que nous avons entreprise.

Il importe ici aussi de ne pas céder aux croyances et accusations sans fondement scientifique émanant de certains milieux fortement minoritaires traditionnellement opposés à toute vaccination.

Je pense, et je ne vous compte pas parmi ceux qui sont contre toutes les vaccinations, parce que vous connaissez et appréciez sûrement de ces vaccins, qu'il était bien de poser cette question; pour moi, même si, Monsieur le président, la réponse était, je l'avoue, un peu longue, il était important d'y répondre d'une manière détaillée, également pour les téléspectatrices et les téléspectateurs qui nous écoutent, qui se posent aussi des questions sur cette vaccination et qui veulent être informés.

Pour terminer, je répète encore une fois que nous allons mettre une réponse encore plus détaillée sur le site Internet et également à disposition du Grand Conseil pour son bulletin. Merci.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Rassurez-vous, je ne vous fais aucun reproche pour les réponses que vous donnez, mais, en fait, je me référerai tout à l'heure à l'article 141 du règlement qui prévoit expressément que le Conseil d'Etat répond oralement et brièvement, mais selon les sujets, évidemment, il y a des réponses qui, parfois, nécessitent plus d'explications.

Voilà, est-ce que l'intervenant est satisfait de la réponse?

Je crois que c'est partiellement le cas..., en tout cas, on admet que, pour l'instant, le Conseil d'Etat suit cette question de manière attentive.

Nous arrivons maintenant aux points 13 et 14 que nous pouvons lier puisque la matière est la même, mais avec des développements qui seront quand même distincts.

13. MOTION URGENTE
du groupe GRL, par le député Alexis Turin, concernant les élections
municipales: date de dépôt des listes pour la présidence et la vice-
présidence (08.04.2008) (1.217)
DRINGLICHE MOTION
der GRL-Fraktion, durch Grossrat Alexis Turin, betreffend
Gemeindewahlen: Frist für die Hinterlegung der Listen für die Wahl des
Präsidenten und des Vizepräsidenten (08.04.2008) (1.217)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:

M. le député Alexis Turin (GRL):

Les élections municipales s'approchent à grands pas. Ce n'est pas la préoccupation seulement du groupe radical-libéral; la preuve: la motion urgente qui suit la nôtre.

L'enjeu, c'est le délai pour déposer les listes s'agissant de la présidence et de la vice-présidence. Il faut savoir que c'est une nouveauté puisque, dans l'ancien système avant l'introduction du vote par correspondance, il n'y avait pas besoin de déposer une liste.

Alors, qu'est-il prévu maintenant? Il est prévu un délai de 24 heures entre l'élection du conseil municipal et le dépôt d'une liste pour la présidence et la vice-présidence.

On sait que c'est un enjeu important, on pourrait presque dire capital dans une commune que l'élection d'un président, d'une présidente ou d'un vice-président, d'une vice-présidente.

Dans ces moments-là, il faut éviter la précipitation. Il faut de la sérénité, pour reprendre le titre de la motion urgente qui suit. Il faut de la sérénité, tout d'abord, pour le candidat ou la candidate potentiels. Le résultat des élections n'est pas toujours connu d'avance. Il s'avère que, parfois, une question que l'on n'avait pas à se poser 24 heures avant, on doit se la poser 24 heures plus tard. Cela veut dire, pour le candidat, des questions qu'il doit débattre au sein de sa famille et de son milieu professionnel. Ensuite, il faut aussi du temps et de la sérénité à l'intérieur du parti concerné pour que, s'il y a plusieurs candidats potentiels à l'intérieur d'un parti, il y ait une discussion qui s'embraye. Et puis, finalement, c'est aussi une discussion entre les partis parce qu'une démocratie qui fonctionne bien, c'est aussi un équilibre des pouvoirs.

Alors, dans cet esprit, nous demandons de prévoir le plus de temps possible entre l'élection municipale et le dépôt des listes pour la présidence et la vice-présidence.

Merci de votre attention.

14. MOTION URGENTE

des députés Jean-Henri Dumont, Jacques Melly, Nicolas Voide, René Constantin et Marcelle Monnet-Terrettaz concernant: pour des élections communales sereines (08.04.2008) (1.218)

DRINGLICHE MOTION

der Grossräte Jean-Henri Dumont, Jacques Melly, Nicolas Voide und René Constantin sowie von Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz betreffend: für Gemeindewahlen ohne Hast (08.04.2008) (1.218)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):

Je ne vais pas reprendre la très bonne argumentation de mon collègue Alexis Turin.

J'aimerais juste dire que, effectivement, c'est un élément qui semble partagé par tout le monde puisque notre motion urgente a été signée par tous les présidents de groupe romands. Je m'excuse auprès des Haut-Valaisans, ça a été une question pratique. J'aurais souhaité

associer à cette motion tous les présidents de groupe, y compris les Haut-Valaisans, mais c'est une motion urgente et il me semblait important de montrer que c'était dans l'intérêt de tout le monde et que ce n'était pas une motion partisane.

Deuxième point que j'aimerais relever: Il s'agit de ne pas opposer une motion à l'autre. Il me semble important de comprendre qu'elles sont complémentaires. La commission thématique pourra très bien choisir le meilleur procédé possible.

Personnellement, je plaide pour que l'on puisse respecter les délais du vote par correspondance et pour le délai le plus large possible afin que, effectivement, le déroulement démocratique à l'intérieur des partis et à l'intérieur des alliances puisse se dérouler le mieux possible.

Alors, simplement, je remercie déjà le Parlement d'accepter ces motions urgentes et je me réjouis que la commission thématique puisse travailler rapidement puisque les délais sont très courts. Et je la remercie pour cette urgence.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

On aura noté au passage que le président du groupe UDC/SVP a dû transférer ses papiers dans le Haut-Valais...

Ce n'est pas trop grave!

Nous poursuivons avec la réponse du Conseil d'Etat.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Je ne vais pas trop insister sur la question de la recevabilité de cette motion urgente. Vous connaissez mieux que moi le règlement du Grand Conseil, mais je crois que ce n'est pas là l'enjeu de la discussion. Quoi qu'il en soit de la recevabilité des motions, il n'apparaît plus possible d'entreprendre une nouvelle réforme de la loi cantonale sur les droits politiques avant les prochaines échéances électorales sans enfreindre toutes les dispositions qui régissent les procédures d'adoption des actes législatifs (adoption d'un projet, message du Conseil d'Etat, examen par la commission parlementaire, examen et adoption des textes par le Parlement en une seule lecture, publication dans le Bulletin Officiel, délai référendaire de 90 jours, approbation par la Confédération, arrêté de mise en vigueur et nouvelle publication dans le Bulletin Officiel).

Dans le meilleur des cas et en faisant fi des dispositions des procédures, la réforme ne pourrait aboutir qu'à un moment qui ne permettrait plus au canton d'informer les communes. Cette information et les instructions qui les accompagnent sont fixées par voie d'arrêté, dont l'adoption et la publication sont prévues avant la fin de ce mois d'avril; aux communes d'informer correctement les citoyens et de leur communiquer les dates de l'ordre des opérations électorales. Les citoyens doivent obligatoirement être convoqués 20 jours à l'avance.

Sur le fond, en ce qui concerne la modification proposée, il convient de souligner déjà la différence entre les deux motions urgentes: renvoyer d'un jour ou d'une semaine la date du dépôt des listes. La différence n'est pas insignifiante ni sans incidences quant au calendrier des opérations électorales, quant à la confection des bulletins de vote et quant à leur envoi aux citoyens.

Quant aux difficultés rencontrées par les partis politiques, elles peuvent, de l'avis du Conseil d'Etat, être relativisées. Pour l'élection au second tour du Conseil d'Etat et du Conseil des Etats, les listes doivent être déposées jusqu'au mardi à 17 heures (mardi à midi jusqu'à la réforme de 2004). Ces dernières élections impliquent la convocation de l'assemblée d'un parti cantonal, peut-être encore après réunion des partis locaux ou régionaux, et non seulement d'un parti local comme c'est le cas pour l'élection d'un président ou d'un vice-président de commune.

Compte tenu de la brièveté des délais, il est aussi loisible aux partis politiques locaux d'arrêter toutes les dispositions utiles (fixer la date d'une réunion, délégation de compétences, adoption des scénarii, etc.) pour l'élection des président et vice-président, cela avant même l'élection de l'exécutif communal.

Le Conseil d'Etat – je tiens à vous le rappeler – se plaît aussi à relever qu'avec l'ancien système, près des 2/3 des communes procédaient à l'élection de leurs président et vice-président le même dimanche que l'exécutif communal dans l'après-midi ou en soirée. Pour ces très nombreuses communes, les partis politiques devaient aussi s'accommoder des courts délais qui leur étaient accordés. Ces contraintes, imposées par les communes elles-mêmes, à leurs partis locaux ont existé depuis des décennies et elles n'ont pas provoqué de réelles doléances de la part de ces partis politiques. A vrai dire, ce ne sont même pas ces contraintes qui sont à l'origine des modifications de la loi sur les droits politiques en 2004, mais bien les impératifs liés à l'introduction du vote par correspondance généralisé.

Etant donné les considérations qui précèdent et aussi devant les incertitudes liées à une nouvelle réforme de la loi sur les droits politiques juste avant les prochaines échéances électorales, le Conseil d'Etat vous propose le rejet de ces deux motions urgentes.

Ces prochaines échéances électorales permettront de tirer les premiers enseignements pouvant déboucher sur des adaptations ou des ajustements allant, cas échéant, dans le sens voulu par les motionnaires.

M. le député Alexis Turin (GRL):

Je ne sais pas si je dois encore vraiment convaincre cette salle, mais je vais m'exprimer pour le Conseil d'Etat qui lui, semble-t-il, doit être convaincu.

Je crois qu'il y a une petite différence entre le premier tour et le second tour. Je m'excuse de vous le rappeler, Monsieur le conseiller d'Etat. Pour le premier tour, il n'y a encore personne qui s'est présenté. Il est donc normal que l'on ait plus de temps pour un premier tour pour savoir quelles forces en présence on va opposer. Pour le second tour, il y a déjà l'électorat qui s'est prononcé; on peut donc avoir un délai plus court.

Mais, dans notre cas, il faut savoir que le délai pour le second tour est même plus long que le délai pour le premier tour puisque l'on a jusqu'au mardi pour le faire.

Ensuite, vous dites que le Conseil d'Etat a déjà pris des dispositions. Le Conseil d'Etat a envoyé un projet de calendrier aux communes. Si c'est un projet, cela veut dire que l'on peut changer, à moins que je comprenne mal l'utilisation des termes.

La publication, comme vous venez de le dire, vous ne l'avez encore pas faite.

Ensuite, vous parlez des élections qui avaient lieu dans les communes le même jour. Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais, depuis, on a introduit le vote par correspondance. Donc, cela résout ce problème.

Et puis, maintenant, vous parlez d'incertitudes, mais quelles sont les incertitudes pour celui et celle qui vont aller voter? Ce qui est important pour la personne qui va aller voter, c'est de savoir quels sont les candidats pour lesquels elle doit voter. C'est tout. Je crois que, pour le simple citoyen, savoir si l'on dépose la liste le lundi, le mardi ou une semaine plus tard..., je crois que ce qu'il a envie d'avoir, ce sont des gens compétents qui se mettent à disposition et pour lesquels il pourra voter. Tout le reste, ce n'est que littérature.

Il me semble que vous faites un problème insurmontable pour changer de date. Je veux juste vous rappeler que l'on a changé la Constitution, il n'y a pas longtemps, aussi pour une question de date. Il me semblait que, là, ça ne posait pas de problème.

Alors, je crois que si l'on ne doit changer qu'une loi, ça ne va pas poser de problème... et si cela pose problème, je commencerai à m'inquiéter pour la gestion de notre canton. Merci.

M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):

Je ne veux pas allonger.

Le député Alexis Turin a dit ce qui me semblait important.

Je rappelle juste concernant le délai pour la procédure pour modifier la loi, je crois qu'il est clair, tout le monde est d'accord, que c'est une procédure exceptionnelle. Il ne s'agit pas de changer une loi, il s'agit de changer un point dans un article de loi, ce qui veut dire que l'on peut très bien, et je l'ai bien dit par une procédure accélérée en faisant rapidement dans vos services, et moi j'ai confiance en vos services et en vos fonctionnaires pour pouvoir travailler de manière rapide, pour que la commission puisse rapidement plancher sur cet objet et pour que tous les délais puissent être liés.

Quant au dernier élément que vous avez cité: qu'il fallait 20 jours pour l'information aux électeurs, il me semble important que l'information finale sur la date exacte du deuxième tour puisse venir dans un deuxième temps sous réserve d'un recours. Et personnellement, excusez-moi, j'ai de la peine à imaginer que sur un objet aussi important et vital pour la république, il puisse y avoir une procédure de référendum. Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Deux remarques à ce sujet.

Il faut prendre en considération les délais qui sont prescrits dans la réglementation, dans la loi elle-même. On a fait notre analyse et je crois que c'est aussi un esprit de transparence de mettre en avant ces délais. Nous avons fait le compte à rebours. Celui-ci nous amène à vous dire que ce n'est pas possible. Ce n'est pas une question de manque de confiance en nos collaborateurs, ce n'est pas la question. Il faut juste faire le compte à rebours et on voit que ce n'est pas possible finalement.

Même le fait que personne, dans le délai, ne demande le référendum, on devra quand même attendre parce que l'on ne sait jamais. Alors, on a ce respect aussi devant la législation que l'on doit appliquer.

L'argument sur lequel vous ne vous êtes pas concentrés, c'est sur le fait que 2/3 des communes déjà aujourd'hui, selon l'ancien système, ont toujours choisi leurs président et vice-président le même dimanche. Alors, c'est quand même aussi l'expérience qui montre que c'est possible.

Enfin, prenez les décisions que vous pensez être justes, mais je me dois de vous rappeler que, selon ces explications, ce n'est pas possible.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Je crois que nous devons, maintenant, nous déterminer.

Je pose quand même la question puisqu'il y a deux motions urgentes: est-ce que vous vous ralliez ou bien est-ce que l'on fait deux votes distincts?

Alors, si vous voulez vous rallier, il faut savoir qui se rallie à l'autre.

Donc, les députés Jean-Henri Dumont, Jacques Melly, Nicolas Voide, René Constantin et Marcelle Monnet-Terrettaz se rallient à la motion... ou bien est-ce le contraire?

Je demande à ce qu'il y ait une petite déclaration.

M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):

Notre motion peut être incluse dans l'autre puisque, nous, nous avons proposé un délai d'un jour et que l'autre demande une semaine.

Nous retirons donc notre proposition au profit de la motion du député Alexis Turin, en ajoutant très clairement que c'est la commission qui va devoir désigner le délai sur la base de notre proposition.

Le président:

Est-ce que c'est bien ainsi que les motionnaires dans leur ensemble le comprennent? Il me semble qu'il y ait quelques doutes sur le fait qu'on se rallie à un jour ou à une semaine. En ce qui me concerne, je peux évidemment très bien m'adapter à cette proposition.

Puisque je n'ai pas d'autres demandes de parole, nous allons donc voter sur la motion du groupe GRL, à laquelle se rallient les autres motionnaires.

Par 84 voix contre 29 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent la motion urgente 1.217 du groupe GRL défendue par le député Alexis Turin.

**15. INTERPELLATION URGENTE
du groupe GRL, par le député Jacques-Roland Coudray, concernant
l'IPC a atteint 159.0 points le 30 mars 2008 (08.04.2008) (1.219)
DRINGLICHE INTERPELLATION
der GRL-Fraktion, durch Grossrat Jacques-Roland Coudray,
betreffend: Am 30. März 2008 hat der Landesindex der
Konsumentenpreise 159.0 Punkte erreicht (08.04.2008) (1.219)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

**DEVELOPPEMENT et TRAITEMENT /
ENTWICKLUNG und BEHANDLUNG:**

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

Je crois qu'en cinq minutes, on peut régler le problème, ce qui nous amènera à 12 h 45 dans des heures encore raisonnables.

L'article 32 alinéa 4 de la loi fiscale cantonale indique ceci: "Chaque fois que l'indice des prix à la consommation augmente de 10%, les taux ci-dessus sont automatiquement applicables à des revenus majorés de 10%. Si la situation financière du canton l'exige, le Grand Conseil peut décider de ne pas atténuer ou d'atténuer partiellement la progression à froid."

Cela fut le cas lors de la dernière compensation, il y a quelques années, où, sur proposition du Gouvernement et dans une situation financière à des millions d'années lumières de celle d'aujourd'hui, le Grand Conseil avait octroyé la moitié des 10% de réduction.

Aujourd'hui, la situation du canton est tout autre, avec un excédent de 97 millions de francs, un excédent de financement de 200 millions de francs ainsi qu'une dette nette par habitant transformée en une fortune nette de l'ordre de 200 millions.

Le groupe radical-libéral a toujours privilégié, lorsque les finances le permettaient, les allègements fiscaux ciblés et justifiés, en tenant compte également de la position du canton au niveau intercantonal.

Forts des déclarations du chef du Département des finances indiquant la volonté du Gouvernement de satisfaire cette fois-ci pleinement à l'entier de la progression à froid, nous

avons retiré notre motion fiscale traitée lors de la session de décembre 2007. Cette sage décision nous a finalement donné raison puisque, aujourd'hui, l'indice des prix à la consommation a atteint le seuil de 159.0 points devançant l'indice à atteindre situé à 158.86 points.

Cet indice, calculé en fonction de la dernière indexation par le Service cantonal des contributions, censé être atteint vers l'automne 2008, n'a pas permis de provisionner le montant estimé de 32 millions dans le budget 2008. Or, l'indice est atteint au premier trimestre déjà, ce qui pourrait faire perdre aux contribuables les 3/4 de la première année si l'indexation est accordée seulement au 1^{er} janvier 2009.

Notre proposition est simple. Eu égard aux raisons invoquées précédemment, le groupe GRL demande d'octroyer l'effet rétroactif de cette progression à froid au 1^{er} janvier 2008.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Après cette petite défaite, voilà que je peux annoncer qu'on va aller dans le sens de cette interpellation urgente.

Les intervenants demandent que le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil une correction de la progression à froid avec effet anticipé au 1^{er} janvier 2008.

Selon l'article 32 alinéa 4 de la loi fiscale, la correction automatique de la progression à froid doit avoir lieu au début de la période de taxation lorsque l'indice des prix à la consommation a évolué de 10%. Elle sera effectuée dès que l'indice des prix à la consommation dépassera 158.86 points. A la fin de l'année 2007, l'indice était de 158.7 points.

Sur la base de ces éléments, il n'a manqué que 0.16 point pour une correction au 1^{er} janvier 2008. Pour l'année 2008, la grande majorité des analystes prévoient un renchérissement de 2 à 2,5%. Au 1^{er} janvier 2009, la barrière des 158.86 points sera largement dépassée et, de ce fait, l'indexation automatique devra être accordée dès cette date.

Depuis quelques années, les comptes de l'Etat du Valais ont bouclé de manière positive. Pour l'année 2007, le compte de fonctionnement s'est soldé avec un bénéfice de 97,4 millions. Les 188,4 millions de mieux entre le budget et les comptes proviennent notamment de 153,2 millions de revenus, dont 65,4 millions de recettes fiscales. C'est quand même un plaisir, il faut me laisser le temps de vous annoncer ces chiffres! La fortune nette du canton est de 200 millions en raison de la conjoncture qui devrait rester favorable et des efforts d'économies. Les comptes 2008, et je crois que c'est ceci qui est important, devraient rester positifs.

Depuis 2000, je le rappelle aussi au député Jacques-Roland Coudray, le canton a procédé à six révisions de sa loi fiscale. Ces mesures ont été ciblées sur les familles et les petites et moyennes entreprises. Lors de la dernière révision du 8 novembre 2007, l'Exécutif cantonal a annoncé que les futures révisions de la loi fiscale viseraient les contribuables à revenus moyens.

En raison des bons résultats du compte 2007, quelques cantons romand (Vaud et Fribourg) envisagent également de baisser leurs impôts.

La correction de la progression à froid diminuera les recettes fiscales d'environ 32 millions pour le canton.

Les avantages d'une correction anticipée de la progression à froid sont les suivants:

- meilleure adéquation entre les recettes fiscales et les dépenses de l'Etat;
- maintien et renforcement de l'attractivité du canton du Valais;
- décharge immédiate des contribuables à revenus moyens.

En ce qui concerne les inconvénients, il faut relever les points suivants – et vous aurez l'occasion de les débattre:

- diminution d'impôts pas prévue dans le budget 2008; toutefois, les comptes 2008 devraient continuer à rester positifs;
- respecter le principe constitutionnel du double frein aux dépenses et à l'endettement;
- nombreux remboursements pour le trop payé par rapport aux acomptes versés et, par voie de conséquence, augmentation des frais administratifs et charges supplémentaires pour les intérêts de remboursement;
- alourdissement de la procédure de taxation et de perception en cas de fin d'assujettissement pour les contribuables qui se domicilient à l'étranger;
- impossibilité de modifier le barème de l'impôt à la source et création d'une inégalité de traitement avec les contribuables taxés aux revenus ordinaires.

Sur la base de ces considérations, cette interpellation urgente est acceptée, c'est-à-dire que le Conseil d'Etat va dans le sens de cette interpellation.

Un projet de modification de la loi sera présenté à la prochaine session du Grand Conseil dans le but de permettre l'entrée en vigueur par anticipation de la correction de la progression à froid au 1^{er} janvier 2008.

Je vous souhaite un bon appétit.

Merci.

Le président:

L'auteur de l'interpellation est manifestement satisfait..., mais il tient à le dire quand même. Donc, je lui donne la parole.

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

Après une longue bataille du groupe radical-libéral depuis une année concernant cette progression à froid, vous avez parlé de grise mine tout à l'heure, maintenant c'est un large sourire que je peux arborer après la réponse du chef du département.

Cette importante décision va attribuer un certificat de confiance aux catégories de contribuables touchées par ces allègements.

Je crois qu'il faut encore une fois répéter ici, le chef du département a parlé de la classe moyenne, que c'est bien celle-là qui, dans le canton, va obtenir ces allègements puisqu'il faut savoir que la classe moyenne avec un revenu de 80'000 francs représente le 90% des contribuables valaisans et il y a aussi les 7'500 PME en société simple qui ne sont pas touchées par les allègements que nous avons apportés en matière de double imposition.

Ce sont donc 32 millions pour le canton, autant pour les communes, ce qui fait presque 65 millions d'allègements fiscaux dans notre canton, de quoi le replacer dans la moyenne suisse.

Cette bonne nouvelle va nous permettre d'ouvrir non pas notre appétit fiscal, mais frugal!

Monsieur le président, j'en ai terminé.

Le président:

Merci, Monsieur le député, nous aussi..., ah!, encore une ultime parole au chef du département!

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Merci pour votre frugalité!...

Le président:

Voilà, Mesdames et Messieurs, nous nous fixons rendez-vous à 14 h 15 pour la reprise de nos travaux.

Je vous souhaite un bon appétit.

La séance est levée à 12 h 45.

Séance de relevée du jeudi 10 avril 2008

Présidence: M. le député Georges Mariétan.

Ouverture de la séance: 14 h 15.

Ordre du jour:

Première lecture

1. Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions

Erste Lesung

Ausführungsgesetz zum Bundesgesetz über die Hilfe an Opfer von Straftaten

Traitement / Behandlung: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

2. Postulat du groupe GRL, par le député (suppl.) Thomas **LOTT**, concernant le dépôt facultatif facilité et sans frais de l'arme de service (09.10.2007) (1.184)
Postulat der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Thomas **LOTT**, betreffend erleichterte und kostenlose freiwillige Hinterlegung der Dienstwaffe im Zeughaus (09.10.2007) (1.184)

Développements / Entwicklungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

3. Interpellation de la députée Viviane **ZEHNDER** concernant: savoir ce qu'un boulot rapporte, mais savoir aussi ce qu'il nous coûte (06.11.2007) (1.188)
Interpellation von Grossrätin Viviane **ZEHNDER** betreffend: wissen, was eine Arbeit bringt, aber auch was sie kostet (06.11.2007) (1.188)
4. Interpellation des députés Jean **ROSSIER** et Pierre-Olivier **BOURBAN** concernant la FMEF - le Conseil d'Etat est-il prêt à informer correctement les fonctionnaires? (07.11.2007) (1.189)
Interpellation der Grossräte Jean **ROSSIER** und Pierre-Olivier **BOURBAN** betreffend ZMLB - Ist der Staatsrat gewillt, die Beamten korrekt zu informieren? (07.11.2007) (1.189)
5. Interpellation des députés Jean **ROSSIER** et Pierre-Olivier **BOURBAN** concernant la FMEF - le Conseil d'Etat est-il prêt à alléger l'Etat de tâches qu'il ne lui appartient pas de faire? (07.11.2007) (1.190)
Interpellation der Grossräte Jean **ROSSIER** und Pierre-Olivier **BOURBAN** betreffend ZMLB - Ist der Staatsrat gewillt, den Staat von Aufgaben zu entlasten, die er nicht auszuführen hat? (07.11.2007) (1.190)

6. Postulat du député (suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG) et cosignataire concernant: pas de votation cantonale lors d'élections (08.11.2007) (1.191)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Gaël **BOURGEOIS** (PS/AdG) und Mitunterzeichner betreffend: keine kantonalen Abstimmungen an Wahlwochenenden (08.11.2007) (1.191)
7. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: plus de policiers pour la Suisse... et pour le Valais? (10.12.2007) (1.194)
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend: mehr Polizisten für die Schweiz... und das Wallis? (10.12.2007) (1.194)
8. Interpellation de la députée Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) et cosignataires concernant la campagne Euro 08 contre la traite des femmes (10.12.2007) (1.195)
Interpellation von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Kampagne Euro 08 gegen Frauenhandel (10.12.2007) (1.195)
9. Interpellation du groupe SPO, par les députées Susanne **HUGO-LÖTSCHER**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** et Laura **KRONIG** (suppl.), concernant la campagne Euro 08 contre la traite des femmes: comment les victimes sont traitées (12.02.2008) (1.205)
Interpellation der SPO-Fraktion, durch die Grossrätinnen Susanne **HUGO-LÖTSCHER**, Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Laura **KRONIG** (Suppl.), betreffend Kampagne Euro 08 gegen Frauenhandel: Umgang mit den Opfern (12.02.2008) (1.205)
10. Interpellation du groupe SPO, par les députées Laura **KRONIG** (suppl.), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** et Susanne **HUGO-LÖTSCHER**, concernant la campagne Euro 08 contre la traite des femmes: poursuite pénale, formation initiale et continue de la police, de la justice et des services de migration (12.02.2008) (1.206)
Interpellation der SPO-Fraktion, durch die Grossrätinnen Laura **KRONIG** (Suppl.), Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN** und Susanne **HUGO-LÖTSCHER**, betreffend Kampagne Euro 08 gegen Frauenhandel: Strafverfolgung, Aus- und Weiterbildung von Polizei, Justiz und Migrationsbehörden (12.02.2008) (1.206)
11. Interpellation du groupe SPO, par les députées Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, Susanne **HUGO-LÖTSCHER** et Laura **KRONIG** (suppl.), concernant la campagne Euro 08 contre la traite des femmes: quelle est la situation en Valais? (12.02.2008) (1.207)
Interpellation der SPO-Fraktion, durch die Grossrätinnen Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, Susanne **HUGO-LÖTSCHER** und Laura **KRONIG** (Suppl.), betreffend Kampagne Euro 08 gegen Frauenhandel: Wie sieht es im Wallis aus? (12.02.2008) (1.207)

12. Interpellation du député (suppl.) Rolf **EGGEL** (SPO) et cosignataires concernant les personnes qui cumulent deux salaires (11.12.2007) (1.196)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Doppelverdiener (11.12.2007) (1.196)
13. Interpellation du député (suppl.) Rolf **EGGEL** (SPO) concernant la pratique Dumont (11.12.2007) (1.197)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Rolf **EGGEL** (SPO) betreffend Dumont-Praxis (11.12.2007) (1.197)
14. Motion du groupe PDCC, par les députés Daniel **PORCELLANA** et Laurent **TSCHOPP** (suppl.), concernant l'abrogation de la pratique Dumont (11.12.2007) (1.198)
Motion der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Daniel **PORCELLANA** und Laurent **TSCHOPP** (Suppl.), betreffend Aufhebung der Dumont-Praxis (11.12.2007) (1.198)
15. Motion du député Jacques-Roland **COUDRAY** concernant les contrôles périodiques au service autos: c'est le dernier moment pour agir! (12.12.2007) (1.199)
Motion von Grossrat Jacques-Roland **COUDRAY** betreffend periodische Nachprüfungen bei der Motorfahrzeugkontrolle: Jetzt muss gehandelt werden! (12.12.2007) (1.199)
16. Postulat du groupe PDCC, par le député Pascal **BRIDY**, concernant le forum sécurité Chablais, sécurité et jeunes (12.12.2007) (1.200) (*en collaboration avec le DECS*)
Postulat der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal **BRIDY**, betreffend Sicherheitsforum Chablais: Jugend und Sicherheit (12.12.2007) (1.200) (*in Zusammenarbeit mit dem DEKS*)
17. Motion du groupe SPO, par le député Robert **SARBACH**, concernant l'adaptation de la loi sur les rapports entre les Eglises et l'Etat à la loi sur les communes (14.12.2007) (1.201)
Motion der SPO-Fraktion, durch Grossrat Robert **SARBACH**, betreffend Anpassung des Gesetzes über das Verhältnis zwischen Kirche und Staat an das Gemeindegesetz (14.12.2007) (1.201)
18. Motion de la députée (suppl.) Jacqueline **BOVIER** concernant l'interdiction de la mendicité (14.12.2007) (1.202) (*en collaboration avec le DSSE*)
Motion von Grossrätin (Suppl.) Jacqueline **BOVIER** betreffend Bettelverbot (14.12.2007) (1.202) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)

Lecture

19. Décision concernant l'octroi d'une subvention à l'Association Valais de Cœur pour la construction d'un foyer pour personnes cérébro-lésées à Sion

Lesung

Beschluss über die Gewährung eines Beitrages an den Verein Valais de Cœur für den Bau eines Heimes für hirnerkrankte Personen in Sitten

Lecture

20. Décision concernant la participation financière cantonale pour la sécurité sismique des hôpitaux du RSV de Sion et de Viège, ainsi que des locaux pour l'approvisionnement en sang, analyses et médicaments de l'ICHV à Sion

Lesung

Beschluss über die finanzielle Beteiligung des Kantons an den Kosten für die Erdbebensicherheit der Spitäler Sitten und Visp des GNW und der Räumlichkeiten für die Versorgung mit Blut, Analysen und Medikamenten des ZIWS in Sitten

Lecture

21. Décision concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection et la transformation de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre

Lesung

Beschluss betreffend die Gewährung einer Subvention für die Instandsetzung und den Umbau des Instituts Notre-Dame de Lourdes in Siders

Lecture

22. Décision relative à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre

Lesung

Beschluss zum Gesuch auf einen Zusatzkredit betreffend die Subvention im Zusammenhang mit der Instandsetzung und dem Umbau des Instituts Notre-Dame de Lourdes in Siders

Le président:

Nous reprenons nos travaux.

Je sais que l'interruption a été peut-être un peu courte pour qu'on puisse reprendre nos forces et nous retrouver d'aplomb pour la suite de nos travaux, que nous entamons avec le premier point à l'ordre du jour.

Première lecture

**1. LOI D'APPLICATION
de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions**

Erste Lesung

**AUSFÜHRUNGSGESETZ
zum Bundesgesetz über die Hilfe an Opfer von Straftaten**

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

*Commission de la sécurité publique / Kommission für öffentliche Sicherheit
Präsident: Felix Ruppen / Rapporteur: Gérald Varone*

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 3, adoptés.

Article 4

Proposition du groupe PS/AdG par le député Jean-Henri Dumont (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Gérald Varone (PS/AdG), rapporteur:

Article 4

La proposition du groupe PS/AdG a été acceptée à l'unanimité de la commission.

Cette modification permet plus de souplesse et, de plus, le Département des affaires sociales peut difficilement contrôler si les polices cantonale et municipales remplissent leurs obligations.

Le président:

Proposition également acceptée par l'Assemblée.

Article 4, adopté avec la proposition du groupe PS/AdG.

Article 5

Vorschläge der SPO-Fraktion durch Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (nicht entwickelt):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge

M. le député Gérald Varone (PS/AdG), rapporteur:

Article 5

Alinéa 1

La proposition du groupe SPO, déposée par la députée Susanne Hugo-Lötscher, a été acceptée à l'unanimité de la commission.

Cette modification reprend les termes de la loi fédérale et permet également de protéger toutes les personnes et non uniquement les Valaisans. On peut citer, par exemple, des touristes agressés durant leurs séjours en Valais.

Le président:

Proposition également acceptée par l'Assemblée.

M. le député Gérald Varone (PS/AdG), rapporteur:

Alinéa 2

La proposition du groupe SPO, déposée par la députée Susanne Hugo-Lötscher, a été acceptée à l'unanimité de la commission.

Cette modification permet de faire appel à des organismes privés ou publics spécialisés dans un domaine, par exemple un organisme s'occupant de femmes battues.

Le président:

Proposition également acceptée par l'Assemblée.

M. le député Gérald Varone (PS/AdG), rapporteur:

Alinéa 3

La proposition du groupe SPO, déposée par la députée Susanne Hugo-Lötscher, a été refusée par la commission.

Cette modification trop précise ne laisse aucune souplesse alors que la notion seule de financement comprend tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement des centres.

Le président:

Merci, Monsieur le rapporteur.

Je n'ai pas de demande de parole.

Je considère donc que cet alinéa 3 est accepté dans la forme proposée par la commission.

Il n'y a pas d'autres amendements pour le reste de la loi.

Article 5, adopté avec les propositions du groupe SPO aux alinéas 1 et 2.

Articles 6 à 20, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la loi d'application n'est pas utilisée.

Débat final:

M^{me} la députée (suppl.) Roxanne d'Avila Mittaz (GRL):

Le groupe radical-libéral remercie la commission pour son travail et aimerait souligner l'efficacité des commissaires à traiter un sujet aussi délicat. Il a fallu faire preuve d'humilité, d'empathie et de réserve.

Malgré que celui-ci ne laisse pas vraiment de marge à la discussion, il en impose néanmoins à la réflexion.

Le groupe radical-libéral reste tout de même convaincu que la meilleure loi sur l'aide aux victimes est celle dont on n'a jamais besoin. C'est pourquoi, même si une loi s'avère nécessaire, la prévention demeure et doit demeurer une priorité pour notre canton.

Nous soutenons bien évidemment ce projet de loi d'application de la loi fédérale en une seule lecture et saluons les améliorations apportées.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Im Namen der beiden SP-Fraktionen äussere ich unsere Zufriedenheit über die Ausgestaltung dieses Gesetzes und die Annahme unserer Anträge.

Mit diesem Gesetz – so wie es jetzt steht – ist eine professionelle Hilfe und Unterstützung an die Opfer von Straftaten gewährleistet, was uns sehr zufrieden stellt.

Aus diesem Grund sind wir auch mit einer Lesung einverstanden.

Ich danke.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Felix Ruppen (CVPO), Präsident der thematischen Kommission für öffentliche Sicherheit (ÖS):

Mit dem vorliegenden Gesetz wird den Betroffenen von Straftaten Hilfe angeboten, Beratung ermöglicht und Genugtuung zugesichert.

Dies ist ein wichtiger und nötiger Schritt zugunsten der Opfer.

Unsere Möglichkeiten beschränken sich auf die rechtliche und materielle Hilfe. Eine vollständige Wiedergutmachung kann man mit diesem Gesetz nicht erreichen.

Sehr wichtig ist aber, dass Betroffene täglich rund um die Uhr eine geeignete Anlaufstelle haben (auch am Sonntag).

Alle Fraktionen haben sich positiv zu diesem Gesetz geäußert. Dafür danke ich Ihnen herzlich.

Die Kommission öffentliche Sicherheit schlägt Ihnen vor, dieses Gesetz in nur einer Lesung zu behandeln.

Ich möchte bereits vor der Abstimmung den Mitgliedern der Kommission öffentliche Sicherheit, dem Berichterstatter sowie den Damen und Herren vom Departement für die sehr angenehme und konstruktive Zusammenarbeit danken.

Auch Ihnen, verehrte Damen und Herren Abgeordnete, danke ich für die Zustimmung.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Je n'ai pas d'autres demandes de parole. Je crois que M. le conseiller d'Etat va plutôt intervenir après le vote final.

La loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions est adoptée par 111 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique et telle que ressortie des délibérations.

Le président:

Vous avez adopté ce texte en première lecture, mais il y a une demande notamment du président de la commission que l'on s'en tienne là.

Je mets donc au vote le fait que l'on ne procède pas à une deuxième lecture.

La lecture unique est acceptée par 110 voix.

Il y en a un qui s'est perdu en route...

A l'unanimité, vous avez donc approuvé ce texte de manière définitive.

Cela me permet de donner la parole à M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Ich möchte zunächst meiner Freude Ausdruck verleihen, dass Sie hier einstimmig diesem Gesetz zugestimmt haben. Das hat zwei Ziele verfolgt, nämlich erstens die Beratungsstellen auf eine solide gesetzliche Basis zu stellen und ihre Organisation zu stärken und dann auch das zweite Ziel, die Kompetenz zu bestätigen und zwar, dass die Verantwortung für das Zusprechen einer Entschädigung oder einer Genugtuung bei den Verwaltungsstellen bleibt und nicht in die Kompetenz des Bezirksrichters übertragen wird. Es hat sich erwiesen, dass diese Kompetenz, die bei den Verwaltungsstellen ist, sich bewährt hat.

Au nom du Conseil d'Etat, j'aimerais profiter de remercier la commission de la sécurité publique, son président et son rapporteur et aussi profiter de remercier les collaborateurs ou la collaboratrice pour le bon travail qu'elle a fait dans ce dossier.

Je constate aujourd'hui avec satisfaction que les objectifs qu'on s'est fixés ou que vous vous êtes fixés sont atteints puisqu'ils sont acceptés par le Grand Conseil. Grâce aux modifications adoptées lors de cette séance concernant l'organisation des centres de consultation, on a même obtenu un mieux: des centres polyvalents et davantage spécialisés.

En ce sens, je vous remercie de votre soutien.

Traitement / Behandlung:

**Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) /
Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

2. POSTULAT

du groupe GRL, par le député (suppl.) Thomas Lott, concernant le dépôt facultatif facilité et sans frais de l'arme de service (09.10.2007) (1.184)

POSTULAT

der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Thomas Lott, betreffend erleichterte und kostenlose freiwillige Hinterlegung der Dienstwaffe im Zeughaus (09.10.2007) (1.184)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG: cf. BSGC-Memorial février 2008

TRAITEMENT / BEHANDLUNG:

(Réponse écrite du Conseil d'Etat / Schriftliche Antwort des Staatsrats.)

Le président:

Nous avons sur nos pupitres la réponse du Conseil d'Etat qui accepte ce postulat dans le sens et les conditions mentionnés dans ce texte.

Je m'aperçois qu'il y a des demandes de parole, notamment du député Jean-Luc Addor. Je pars de l'idée que c'est pour combattre ce postulat.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Le Valais est un peuple de chasseurs. Est-ce que brusquement les Valaisans commenceraient à avoir peur des armes? S'il vous plaît, pincez-moi! Et pourtant, il ne s'est trouvé que 17 députés en février dernier pour refuser un postulat dont on s'étonne quand même un petit peu qu'il vienne des rangs radicaux, autrefois piliers de notre défense nationale et surtout de notre armée de milice.

On s'étonne aussi et surtout de la réponse du Conseil d'Etat qui, au mépris du droit fédéral, dont il rappelle pourtant la teneur, au lieu de recommander le refus d'un postulat clairement illégal, préfère sacrifier à l'esprit du temps.

Mais le procédé qui ne brille ni par sa clarté ni surtout par son courage est assez hypocrite. Car, si j'ai bien lu, on nous propose d'accepter ce postulat, mais en même temps on nous propose de ne rien changer quand même.

Alors, puisque le Gouvernement n'ose pas aller jusqu'au bout du raisonnement dont, pourtant, il pose, à notre avis, correctement les prémisses, permettez-nous de rappeler que ce postulat est purement et simplement contraire au droit fédéral. Le droit fédéral fixe de manière exhaustive les cas où le dépôt de l'arme à l'arsenal est autorisé. Il s'agit, en particulier, des cas de séjours à l'étranger ou d'un changement fréquent de domiciles. En dehors de ces cas, les cantons n'ont pas la liberté d'autoriser d'autres cas de dépôt de l'arme d'ordonnance à l'arsenal. Et s'ils le font, encore une fois c'est clairement contraire au droit fédéral, c'est-à-dire que c'est illégal.

C'est ce que le Département de la défense m'a indiqué sans aucune équivoque dans un avis qu'il m'a délivré le 6 février dernier après que je lui aie envoyé le texte du postulat qui nous est soumis aujourd'hui.

A nos collègues PDC, j'aimerais rappeler qu'en d'autres temps, quand nous avons proposé la déduction fiscale des allocations familiales, un fin juriste qui est présent dans cette salle nous avait rappelé (justement d'ailleurs, je le reconnais), que la motion que nous avons déposée dans ce sens était contraire au droit fédéral. A l'époque, une majorité semblable à celle qui, au stade du développement, a accepté ce postulat n'avait éprouvé aucun scrupule à classer notre motion. Et encore une fois, d'un point de vue juridique, c'était juste.

Ce que nous vous demandons donc aujourd'hui, c'est de ne pas avoir de la légalité une conception à géométrie variable. Nous ne sommes pas là (nous l'avions admis à l'époque, c'est le cas aujourd'hui aussi) pour prendre des décisions contraires au droit fédéral, c'est-à-dire illégales.

Mais ce n'est pas tout. En plus d'être illégal, ce postulat sera très bientôt sans objet, en tout cas si son objectif est la sécurité. Vous savez tous en effet que, conformément à une décision, d'ailleurs idiote, que le Parlement fédéral a prise en septembre 2007 dans la précipitation et sous le coup de l'émotion, tous les militaires qui détiennent leur arme d'ordonnance à domicile devront avoir restitué leurs munitions de poche d'ici à la fin de l'année 2009. Le processus est déjà en cours. Je me permets de poser une question: est-ce que les radicaux ont peur d'une arme sans munition?

Dans l'intervalle (puisque l'on admet que, évidemment, cela prendra un certain temps), sans vouloir être pédant, est-ce que j'ose dire à nos collègues radicaux que si certains militaires jugent que les conditions de stockage de leur arme d'ordonnance ne sont pas assez sûres, ils peuvent encore en retirer la culasse et conserver séparément l'arme de sa culasse. Et une arme sans culasse, je pense qu'il n'y a pas besoin de faire un dessin en couleur, ce n'est pas extrêmement dangereux.

Au-delà encore de ces quelques arguments pratiques, j'aimerais dire que ce qui est en jeu pour, finalement, la simple commodité d'une poignée de militaires (à Genève, on a vu qu'il s'agissait de moins de 50 militaires), c'est non seulement une tradition séculaire, mais aussi et surtout l'esprit de milice. Que restera-t-il, en effet, de notre armée de milice le jour où, comme les radicaux semble-t-il, on en viendra à penser qu'un citoyen-soldat convenablement instruit n'est plus apte à assumer la responsabilité d'une arme?

Quant à nous, UDC, nous continuons à faire confiance à tous ces citoyens-soldats responsables, responsables pour rester libres.

Et, malgré la couardise du Conseil d'Etat, nous vous demandons de dire clairement non à un postulat illégal, inutile et, par rapport à l'esprit de milice, dangereux.

M. le député Jean-Henri Dumont (PS/AdG):

A entendre mon collègue Jean-Luc Addor, je me rends compte que, après les débats de ce matin, quand on parle du mépris du droit fédéral, il y a un respect à géométrie variable concernant le respect du droit. Alors, je crois qu'il faudrait faire attention quand on veut donner des leçons au Parlement et au Conseil d'Etat.

Là où mon collègue Jean-Luc Addor a raison, c'est qu'effectivement, on ne change quasiment pas la pratique. Effectivement, le Conseil d'Etat, dans sa réponse, respecte le droit fédéral, ce qui m'amène à dire que, justement, ça aurait dû être peut-être le postulant, voire les postulants d'un autre postulat qu'on avait retiré – c'est pour cela que j'interviens – qui auraient pu être mécontents puisqu'il n'y aura pas de changements très très importants dans la pratique.

Par contre, le signal est clair parce qu'il va dans le sens de ce qui se décide au niveau suisse, il va dans le sens de ce qui a été adopté à Genève, il va dans le sens de l'évolution des mentalités.

Je m'inscris en faux par rapport aux arguments complètement fallacieux naturellement utilisés par M^e Addor qui concerneraient la remise en cause de l'armée de milice. Il ne s'est jamais agi de remettre en cause l'armée de milice. Je rappelle que l'armée de milice est là pour défendre les citoyens et non pas pour les mettre en danger. Or, avec l'évolution actuelle des mœurs, avec l'évolution actuelle de la société et certains dangers qui se sont fait jour, avec les possibilités actuelles liées à l'informatique pour tenir un registre et pour pouvoir déposer les armes, il serait irresponsable de ne pas réfléchir à une solution qui est souhaitée, qui est demandée pour les personnes concernées.

Alors, je vous prie simplement d'accepter ce postulat et de renvoyer M^e Addor et ses collègues à leurs études.

M. le député (suppl.) Thomas Lott (GRL):

Je remercie le Conseil d'Etat d'accepter mon postulat qui demande deux choses: la possibilité du dépôt facultatif et sa gratuité.

La lettre de motivation peut, si elle est examinée avec une certaine souplesse, être considérée comme permettant un dépôt facultatif.

Je regrette, par contre, que le Conseil d'Etat n'ait pas réussi à trouver 1'250 francs par an pour permettre aux supposées 50 personnes de déposer leur arme gratuitement. Il me semble qu'avec la lettre de motivation ainsi que les déplacements à faire, ces citoyens auront déjà assez de contraintes à subir pour ne pas encore leur faire payer 25 francs par an, sans que cela cause un afflux majeur de personnes souhaitant déposer leur arme.

Je demande donc au Conseil d'Etat de réexaminer la question des frais de dépôt, mais j'accepte sa réponse, et j'aimerais juste encore dire que je n'entre pas en discussion par rapport aux arguments du collègue Addor, car il a simplement répété ce que son collègue avait déjà expliqué au mois de février.

J'accepte donc la réponse du Conseil d'Etat.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Je pense que la parole est maintenant au Conseil d'Etat par M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Je ne veux pas allonger le débat, mais il est clair que je ne peux pas accepter quand on dit que la réponse du Conseil d'Etat serait illégale ou se trouverait dans une illégalité.

Il est bien précisé que l'on parle ici d'un dépôt facultatif. Par le fait que le dépôt à domicile, même celui-là, ne soit pas défini dans la loi, mais uniquement par une ordonnance en tant que règle générale sujette à exception, le canton – et ceci a été relevé à juste titre – n'a pas de possibilité d'établir une réglementation à ce sujet. Seule la Confédération en est habilitée. Mais si on entre dans la question du dépôt facultatif, on dit: par contre, si un militaire, aujourd'hui déjà, ne juge pas assez sûre la conservation de son arme à la maison, il a la possibilité d'adresser une demande de dépôt à son commandant d'arrondissement, en certifiant par écrit que la sûreté de son arme à domicile est insuffisante. Dans ce cas, une indemnité de 25 francs est perçue pour couvrir les frais administratifs du stockage.

Alors, ici, ce n'est pas tout à fait une question de manque d'argent, c'est parce que, actuellement, on n'a pas les possibilités de stockage d'armes en lieu sûr. C'est pour cette raison que l'on ne peut pas inciter pour l'instant le grand public à déposer son arme au poste de rétablissement et de le libérer du paiement de l'indemnité. On serait prêt à réévaluer la situation dès que ces locaux de stockage seront prêts.

Mais, finalement, et je le répète, en résumé et en l'état, tout citoyen estimant avoir un risque quant au maintien de son arme de service à la maison peut déjà aujourd'hui se libérer de façon réglementaire de ce souci et déposer son arme.

Dans ce sens, le député Jean-Henri Dumont l'a dit, on ne change pas la pratique.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Nous allons voter sur ce postulat.

Par 88 voix contre 20 et 6 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent le postulat 1.184 du député (suppl.) Thomas Lott.

Ce postulat sera mis en œuvre par le Conseil d'Etat.

Développements / Entwicklungen:

**Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) /
Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)**

3. INTERPELLATION

de la députée Viviane Zehnder concernant: savoir ce qu'un boulot rapporte, mais savoir aussi ce qu'il nous coûte (06.11.2007) (1.188)

INTERPELLATION

von Grossrätin Viviane Zehnder betreffend: wissen, was eine Arbeit bringt, aber auch was sie kostet (06.11.2007) (1.188)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je crois que cette interpellation est suffisamment explicite sans devoir appeler de développement.

Je me tourne directement vers le Conseil d'Etat en donnant la parole à M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Dans cette interpellation, vous évoquez, Madame la députée Viviane Zehnder, le volume de travail et le coût supplémentaire induits par la prolifération des listes de candidatures (29), avec les listes sans en-tête ainsi que par le nombre élevé de candidats (132) lors des élections du Conseil national d'octobre 2007. Ce nombre singulièrement élevé de listes et de candidats, quasiment l'un des plus élevés de Suisse en chiffres absolus, le plus élevé si l'on se réfère au nombre d'électeurs ou de membres à élire, a provoqué une surcharge indéniable de travail, non seulement pour les administrations communales, mais aussi pour le canton.

Le Conseil d'Etat et plus particulièrement le DFIS chargé de l'organisation des élections en sont pleinement conscients. Ils entendent ainsi étudier des solutions visant à alléger le travail de ces administrations aussi bien communales que cantonale.

Les mesures proposées dans l'interpellation, telles que le tri et l'assemblage des bulletins de vote avant leur remise aux communes, vont dans le même sens. Cela simplifiera à coup sûr les tâches des communes. A coup sûr, toutefois, ces opérations entraîneront des coûts supplémentaires pour le canton. Il n'est donc pas certain qu'un changement tel que préconisé dans l'interpellation débouche sur une diminution réelle des deniers communaux et cantonaux pris dans leur globalité.

Quoi qu'il en soit des coûts induits, le Conseil d'Etat reconnaît que la pratique actuelle laissant la responsabilité aux communes du tri et de l'envoi de tous les bulletins de vote ne peut que difficilement être maintenue. Celle-ci entraînera ou pourra entraîner des difficultés majeures si le nombre de listes devait encore augmenter.

Le Conseil d'Etat entend donc examiner toutes les possibilités visant à alléger les tâches des communes. Il accepte ainsi d'examiner pour les prochaines échéances électorales fédérales toutes les possibilités visant à alléger la tâche des communes quant à l'envoi et la remise du matériel de vote à chaque citoyen. Au besoin, il proposera de réexaminer les dispositions législatives fixant les délais de dépôt ou de présentation des listes pour y parvenir.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Il semble que l'auteure de l'interpellation soit satisfaite de la réponse.

Nous pouvons donc poursuivre avec le point 4.

4. INTERPELLATION

**des députés Jean Rossier et Pierre-Olivier Bourban concernant la FMEF
- le Conseil d'Etat est-il prêt à informer correctement les fonctionnaires?
(07.11.2007) (1.189)**

INTERPELLATION

**der Grossräte Jean Rossier und Pierre-Olivier Bourban betreffend
ZMLB - Ist der Staatsrat gewillt, die Beamten korrekt zu informieren?
(07.11.2007) (1.189)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Je pense que le texte de cette interpellation est assez explicite.

Je me tourne directement vers M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina.

(M. le conseiller d'Etat Jean-Michel répond simultanément aux interpellations 4 et 5, voir ci-après.)

5. INTERPELLATION

**des députés Jean Rossier et Pierre-Olivier Bourban concernant la FMEF
- le Conseil d'Etat est-il prêt à alléger l'Etat de tâches qu'il ne lui
appartient pas de faire? (07.11.2007) (1.190)**

INTERPELLATION

**der Grossräte Jean Rossier und Pierre-Olivier Bourban betreffend
ZMLB - Ist der Staatsrat gewillt, den Staat von Aufgaben zu entlasten,
die er nicht auszuführen hat? (07.11.2007) (1.190)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Dans la mesure où ces deux interpellations traitent de la même problématique, à savoir les relations entre l'Etat et la FMEF, nous vous proposons une réponse commune.

Vous soulevez en particulier deux problèmes:

- a) la demande faite au Conseil d'Etat d'adresser à toutes les personnes concernées un courrier les informant clairement de leur liberté d'adhésion à la FMEF et de la totale indépendance de celle-ci par rapport à l'Etat, avec en sus l'envoi d'un formulaire demandant de confirmer cette adhésion;
- b) ensuite, la demande au Conseil d'Etat de supprimer les prestations fournies actuellement par l'Etat à la FMEF et portant essentiellement sur l'encaissement des cotisations de celle-ci ou, dans la négative, si ces prestations seront facturées à la FMEF et, en outre, étendues à d'autres associations.

Lors de la session du Grand Conseil d'avril 2007 et non de février 2007 comme mentionné par erreur, le Conseil d'Etat a déjà répondu à deux interventions concernant les relations entre la FMEF et l'Etat du Valais et portant notamment sur l'affiliation à dite fédération et sur le prélèvement des cotisations. Dans ses réponses, le Conseil d'Etat avait précisé notamment que la question de la retenue des cotisations ainsi que celle de la position particulière de la FMEF envers l'Etat du Valais par rapport à d'autres organisations syndicales méritaient un réexamen attentif et approfondi.

Ce réexamen est actuellement en cours, mais il n'est pas achevé, de sorte que le Conseil d'Etat ne peut, aujourd'hui, apporter une réponse définitive à vos interpellations. Une solution sera présentée, en principe, pour la fin de cette année encore.

Le Conseil d'Etat tient également à rappeler que la FMEF fournit à titre gratuit des prestations notamment dans les commissions de classification des fonctionnaires et des enseignants, la commission disciplinaire, l'organe de coordination pour les mesures de santé et

de sécurité au travail ainsi que dans différents groupes de travail afin de collaborer activement à la définition et au développement de la politique du personnel dans le cadre d'un partenariat étroit et constructif.

Il faut donc tenir compte des intérêts communs de l'Etat et de la FMEF.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Les auteurs des interpellations sont satisfaits de la réponse ou au contraire... quand on branle la tête, je ne sais pas si ça veut dire que vous ne voulez pas intervenir ou bien...

Il semble qu'il y ait un souhait d'intervenir; donc, je donne la parole au député Jean Rossier. Je précise bien que l'on traite effectivement ensemble les points 4 et 5, les deux interpellations qui sont très semblables.

M. le député Jean Rossier (PDCC):

Monsieur le président du Grand Conseil, je hochais la tête pour dire que nous n'étions pas satisfaits de la réponse du moment que cela date déjà du début 2007 et le réexamen semble durer. Alors, on ne peut pas être satisfait de la réponse, bien sûr!

Le président:

Bien, nous en prenons bonne note.

Les points 4 et 5 sont ainsi traités, même si ce n'est pas à la satisfaction des intervenants.

6. POSTULAT

**du député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG) et cosignataire concernant:
pas de votation cantonale lors d'élections (08.11.2007) (1.191)**

POSTULAT

**von Grossrat (Suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG) und Mitunterzeichner
betreffend: keine kantonalen Abstimmungen an Wahlwochenenden
(08.11.2007) (1.191)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Ce postulat est combattu, mais je ne sais pas si le député (suppl.) Gaël Bourgeois veut s'exprimer auparavant puisqu'il a demandé la parole.

Je la lui donne.

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG):

Lors des dernières élections fédérales, le 21 octobre 2007, la population cantonale était également appelée à se prononcer sur l'article 87 de la Constitution cantonale.

Eh bien!, cet exemple nous a démontré visiblement que l'information avait eu du mal à passer auprès de nos concitoyens qui, en règle générale, n'étaient même pas au courant, au moment d'arriver dans les bureaux de vote, qu'il y avait effectivement une votation cantonale et qu'il fallait se prononcer sur celle-ci.

En effet, il est quasiment impossible d'obtenir des informations sur une votation cantonale alors même qu'une élection, qu'elle soit communale, cantonale ou fédérale, se déroule le même jour. Les médias n'ont de cesse de ne parler que des élections fédérales. Les partis s'attachent majoritairement, pour ne pas dire quasiment uniquement à la question des élections bien plus importantes, à leurs yeux, qu'un article constitutionnel.

Inutile de préciser que si, le 12 octobre prochain, le canton venait à proposer une votation cantonale, les citoyens, quelle que soit la taille de la commune concernée, ne parleraient bien évidemment que des élections communales et oublieraient complètement cet aspect cantonal. En effet, chacun est beaucoup plus intéressé de manière globale à l'élection, qu'il s'agisse des conseillers communaux, généraux, de députés, de conseillers d'Etat, que sais-je d'élus fédéraux par rapport à certaines modifications constitutionnelles, parfois mineures, qui sont soumises.

Eh bien!, il faut admettre également que souvent même les autorités communales, certaines sections de partis ne sont pas au courant, ne sont pas informées de cette votation cantonale. En effet, si les concernés eux-mêmes ne sont pas informés, qu'en est-il des citoyens?

Je ne dis pas par-là, et j'insiste, que les citoyens ne sont pas capables de s'informer, qu'ils ont une incapacité à comprendre ce qui se passe, bien loin de moi cette idée, mais il s'agit de faciliter l'information envers les citoyens.

Le déplacement d'une votation cantonale sur la date de la prochaine votation fédérale n'engendre évidemment aucun coût. Il s'agit donc d'une solution neutre sur le plan financier qui permet d'apporter, de mon point de vue, un plus aux citoyens, aucun coût supplémentaire et des retards relativement légers, tout en gardant une certaine souplesse si vraiment l'urgence ou des circonstances extrêmement particulières le nécessitent.

Des élections, il y en a, en règle générale, à trois moments, à trois dates précises sur quatre ans; des votations fédérales, il y en a, généralement, quinze sur quatre ans. Je pense que le Conseil d'Etat et la Chancellerie, lorsqu'ils arrêtent une date de votation, peuvent sans autre faire un petit effort pour déplacer la votation cantonale et ainsi pouvoir s'accommoder et permettre aux citoyens une information complète et conforme évidemment pour un respect démocratique.

Merci.

M^{me} la députée Karin Perraudin-Bertholet (PDCB):

Aucun pays n'offre autant de pouvoir au peuple et tant le référendum que le droit d'initiative permettent à nos compatriotes de s'impliquer directement dans les choix politiques.

Cela est une bonne chose en soi, mais il y a toutefois un revers à cette médaille. A force de sollicitations, la motivation et l'intérêt du peuple souverain s'estompent et il arrive fréquemment que le taux de participation atteigne des niveaux inquiétants.

Doit-on, par conséquent, dissocier les élections des diverses consultations? Je ne le pense pas pour les raisons suivantes:

Tout d'abord, chaque votation populaire a un coût qui s'élève à plusieurs centaines de milliers de francs et je pense que cet argent peut être mieux utilisé.

Ensuite, nous devons admettre qu'un nombre élevé de votations réduit forcément la participation et que la valeur d'un choix porté par une petite partie de la population n'est pas forcément représentative de la volonté populaire.

Enfin, les moyens d'information mis en œuvre actuellement permettent, à n'en point douter, à tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin à un sujet de se faire une opinion.

Par conséquent, le groupe PDC du Bas vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à refuser ce postulat. Merci d'avance.

Le président:

Il semble que le député (suppl.) Gaël Bourgeois souhaite réintervenir. Pour une correction matérielle?

M. le député (suppl.) Gaël Bourgeois (PS/AdG):

Non!

Je vous prie quand même de bien vouloir m'excuser de reprendre la parole, mais je crois qu'il est important de ne pas transformer le sens du postulat.

Je ne demande pas que l'on dissocie de manière systématique les élections et les votations, étant donné que les élections sont sur des dates fixées, arrêtées, qu'on ne peut pas modifier. Je ne demande pas que les votations cantonales soient repoussées à une date ultérieure, ce qui amènerait les citoyens à se redéplacer aux urnes; ce n'est pas du tout le sens du postulat.

Je demande – relisez le postulat, ceci est clairement précisé – que cette date doit être agendée sur une votation fédérale lorsqu'il n'y a pas d'élection. Ce n'est qu'un déplacement, aucun coût supplémentaire et on ne déplace pas à nouveau les citoyens aux urnes.

Donc, de mon point de vue, l'argumentation qui est donnée ne s'oppose en rien à ce qui est proposé.

Je demande quand même à la députée Karin Perraudin-Bertholet si elle maintient effectivement son opposition, étant donné que je ne comprends pas cette opposition, en tout cas formulée de cette manière-là, par rapport à mon postulat.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Qu'en est-il?

L'opposition est maintenue.

Nous allons donc voter.

Par 85 voix contre 30 et 2 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 1.191 du député (suppl.) Gaël Bourgeois.

Ce postulat est ainsi classé.

7. INTERPELLATION

du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant: plus de policiers pour la Suisse... et pour le Valais? (10.12.2007) (1.194)

INTERPELLATION

der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend: mehr Polizisten für die Schweiz... und das Wallis? (10.12.2007) (1.194)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Depuis le début de la législature, le groupe UDC/SVP a déjà interpellé à plusieurs reprises le Gouvernement pour savoir si la police cantonale disposait d'un effectif suffisant pour faire face à ses missions, en particulier en matière de police de proximité et de lutte contre la criminalité, c'est-à-dire dans les domaines qui touchent très directement le sentiment de sécurité ou d'insécurité des Valaisannes et des Valaisans.

A chaque fois, le chef du Département de la sécurité a tenu des propos plutôt lénifiants, nous disant en substance que "tout allait bien, Madame la Marquise". Surtout, rien n'a changé, surtout pas après la réponse qu'en mars 2007, le chef du Département de la sécurité a donnée à notre postulat concernant l'évaluation des structures de la police cantonale lorsqu'il avait déclaré que ce n'est qu'une fois la situation financière de l'Etat du Valais durablement améliorée que le Conseil d'Etat pourrait faire des propositions d'augmentations budgétaires et d'effectifs.

Dans l'intervalle, le commandant de la police cantonale a changé et, avec le nouveau chef, le discours aussi a changé. Ainsi, l'actuel commandant de la police cantonale a osé dire que, je cite du moins le Nouvelliste: "422 policiers pour couvrir un canton comme le nôtre, c'est incontestablement un effectif trop réduit." Projets concrets à l'appui (maintien des postes existants, création, enfin, d'une brigade des mineurs), le commandant actuel a osé évaluer à 70 les effectifs supplémentaires dont la police cantonale a besoin pour remplir ses missions.

Ces propos, qui nous semblent mieux en adéquation avec la réalité que ce que nous avons entendu ici depuis bientôt trois ans, vont dans le même sens que ceux du Conseil fédéral qui, en mai 2007, face aux exigences croissantes posées à la profession et au nombre d'heures supplémentaires toujours aussi élevé, estimait qu'il manquait encore quelques centaines d'agents dans les polices cantonales.

Alors que le Conseil d'Etat vient de publier les comptes 2007 et d'annoncer des résultats que l'on peut presque qualifier de mirobolants (on nous en a encore parlé tout à l'heure avant dîner), l'heure est venue pour nous de passer des paroles, de passer des visions (d'aucuns pourraient parler de "vision Z"), l'heure est venue de passer des paroles aux actes.

Au Conseil d'Etat, nous demandons donc quelle est aujourd'hui son appréciation des besoins de la police cantonale en effectifs supplémentaires. Qu'est-ce qu'il compte faire pour remédier à l'insuffisance d'effectifs constatée par le commandant de la police cantonale? Est-ce qu'il va nous faire des propositions concrètes dans le budget 2009 et, si oui, lesquelles?

Merci d'avance pour vos réponses précises.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Oui, Monsieur le député Jean-Luc Addor, vous aurez une réponse précise qui se résume à un délai qu'on donne pour vous informer des réflexions qui sont en cours et déjà initiées. Dans ce sens, vous avez raison, l'ordonnance prévoit 420 policiers et, aujourd'hui, on a 418,9 postes. Vous avez aussi raison de dire, et ce n'est pas contesté, que la police cantonale est confrontée à un nombre croissant de missions. On sait aussi que les engagements intercantonaux lors d'événements majeurs, l'évolution de la délinquance en matière économique, la recrudescence de violence chez les jeunes, l'internationalisation des trafics de stupéfiants ainsi que les interventions pour des violences domestiques ont considérablement accru les tâches de nos policiers.

Forts de ce constat, que nous partageons, un examen de l'adéquation des moyens en personnel avec les missions dévolues à la police cantonale a déjà été initié. Le 16 janvier 2008, le commandant de la police cantonale a ainsi eu l'occasion de présenter l'organisation de cette dernière à la commission thématique de la sécurité publique. La question des effectifs a été traitée en détail.

Et, maintenant, la réponse précise: les conclusions de cette analyse seront portées devant le Parlement avant la fin 2008.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

L'intervenant est-il satisfait de la réponse?

Il semble que oui.

Nous pouvons poursuivre.

Nous arrivons à quatre interpellations qui concernent le même thème: il s'agit de la campagne Euro 08 contre la traite des femmes.

Nous allons permettre aux différentes intervenantes de développer leurs interpellations, mais la réponse donnée par M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina sera globale.

8. INTERPELLATION
de la députée Graziella Walker Salzmann (CSPO) et cosignataires
concernant la campagne Euro 08 contre la traite des femmes (10.12.2007)
(1.195)

INTERPELLATION
von Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend Kampagne Euro 08 gegen Frauenhandel
(10.12.2007) (1.195)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Die Fragestellungen sind klar. Trotzdem möchte ich ergänzend folgende Ausführungen machen.

Die Trägerschaft der Kampagne "Euro 08" gegen Frauenhandel ist parteipolitisch unabhängig. Ihre wichtigste Grundlage ist die Forderung nach Garantie und Verwirklichung der Menschenrechte und der Menschenwürde für alle, unabhängig von Herkunft, Geschlecht und Aufenthaltsstatus. Zahlen zu Menschenhandel sind schwer zu erheben, da sich das Geschäft im Verdeckten abspielt. Die internationale Arbeitsorganisation ILO schätzt, dass 1,2 bis 2,4 Millionen Menschen jährlich Opfer von Menschenhandel werden, innerhalb von Landesgrenzen, aber auch über die Grenzen hinweg. Im Kontrast dazu steht die Anzahl der Strafverfahren wegen Menschenhandel.

Menschenhandel zu bekämpfen heisst nicht nur, die Täter und Täterinnen zu verfolgen, sondern auch die Opfer als solche anzuerkennen und zu schützen.

In diesem Sinne interessiert uns die Stellungnahme des Staatsrats.

Herzlichen Dank.

(Antwort des Staatarates, siehe nachstehend.)

9. INTERPELLATION
du groupe SPO, par les députées Susanne Hugo-Lötscher,
Doris Schmidhalter-Näfen et Laura Kronig (suppl.), concernant la
campagne Euro 08 contre la traite des femmes: comment les victimes sont
traitées (12.02.2008) (1.205)

INTERPELLATION

der SPO-Fraktion, durch die Grossrätinnen Susanne Hugo-Lötscher, Doris Schmidhalter-Näfen und Laura Kronig (Suppl.), betreffend Kampagne Euro 08 gegen Frauenhandel: Umgang mit den Opfern (12.02.2008) (1.205)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

10. INTERPELLATION

du groupe SPO, par les députées Laura Kronig (suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen et Susanne Hugo-Lötscher, concernant la campagne Euro 08 contre la traite des femmes: poursuite pénale, formation initiale et continue de la police, de la justice et des services de migration (12.02.2008) (1.206)

INTERPELLATION

der SPO-Fraktion, durch die Grossrätinnen Laura Kronig (Suppl.), Doris Schmidhalter-Näfen und Susanne Hugo-Lötscher, betreffend Kampagne Euro 08 gegen Frauenhandel: Strafverfolgung, Aus- und Weiterbildung von Polizei, Justiz und Migrationsbehörden (12.02.2008) (1.206)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

11. INTERPELLATION

du groupe SPO, par les députées Doris Schmidhalter-Näfen, Susanne Hugo-Lötscher et Laura Kronig (suppl.), concernant la campagne Euro 08 contre la traite des femmes: quelle est la situation en Valais? (12.02.2008) (1.207)

INTERPELLATION

der SPO-Fraktion, durch die Grossrätinnen Doris Schmidhalter-Näfen, Susanne Hugo-Lötscher und Laura Kronig (Suppl.), betreffend Kampagne Euro 08 gegen Frauenhandel: Wie sieht es im Wallis aus? (12.02.2008) (1.207)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Im Sinne der Effizienz werden wir uns nur einmal äussern.

Die Kampagne Euro 08 gegen Frauenhandel ist eine Initiative von über 25 Frauen-, Männer- und Menschenrechtsorganisationen, Fachstellen für Gleichstellung, Beratungsstellen, Hilfswerken, kirchlichen Organisationen und Gewerkschaften.

Die Problematik ist vielschichtig. Sie beinhaltet den fehlenden Schutz für die Opfer, die geringen Haftstrafen für die Täter, die mangelnde Sensibilisierung in der Bevölkerung, die mangelnde Zusammenarbeit der Länder und, hier in der Schweiz, der Kantone untereinander und die fehlenden Daten.

Die Kampagne will einerseits die Bevölkerung zur Problematik Frauenhandel sensibilisieren und andererseits verlässliche Daten aus allen Kantonen zusammentragen.

Wirksam gegen den Frauenhandel vorgehen können wir nur, wenn die Fakten aufgezeigt werden.

Darum ersuchen wir den Staatsrat unsere Fragen zu allen drei Interpellationen zu beantworten und die heute bestehenden Mängel und Probleme bei der Verfolgung von Frauenhandel aufzuzeigen.

Le président:

Danke Frau Grossrätin.

Merci en particulier aux membres du groupe SPO d'avoir groupé leurs développements de cette façon, ce qui nous permet d'avoir une vue complète de la situation et ainsi à M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina de répondre en une fois aux trois interpellations du groupe SPO ainsi qu'à celle de la députée Graziella Walker Salzmänn.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Die in den eingereichten Interpellationen geäusserten Ängste und Befürchtungen werden zu Recht erhoben und beschäftigen selbstverständlich auch den Staatsrat.

Es ist immer so, dass im Vorfeld derart grosser Veranstaltungen Ängste bestehen, dass es hier zu Menschenhandel oder auch zur Prostitution kommen kann.

Die Walliser Behörden – und das haben sie mehrfach auch belegt – treten der Problematik des Menschenhandels sehr sensibel gegenüber. Und ich erinnere daran, dass der Kanton Wallis bereits ab 2004 die Erteilung von Aufenthalts- und Arbeitsbewilligungen an die so genannten "Cabaret Artistinnen" aus Drittländern abgeschafft hat. Das hat zu grosser Kritik aus bestimmten Kreisen geführt, aber wir sind überzeugt, dass sich dieser Entscheid im Hinblick auf die Problematik des Frauenhandels sehr positiv ausgewirkt hat.

Andererseits hat der Entscheid, dass sich die Personen, die sich der Prostitution hingeben wollen, bei der Kantonspolizei melden müssen, dass das zu einer besseren Kontrolle in diesem Milieu führte.

Zurückkommend auf die Euro 2008 kann Ihnen der Staatsrat versichern, dass die Behörden und die Dienste der Polizei sehr aufmerksam diese Problematik verfolgen werden. Es muss aber auch erwähnt werden, dass im Wallis keine Spiele der Euro stattfinden werden und dass auch keine Teilnehmermannschaften – leider – in unserem Kanton untergebracht sind. Diese Situation verhindert das befürchtete Risiko der verschiedenen Intervenienten massgeblich.

Nun zu den Fragen, die ich detailliert beantworten möchte, weil es sich doch um ein wichtiges Thema handelt, ohne die Fragen zu wiederholen.

In Zusammenhang mit den Opfern des Frauenhandels kann ausgeführt werden, dass Nachforschungen der Sektion Identifikation der Kantonspolizei ergeben haben, dass zwischen 2005 und heute keine Fälle betreffend Menschenhandel gemeldet wurden. Warum? Das ist wiederum aus unserer Optik darauf zurückzuführen, dass wir eben bei den Arbeitsbewilligungen an Cabarets für Ausländerinnen aus Drittstaaten, keine Bewilligungen mehr erteilt haben. Die Personen, die sich bei uns der Prostitution hingeben, sind Schweizerinnen, Ausländerinnen aus europäischen Staaten, welche demzufolge – und das möchte ich jetzt nicht im übertragenen Sinne verstanden wissen – vom freien Personenverkehr profitieren, dass das Personen sind, die eine dauerhafte Bewilligung haben. Und diese Personen kennen ihre Rechte und unterliegen keinem speziellem Zwang, wie dies früher bei den Staatsangehörigen aus den Drittstaaten – öfters eben durch Mafiakreise rekrutiert – der Fall war.

Zur zweiten Frage.

Was unternehmen die Strafverfolgungsbehörden in unserem Kanton, um Opfer von Frauenhandel zu erkennen? Die Kantonspolizei führt regelmässig Kontrollen in Nachtlokalen und Massagesalons durch und überprüft dabei, ob sich alle betroffenen Personen vorgängig laut den 2004 eingeführten Vorschriften über die gerichtspolizeilichen Akten angemeldet haben.

Zur dritten Frage.

Was unternehmen die Kantonsbehörden, damit die Opfer von Menschenhandel nicht wegen illegalen Aufenthalts oder unbewilligter Arbeit angezeigt und bestraft werden? Hier wie bereits unter Frage eins beantwortet, gab es zwischen 2005 und 2007 keine Meldungen oder Verzeigungen. Sollte sich ein Fall ergeben, würde die Dienststelle für Zivilstandswesen und Fremdenkontrolle den Fall unter dem Gesichtspunkt der Bestimmungen für den Schutz von Opfern des Menschenhandels überprüfen und behandeln.

Wie vielen mutmasslichen Opfern von Frauenhandel ist in den vergangenen drei Jahren eine Aufenthaltsbewilligung erteilt worden? Da seit 2005 kein Fall der Behörde unterbreitet wurde, wurden auch keine Bewilligungen für diese Kategorie von Opfern erteilt.

Zu den Fragen 5 und 6

Da geht es um die Zusammenarbeit mit der Fachstelle FIZ Makasi, wie der Kanton mit dieser Fachstelle zusammenarbeitet. Dazu muss ich ausführen, dass die zuständigen Dienststellen bis heute noch keine Gelegenheit gehabt haben mit dieser Fachstelle zusammenzuarbeiten und ob diese Zusammenarbeit sich dann konkretisiert, von dem gehe ich sicher aus.

Zur letzten Frage

Werden Angehörige von Polizei, Justiz und Migrationsbehörden zu Menschenhandel aus- und weitergebildet? Hier kann ich ausführen, dass in ihren täglichen Aufgaben diese Behörden oder Organe sich der Problematik des Menschenhandels gegenüber sehr aufmerksam verhalten und die entsprechende Sensibilität haben. Vor allem die Agenten der Kantonspolizei, die direkt mit der Kontrolle der Prostitution beschäftigt sind, verfügen über die entsprechende Ausbildung.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Je pose la question aux intervenantes si elles sont satisfaites des réponses données?

Il semble que ce soit le cas. Nous considérons donc que ces points sont traités.

12. INTERPELLATION
du député (suppl.) Rolf Eggel (SPO) et cosignataires concernant les
personnes qui cumulent deux salaires (11.12.2007) (1.196)
INTERPELLATION
von Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO) und Mitunterzeichnenden
betreffend Doppelverdiener (11.12.2007) (1.196)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Die Frage ist eigentlich klar formuliert. Kann ein Staatsrat zu hundert Prozent als Staatsrat und zu hundert Prozent als Ständerat durch den Kanton bezahlt werden. Es wäre natürlich interessant gewesen, wenn der Direktbetroffene diese Frage beantwortet hätte, aber man kann nicht an zwei Orten zur gleichen Zeit sein. Daher sind wir jetzt gespannt was der Staatsrat zu dieser Frage meint für ihren Kollegen Jean-René Fournier.

Le président:

Danke, Herr Grossrat.

Effectivement, pas de don d'ubiquité, mais aussi un devoir de récusation de toute façon, à mon avis.

En l'occurrence, M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina est sollicité pour apporter la réponse du Conseil d'Etat.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

In der Interpellation weist Rolf Eggel und Mitunterzeichner auf die rechtliche Situation der Beamten und Angestellten des Staates hin. Sie beziehen sich auf die Situation der Beamten und Angestellten des Staates um gleichzeitig eine Frage betreffend einem Staatsrat zu stellen. Da möchte ich natürlich vorweg mitteilen, dass ein Staatsrat Magistrat ist und nicht Staatsbeamter. Die Bestimmungen über die Beamten sind auf Staatsräte in diesem Sinne nicht anwendbar. Für Staatsräte gibt es spezielle Bestimmungen. Artikel 90 unserer Kantonsverfassung erlaubt ausdrücklich das Doppelmandat als Staatsrat und Mitglied der eidgenössischen Räte, wobei dieses Doppelmandat auf ein einziges Mitglied des Staatsrats beschränkt wird. Und diese Regelung wurde auch ins Gesetz über die Unvereinbarkeiten aufgenommen.

Nachdem also die gleichzeitige Ausübung von zwei Tätigkeiten oder genauer gesagt zwei öffentlicher Funktionen vom Verfassungsgeber ausdrücklich erlaubt wurde, hat der betroffene Magistrat grundsätzlich auch Anspruch auf die Gehälter und Spesenentschädigung beider Funktionen, soweit nicht die Spezialgesetzgebung etwas anderes vorsieht.

Im vorliegenden Fall enthalten weder die Bundesgesetzgebung noch die kantonale Gesetzgebung, insbesondere das Gesetz betreffend die Bezüge der Magistraten der vollziehenden Behörde, eine Bestimmung, welche die Gehälterkumulierung verbietet. Es sei zudem darauf hingewiesen, dass die Entschädigung als Ständerat nicht mehr vom Kanton, sondern vom Bund ausgerichtet wird. Was die Spesenentschädigungen betrifft, so werden diese grundsätzlich für jede Funktion speziell ausgerichtet, weshalb auch hier eine Kumulierung durchaus möglich ist.

Wenn der eidgenössische Parlamentarier hingegen – wie im Fall von Staatsrat Jean-René Fournier – in einem gewissen Umfang die Infrastruktur der kantonalen Verwaltung, Lokalitäten, Büroeinrichtungen usw. beansprucht, so ist es logisch, dass die Entschädigung, welche der Bund insbesondere für Sachausgaben entrichtet, in einem gewissen Umfang dem Kanton zufallen muss. Diesbezüglich ist hervorzuheben, dass der Staatsrat am 5. Dezember 2007 vom Entscheid von Herrn Fournier Kenntnis genommen hat, im Jahre 2008 einen Teil der jährlichen Bundesentschädigung für Sachausgaben dem Staat Wallis zu überweisen.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Je considère que l'intervenant n'est qu'à moitié satisfait de la réponse, mais il va visiblement s'en contenter pour l'instant...

Nous considérons ainsi que ce point est traité.

13. INTERPELLATION
du député (suppl.) Rolf Eggel (SPO) concernant la pratique Dumont
(11.12.2007) (1.197)
INTERPELLATION
von Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO) betreffend Dumont-Praxis
(11.12.2007) (1.197)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Il n'y a pas de demande de parole.

Je me tourne directement vers M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina pour la réponse.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Der Interpellant verlangt die Meinung des Staatsrats mit Bezug auf den Entscheid des Bundesrats und der Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrates hinsichtlich der Aufhebung der Dumont-Praxis und möchte die finanziellen Folgen für den Staat Wallis erfahren.

Die Dumont-Praxis verwehrt einem Eigentümer in der Steuererklärung den Abzug der Instandstellungskosten eines Gebäudes, dessen Unterhalt stark vernachlässigt wurde während der fünf auf den Erwerb folgenden Jahre. Der neue Eigentümer kann Unterhaltskosten in Abzug bringen, sofern diese nicht mit dem vernachlässigten Unterhalt in Zusammenhang stehen, zum Beispiel Ausfall der Heizung. Demgegenüber sind die Kosten, welche eine Wertvermehrung des Gebäudes bewirken, nicht abzugsfähig.

Am 7. März 2007 hat die eidgenössische Steuerverwaltung eine Vernehmlassung zum Vorprojekt betreffend Instandstellungskosten eines Gebäudes eröffnet. Der Staatsrat spricht sich für eine Aufhebung der Dumont-Praxis, die eigentlich seit Jahren bestritten ist, auf Bundes- und Kantonebene aus. Nachstehend sind die Hauptgründe dafür aufgeführt:

- Förderung des Erwerbs von Wohneigentum,
- Beitrag zur Unterstützung von gut unterhaltenen Liegenschaften,
- die Aufhebung dieser Praxis trägt zu Energiesparmassnahmen an Gebäuden bei,
- Aufhebung der Ungleichbehandlung zwischen dem alten Eigentümer, welcher die Unterhaltskosten geltend machen kann und den neuen Eigentümern, welche diese die ersten fünf Jahre nicht abziehen können. Und letztlich bewirkt das auch eine administrative Erleichterung.

Der Staatsrat besteht auf der Notwendigkeit, die Dumont-Praxis auf Bundes- wie auf Kantonebene aufzuheben. Eine andere Praxis widerspricht der Steuerharmonisierung, welche zum Ziel hat, das Steuerrecht zu rationalisieren und zu vereinfachen.

Die Aufhebung der Dumont-Praxis führt zu Mindereinnahmen von einigen hunderttausend Franken beim Kanton und den Gemeinden.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Cette interpellation n'appelle pas d'autres commentaires de la part de l'intervenant.

Nous sommes, en fait, sur le même objet au point suivant, mais il s'agit d'une motion du groupe PDCC.

14. MOTION
du groupe PDCC, par les députés Daniel Porcellana et Laurent Tschopp
(suppl.), concernant l'abrogation de la pratique Dumont (11.12.2007)
(1.198)

MOTION
der PDCC-Fraktion, durch die Grossräte Daniel Porcellana und
Laurent Tschopp (Suppl.), betreffend Aufhebung der Dumont-Praxis
(11.12.2007) (1.198)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Daniel Porcellana (PDCC):

Les anciens immeubles doivent être rénovés pour différents motifs. La jurisprudence actuelle dissuade un propriétaire d'entreprendre des rénovations importantes sur un immeuble qu'il vient d'acheter. Cette pratique mérite d'être définitivement abolie.

En matière de propriétés immobilières, les frais d'entretien qui permettent de maintenir la valeur d'un immeuble sont fiscalement déductibles; ceux qui visent à augmenter la valeur de l'immeuble ne le sont pas.

Cette distinction a conduit le Tribunal fédéral, en 1973, à considérer que les frais de remise en état d'un immeuble, dont l'entretien a été fortement négligé par un ancien propriétaire ne sont pas déductibles des revenus durant les cinq années suivant l'acquisition de cet immeuble. La non-déductibilité était censée assurer une égalité de traitement entre la personne qui a acheté un immeuble en mauvais état à un prix peu élevé et celle qui a acheté un immeuble rénové par l'ancien propriétaire à un prix plus élevé. Cette jurisprudence est largement connue des milieux immobiliers sous le nom de "pratique Dumont". S'agissait-il de notre collègue député? Je ne le sais pas!

Les effets pervers d'une telle pratique se devinent aisément. Les rénovations de bâtiments anciens ne sont pas encouragées et s'en trouvent, au mieux, différées et, au pire, abandonnées ou réduites au minimum. Cette situation est particulièrement illogique si l'on songe que la Confédération encourage par différents moyens la rénovation des immeubles notamment à des fins d'économies d'énergie.

Sous l'angle du principe de l'égalité de traitement, il n'est guère admissible de continuer de permettre à un ancien propriétaire de déduire les frais d'entretien de son immeuble et d'empêcher un nouveau propriétaire de le faire.

Ces constatations plaident incontestablement en faveur de l'abandon de la "pratique Dumont", ce qui contribuera à motiver et à encourager les propriétaires au maintien d'un parc immobilier bien entretenu en adéquation et en conformité aux exigences techniques modernes. Comme il bénéficiera aux nouveaux propriétaires, il constituera également une forme d'encouragement à l'accession à la propriété conformément au mandat constitutionnel donné par la Confédération. Un autre effet sera la suppression de tracasseries administratives et de litiges puisque l'administration fiscale et les contribuables n'auront plus à déterminer de manière fastidieuse si des travaux relèvent de l'entretien ordinaire ou du rattrapage d'un entretien négligé par un ancien propriétaire.

Suite aux recommandations des commissions compétentes des deux Chambres, le Conseil fédéral a pris position à fin décembre 2007 en faveur d'une abrogation généralisée et sans exception tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal dans une certaine logique juridique, administrative et politique:

- juridique, car il s'agit de respecter l'harmonisation formelle des impôts inscrite dans la LHID,
- administrative, car des pratiques divergentes augmenteraient les coûts de perception et rendraient plus compliqués les calculs de répartition fiscale intercantonale et
- politique, car aucun canton, dans la procédure de consultation lancée au printemps 2007, n'a manifesté le désir d'une désharmonisation de la pratique fiscale.

Du point de vue des organisations tant économiques qu'immobilières, on ne peut que se réjouir de faire disparaître totalement une pratique qui est discriminatoire, absurde, inéquitable et défavorable à la qualité et à l'entretien de notre parc immobilier.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Cette motion n'est pas combattue; elle est donc transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

15. MOTION

du député Jacques-Roland Coudray concernant les contrôles périodiques au service auto: c'est le dernier moment pour agir! (12.12.2007) (1.199)

MOTION

von Grossrat Jacques-Roland Coudray betreffend periodische Nachprüfungen bei der Motorfahrzeugkontrolle: Jetzt muss gehandelt werden! (12.12.2007) (1.199)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

...Et c'est tellement le dernier moment que le député Jacques-Roland Coudray est déjà debout avant que je ne lui donne la parole..., mais c'est bon, je vais le faire quand même!

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

Au stade du développement de cette motion, je m'abstiendrai de rappeler les innombrables interventions parlementaires, audits organisationnels, rapports de l'Inspection cantonale des finances, rapports de la commission de gestion et plans d'actions mis en place.

Tout le monde dans ce Parlement connaît les difficultés de la gestion et de l'organisation du Service cantonal de la circulation routière et de la navigation.

Mais sont-ils nés sous la mauvaise étoile ces services autos, les bien nommés? En Suisse romande, tous posent ou ont posé problèmes.

Mon but est de dépasser ces critiques de manière concrète et constructive pour arriver, en finalité, à proposer et à trouver des solutions permettant de soulager le convalescent.

Si je me suis attaché à la récurrente problématique du retard dans le contrôle périodique des véhicules à moteur, c'est que j'ai eu l'occasion de rencontrer et de parler avec des responsables de l'UPSA Valais (Union des professionnels de la route, section Valais) qui m'avaient approché. J'ai pu constater que la relation entre l'association faîtière des garagistes valaisans et le service cantonal est qualifiée de bonne et courtoise, tout en n'empêchant pas des remarques et observations critiques. En 1987 déjà, sur l'intervention de l'UPSA et eu égard aux retards pris, le chef du département de l'époque, M. Gertschen, avait délégué aux garagistes le contrôle des véhicules renvoyés lors de leur première visite. Depuis lors, ils n'ont cessé d'intervenir auprès des autorités pour que le retard des contrôles périodiques soit résorbé.

L'année passée, selon les chiffres transmis par le service à l'UPSA, près de 80'000 véhicules n'avaient pu être contrôlés selon les prescriptions de la Confédération. En outre, il est avéré que près d'un millier de véhicules provenant du Bas-Valais se déplacent à Aigle pour effectuer leurs contrôles. Cela fait plus de cinq véhicules par jour ouvrable.

En dehors d'autres critères sociétaux importants comme la sécurité et l'écologie qui pourraient entrer en ligne de compte et rapidement faire des victimes, il s'agit de trouver très vite des solutions et nous pouvons, avec de la bonne volonté, les trouver.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, l'ordonnance fédérale concernant les exigences requises pour les véhicules routiers permet de déléguer les contrôles subséquents à des tiers (par tiers, on peut lire garagistes, par exemple) à condition que ceux-ci respectent le système d'assurance qualité mis en place. Ces derniers sont prêts à assumer ces conditions ayant de fait par l'équipement, les connaissances et les informations dont ils disposent les compétences requises et reconnues pour effectuer de tels contrôles.

Il est également important de dire que leur mise à disposition se limiterait à l'exécution du premier contrôle, celui devant être effectué quatre ans après la première mise en circulation. Actuellement, selon les chiffres en notre possession, environ 15'000 véhicules seront concernés par cette catégorie représentant environ un an et demi de retard.

Voilà donc des solutions qui peuvent être trouvées, pragmatiques, et je vous demande, dans le sens du texte déposé, de soutenir cette motion.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Cette motion est toutefois combattue.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Le Service de la circulation routière et de la navigation a pris acte de l'audit et a mis en place des mesures permettant de corriger ses structures et d'améliorer son fonctionnement.

Cette année, le Service de la circulation routière et de la navigation dégage un excédent de financement de plus de 3 millions. La convoitise de particuliers de partager les bénéfices avec l'Etat fait que les demandes de privatisation de ce service sont récurrentes. Le député Jacques-Roland Coudray demande de privatiser la partie rentable du service afin que des particuliers puissent encaisser une partie des bénéfices. L'Etat peut, bien entendu, garder tout ce qui coûte. C'est un principe bien connu: privatisons les bénéfices et étatisons les déficits. Vouloir privatiser le premier contrôle qui se fait sur des voitures encore en excellent état, c'est prendre la crème et laisser le lait, c'est-à-dire effectuer les contrôles les plus rentables, car plus vite effectués, et laisser au service les contrôles des véhicules plus anciens qui exigent des personnes un plus grand travail.

Le service traite tous les usagers avec les mêmes exigences et chacun a l'assurance d'être considéré comme son voisin. Si, demain, plusieurs garages se partagent les contrôles, comment garantir l'équité entre les citoyens?

La partie administrative des convocations devra bien se faire par le service qui devra aussi contrôler que les automobilistes ont bien effectué leurs expertises. De plus, les coûts administratifs accrus et la nécessité de rentabiliser leurs investissements par les garagistes ne pourraient qu'augmenter les frais d'expertise pour les automobilistes.

Vous fustigez aujourd'hui les retards dans les expertises. Pourtant, vous comme moi, Monsieur le député Coudray, ne rappelons pas forcément le service parce que notre véhicule a dépassé la date normale de l'expertise et je pense que la majorité des Valaisans réagissent comme nous. Pourtant, nous ne nous sentons pas pour autant en danger. En effet, le parc automobile valaisan est, dans sa grande majorité, en excellent état et les automobilistes entretiennent leur véhicule de manière satisfaisante. D'ailleurs, les accidents dont la cause est le mauvais état d'un véhicule sont carrément inexistantes.

Les services de l'Etat qui dégagent un bénéfice ne sont pas si nombreux. Laissons donc à l'Etat ce bénéfice et ne le privatisons pas.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de rejeter cette motion, car nous devons permettre au Service des automobiles de terminer sa restructuration et les nouveaux investissements prévus.

Enfin, offrons-lui un personnel suffisant afin de lui permettre, dans un laps de temps raisonnable, de diminuer les retards et de normaliser les contrôles. Merci.

Le président:

Merci, Madame la députée.

J'ai une nouvelle demande de parole du député Jacques-Roland Coudray, probablement pour une correction matérielle?

M. le député Jacques-Roland Coudray (GRL):

Oui absolument, Monsieur le président du Grand Conseil, je n'ai jamais et à aucun moment parlé de privatisation du Service cantonal des automobiles. Il faut que les choses soient claires et dites.

Soit l'UPSA, soit la population concernée par ces contrôles ne veulent pas une privatisation du Service cantonal des automobiles, mais veulent tâcher de l'aider. J'ai rappelé, tout à l'heure, que l'ordonnance fédérale qui est soucieuse de ce problème, puisque d'autres cantons sont dans la même problématique, d'autres cantons ont des problèmes récurrents de retard, eh bien!, on a trouvé cette solution de donner à des garagistes le premier contrôle. Ma foi, le premier contrôle, c'est peut-être le meilleur au sens économique du terme, mais, enfin, c'est celui dont les garages pourraient faire preuve de rapidité en la matière.

J'aimerais rappeler que ces contrôles ne seront pas octroyés à des garagistes d'arrière-boutiques sévissant dans des granges-écuries ou autres terrains. Ceux-ci doivent d'abord obligatoirement passer par un système de contrôle de qualité requis par les fabricants. Ils ne pourront que contrôler leur marque concessionnée. Ils sont également prêts à entrer dans le système ASA qui est prévu par la législation fédérale et dont les pourparlers ont déjà commencé ici au niveau cantonal. Le chef d'atelier doit être en possession de la maîtrise fédérale. Sa responsabilité est engagée quoi qu'il en soit, car il doit répondre aux règles standards de la marque.

Quant à l'aspect financier, Madame la députée Marcelle Monnet-Terrettaz, je vous rappellerai que si ces contrôles sont effectués par les garagistes, ils le seront en supplément de ce que fait actuellement le Service des automobiles. Il n'y a aucune perte de chiffre d'affaires pour l'Etat. Bien au contraire, ces garagistes vont amener de l'argent à la caisse de l'Etat. La preuve: sur 15'000 véhicules, si les garagistes se voient octroyer ce contrôle, sur les 70 francs qui sont payés actuellement, 40 francs à peu près iraient pour le contrôle effectué par le garagiste et 30 francs au Service des automobiles pour simplement faire les papiers administratifs. Alors, je crois que ce n'est quand même pas trop demander. Si vous faites le calcul, 40 x 15'000, ce sont 600'000 francs en plus sur le chiffre d'affaires du service. Si on prend dans la globalité, les 80'000 véhicules actuellement qui ne sont pas contrôlés, c'est une perte du chiffre d'affaires pour l'Etat de 5,6 millions.

Raison pour laquelle je crois que ce problème est récurrent. Je ne le rappellerai pas encore une fois, mais le rapport de la commission de gestion du Grand Conseil est édifiant à ce sujet. On a suffisamment de problèmes actuellement qui ont été dénoncés. J'estime et le groupe radical-libéral estime également que si on a les moyens de trouver une solution, eh bien!, on doit les donner.

Raison pour laquelle je vous demande d'accepter cette motion.

Hr. Grossrat Hans Hutter (CVPO):

Das ist ja nicht das erste Mal, dass über die Motorfahrzeugkontrolle in diesem Saal gesprochen wird.

Vor Jahren war ich ja der Initiant und habe da gewisse Schwächen aufgedeckt. Manche haben es gelernt und manche noch nicht. Das ist die Tatsache.

Das Oberwallis funktioniert seither sehr gut, Mittelwallis und Unterwallis kränkeln noch und ich habe dazumal gesagt, der Fisch stinkt am Kopf. Es muss im Kanton an der Spitze gearbeitet werden, dass alle gleich arbeiten, dass alle die gleichen Pflichten erfüllen. Das hat mit Privatisierung nichts zu tun. Es muss einfach im Kanton gute Arbeit geleistet werden.

Wir dürfen im Kanton nicht eine der besten Milchkühe aus dem Stall geben, die uns Einnahmen bringt. Das nützt nämlich nichts. Wir haben jetzt die Rechnung auf dem Tisch gehabt, die positiv ist. Aber wie lange das so ist das ist die andere Frage. Darum denke ich, dass die Dienststelle für Motorfahrzeugkontrolle in Zukunft besser arbeitet und auch im Mittel- und Unterwallis sich bemüht mehr zu tun, damit die Rückstände abgebaut werden können. Denn so geht das nicht. Um dies nochmals zu sagen, im Oberwallis klappt es. Und darum denke ich, ist diese Motion in dem Sinn überfällig. Merci.

Le président:

Danke, Herr Grossrat. Vous vous opposez donc également à cette motion.

Nous allons maintenant voter.

Par 70 voix contre 40 et 3 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 1.199 du député Jacques-Roland Coudray.

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

16. POSTULAT
du groupe PDCC, par le député Pascal Bridy, concernant le forum
sécurité Chablais, sécurité et jeunes (12.12.2007) (1.200)
(en collaboration avec le DECS)

POSTULAT
der PDCC-Fraktion, durch Grossrat Pascal Bridy, betreffend
Sicherheitsforum Chablais: Jugend und Sicherheit (12.12.2007) (1.200)
(in Zusammenarbeit mit dem DEKS)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pascal Bridy (PDCC):

Je tiens à faire remarquer qu'en opposition occasionnelle au député Jacques-Roland Coudray et surtout bien sûr par respect de l'autorité, j'ai attendu votre invitation à me lever!

Comme déjà mentionné dans le dépôt, à l'occasion du forum sécurité Chablais organisé à Savatan, des jeunes ont planché sur leurs définitions de l'insécurité et sur les solutions qu'ils proposent. Leur travail a été qualifié d'excellent par les spécialistes de la sécurité présents, notamment le commandant de la police neuchâteloise et le chef de la sûreté vaudoise, qui ont comparé leur travail à un audit d'experts.

Notre demande est que le Conseil d'Etat se penche sur le rapport qui a été publié et mette en œuvre rapidement les éléments les plus intéressants, de même étudie la faisabilité des éléments plus complexes à instaurer.

Donner la parole aux jeunes et les écouter est la seule réponse digne d'intérêt aux interrogations des jeunes. Mettre en œuvre leurs propositions de solution est la meilleure façon de les faire participer à la mise en place de la société de demain, la société dans laquelle ils endosseront le rôle d'adultes que nous portons maintenant. C'est la meilleure façon de reconnaître leur respectabilité et l'influence qu'ils doivent avoir à l'aménagement de l'Etat.

Le président:

Merci, Monsieur le député.

Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'Etat pour traitement.

17. MOTION

du groupe SPO, par le député Robert Sarbach, concernant l'adaptation de la loi sur les rapports entre les Eglises et l'Etat à la loi sur les communes (14.12.2007) (1.201)

MOTION

der SPO-Fraktion, durch Grossrat Robert Sarbach, betreffend Anpassung des Gesetzes über das Verhältnis zwischen Kirche und Staat an das Gemeindegesetz (14.12.2007) (1.201)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):

In folgenden Gesetzen und Reglementen gibt es gegenwärtig markante Unstimmigkeiten, obwohl diese eigentlich das gute Zusammenarbeiten der Gemeinden und Kirchen regeln sollten.

- Im Gemeindegesetz vom 5. Februar 2004 und der entsprechenden Verordnung betreffend die Führung des Finanzhaushaltes der Gemeinden vom 16. Juni 2004,

- im Gesetz über das Verhältnis zwischen Kirche und Staat vom 13. November 1991 sowie im Ausführungsreglement zum entsprechenden Gesetz vom 7. Juli 1993 und

- im Reglement für die Kirchenräte vom 1.1.1994.

Seitens der Kirchengesetzgebung kennen wir das so genannte Kanonische Recht, welches wir nicht ändern können und wollen, höchstens beiziehen bei Streitpunkten zur Übereinstimmung mit dem restlichen Gesetzesverbund.

Im Artikel 9 des Kirchengesetzes wird festgehalten, dass Pfarreien, welche in den Genuss von kommunalen Leistungen gelangen, in Form einer Pfarreirechnung ihre finanzielle Situation der Einwohnergemeinde offen legen müssen. Diese Rechnung soll anhand des Voranschlags und der Jahresrechnung eine transparente, sprich klare, vollständige und wahrheitsgetreue Übersicht über den gesamten pfarreilichen Haushalt vermitteln. Dies die eine Seite.

Auf der kommunalen Ebene ist die Organisation und das System der internen Kontrolle der Finanzhaushaltsführung und der Buchhaltung in den Artikeln 70 und 71 der Gemeindeverordnung geregelt. Der Gemeinderat hat demgemäss alles zu unternehmen, um ein wirksames Controlling in der Gemeinde zu gewähren.

Die Praxis zeigt nun, dass genau an dieser Schnittstelle Probleme auftreten, speziell bei Gemeinden, welche ihre Aufgaben beim internen Kontrollsystem sehr ernst nehmen. Es muss dann nur noch eine Unstimmigkeit auftreten, bei welcher sich der Kirchenrat auf das Gesetz zwischen Kirche und Staat beruft. Missverständnisse und kontraproduktive Zusammenarbeit sind dann vorprogrammiert. Die bestehenden Gesetze, Verordnungen, Kreisschreiben und Reglemente in der heute vorliegenden Form vermögen die finanziellen Fragen und Anliegen der Parteien nicht vollständig zu lösen.

Das Kirchengesetz vom 13. November 1991 stimmt mit dem harmonisierten Rechnungsmodell der Gemeinden nicht überein und müsste daher dringend mit diesem synchronisiert werden. Dabei muss auch grosses Gewicht auf eine Revisionsstelle gelegt werden, analog dem 5. Kapitel der Verordnung betreffend die Führung des Finanzhaushalts der Gemeinden. Ebenfalls ist eine transparente Offenlegung der finanziellen Verhältnisse anzustreben gegenüber den Bürgerinnen und Bürgern, welche gemäss dem Prinzip der Subsidiarität Ausgabenüberschüsse der Pfarreien via Einwohnergemeinde berappen müssen.

Ich möchte festhalten und wirklich betonen, dass ich nicht die Kirche als Ganzes kritisiere, auch möchte ich keinen Keil in das Verhältnis zwischen Kirche und Staat treiben. Im Gegenteil, bei der Bereinigung der Schnittstellen zwischen Kirchenrat und Gemeinderat bezüglich den finanziellen Belangen können wir Vorurteile und Missverständnisse abbauen.

Vielen Dank für Ihr Verständnis und die Unterstützung dieser Motion.

Le président:

Danke, Herr Grossrat.

Cette motion est combattue.

M. le député (suppl.) Guy Follonier (PDCC):

Les relations entre l'Eglise et l'Etat sont régies par:

1. la loi du 13 novembre 1991 et son règlement d'application du 7 juillet 1993,
2. le règlement pour les conseils de gestion,
3. les annexes aux règlements susmentionnés et
4. les directives: le conseil de gestion et la loi régissant les relations entre les Eglises et l'Etat.

Sur le plan légal, dans chaque paroisse, un conseil de gestion est responsable de la gestion économique de la paroisse. Or, dans ce conseil, il y a au moins un membre nommé par le conseil municipal. Ce membre doit veiller à ce que la loi sur les communes soit appliquée avec rigueur et, si nécessaire, exiger du conseil de gestion fautif que le travail administratif soit effectué dans les délais et conformément à la loi.

Faut-il rappeler que, annuellement, budget et compte sont transmis pour approbation au conseil municipal? De plus, budget et compte sont régulièrement transmis à la commission économique du diocèse pour approbation ou refus.

L'auteur de la motion demande de procéder à un remaniement en profondeur de la loi. Cette demande est trop vague et générale, donc irrecevable.

Il demande également que le droit canon soit examiné à la loupe. Cette demande est-elle formulée pour rire? Depuis quand le Grand Conseil peut-il modifier le droit canon? Le droit canon traite essentiellement du fonctionnement général de l'Eglise et seul le Vatican peut le modifier. Serions-nous tous devenus des cardinaux?

Sur le plan humain enfin, il faut aussi tenir compte que les conseils de gestion se composent bien souvent de personnes bénévoles, conscientes de leurs responsabilités et agissant de leur mieux pour le bien de la paroisse. Rédigeons de nouvelles lois encore plus contraignantes et nous pourrions dire adieu aux bénévoles.

Le groupe DC du Centre combat cette motion et vous remercie de votre appui.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):

A la lecture de ladite motion, nous avons de la peine à comprendre la finalité recherchée par les motionnaires. Nous avons cherché, mais en vain, en quoi la nouvelle loi sur les communes heurterait les valeurs incorporées dans la loi sur les rapports entre les Eglises et l'Etat.

Par contre, ce qui nous interpelle au plus haut point est l'invite d'examiner à la loupe le droit canon. Nous voulons bien admettre que la démarche des socialistes du Haut soit sinon naïve, tout au moins innocente. Mais, pour nous convaincre, il nous faudra plus de rigueur et de cohérence.

Pour ces motifs, nous nous voyons dans l'obligation de combattre cette motion, car à une époque où les attaques mesquines contre la chrétienté se multiplient, nous ne pouvons pas tolérer un risque de dérive.

Je vous demande donc de rejeter la motion et vous remercie de votre soutien.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Je redonne la parole à l'auteur de la motion.

Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):

Ich möchte noch einmal Stellung nehmen.

Ich habe gemerkt das Kanonische Recht ist ein Schwerpunkt der Bekämpfenden meiner Motion. Ich habe das auch einleitend gesagt, dass wir das Kanonische Recht nicht ändern können, nicht ändern wollen, sondern höchstens beiziehen dürfen oder sollten bei streitigen Punkten, sei es im Kirchengesetz oder im Gemeindegesetz.

Was mein Anliegen ist – vorgängig wollte ich das eigentlich nicht herbeiziehen – es geht darum aus der praktischen Erfahrung... ich bin in meiner Gemeinde seit acht Jahren im Kirchenrat und wir haben anhand des harmonisierten Modells, mit dem die Gemeinden arbeiten, versucht über den Kirchenrat zusammen gemeinsame Lösungen zu finden. Das Kirchengesetz sieht auch vor, dass man bei strittigen Punkten über eine Vereinbarung solche Problemfälle lösen könnte. Und ich muss leider sagen, dass wir während jetzt ungefähr zwei Jahren versucht haben über den Gemeinderat, zusammen mit dem Kirchenrat, zusammen mit dem bischöflichen Ordinariat eine Lösung zu finden. Ich möchte nicht sagen, dass es bei allen Gemeinden so läuft, ich möchte auch nicht sagen, dass es ein Fehler seitens der Kirche ist, aber ich möchte verhindern, dass andere Gemeinden, die sich vielleicht mit diesem Punkt noch nicht so auseinandergesetzt haben, nicht die gleichen Schwierigkeiten haben werden wie wir das jetzt seit zwei Jahren gehabt haben.

Ich muss auch korrekterweise sagen, dass wir mittlerweile in Zusammenarbeit mit dem bischöflichen Ordinariat vermutlich eine Lösung gefunden haben und gewisse Schritte werden zeigen, dass man ein gutes Zusammenarbeiten erreichen kann. Aber es geht wirklich im Endeffekt darum, dass man das Gemeindegesetz, das wir seit 2004 vorliegen haben, mit dem Gesetz über die Verhältnisse zwischen Kirche und Staat synchronisiert. Es geht nicht darum, dass man etwas neues aufstellt und eine neue Variante ins Feld führt.

Vielen Dank.

Le président:

Danke, Herr Grossrat.

Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons donc voter.

(...)

Cas de conscience!

Egalité des voix: 48 pour, 48 contre et 11 abstentions.

Vous m'embêtez beaucoup parce que j'avoue que je ne m'étais pas posé cette question. Ecoutez, s'il y a autant d'incertitudes, je pense que l'on peut être d'accord d'accepter cette motion. Je vote donc oui pour que l'on puisse approfondir ces questions qui, visiblement, méritent un examen approfondi justement.

Par 49 voix contre 48 et 11 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent, au stade du développement, la motion 1.201 du député Robert Sarbach.

Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour traitement.

18. MOTION

de la députée (suppl.) Jacqueline Bovier concernant l'interdiction de la mendicité (14.12.2007) (1.202) (*en collaboration avec le DSSE*)

MOTION

von Grossrätin (Suppl.) Jacqueline Bovier betreffend Bettelverbot (14.12.2007) (1.202) (*in Zusammenarbeit mit dem DGSE*)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Le président:

Je n'ai pas de demande de parole..., si!

M. le député (suppl.) Florian Chappot (PS/AdG):

Par sa motion, la députée (suppl.) Jacqueline Bovier nous propose l'interdiction de la mendicité sur le territoire valaisan, car elle incommode le citoyen et donne une mauvaise image du canton.

Ce n'est pas pour fêter le futur quarantième anniversaire de mai 68, mais pour plusieurs raisons pragmatiques que le groupe PS/AdG combat cette motion.

Premièrement, c'est sur le fond que le groupe est opposé à cette motion. En effet, quel est son objectif? Elle ne vise pas à résoudre un problème social. Elle vise à – pour reprendre ses termes – "régler un problème d'image". Attaquer le problème de la mendicité avec comme visée l'image du canton n'est pas acceptable pour notre groupe.

Deuxièmement, on peut se questionner sur la mise en place d'une mesure d'interdiction de la mendicité. En quoi consisteront les peines? Des amendes pour les personnes faisant la manche, ce n'est pas vraiment sérieux. On constate d'ailleurs à Genève de nombreuses difficultés de mise en place. Ce qui est certain, c'est que sous l'angle de l'efficacité sociale, l'interdiction ne résoudra rien. Elle ne fera que camoufler le problème et en tout cas pas à venir au secours de personnes en désinsertion. Au lieu d'interdire cette pratique, il faut soutenir les structures de réinsertion existantes et accompagner ces personnes vers ces mêmes structures. Il est évident que la lutte contre les réseaux organisés de mendicité doit être menée, mais, dans ces cas, la police peut compter sur d'autres législations.

Enfin, nous devons nous demander aussi si la mendicité est un problème endémique en Valais. Nous devons constater que non. Les villes comme lieux habituellement les plus touchés ne connaissent que très peu de mendicité en Valais. Dans les villages et les zones de montagne, ce problème est, lui, inexistant.

En politique, il est bon d'anticiper. Dans ce cas pourtant, il est inutile de surcharger la législation et d'occuper la police à résoudre un problème social – et j'insiste "social" – pratiquement pas présent.

En conclusion, parce que cette motion propose de charger la police de résoudre un problème social presque inexistant, parce qu'interdire la mendicité ne résout en rien la désinsertion d'une population, je vous demande, Chers collègues, de classer cette motion au stade du développement.

Merci de votre attention.

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Mit den Sparmassnahmen und dem Abbau der Sozialleistungen werden je länger je mehr Menschen unter die Armutsgrenze gedrängt. Wen wundert's, dass gebettelt wird? Das Ziel dieser Motion ist kurz zusammengefasst Sozialstaat ab- und Polizeistaat aufbauen.

Nüchtern betrachtet ist betteln ein Vorgang, wo eine Person eine andere Person, die ihr unbekannt ist, um Geld oder ein anderes Gut anfragt. Es handelt sich um eine normale Kontaktaufnahme, die von allen Grundrechten gedeckt ist. Es ist erlaubt, unbekannte Personen um etwas anzufragen.

Im Falle des Bettelns kann der oder die Angesprochene – wie in anderen sozialen Kontakten – problemlos die Herausgabe des Geldes oder Gutes verweigern. Damit ist die Angelegenheit erledigt.

Ist es Aufgabe des Staates, Leute, die nicht einmal in der Lage sind auszusprechen, dass sie nichts geben möchten, vor der Peinlichkeit der Anfrage durch eine ihnen unbekannt Person zu schützen? Ich glaube nicht, dass es sich um eine staatliche Aufgabe handelt. Es ist

eine Aufgabe, die dem viel zitierten mündigen Bürger und der mündigen Bürgerin durchaus selber überlassen bleiben kann. Wo soll im Übrigen die Abgrenzung stattfinden?

Wenn ich eine unbekannte Person anfragen sollte, ob sie mir gegen einen Schuldschein 50 Franken leihen möchte, handelt es sich da um einfaches Betteln oder um ein Darlehensgesuch? Wo soll da die Abgrenzung stattfinden?

Ich möchte an dieser Stelle nicht hören müssen, dass in einigen Städten das Betteln verboten ist. Natürlich ist es das. Doch hat man sich der Problematik vergegenwärtigt, wenn Frau Bovier im Grossen Rat meint, das Bettelverbot könne auf kantonaler Ebene wieder eingeführt werden? Wie soll denn dies auf grundrechtlicher Ebene kontrolliert und abgegrenzt werden? Es dürfte sich eher schwierig gestalten.

Der zentrale Punkt ist, dass es keine Aufgabe des Staates ist, angesprochene Personen, die frei und ohne Zwang die Anfrage bejahen oder verneinen können, davor zu schützen, dass sie überhaupt angesprochen werden. In welcher Logik befinden wir uns wenn solche Anfragen, Anreden, soziale Kontaktaufnahmen derart reglementiert werden sollen? Gerade diejenigen, die meinen, der Staat mische sich in Dinge ein, die ihn nichts angehen würden, sollten sich an dieser Stelle überlegen, ob es sich um eine staatliche Aufgabe handelt.

Dieser Bereich sollte frei von staatlicher Regelung bleiben.

Deshalb bitte ich Sie, die Motion abzulehnen.

M. le député (suppl.) Serge Cornuz (UDC/SVP):

Pendant des décennies, aucun mendiant ne se trouvait dans nos rues. Le Valais a pourtant toujours eu ses pauvres et, aujourd'hui encore, il existe des concitoyens vivant sous le seuil de pauvreté, mais ils ne tendent pas la main sur nos trottoirs ou dans les parkings souterrains.

Avec la libre circulation et l'ouverture des frontières, la mendicité en Suisse est devenue un gagne-pain comme un quelconque autre travail. Des femmes avec enfants, des handicapés ou des musiciens tendent la main et, selon les médias, le revenu de cette activité non imposable est souvent bien plus élevé qu'un travail rémunéré dans leurs pays d'origine.

Le problème ne se situe donc pas au niveau de la pauvreté, mais au niveau de l'attrait économique de la Suisse et du développement des anciens pays de l'Est.

Les accords de libre échange ainsi que le fameux milliard devraient aider ses pays à se réorganiser.

Pour décourager les mendiants et encourager les pays d'origine à se préoccuper de leurs citoyens, nous ne devons pas tolérer la mendicité chez nous. Une disposition cantonale interdisant la mendicité en Valais enrayerait le phénomène avant que celui-ci ne se répande trop.

Merci de m'avoir écouté.

Le président:

Merci, Monsieur le député (suppl.).

Je n'ai pas d'autres demandes de parole.

Cette motion étant combattue, nous allons voter.

Par 79 voix contre 25 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.202 de la députée (suppl.) Jacqueline Bovier.

Cette motion est ainsi classée.

Lecture

19. DECISION
concernant l'octroi d'une subvention à l'Association Valais de Cœur
pour la construction d'un foyer pour personnes cérébro-lésées à Sion

Lesung

BESCHLUSS
über die Gewährung eines Beitrages an den Verein Valais de Cœur für
den Bau eines Heimes für hirnerkrankte Personen in Sitten

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

*Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration / Kommission für Gesundheit,
Sozialwesen und Integration*

Président: Marc-Henri Gauchat / Rapporteur: Grégoire Dussex

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

M. le député Marc-Henri Gauchat (GRL), président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (SAI):

Je vous remercie d'accepter ce projet.

Je profite pour remercier tous les membres de la commission pour leur travail assidu ainsi que les membres du Conseil d'Etat et le chef du Service des bâtiments pour leur collaboration.

Je pense qu'en acceptant ce projet, nous faisons un geste de politique constructive.

Je vous remercie.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Je me tourne vers M. le chef du département... qui interviendra plus tard.

Ainsi décidé par 105 voix dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 avril 2008.

Lecture

20. DECISION

concernant la participation financière cantonale pour la sécurité sismique des hôpitaux du RSV de Sion et de Viège, ainsi que des locaux pour l'approvisionnement en sang, analyses et médicaments de l'ICHV à Sion

Lesung

BESCHLUSS

über die finanzielle Beteiligung des Kantons an den Kosten für die Erdbebensicherheit der Spitäler Sitten und Visp des GNW und der Räumlichkeiten für die Versorgung mit Blut, Analysen und Medikamenten des ZIWS in Sitten

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration / Kommission für Gesundheit, Sozialwesen und Integration

Président: Marc-Henri Gauchat / Rapporteur: Grégoire Dussex

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 4, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 78 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 avril 2008.

Le président:

Je crois que, cette fois, le tour du chef du département est venu...

Que s'est-il passé?

(...)

Il semble qu'il y ait un problème sur le chiffre..., vous voulez qu'on fasse une contre-épreuve, car il semble qu'il y ait un problème effectivement. Il a dû y avoir des votes qui n'ont pas été pris en compte.

Je vous propose de revoter pour clarifier les choses.

Je n'aurai en tout cas pas besoin de départager, apparemment...

Ainsi décidé par 108 voix en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 avril 2008.

Effectivement, ce chiffre paraît plus conforme!

Nous pouvons ainsi donner la parole à M. le chef du département.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie:

Ich hoffe, dass aufgrund dieses im zweiten Anlauf verbesserten Resultats das nächste Erdbeben doch etwas später kommen wird, als jetzt heute vielleicht befürchtet werden muss.

Nein, im Ernst...ich danke dem Grossen Rat und allen Fraktionen und Mitgliedern dieses Parlaments für die einstimmige Annahme sowohl für den Beitrag an den Verein Valais de Cœur, der einem Bedürfnis entspricht, sowie für den Bau dieses Heimes für hirnerkrankte Personen und auch für die statische Verbesserung der Spitäler.

Je veux remercier tous les députés. Je veux aussi remercier la commission et son président, le député Marc-Henri Gauchat, ainsi que le rapporteur, le député Grégoire Dussex, pour l'excellent travail et vous tous pour votre soutien à ces deux mesures, d'une part, en faveur des personnes en situation de handicap et, d'autre part, pour le renforcement de la situation statique des hôpitaux. Merci.

Lecture

21. DECISION
concernant l'octroi d'une subvention pour la réfection et la transformation de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre

Lesung

BESCHLUSS
betreffend die Gewährung einer Subvention für die Instandsetzung und den Umbau des Instituts Notre-Dame de Lourdes in Siders

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION THEMATIQUE

*Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports / Kommission für
Erziehung, Bildung, Kultur und Sport
Président: Laurent Léger / Berichterstatterin: Franziska Lutz-Marti*

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 5, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 109 voix et 2 abstentions dans la nouvelle mouture présentée par la commission thématique, en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 avril 2008.

M. le député Laurent Léger (PDCB), président de la commission thématique de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports (EFCS):

Je remercie l'ensemble des groupes pour l'acceptation unanime de ce projet de réfection et de transformation de l'Institut Notre-Dame de Lourdes.

Encore une fois, ce Parlement démontre qu'il est sensible aux besoins de notre population valaisanne. Surtout, il donne un signe important au soutien des personnes plus vulnérables, ce qui permet de soulager les familles concernées en mettant à disposition des installations correctes de prise en charge d'enfants avec handicaps lourds.

Je remercie le chef du département et ses collaborateurs pour leur aide précieuse dans le traitement de ce dossier.

Je remercie aussi tous les membres de la commission pour leur travail.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission.

Nous arrivons ainsi au dernier point de l'ordre du jour.

Lecture

22. DECISION

relative à une demande de crédit supplémentaire en lien avec le subventionnement de la réfection et de la transformation du bâtiment de l'Institut Notre-Dame de Lourdes à Sierre

Lesung

BESCHLUSS

zum Gesuch auf einen Zusatzkredit betreffend die Subvention im Zusammenhang mit der Instandsetzung und dem Umbau des Instituts Notre-Dame de Lourdes in Siders

Commission des finances / Finanzkommission

Président: Philippe de Preux / Berichterstatter: Edgar Gottet - Rapporteur: Pascal Gaillard

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 et 2, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Débat final:

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Ich habe gestern zu diesem Geschäft zeitgerecht und korrekt einen Abänderungsantrag eingereicht. Ich war eigentlich heute erstaunt, dass weder in der Finanzkommission noch sonst irgendwie dieser Abänderungsantrag auf dem Tisch liegt.

Meine Damen und Herren, es ist 16.00 Uhr. Es ist das letzte Traktandum.

Die Ausgangslage ist eigentlich klar. Wenn man gestern bei der Eintretensdebatte das Resultat gehört hat mit 103 ja zu 17 nein und einer Enthaltung ist die Ausgangslage in dem Sinne ganz klar. Und gleichwohl möchte ich sagen, ich ziehe im Namen der CVPO diesen Abänderungsantrag zurück.

Wir waren ja im Grundsatz nicht gegen dieses Geschäft. Das habe ich am Dienstag ganz klar formuliert. Was mich und was uns stört ist die Art und Weise, die Form wie man

dieses Geschäft hier präsentiert. Und eines möchte ich noch sagen vis-à-vis der Finanzkommission. Ich bin eigentlich schon erstaunt wie die Finanzkommission als ständige Kommission jetzt innerhalb einem halben Jahr zum dritten Mal eine Kehrtwende macht in einem eigentlich grundsätzlichen Sachgeschäft. Mir geht es hier ganz klar um die Sache in dieser Frage und ich bitte die Finanzkommission... es geht hier um ihre Glaubwürdigkeit. Es ist eine sehr starke Kommission und dass sie dann eigentlich wechselweise einmal so stimmen und mal so stimmen. Ich bin der Meinung darüber müsste die Finanzkommission mit sich selber einmal hinter die Bücher gehen.

In dem Sinne hat es keinen Sinn hier die Debatte zu verlängern. Ich ziehe den Antrag zurück, stimmen Sie ab, ich unterstütze das Geschäft. Danke.

La discussion est close.

M. le député Philippe de Preux (GRL), président de la commission des finances:

Tout d'abord, eu égard à la demande d'amendement, je me retourne vers le Service parlementaire. Aucun amendement n'a été déposé ou en tout cas n'est arrivé dans les mains de la commission des finances, sans quoi il aurait bien évidemment été traité.

Le vote d'entrée en matière a été suffisamment explicite pour que je ne rallonge point les débats de manière creuse.

J'ai été à la fois attentif et particulièrement sensible aux quelques admonestations qui ont été apportées à l'encontre de la commission des finances et dont la dernière vient d'être émise. Le vote scindé de la commission que je représente démontre bien la difficulté à prendre la décision adéquate. Pour que la commission des finances puisse faire entendre son autorité de haute surveillance au sein de ce Parlement, il est impératif que ses décisions internes soient prises avec une confortable majorité. Tel ne fut pas le cas dans cette demande de crédit supplémentaire, d'où quelques griefs énoncés par certains groupes parlementaires.

La décision qui a été prise et celle qui sera prise dans quelques minutes permettront à l'Institut Notre-Dame de Lourdes de débiter les travaux de rénovation absolument nécessaires en bénéficiant d'un soutien financier conséquent du canton et de la Confédération, et ce pour l'amélioration des conditions des pensionnaires de cette vénérable institution.

Si la demande de crédit qui est traitée actuellement était refusée, cela pourrait remettre en cause les travaux.

C'est cette constatation que je garderai de cet objet, tout en prévenant d'ores et déjà le Gouvernement que la commission des finances évitera de se retrouver dans une situation similaire et être accusée de retourner sa veste lors d'une prochaine et surtout, je le souhaite, hypothétique demande de crédit supplémentaire.

Je vous remercie de votre attention et de votre vote prochain.

Le président:

Merci, Monsieur le président de la commission des finances.

Il n'y a pas d'autres demandes de parole.

M. le chef du département n'y tient pas absolument.

Je pense que le moment est venu de conclure.

Tout semble rentrer dans l'ordre.

L'heure n'étant pas trop avancée, je ne veux pas non plus quand même prolonger inutilement.

Je vous propose donc qu'on s'en tienne là..., mais il y a le député Jean-Marie Schmid qui souhaite réintervenir pour faire un amendement oral, semble-t-il.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Ich möchte nur vom Büro bestätigt haben, dass ich korrekt gehandelt habe und meinen Abänderungsantrag zeitgerecht und korrekt im Büro abgegeben habe. C'est tout. Mehr möchte ich eigentlich der Korrektheit halber nicht haben.

Ich bin für die Sache und werde "ja" stimmen.

Le président:

Bien, Mesdames et Messieurs les députés, je crois que ce n'est pas la peine d'épiloguer sur, semble-t-il, ce malentendu qu'il y a eu avec l'amendement qui a été déposé..., mais qui est quand même retiré.

Donc, finalement, nous pouvons voter.

Ainsi décidé par 99 voix contre 9 et 4 abstentions en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 avril 2008.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Je vous remercie d'avoir approuvé ce crédit et cette décision. L'Institut Notre-Dame de Lourdes a besoin de ce montant. Je crois que la situation est précaire à l'Institut Notre-Dame de Lourdes et nous devons faire ces rénovations.

La Confédération nous demande de les terminer pour 2010. C'est la raison pour laquelle nous avons accéléré ce dossier.

Pour le budget 2009, évidemment, nous tiendrons compte de l'avis du président et de la commission des finances, de façon à disposer d'un montant permettant à l'ensemble des communes de recevoir leur manne et nous n'avons désormais plus de forfait, mais un montant que nous expliquerons.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne fin de semaine.

Le président:

Merci, Monsieur le chef du département.

Mesdames et Messieurs les députés, nous sommes au terme de nos travaux.

Je vous remercie de votre travail, de votre diligence. Vous voyez que nous avons pu tenir des horaires comme on le souhaitait.

Je vous souhaite un bon retour et au mois de mai!

Merci.

La session ordinaire d'avril 2008 est officiellement close à 16 h 15.

LOI
sur l'organisation des conseils et les rapports entre les pouvoirs (première lecture)

GESETZ
über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten (erste Lesung)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission des institutions et de la famille
Kommission für Institutionen und Familienfragen

<p style="text-align: center;">Article 4</p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter</u></p> <p>c) ... sous la forme d'une initiative, d'une motion, d'un mandat, d'un...</p> <p>Retirée</p> <p style="text-align: center;">Article 7 alinéa 2</p> <p><u>Proposition du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</u></p> <p>Le Bulletin officiel ainsi que le bulletin des séances du Grand Conseil lui est en outre communiqué régulièrement.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 4</p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter</u></p> <p>c) eine Initiative, eine Motion, einen Auftrag, ein Postulat...</p> <p>Zurückgezogen</p> <p style="text-align: center;">Artikel 7 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz</u></p> <p>Das Amtsblatt und das Memorial der Sitzungen des Grossen Rates wird ihm regelmässig zugestellt.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
--	---

<p style="text-align: center;">Article 8 alinéa 1</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>Sous réserve des bases légales relatives à la protection des données à caractère personnel et du secret des délibérations du Gouvernement, le Conseil d'Etat et l'administration doivent renseigner et mettre à disposition des députés tous les documents demandés.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 8 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Unter Vorbehalt der Gesetzesgrundlagen im Bereich des Schutzes von Personendaten und des Beratungsgeheimnisses der Regierung müssen der Staatsrat und die Verwaltung den Abgeordneten Auskünfte erteilen und ihnen alle verlangten Dokumente zur Verfügung stellen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 8 alinéa 2</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>Supprimer.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 8 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Streichen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 2</p> <p><u>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</u></p> <p>...il sera tenu compte équitablement des groupes...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</u></p> <p>...ist den Fraktionen und Sprachregionen angemessen Rechnung zu tragen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 2bis (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>Chaque groupe politique dispose d'au moins un membre dans chaque commission.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 2bis (neu)</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>Jede Fraktion ist mit mindestens einem Mitglied in jeder Kommission vertreten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>Pour le surplus, l'attribution...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>Darüber hinaus erfolgt die Zuteilung...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 18 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Bernard Rey</i></p> <p>L'attribution des sièges des commissions de haute surveillance est effectuée aux entre les groupes politiques est effectuée selon le système proportionnel...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 18 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</i></p> <p>Die Zuteilung der Sitze in den Obergerichtskommissionen zwischen den Fraktionen erfolgt nach dem Proporzsystem...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 24 alinéa 1</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>Dans la limite de leur mandat, les commissions, le cas échéant, les sous-commissions, les membres des commissions peuvent sous réserve des bases légales relatives à la protection des données à caractère personnel et du secret des délibérations du Gouvernement:</p> <p>...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 24 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Im Rahmen ihres Auftrages können die Kommissionen und gegebenenfalls die Unterkommissionen die Mitglieder der Kommissionen unter Vorbehalt der Gesetzesgrundlagen im Bereich des Schutzes von Personendaten und des Beratungsgeheimnisses der Regierung:</p> <p>...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 33 alinéa 2 (nouveau)</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>Sous réserve des bases légales relatives à la protection des données à caractère personnel et du secret des délibérations du Gouvernement, les membres du Grand Conseil peuvent charger le service parlementaire d'obtenir les renseignements et les documents nécessaires à l'activité parlementaire.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 33 Absatz 2 (neu)</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Unter Vorbehalt der Gesetzesgrundlagen im Bereich des Schutzes von Personendaten und des Beratungsgeheimnisses der Regierung können die Mitglieder des Grossen Rates den Parlamentsdienst mit der Einholung der für die parlamentarische Tätigkeit notwendigen Auskünfte und Dokumente betrauen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 44 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter</i></p> <p>Les actes législatifs se composent</p> <ol style="list-style-type: none"> a. du titre et des considérants qui ne se réfèrent qu'aux bases constitutionnelles et légales ; b. d'un titre introductif qui précise le but de l'acte, le domaine de validité et les dispositions ; c. d'une partie principale qui contient les dispositions relatives à l'organisation, à la procédure, au financement, aux frais et aux émoluments, ainsi que des dispositions pénales ; d. des dispositions finales qui incluent des indications sur l'exécution, une clause référendaire et, le cas échéant, des dispositions transitoires et abrogatoires. 	<p style="text-align: center;">Artikel 44 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter</i></p> <p>Die gesetzgeberischen Erlasse setzen sich zusammen aus</p> <ol style="list-style-type: none"> a. dem Titel und den Erwägungen, die sich auf die Verfassungs- und Gesetzesgrundlagen beziehen; b. einem einleitenden Teil, der Ziel und Zweck des Erlasses, Geltungsbereich sowie Begriffsbestimmungen umfasst; c. einem Hauptteil, der Bestimmungen zu Organisation, Verfahren, Finanzierung, Kosten und Gebühren sowie Strafbestimmungen enthält; d. den Schlussbestimmungen, welche Angaben zu Vollzug, Referendums Klausel und gegebenenfalls Übergangs- und Aufhebungsbestimmungen beinhalten.
<p>Retirée</p> <p style="text-align: center;">Article 44 alinéa 2 (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter</i></p> <p>Lors de l'élaboration des actes, les principes d'une législation axée sur les résultats doivent être pris en compte.</p> <p>L'alinéa 2 devient le nouvel alinéa 3</p> <p>Retirée</p>	<p>Zurückgezogen</p> <p style="text-align: center;">Artikel 44 Absatz 2 (nouveau)</p> <p><i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter</i></p> <p>Bei der Ausarbeitung der Erlasse sind die Grundsätze einer wirkungsorientierten Gesetzgebung zu beachten.</p> <p>Absatz 2 wird neu Absatz 3.</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p style="text-align: center;">Article 50 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz</i></p> <p>Le Bureau du Grand Conseil veille à une représentation équitable de tous les groupes politiques à la présidence du Grand Conseil. Il définit un tournus sur le long terme en tenant compte des régions, des langues officielles et de la force de chaque groupe politique.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 50 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz</i></p> <p>Das Büro des Grossen Rates sorgt für eine angemessene Vertretung sämtlicher Fraktionen im Präsidium des Grossen Rates. Es definiert einen langfristigen Turnus unter Berücksichtigung der Regionen, der Amtssprachen und der Fraktionsstärke.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 63 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par le député Nicolas Voide</i></p> <p>Six Dix semaines au moins avant le début d'une session, le Conseil d'Etat transmet au président du Grand Conseil l'état de détail des objets qu'il a adoptés.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 63 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Nicolas Voide</i></p> <p>Mindestens sechs zehn Wochen vor Beginn einer Session legt der Staatsrat dem Präsidenten des Grossen Rates die detaillierte Aufstellung der Geschäfte vor, die er angenommen hat.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 63 alinéa 4</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par le député Nicolas Voide</i></p> <p>En possession de cet état des objets et tenant compte de la planification ainsi que du dépôt du rapport des commissions dans les deux langues, le président convoque le bureau, le président du Conseil d'Etat et le chancelier d'Etat pour arrêter la liste définitive des objets à traiter au cours de la session.</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 63 Absatz 4</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Nicolas Voide</i></p> <p>Nach Erhalt dieser Aufstellung und unter Berücksichtigung der Planung sowie der von den Kommissionen in beiden Sprachen hinterlegten Berichte beruft der Präsident das Büro, den Präsidenten des Staatsrates und den Staatskanzler ein, um die definitive Liste der während der Session zu behandelnden Geschäfte festzulegen.</p> <p>Zurückgezogen</p>

Article 63 alinéa 4

Proposition du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz

En possession de cet état des objets et tenant compte de la planification ainsi que **du dépôt rapport des commissions dans les deux langues**, le président convoque le bureau, le président du Conseil d'Etat et le chancelier d'Etat pour arrêter la liste définitive des objets à traiter au cours de la session.

Retirée

Article 63 alinéa 4

Proposition du groupe PDCC, par le député David Théoduloz

En possession de cet état des objets et tenant compte de la planification ainsi que du dépôt rapport des commissions dans les deux langues **officielles** le président convoque le bureau, le président du Conseil d'Etat et le chancelier d'Etat pour arrêter la liste définitive des objets à traiter au cours de la session.

Décision de la commission : acceptée

Article 64 alinéa 1

Proposition du groupe PDCB, par le député Nicolas Voide

Le président du Grand Conseil convoque les députés au minimum **50** jours avant chaque session ordinaire ou extraordinaire.

Décision de la commission : refusée

Nouvelle proposition de la commission:

Le président du Grand Conseil convoque les députés au minimum **20** jours avant chaque session ordinaire ou extraordinaire.

Artikel 63 Absatz 4

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz

Nach Erhalt dieser Aufstellung und unter Berücksichtigung der Planung sowie der ~~von den Kommissionen in beiden Sprachen hinterlegten Berichte-Kommissionsberichte~~ beruft der Präsident das Büro, den Präsidenten des Staatsrates und den Staatskanzler ein, um die definitive Liste der während der Session zu behandelnden Geschäfte festzulegen.
Zurückgezogen

Artikel 63 Absatz 4

Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat David Théoduloz

Nach Erhalt dieser Aufstellung und unter Berücksichtigung der Planung sowie der von den Kommissionen in beiden ~~Sprachen~~ **Amtssprachen** hinterlegten Berichte beruft der Präsident das Büro, den Präsidenten des Staatsrates und den Staatskanzler ein, um die definitive Liste der während der Session zu behandelnden Geschäfte festzulegen.

Beschluss der Kommission: angenommen

Artikel 64 Absatz 1

Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Nicolas Voide

Der Präsident des Grossen Rates beruft die Abgeordneten mindestens **50** Tage im Voraus zu jeder ordentlichen oder ausserordentlichen Session ein.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Neuer Vorschlag der Kommission:

Der Präsident des Grossen Rates beruft die Abgeordneten mindestens **20** Tage im Voraus zu jeder ordentlichen oder ausserordentlichen Session ein.

<p style="text-align: center;">Article 64 alinéa 3</p> <p><i><u>Proposition du groupe GRL, par le député Bernard Rey</u></i></p> <p>Le Conseil d'Etat peut retirer une affaire un objet jusqu'au vote sur l'entrée en matière...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p> <p style="text-align: center;">Article 71bis alinéa 1</p> <p><i><u>Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter</u></i></p> <p>Le vote se fait électroniquement. Le système enregistre les votes émis lors de tous les scrutins [ndT : <i>concerne uniquement le texte allemand</i>] (« oui », « non », « abstention »). Le vote des députés et le résultat sont affichés sur des tableaux d'affichage.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 64 Absatz 3</p> <p><i><u>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</u></i></p> <p>Keine Änderung im deutschen Text.</p> <p style="text-align: center;">Artikel 71bis Absatz 1</p> <p><i><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter</u></i></p> <p>Die Abstimmung wird elektronisch vorgenommen. Das System speichert die anlässlich sämtlicher Wahlgänge Abstimmungen abgegebenen Stimmen („Ja“, „Nein“, „Enthaltung“). Das Stimmverhalten der Ratsmitglieder und das Resultat werden auf Anzeigetafeln angezeigt.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
---	---

<p style="text-align: center;">Article 71bis alinéa 3</p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter</u></p> <p>A la demande... secrets. Cette liste est remise à tous les intéressés sur demande immédiatement distribuée à tous les députés présents, puis publiée dans le bulletin des séances.</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 71bis Absatz 3</p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter</u></p> <p>Solange... zu verlangen. Diese wir allen Interessierten auf Anfrage ausgehändigt unverzüglich an alle anwesenden Abgeordneten verteilt und ins Memorial aufgenommen.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">Article 71ter (nouveau)</p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter</u></p> <p>Les résultats des votes sont publiés sous forme de liste nominative :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. en cas de votes sur l'entrée en matière b. en cas de votes finaux <p>en cas de votes sur des initiatives, des motions, des mandats ou des postulats</p> <p>Décision de la commission : refusée</p> <p style="text-align: center;">Article 100 alinéa 5 (nouveau)</p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter</u></p> <p>Le message mentionne les noms de ses auteurs. Il contient en outre une liste de toutes les sources utilisées.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p> <p>Nouvelle proposition de la commission: Le message cite toutes les sources utilisées.</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 71ter (neu)</p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter</u></p> <p>Das Abstimmungsergebnis wird in Form einer Namensliste veröffentlicht:</p> <ul style="list-style-type: none"> a. bei Abstimmungen über Eintreten b. bei Schlussabstimmungen c. bei Abstimmungen über Initiativen, Motionen, Aufträge oder Postulate <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p> <p style="text-align: center;">Artikel 100 Absatz 5 (neu)</p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter</u></p> <p>In der Botschaft vermerkt sind die Namen ihrer Verfasser. Sie beinhaltet überdies ein Verzeichnis aller verwendeten Quellen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p> <p>Neuer Vorschlag der Kommission: In der Botschaft werden alle verwendeten Quellen zitiert.</p>

Article 102 alinéa 1

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier

Le Conseil d'Etat assiste aux séances du Grand Conseil. ~~Celui-ci ou le bureau peut exiger que tous les membres participent à une séance parlementaire.~~

Retirée

Article 104 alinéa 1

Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter

...

b) motion ;

c) mandat ;

d) postulat ;

...

Retirée

Article 106 alinéa 1

Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter

En principe, les motions, **mandats**, postulats,...

Retirée

Artikel 102 Absatz 1

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier

Der Staatsrat wohnt den Sitzungen des Grossen Rates bei. ~~Dieser oder das Büro können verlangen, dass sämtliche Mitglieder an einer parlamentarischen Sitzung teilnehmen.~~

Zurückgezogen

Artikel 104 Absatz 1

Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter

...

b) Motion;

c) Auftrag;

d) Postulat;

...

Zurückgezogen

Artikel 106 Absatz 1

Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter

Die Motionen, **Aufträge**, Postulate,...

Zurückgezogen

Article 106 alinéa 3	Artikel 106 Absatz 3
<u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u>	<u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u>
Si l'urgence est décidée, l'intervention est traitée durant la même session ou, au plus tard, à la session suivante.	Ist Dringlichkeit beschlossen, wird der Vorstoss in der gleichen oder spätestens in der folgenden Session behandelt.
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen

Article 110	Artikel 110
<u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u>	<u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u>
La motion est une proposition tendant à obliger qui oblige le Conseil d'Etat à présenter un projet d'article constitutionnel, d'acte législatif ou de décision qui relèvent de la compétence du Grand Conseil.	Die Motion ist ein Antrag, durch den der Staatsrat verpflichtet werden soll-wird , einen Entwurf zu einem Verfassungsartikel, gesetzgeberischen Erlass oder Beschluss, der in die Zuständigkeit des Grossen Rates fällt, zu unterbreiten.
Décision de la commission : acceptée	Beschluss der Kommission: angenommen
d) Mandat	d) Auftrag
Article 110bis Définition	Artikel 110bis Begriff
<u>Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter</u>	<u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter</u>
¹ Le Grand Conseil peut confier au Conseil d'Etat des mandats pour la conception et le contenu du budget, de la planification intégrée pluriannuelle et du rapport de gestion.	¹ Der Grosse Rat kann dem Staatsrat zu Gestaltung und Inhalt von Voranschlag, integrierter Mehrjahresplanung und Verwaltungsbericht Aufträge erstellen.
² Le mandat est examiné par une commission.	² Der Auftrag wird von einer Kommission beraten.
³ Le texte du mandat peut être modifié par le Grand Conseil à la demande de l'auteur-e, du Conseil d'Etat, de la commission, d'un groupe ou d'un député.	³ Der Auftragstext kann auf Antrag der Urheberin oder des Urhebers, des Regierungsrates, der Kommission, einer Fraktion

⁴Le Conseil d'Etat peut prendre position à l'attention de la commission et du Grand Conseil.

⁵Si le mandat est déposé par une commission, il n'y a pas de consultation préalable par une autre commission.

Les lettres qui suivent seront adaptées.

Retirée

Article 111 alinéa 1

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier

Le postulat est une demande au Conseil d'Etat d'étudier une question déterminée ~~et de déposer un rapport ou des propositions~~. Si le postulat est accepté par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat doit déposer un rapport ou des propositions dans les 12 mois.

Retirée

Article 132bis

Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor

Supprimer.

Décision de la commission : refusée

oder eines Ratsmitglieds vom Grossen Rat abgeändert werden.

⁴Der Staatsrat kann zuhanden der Kommission und des Grossen Rates Stellung nehmen.

⁵Wird der Auftrag von einer Kommission eingereicht, erfolgt keine Vorberatung durch eine weitere Kommission.

Die folgenden Buchstaben werden angepasst.

Zurückgezogen

Artikel 111 Absatz 1

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier

Das Postulat ist ein Gesuch an den Staatsrat, eine bestimmte Frage zu prüfen ~~und einen Bericht oder Anträge zu unterbreiten~~. Wird das Postulat vom Grossen Rat angenommen, muss der Staatsrat innerhalb von 12 Monaten einen Bericht oder Anträge unterbreiten.

Zurückgezogen

Artikel 132bis

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor

Streichen.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

<p style="text-align: center;">Article 132bis</p> <p><i>Proposition du groupe PS/AdG, par le député Jean-Henri Dumont</i></p> <p>Supprimer.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 132bis</p> <p><i>Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Jean-Henri Dumont</i></p> <p>Streichen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 132bis</p> <p><i>Proposition du groupe PDCC, par le député David Théoduloz</i></p> <p>Supprimer.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 132bis</p> <p><i>Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat David Théoduloz</i></p> <p>Streichen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 132bis</p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Bernard Rey</i></p> <p>Si, durant leur activité, les commissions de haute surveillance traitent d'affaires importantes ou découvrent des éléments importants, elles doivent entendre le chef du département intéressé avant de clore leurs travaux.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 132bis</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</i></p> <p>Wenn die Obergerichtskommissionen im Rahmen ihrer Tätigkeit wichtige Geschäfte behandeln oder auf wichtige Elemente stossen, müssen sie den Vorsteher des betroffenen Departements anhören, bevor sie ihre Arbeiten abschliessen.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 132bis (nouveau)</p> <p><i><u>Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter</u></i></p> <p>Supprimer</p> <p>Les lettres qui suivent seront adaptées.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 132bis (neu)</p> <p><i><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter</u></i></p> <p>Streichen</p> <p>Die folgenden Buchstaben werden angepasst.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 132bis (nouveau)</p> <p><i><u>Proposition du groupe CVPO, par le député Thomas Lehner</u></i></p> <p>Supprimer</p> <p>Les lettres qui suivent seront adaptées.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 132bis (neu)</p> <p><i><u>Vorschlag der CVPO-Fraktion, durch Grossrat Thomas Lehner</u></i></p> <p>Streichen</p> <p>Die folgenden Buchstaben werden angepasst.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

REGLEMENT
du Grand Conseil (première lecture)

REGLEMENT
des Grossen Rates (erste Lesung)

Propositions de modification
Abänderungsanträge

Commission des institutions et de la famille
Kommission für Institutionen und Familienfragen

Article 6	Artikel 6
<p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>Sous réserve des bases légales relatives à la protection des données à caractère personnel et du secret des délibérations du Gouvernement, le conseil d'Etat et l'administration doivent fournir Les députés peuvent obtenir du Conseil d'Etat des renseignements oraux ou écrits sur des simples questions de fait ou de droit.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Unter Vorbehalt der Gesetzesgrundlagen im Bereich des Schutzes von Personendaten und des Beratungsgeheimnisses der Regierung müssen der Staatsrat und die Verwaltung Die Abgeordneten können vom Staatsrat insoweit mündlich oder schriftlich Auskunft über einfache Sach- und Rechtsfragen erhalten geben.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p>Article 13 alinéa 1 lettre d (nouveau)</p> <p><u>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</u></p> <p>d) son appartenance à une loge maçonnique (qui ne sera toutefois accessible, sur demande, qu'aux députés et aux suppléants).</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p>Artikel 13 Absatz 1 Buchstabe d (neu)</p> <p><u>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</u></p> <p>d) seine Zugehörigkeit zu einer Freimaurerloge (Information nur Abgeordneten und Suppleanten auf Anfrage zugänglich).</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 16 alinéa 4 (nouveau)</p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter</u></p> <p>Lors de l'élection de la Présidence, la force des groupes doit être prise en considération de manière appropriée.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 16 Absatz 4 (neu)</p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter</u></p> <p>Bei der Wahl des Präsidiums ist der Stärke der Fraktionen angemessen Rechnung zu tragen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 16 alinéa 5 (nouveau)</p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter</u></p> <p>Les hommes et les femmes doivent être représentés à chaque période législative par au moins une présidente ou un président du Grand Conseil.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 16 Absatz 5 (neu)</p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter</u></p> <p>Frauen und Männer müssen in jeder Amtsperiode mit mindestens einer Grossratspräsidentin oder einem Grossratspräsidenten vertreten sein.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 25 alinéa 3</p> <p><u>Proposition du groupe PDCB, par le député Nicolas Voide</u></p> <p>Retour au texte du Groupe de travail (donc pas de modification par rapport au Règlement actuellement en vigueur)</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 25 Absatz 3</p> <p><u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Nicolas Voide</u></p> <p>Rückkehr zum Text der Arbeitsgruppe (also Beibehaltung des Textes des geltenden Reglements)</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 34 alinéa 3</p> <p><u>Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter</u></p> <p>[Ne concerne que le texte allemand]</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 34 Absatz 3</p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter</u></p> <p>Für die Erstellung des Protokolls können im Einverständnis der Teilnehmer Tonaufzeichnungen Tonbandaufnahmen benutzt werden. Die Tonbänder Aufzeichnungen sind anschliessend zu löschen.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 44 alinéa 2 lettre c</p> <p><u>Proposition du groupe GRL, par le député Bernard Rey</u></p> <p>c) la suite donnée aux interventions parlementaires, en collaboration avec le service parlementaire.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 44 Absatz 2 Buchstabe c</p> <p><u>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</u></p> <p>c) den Verlauf der parlamentarischen Interventionen, in Zusammenarbeit mit dem Parlamentsdienst.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 46</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>Supprimer.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 46</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Streichen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 48 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter</i></p> <p>Un parti ne peut... constitutionnelle (art. 52 Cst. cant.) et l'ensemble des élus d'un parti dans une région constitutionnelle doit faire partie du même groupe.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 48 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter</i></p> <p>Eine Partei kann... bilden (Art. 52 KV) und sämtliche gewählten Vertreter einer Partei in einer verfassungsmässigen Region müssen der gleichen Fraktion angehören.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 48 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe CSPO, par le député (suppl.) Philipp Schnyder</i></p> <p>Un parti ne peut... même groupe. Si un parti constitue un seul groupe cantonal, tous les députés des régions constitutionnelles qui ont été élus sous cette désignation de parti sont membres de ce groupe unique.</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 48 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der CSPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder</i></p> <p>Eine Partei kann... angehören. Bildet eine Partei eine einzige kantonale Fraktion, so sind alle Abgeordneten der verfassungsmässigen Regionen, welche mit dieser Parteibezeichnung gewählt wurden, Mitglieder dieser einzigen Fraktion.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">Article 50 alinéa 3</p> <p><i>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</i></p> <p>Il leur apporte un appui scientifique et, sous réserve des bases légales relatives à la protection des données à caractère personnel et du secret des délibérations du Gouvernement, fournit aux membres du Grand Conseil les renseignements et les documents nécessaires.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 50 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</i></p> <p>Er unterstützt sie in wissenschaftlicher Hinsicht und liefert den Mitgliedern des Grossen Rates unter Vorbehalt der Gesetzesgrundlagen im Bereich des Schutzes von Personendaten und des Beratungsgeheimnisses der Regierung die nötigen Auskünfte und Dokumente.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

Nouvelle proposition de la commission:**Article 50 alinéa 1**

Le Service parlementaire soutient, en fonction des moyens alloués, les organes du Grand Conseil, les commissions **et les députés** dans l'exécution de leur travail.

Article 52 alinéa 2

Proposition du groupe GRL, par le député Bernard Rey

...Le caractère purement formel d'une modification doit être décidé à l'unanimité de la Présidence du Grand Conseil, du président de la commission et de son **ou de ses** rapporteurs.

Décision de la commission : acceptée**Article 59 alinéa 1**

Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter

...

i) les réponses aux consultations fédérales du Conseil d'Etat ~~et du Grand Conseil.~~

Retirée**Article 63**

Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter

Supprimer**Décision de la commission : refusée****Neuer Vorschlag der Kommission:****Artikel 50 Absatz 1**

Der Parlamentsdienst unterstützt im Rahmen der verfügbaren Mittel die Organe des Grossen Rates, die Kommissionen **und die Abgeordneten** bei der Ausführung ihrer parlamentarischen Tätigkeit.

Artikel 52 Absatz 2

Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey

...Eine Änderung rein formellen Charakters muss vom Präsidium des Grossen Rates sowie vom Präsidenten und vom Berichterstatter **oder von den Berichterstattern** der Kommission einstimmig beschlossen werden.

Beschluss der Kommission: angenommen**Artikel 59 Absatz 1**

Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter

...

i) die Antworten des Staatsrates ~~und des Grossen Rates~~ auf die eidgenössischen Vernehmlassungen.

Zurückgezogen**Artikel 63**

Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter

Streichen**Beschluss der Kommission: abgelehnt**

<p style="text-align: center;">Article 63</p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Bernard Rey</i></p> <p>...où un service divin est célébré pour appeler les bénédictions de Dieu sur ses travaux et sur la Patrie.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 63</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</i></p> <p>... um in einem einen Gottesdienst den Segen des Allerhöchsten auf seine Arbeit und auf das Vaterland herabzuflehen zu feiern.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 65</p> <p><i>Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter</i></p> <p>...</p> <p>b) office divin facultatif ;</p> <p>...</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 65</p> <p><i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter</i></p> <p>...</p> <p>b) fakultativer Gottesdienst;</p> <p>...</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 68</p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Bernard Rey</i></p> <p>...et à le dernier jour de la session de mai les autres années.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 68</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</i></p> <p>... und in den anderen Jahren mit dem letzten Tag der Maisession.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 73bis alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe GRL, par le député Bernard Rey</i></p> <p>Au plus tard 12 15 jours avant le début...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p> <p>Nouvelle proposition de la commission: Au plus tard 12 20 jours avant le début...</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 73bis Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der GRL-Fraktion, durch Grossrat Bernard Rey</i></p> <p>Spätestens 12 15 Tage vor Sessionsbeginn...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p> <p>Neuer Vorschlag der Kommission: Spätestens 12 20 Tage vor Sessionsbeginn...</p>

Article 73bis alinéa 2

Proposition du groupe PDCC, par le député David Théoduloz

Au plus tard ~~12~~ **15** jours avant le début...

Décision de la commission : refusée

Nouvelle proposition de la commission:

Au plus tard ~~12~~ **20** jours avant le début...

Article 101 alinéa 3 (nouveau)

Proposition des groupes SPO, PS/AdG, GRL et UDC/SVP par les députées Laura Kronig (suppl.) et Marcelle Monnet-Terrettaz, et les députés René Constantin et Jean-Luc Addor

Cette décision doit être prise à la majorité des 2/3.

Décision de la commission : acceptée

Article 106 alinéa 2

Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter

Après le vote... immédiatement **remise aux intéressés distribuée** puis publiée sur le site officiel du canton du Valais et dans le bulletin des séances.

Retirée

Artikel 73bis Absatz 2

Vorschlag der PDCC-Fraktion, durch Grossrat David Théoduloz

Spätestens ~~12~~ **15** Tage vor Sessionsbeginn...

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Neuer Vorschlag der Kommission:

Spätestens ~~12~~ **20** Tage vor Sessionsbeginn...

Artikel 101 Absatz 3 (neu)

Vorschlag der Fraktionen SPO, PS/AdG, GRL und UDC/SVP durch den Grossrätinnen Laura Kronig (Suppl.) und Marcelle Monnet-Terrettaz, und die Grossräten René Constantin und Jean-Luc Addor

Dieser Entscheid muss mit 2/3-Mehrheit beschlossen werden.

Beschluss der Kommission: angenommen

Artikel 106 Absatz 2

Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter

Solange... verteilt. Diese wird **Interessierten** unverzüglich **ausgehändigt verteilt** und auf der offiziellen Internetseite des Kantons Wallis und im Memorial veröffentlicht.

Zurückgezogen

<p style="text-align: center;">Article 110 alinéa 2bis (nouveau)</p> <p><i>Proposition du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor</i></p> <p>Si une entrée en matière donne lieu à un vote, celui-ci est nominal.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 110 Absatz 2bis (neu)</p> <p><i>Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor</i></p> <p>Kommt es bei einer Eintretensdebatte zu einer Abstimmung, wird diese mit Namensaufruf durchgeführt.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 111 alinéa 1</p> <p><i>Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter</i></p> <p>Lorsque des... principale. En cas de vote préliminaire, le vote des propositions doit être ordonné de façon à ce qu'il y ait une progression des propositions présentant les plus petites différences de contenu jusqu'à celles qui contiennent les plus grandes divergences. Si l'assemblée doit opter entre plusieurs nombres, elle y procède en opposant les extrêmes. La proposition de la commission est mise au vote en dernier.</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 111 Absatz 1</p> <p><i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter</i></p> <p>Bei Abänderungs... zur Abstimmung. Bei Eventualabstimmungen ist die Abstimmungsreihenfolge der Anträge so auszugestalten, dass von den Anträgen mit der kleinsten inhaltlichen Differenz schrittweise bis zu denjenigen mit der grössten Differenz aufgestiegen werden kann. Wenn die Versammlung unter mehreren Zahlen zu wählen hat, so beginnt sie dabei mit der höchsten. Der Vorschlag der Kommission wird zuletzt zur Abstimmung gebracht.</p> <p>Zurückgezogen</p>

<p style="text-align: center;">Article 123 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe PDCB, par le député Nicolas Voide</u></p> <p>...être adressés au Grand Conseil six dix semaines, respectivement huit douze semaines...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p> <p>Nouvelle proposition de la commission: ...être adressés au Grand Conseil six dix semaines, respectivement huit semaines...</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 123 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Nicolas Voide</u></p> <p>... müssen die Berichte des Staatsrates sechs zehn Wochen, die Berichte... acht zwölf Wochen vor der Session...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p> <p>Neuer Vorschlag der Kommission: ... müssen die Berichte des Staatsrates sechs zehn Wochen, die Berichte... acht Wochen vor der Session...</p>
--	---

<p style="text-align: center;">Article 123 alinéa 1</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>...être adressés au Grand Conseil six dix semaines, respectivement huit douze semaines...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p> <p>Nouvelle proposition de la commission: ...être adressés au Grand Conseil six dix semaines, respectivement huit semaines...</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 123 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>... müssen die Berichte des Staatsrates sechs zehn Wochen, die Berichte... acht zwölf Wochen vor der Session...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p> <p>Neuer Vorschlag der Kommission: ... müssen die Berichte des Staatsrates sechs zehn Wochen, die Berichte... acht Wochen vor der Session...</p>
--	--

<p style="text-align: center;">Article 124 alinéa 1</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>Les projets adoptés par le Grand Conseil en premiers débats sont, en règle générale, portés d'office sans nouveau message à l'ordre du jour d'une session ultérieure de la deuxième session suivant le dépôt du rapport de la commission.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 124 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Die in erster Lesung vom Grossen Rat angenommenen Entwürfe zu gesetzgeberischen Erlassen werden in der Regel von Amtes wegen ohne neue Botschaft auf die Tagesordnung einer folgenden Session der zweiten Session nach Einreichung des Kommissionsberichts gesetzt.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 124 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe PDCB, par le député Nicolas Voide</u></p> <p>Les projets adoptés par le Grand Conseil en premiers débats sont, en règle générale, portés d'office sans nouveau message à l'ordre du jour d'une session ultérieure de la deuxième session suivant le dépôt du rapport de la commission.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 124 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Nicolas Voide</u></p> <p>Die in erster Lesung vom Grossen Rat angenommenen Entwürfe zu gesetzgeberischen Erlassen werden in der Regel von Amtes wegen ohne neue Botschaft auf die Tagesordnung einer folgenden Session der zweiten Session nach Einreichung des Kommissionsberichts gesetzt.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

Article 130

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier

Lorsque les conditions formelles sont remplies et avec l'accord de leur auteur, peuvent être transformés:

- a) l'initiative en motion, postulat ou interpellation **et inversement**;
- b) la motion en postulat ou interpellation **et inversement**;
- c) le postulat en interpellation **et inversement**;
- d) l'interpellation en question écrite **et inversement**.

Retirée

Article 135

Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier

La motion doit être développée devant le Grand Conseil ~~au plus tard dans l'année qui suit~~ dans les trois mois qui suivent son dépôt ~~à une date fixée par le bureau.~~

Alinéas 2 à 4 biffés

Décision de la commission : refusée

Nouvelle proposition de la commission:

¹La motion doit être portée à l'ordre du jour pour développement devant le Grand Conseil **dans les six mois** qui suivent son dépôt.

²Si le délai ~~d'une année~~ **de six mois** n'est pas respecté...

Artikel 130

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier

Sind die formellen Voraussetzungen erfüllt, können mit der Zustimmung ihres Urhebers umgewandelt werden:

- a) die parlamentarische Initiative in eine Motion, ein Postulat oder eine Interpellation **und umgekehrt**;
- b) die Motion in ein Postulat oder eine Interpellation **und umgekehrt**;
- c) das Postulat in eine Interpellation **und umgekehrt**;
- d) die Interpellation in eine einfache Anfrage **und umgekehrt**.

Zurückgezogen

Artikel 135

Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier

Die Motion muss ~~an dem vom Büro festgelegten Datum, spätestens aber~~ **innert eines Jahres drei Monaten** nach deren Einreichung, vor dem Grosse Rat entwickelt werden.

Absätze 2 bis 4 gestrichen.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Neuer Vorschlag der Kommission:

¹Die Motion muss **innert sechs Monaten nach ihrer Hinterlegung zur Entwicklung** vor dem Grosse Rat **auf die Tagesordnung gesetzt entwickelt** werden.

²Wird die Frist ~~von sechs Monaten ohne Verschulden des Antragstellers~~ nicht eingehalten...

<p style="text-align: center;">Article 136 alinéa 1</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>La motion développée, le Conseil d'Etat répond au plus tard dans les six trois mois sauf sur demande du Conseil d'Etat acceptée par le Grand Conseil.</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 136 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Der Staatsrat antwortet spätestens innerhalb von sechs drei Monaten nach der Entwicklung der Motion, ausser bei Vorliegen eines vom Grossen Rat genehmigten Gesuchs des Staatsrates.</p> <p>Zurückgezogen</p>
<p style="text-align: center;">Article 136 alinéa 2</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>Le texte de la réponse du Conseil d'Etat est distribué à tous les députés au plus tard à l'ouverture de cette session avec les autres documents de la session.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 136 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Die Antwort des Staatsrates wird spätestens anlässlich der Eröffnung dieser Session zusammen mit den anderen Sessionsunterlagen an alle Abgeordneten verteilt.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 136 alinéa 3</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>Supprimer.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 136 Absatz 3</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Streichen.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>

<p style="text-align: center;">Article 137 alinéa 1</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>...est réputée acceptée. Une discussion n'a lieu que si le Grand Conseil en décide.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 137 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>...die Motion als angenommen. Eine Diskussion findet nur dann statt, wenn es der Grosse Rat beschliesst.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 137 alinéa 2</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>Si la motion est combattue, une Une discussion générale...</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 137 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Wird die Motion bekämpft, wird Es wird eine allgemeine Diskussion...</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 139 alinéa 2</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>La motion doit être réalisée dans le délai de deux ans six mois. Sur demande motivée, le Grand Conseil peut prolonger ce délai de de deux ans six mois au plus. Le Conseil d'Etat peut renouveler sa demande. Au lieu de prolonger le délai, le Grand Conseil peut confier l'exécution de la motion à une commission</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 139 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Die Motion muss innerhalb von zwei Jahren sechs Monaten verwirklicht werden. Auf begründetes Gesuch hin kann der Grosse Rat diese Frist um höchstens zwei Jahre sechs Monate verlängern. Der Staatsrat kann sein Gesuch erneuern. Statt die Frist zu verlängern, kann der Grosse Rat den Vollzug der Motion einer Kommission anvertrauen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">d) Mandats (nouveau)</p> <p style="text-align: center;">Article 139bis Dépôt, attribution</p> <p><i>Proposition du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter</i></p> <p>¹Des députés, des commissions ou des groupes peuvent déposer des mandats pour la conception et le contenu du budget, de la planification intégrée pluriannuelle et du rapport de gestion. Les mandats doivent être munis d'une proposition et d'une motivation.</p> <p>²Les mandats sont transmis au Conseil d'Etat pour que ce dernier prenne position et à la commission des finances pour examen.</p> <p style="text-align: center;">Article 139ter Prise de position du Conseil d'Etat</p> <p>¹Le Conseil d'Etat prend position par écrit sur les mandats.</p> <p>²La prise de position doit être transmise à la commission des finances au plus tard trois mois après le dépôt du mandat.</p> <p style="text-align: center;">Article 139quater Consultation préalable au sein de la commission des finances</p> <p>¹La commission des finances examine les mandats en ayant connaissance de la prise de position du Conseil d'Etat.</p> <p>²Si le député qui a déposé le mandat n'est pas membre de la commission, il est entendu par cette dernière.</p> <p>³La commission des finances transmet au Grand Conseil ses rapports et propositions auxquels elle joint la prise de position du Conseil d'Etat dans les six mois à dater du dépôt du mandat.</p> <p>Les lettres qui suivent seront adaptées.</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">d) Aufträge (neu)</p> <p style="text-align: center;">Artikel 139bis Einreichung, Zuweisung</p> <p><i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter</i></p> <p>¹Ratsmitglieder, Kommissionen oder Fraktionen können Aufträge zu Gestaltung und Inhalt von Voranschlag, integrierter Mehrjahresplanung und Verwaltungsbericht einreichen. Aufträge sind mit einem Antrag und einer Begründung zu versehen.</p> <p>²Die Aufträge werden dem Staatsrat zur Stellungnahme und der Finanzkommission zur Beratung überwiesen.</p> <p style="text-align: center;">Artikel 139ter Stellungnahme des Staatsrates</p> <p>¹Zu Aufträgen nimmt der Staatsrat schriftlich Stellung.</p> <p>²Die Stellungnahme ist der Finanzkommission spätestens drei Monate nach Einreichung des Auftrags zu überweisen.</p> <p style="text-align: center;">Artikel 139quater Vorberatung in der Finanzkommission</p> <p>¹Die Finanzkommission berät die Aufträge in Kenntnis der Stellungnahme des Staatsrats.</p> <p>²Ist das Ratsmitglied, welches den Auftrag eingereicht hat, nicht Mitglied der Kommission, so wird es von ihr angehört.</p> <p>³Die Finanzkommission überweist dem Grossen Rat ihre Berichte und Anträge zusammen mit der Stellungnahme des Staatsrats innert sechs Monaten seit Einreichung des Auftrags.</p> <p>Die folgenden Buchstaben werden angepasst.</p> <p>Zurückgezogen</p>
---	--

<p style="text-align: center;">Article 141 alinéa 1</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>L'interpellation est développée oralement par son auteur le jour fixé par le bureau dans les trois mois.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p> <p>Nouvelle proposition de la commission: L'interpellation est développée oralement par son auteur le jour fixé par le bureau dans les six mois.</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 141 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Die Interpellation ist an dem vom Büro festgelegten Tag wird innerhalb von drei Monaten durch den Urheber mündlich zu begründen begründet.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p> <p>Neuer Vorschlag der Kommission: Die Interpellation ist an dem vom Büro festgelegten Tag wird innerhalb von sechs Monaten durch den Urheber mündlich zu begründen begründet.</p>
<p style="text-align: center;">Article 141 alinéa 2</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>Le Conseil d'Etat répond oralement et brièvement le même jour ou à la session suivante dans les trois mois.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 141 Absatz 2</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Der Staatsrat antwortet mündlich und kurz am gleichen Tag oder in der folgenden Session innerhalb von drei Monaten.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

<p style="text-align: center;">Article 141 alinéa 5 (nouveau)</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>Sous réserve des bases légales relatives à la protection des données à caractère personnel et du secret des délibérations du Gouvernement, le député à qui le Conseil d'Etat n'a pas pleinement répondu peut exiger du Conseil d'Etat et de l'administration de consulter les documents relatifs à l'interpellation déposée.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 141 Absatz 5 (neu)</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Unter Vorbehalt der Gesetzesgrundlagen im Bereich des Schutzes von Personendaten und des Beratungsgeheimnisses der Regierung kann ein Abgeordneter, dem der Staatsrat keine vollständige Antwort gegeben hat, vom Staatsrat und der Verwaltung Einsicht in die mit der eingereichten Interpellation in Zusammenhang stehenden Dokumente verlangen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 142 alinéa 1</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>La proposition de résolution est développée par son auteur le jour fixé par le bureau dans les trois mois qui suivent son dépôt.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p> <p>Nouvelle proposition de la commission: La proposition de résolution est développée par son auteur le jour fixé par le bureau dans les six mois qui suivent son dépôt.</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 142 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Der Resolutionsvorschlag wird an dem vom Büro festgelegten Tag innerhalb von drei Monaten nach Einreichung durch den Urheber begründet.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p> <p>Neuer Vorschlag der Kommission: Der Resolutionsvorschlag wird an dem vom Büro festgelegten Tag innerhalb von sechs Monaten nach Einreichung durch den Urheber begründet.</p>

<p style="text-align: center;">Article 143 alinéa 4 (nouveau)</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>Sous réserve des bases légales relatives à la protection des données à caractère personnel et du secret des délibérations du Gouvernement, le député à qui le Conseil d'Etat n'a pas pleinement répondu peut exiger du Conseil d'Etat et de l'administration de consulter les documents relatifs à la question écrite déposée.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 143 Absatz 4 (neu)</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Unter Vorbehalt der Gesetzesgrundlagen im Bereich des Schutzes von Personendaten und des Beratungsgeheimnisses der Regierung kann ein Abgeordneter, dem der Staatsrat keine vollständige Antwort gegeben hat, vom Staatsrat und der Verwaltung Einsicht in die mit der eingereichten Schriftlichen Anfrage in Zusammenhang stehenden Dokumente verlangen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
--	--

<p style="text-align: center;">Article 144 alinéa 7 (nouveau)</p> <p><u>Proposition de la députation PDC du district d'Entremont, par le député Gabriel Luisier</u></p> <p>Sous réserve des bases légales relatives à la protection des données à caractère personnel et du secret des délibérations du Gouvernement, le député à qui le Conseil d'Etat n'a pas pleinement répondu peut exiger du Conseil d'Etat et de l'administration de consulter les documents relatifs à l'interpellation déposée.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 144 Absatz 7 (neu)</p> <p><u>Vorschlag der PDC-Abgeordneten des Bezirks Entremont, durch Grossrat Gabriel Luisier</u></p> <p>Unter Vorbehalt der Gesetzesgrundlagen im Bereich des Schutzes von Personendaten und des Beratungsgeheimnisses der Regierung kann ein Abgeordneter, dem der Staatsrat keine vollständige Antwort gegeben hat, vom Staatsrat und der Verwaltung Einsicht in die mit der eingereichten Interpellation in Zusammenhang stehenden Dokumente verlangen.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
--	---

<p style="text-align: center;">Annexe 2</p> <p><i>Proposition du groupe PDCB, par le député Nicolas Voide</i></p> <p>Augmentation d'un mois de tous les délais.</p> <p>Retirée</p>	<p style="text-align: center;">Anhang 2</p> <p><i>Vorschlag der PDCB-Fraktion, durch Grossrat Nicolas Voide</i></p> <p>Alle Fristen um einen Monat verlängern.</p> <p>Zurückgezogen</p>
--	---

LOI D'APPLICATION
de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (première lecture)

AUSFÜHRUNGSGESETZ
zum Bundesgesetz über die Hilfe an Opfer von Straftaten (erste Lesung)

Propositions de modification

Abänderungsanträge

Commission de la sécurité publique
Kommission für öffentliche Sicherheit

Article 4

Proposition du groupe PS/AdG, par le député Jean-Henri Dumont

Le Conseil d'Etat, par ~~le département dont relèvent les affaires sociales~~ les départements concernés, veille...

Décision de la commission : acceptée

Article 5 alinéa 1

Proposition du groupe SPO, par la députée Susanne Hugo-Lötscher

Le département dont..., qui répondent aux besoins ~~de la population du canton~~ des différentes catégories de victimes.

Décision de la commission : acceptée

Artikel 4

Vorschlag der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrat Jean-Henri Dumont

Der Staatsrat, vertreten durch ~~das mit dem Sozialwesen betrauten Departement~~ die betroffenen Departemente, sorgt dafür...

Beschluss der Kommission: angenommen

Artikel 5 Absatz 1

Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher

Das mit dem Sozialwesen..., welche den besonderen Bedürfnissen der ~~kantonalen Bevölkerung~~ verschiedenen Opferkategorien Rechnung tragen.

Beschluss der Kommission: angenommen

<p style="text-align: center;">Article 5 alinéa 2</p> <p><i>Proposition du groupe SPO, par la députée Susanne Hugo-Lötscher</i></p> <p>... ou faire appel à des organismes sanitaires, médico-sociaux, sociaux ou spécialisés, publics ou privés.</p> <p>Décision de la commission : acceptée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 5 Absatz 2</p> <p><i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher</i></p> <p>... öffentliche oder private, medizinische, sozialmedizinische und soziale oder spezialisierte Einrichtungen beziehen.</p> <p>Beschluss der Kommission: angenommen</p>
<p style="text-align: center;">Article 5 alinéa 3</p> <p><i>Proposition du groupe SPO, par la députée Susanne Hugo-Lötscher</i></p> <p>Le département dont relèvent les affaires sociales, par son service compétent, assure le financement, l'exploitation et les ressources en personnel des centres cantonaux qu'il institue.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 5 Absatz 3</p> <p><i>Vorschlag der SPO-Fraktion, durch Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher</i></p> <p>Das mit dem Sozialwesen betraute Departement sichert mittels seiner zuständigen Dienststelle die Finanzierung, den Betrieb und die personellen Ressourcen der kantonalen Zentren, die es eröffnet.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>